



G2C environnement  
Délégation Urbanisme Sud-Ouest  
Antenne de Bordeaux  
16 rue Pablo Picasso  
33140 Villenave d'Ornon



## COMMUNE DE SAUCATS DEPARTEMENT DU GIRONDE

### PLAN LOCAL D'URBANISME

#### PIECE 1.1 – RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

P.L.U DE LA COMMUNE DE SAUCATS RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	
ARRETE LE	APPROUVE LE
Signature et cachet de la Mairie	

## Identification du document

Élément	
Titre du document	Rapport de présentation : Diagnostic et évaluation environnementale
Nom du fichier	SAUCATS_RAPPORT DE PRESENTATION
Version	25/06/2018 10:13:00
Rédacteur	LSC
Vérificateur	JUS
Chef d'agence	ANL

## Sommaire

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Le Plan Local d'Urbanisme : Aspect généraux</b> .....	<b>7</b>
1.1. Le PLU, Document d'urbanisme local définissant le projet urbain de la collectivité.....	7
1.2. Le PLU, document d'urbanisme conforme au Grenelle II et aux obligations de la loi ALUR.....	8
1.3. Le PLU : mode d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.....	10
<b>2. Le PLU de Saucats</b> .....	<b>11</b>
2.1. Renseignements à caractère général.....	11
2.2. Les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme.....	12
<b>CHAPITRE 1 - SITUATION DE LA COMMUNE</b> .....	<b>13</b>
<b>1. Une commune périurbaine attractive</b> .....	<b>14</b>
<b>2. ...inscrite dans une démarche de coopération intercommunale</b> .....	<b>15</b>
<b>3. ...et intégrée au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de l'Aire Métropolitaine Bordelaise</b> .....	<b>16</b>
3.1. La métropole nature.....	17
3.2. La métropole responsable.....	18
3.3. La métropole à haut niveau de services.....	23
<b>CHAPITRE 2 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>27</b>
<b>1. Les caractéristiques physiques du territoire</b> .....	<b>28</b>
1.1. Un socle géologique exclusivement constitué de sables.....	28
1.2. Un relief marqué aux abords de la Vallée du Saucats.....	29
1.3. L'eau, un élément structurant du territoire.....	30
1.4. Un climat sous emprise océanique.....	36
1.5. Un potentiel énergétique important.....	36

<b>2. Un paysage naturel vecteur de cadre de vie</b> .....	<b>40</b>
2.1. La forêt d'exploitation, un paysage en mouvement .....	41
2.2. Les clairières agricoles, des points de respiration .....	42
2.3. La vallée du Saucats et ses boisements, un écrin de verdure .....	43
2.4. Le bourg et les hameaux, des paysages habités .....	44
<b>3. Les caractéristiques des milieux naturels</b> .....	<b>47</b>
3.1. L'occupation des sols : un contexte forestier dominant .....	47
3.2. Des milieux naturels à forte potentialité écologique .....	48
3.3. Des milieux naturels supports au développement et déplacement des espèces .....	60
<b>4. Les risques, pollutions et nuisances</b> .....	<b>69</b>
4.1. Des risques naturels inhérents au contexte physique du territoire .....	69
4.2. Des secteurs habités faiblement exposés aux risques technologiques et aux nuisances .....	76
4.3. Une absence de sites et sols pollués .....	77
4.4. Les pollutions et nuisances .....	78
4.5. Synthèse des sensibilités écologiques et environnementales .....	82
<b>CHAPITRE 3 - DIAGNOSTIC URBAIN DE LA COMMUNE</b> .....	<b>86</b>
<b>1. Analyses démographiques, socio-économique et urbaine</b> .....	<b>87</b>
1.1. Un territoire attractif connaissant une importante démographie .....	87
1.2. ... ayant des repercussions sur le parc de logements .....	91
1.3. ... et l'économie locale .....	94
<b>2. Des dynamiques à l'origine d'une importante consommation d'espaces depuis 2004</b> .....	<b>103</b>
<b>3. Une armature urbaine dispersée ayant connu de récentes évolutions</b> .....	<b>110</b>
3.1. Les grandes entités urbaines du territoire .....	110
3.2. Le potentiel de densifications des espaces bâtis .....	118
<b>4. Des pôles d'équipements, de commerces, et services à la population</b> .....	<b>125</b>

4.1. Une offre en équipements, commerces et services concentrée .....	125
4.2. Un réseau très haut débit desservant prioritairement les polarités locales .....	128
4.3. Une desserte inégale par les services collectifs d'alimentation en eau potable, de défense incendie et d'assainissement .....	129
4.4. Une collecte sélective des déchets performante.....	134
<b>5. Un réseau viaire en étoile et peu incitatif aux mobilités alternatives.....</b>	<b>138</b>
5.1. Un réseau viaire hiérarchisé garantissant une accessibilité à l'ensemble des points d'intérêt.....	138
5.2. ...accompagné de parcs de stationnement suffisamment dimensionnés.....	140
5.3. Une desserte en transports en commun peu concurrentielle face à la commodité des déplacements individuels.....	141
5.4. Un réseau de déplacements doux à améliorer .....	142



# AVANT-PROPOS

---

# 1. LE PLAN LOCAL D'URBANISME : ASPECT GÉNÉRAUX

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 a profondément réformé les documents de planification urbaine.

Plus de trente ans après la loi d'orientation foncière de 1967, les documents d'urbanisme, qui avaient pour vocation d'organiser l'extension urbaine, ont été revus pour être adaptés aux enjeux actuels.

Face à une expansion urbaine souvent mal maîtrisée dans les années antérieures, il fallait en effet transformer les outils de planification urbaine pour mieux concilier le développement urbain, la prise en compte des besoins de la population et l'utilisation économe de l'espace, en cohérence avec l'esprit de développement durable. La recherche du meilleur équilibre entre planification urbaine, environnement, économie, déplacement et habitat était également prioritaire.

Dans cette logique, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain a substitué les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U) aux Plans d'Occupation des Sols (P.O.S).

## 1.1. Le PLU, Document d'urbanisme local définissant le projet urbain de la collectivité

Le P.L.U doit permettre de définir une politique locale d'aménagement, tout en gardant sa vocation de gestionnaire de l'espace. Expression d'un projet urbain, il est l'occasion pour la collectivité de coordonner les différentes actions d'aménagement, de privilégier le renouvellement urbain et de maîtriser les extensions urbaines.

Comme tous les documents d'urbanisme, il trouve son fondement juridique dans les dispositions de l'article L101- du Code de l'Urbanisme. Il doit ainsi déterminer les conditions permettant d'assurer :

*Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :*

*1° L'équilibre entre :*

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*
- e) Les besoins en matière de mobilité ;*

*2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;*

*3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;*

*4° La sécurité et la salubrité publiques ;*

*5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;*

*6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;*

*7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.*

**Outil d'aménagement**, le P.L.U expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il présente le projet urbain de la commune ou du groupement intercommunal, par le biais notamment du projet d'aménagement et de développement durables, qui définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune. La loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat prévoit désormais que le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) a pour seule fonction de présenter le projet communal ou intercommunal pour les années à venir, mais n'est pas opposable aux permis de construire. Il traduit de façon spatiale ces grandes orientations, en déterminant sur chaque partie du territoire communautaire les choix de développement. Dans un souci de mixité urbaine, le P.L.U. définit les vocations des différents espaces de la commune. Des zones sont ainsi déterminées dans les documents graphiques, à l'intérieure desquelles des règles spécifiques fixent les droit à construire.

Le P.L.U. détermine les grands équilibres entre les secteurs urbanisés et les espaces naturels et délimite les espaces d'urbanisation future. Il doit prendre en compte les contraintes limitant l'urbanisation (risques naturels, risques technologiques...), les richesses naturelles et patrimoniales à préserver et à valoriser.

**Document juridique opposable au tiers**, il fixe les dispositions réglementaires relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols, que doivent respecter toutes les constructions (implantations, hauteurs et formes des bâtiments, raccordements aux différents réseaux...).

Il réserve aussi les espaces devant à terme accueillir des équipements, des espaces publics, des infrastructures, des logements sociaux, dont il faut s'assurer la maîtrise foncière (emplacements réservés). Par ailleurs, il intègre désormais les dispositions applicables dans les Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.).

## 1.2. Le PLU, document d'urbanisme conforme au Grenelle II et aux obligations de la loi ALUR

### 1.2.1. Le Grenelle de l'environnement

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite **loi « Grenelle II »**, engage un véritable « verdissement » des plans locaux d'urbanisme, accélérant ainsi sensiblement le mouvement amorcé par la loi SRU.

De façon générale, les 248 articles qui composent ce texte de loi se déclinent en mesures dans six chantiers majeurs :

- **Bâtiments et urbanisme,**
- **Transports,**
- **Energie,**
- **Biodiversité,**
- **Risques, santé, déchets,**
- **Gouvernance.**

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite **loi « Grenelle II »**, engage un véritable « verdissement » des plans locaux d'urbanisme, accélérant ainsi sensiblement le mouvement amorcé par la loi SRU.

Cela se traduit par **quatre nouveaux objectifs environnementaux à prendre en compte** par les PLU :

- la **réduction des émissions de gaz à effet de serre,**
- la **préservation et la remise en état des continuités écologiques**, l'identification de la trame verte et la trame bleue, dont l'objectif est d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux biologiques

- la **maîtrise de l'énergie** et de la production énergétique à partir de ressources renouvelables
- le **développement des communications électroniques**.

Le contenu des PLU doit aussi **intégrer les objectifs de lutte contre l'étalement urbain et de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles**. La loi impose désormais au projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de fixer «des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain» et une obligation d'«analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers» dans le rapport de présentation.

Par ailleurs, **les orientations d'aménagement et de programmation, jusque-là facultatives, sont désormais obligatoires** et devront inclure des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

**La loi confère de nouvelles possibilités au règlement** qui pourra désormais imposer une densité minimale de constructions dans des secteurs situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés. Le règlement pourra aussi imposer aux nouvelles constructions de respecter des performances énergétiques et environnementales, et de respecter des critères en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques.

De plus, le PLU devra être compatible avec deux nouveaux documents : **les schémas régionaux de cohérence écologique**, élaborés conjointement par les régions et l'Etat afin d'identifier la trame verte et la trame bleue, et **les plans climat-énergie territoriaux**, élaborés par les collectivités (les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants) et qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

### 1.2.2. La loi Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a été promulguée le 24 mars 2014 et publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014. Le décret d'application relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme est paru le 29 avril 2015.

Le texte se traduit par d'importantes modifications du code de l'urbanisme. Ainsi, la loi ALUR repositionne le rôle des SCoT en termes de planification stratégique de l'urbanisme et modifie les documents de planification communaux et intercommunaux. Par ailleurs, elle met fin aux Plans d'Occupation des Sols (POS), document d'urbanisme n'intégrant pas les objectifs du développement durable.

Au 31 décembre 2015, en l'absence de révision du POS en PLU, le POS devient caduc. Dès lors, la commune est obligée d'appliquer le règlement national d'urbanisme. Cependant, si une révision ou une élaboration de PLU est engagée avant le 31 décembre 2015, le POS sera maintenu jusqu'à l'approbation du PLU. Cette approbation doit intervenir au plus tard le 26 mars 2017.

La loi ALUR a ainsi eu plusieurs incidences sur le contenu du PLU :

- **Un rapport de présentation enrichi pour mieux intégrer les préoccupations environnementales et foncières** avec, l'obligation de réaliser notamment : un inventaire des capacités de stationnement des véhicules motorisés, des véhicules hybrides et électriques et des vélos dans les parcs ouverts au public, une analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis ainsi qu'une analyse de la consommation foncière à compter de l'approbation de manière rétrospective et sur une durée de 10 ans ;
- **Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** devant fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace ;
- **Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au champ d'intervention élargie**, pouvant par exemple identifier des continuités écologiques à restaurer ou à préserver ou encourager la mixité fonctionnelle, en fixant un pourcentage minimum de commerce au sein des opérations d'aménagement ;
- **Un règlement réorganisé**, pour plus de souplesse dans le règlement, mais qui doit désormais obligatoirement comporter des dispositions sur le stationnement de véhicules motorisés ou des vélos ;
- **Une suppression des COS et superficie minimale de terrain**.

### 1.3. Le PLU : mode d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Comme le P.O.S depuis les lois de "décentralisation" de 1983, le P.L.U. est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. Il est établi pour une perspective de développement s'étendant sur environ une dizaine d'années. Il est évolutif et ses règles peuvent être modifiées ou révisées afin de prendre en compte les nouveaux objectifs communautaires.

Le Conseil Municipal prend les décisions les plus marquantes, le Maire organise le travail et conduit les études. Le Conseil Municipal **fixe l'objet de la révision et définit les modalités de la concertation**. Le préfet adresse au Maire, sans délai, le « Porter à la Connaissance » (recueil des informations jugées utiles), qui pourra être complété tout au long de la procédure en cas d'éléments nouveaux. A l'initiative du Maire ou à la demande du Préfet, **les services de l'Etat sont associés à l'élaboration du projet de P.L.U.** Le Président du Conseil Régional et celui du Conseil Général, les Chambres d'Agriculture, de Commerces et d'Industrie, des métiers sont consultés à leur demande au cours de l'élaboration du projet de P.L.U révisé. Il en est de même des Maires des communes voisines ou de leurs représentants. Le Maire organise librement le travail d'élaboration de la révision. Dans la pratique, il organise des réunions de travail avec les personnes publiques intéressées (Services de l'Etat, Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre d'Agriculture, Conseil Général, Conseil Régional, Associations...).

**Un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de P.L.U.**

Le projet de P.L.U est ensuite arrêté par le Conseil Municipal, qui **tire en même temps le bilan de la concertation** qui a eu lieu pendant la durée des études. **Le projet arrêté est alors soumis pour avis aux personnes publiques associées, qui ont trois mois pour se prononcer.**

Après cette consultation des services, **le projet est ensuite soumis à enquête publique par le Maire**. Le dossier éventuellement modifié au vu des conclusions du commissaire enquêteur est ensuite approuvé par le Conseil Municipal.

Le P.L.U doit être compatible, s'il y a lieu, avec les dispositions du schéma de cohérence territoriale, du schéma de secteur, du schéma de mise en valeur de la mer et de la charte du parc naturel régional, ainsi que du Plan de Déplacements Urbains et du Programme Local de l'Habitat. Il est adaptable à l'évolution de la commune et ses règles peuvent être modifiées ou révisées, afin de prendre en compte les nouveaux objectifs municipaux.

## 2. LE PLU DE SAUCATS

### 2.1. Renseignements à caractère général

Personne publique compétente en charge du document d'urbanisme	Mairie de Saucats
Procédure concernée	Révision du PLU
Nombre d'habitants concernés et évolution au cours des 2 dernières périodes intercensitaires	Recensement réalisé en 2011 : 2 083 habitants en 2009 Recensement réalisé en 2016 : 2 629 habitants en 2014 Soit une variation annuelle moyenne de +4,8% entre 2009 et 2014.
Superficie du territoire	89,2 km <sup>2</sup>
Le Porter à connaissance a été transmis à la commune le 6 octobre 2016. Ce document précise la liste des documents à prendre en compte ou s'imposant selon un rapport de compatibilité dans le cadre de la révision du PLU	
Documents s'imposant selon un rapport de compatibilité	SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise SDAGE Adour Garonne 2016-2021 approuvé par arrêté du Préfet Coordonnateur du bassin Adour-Garonne en date du 1 <sup>er</sup> décembre 2015 SAGE « Nappes Profondes de la Gironde » approuvé par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2003 et révisé le 18 juin 2013 SAGE « Vallée de la Garonne » en cours d'élaboration, dont le périmètre a été arrêté le 24 septembre 2007 Plan d'Exposition au Bruit des Aéronefs concernant l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats approuvé le 08 février 2007
Documents à prendre en compte	SRCAE Aquitaine PCET du département de la Gironde PCET de la région Aquitaine

## 2.2. Les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 15 septembre 2014, le Conseil Municipal de la commune de Saucats a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme afin de repenser les objectifs de son document d'urbanisme.

Elle souhaite élaborer son PLU afin de :

- Améliorer le document existant par une analyse plus fine du territoire,
- Renforcer la traduction réglementaire des enjeux identifiés par la collectivité en matière de maîtrise de sa capacité d'accueil et de développement, avec prise en compte des récentes évolutions législatives (loi ALUR),
- Actualiser le PLU au regard de la législation en vigueur, et notamment la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) qui soumet le PLU à évaluation environnementale,
- Mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire métropolitaine bordelaise,
- Mettre en conformité le PLU avec le projet de recalibrage et de renforcement de la chaussée de la RD211, sur la section Saint-Jean-d'Illac – Saucats.

Tout en continuant à préciser le droit des sols, le Plan local d'urbanisme permettra de mettre en avant le projet de la commune, en portant une vision globale de son devenir traduit à travers le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le PLU permettra ainsi d'anticiper les besoins et de proposer un nouveau projet de développement global et cohérent pour la commune.



# CHAPITRE 1 - SITUATION DE LA COMMUNE

---

# 1. UNE COMMUNE PÉRIURBAINE ATTRACTIVE...

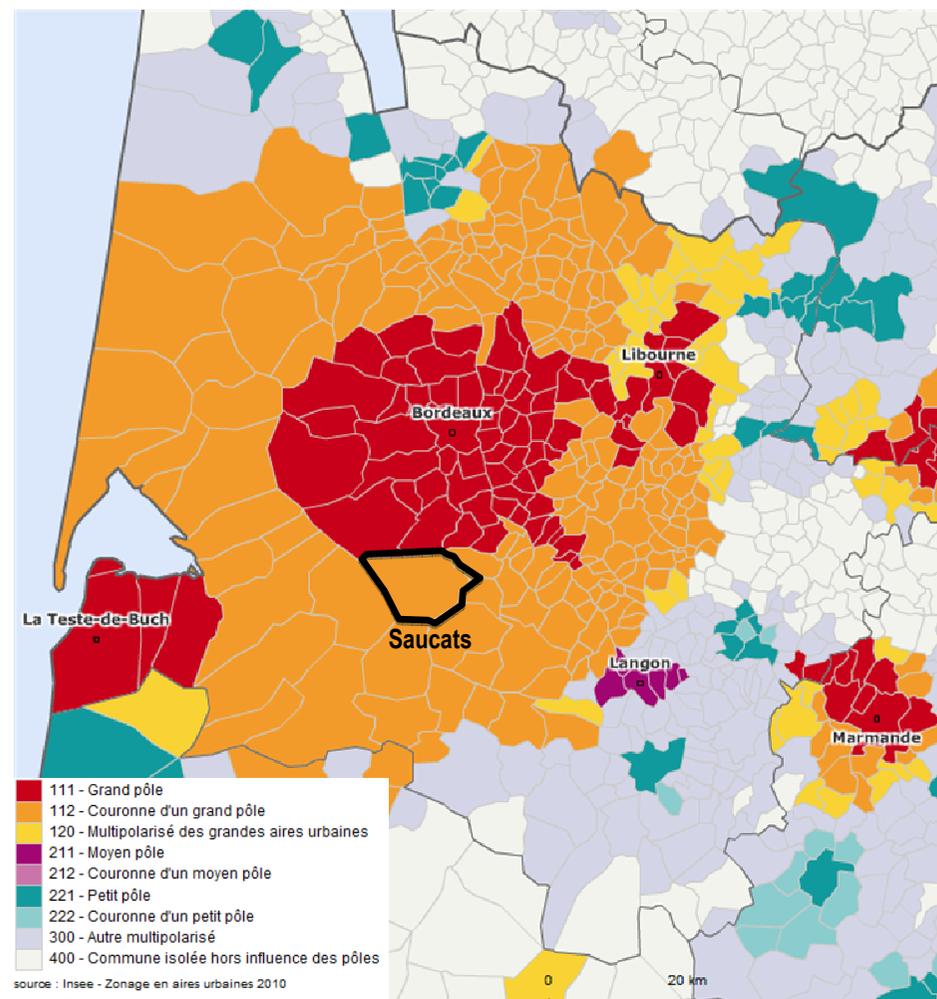
Commune de l'aire urbaine de Bordeaux, Saucats est située au sud du département de la Gironde, à environ 25 kilomètres de Bordeaux. Elle borde la grande forêt de pins des Landes de Gascogne et s'inscrit dans la célèbre région viticole des « Graves », ce qui lui confère un **cadre de vie attractif**.

La commune est traversée par plusieurs axes de communication de premier plan, dont la route historique reliant Bordeaux à Mont-de-Marsan (RD651). Elle bénéficie également de la proximité des autoroutes A62 et A65 (à environ 15 min), renforçant ainsi **l'accessibilité de son territoire**.

Si le bourg est **relativement autonome** pour l'accès aux équipements, services et commerces de proximité, force est de constater qu'il existe **une forte dépendance vis-à-vis des pôles urbains de Bordeaux** s'agissant de l'accès à l'emploi. Saucats fait ainsi partie des communes « périurbaines de grands pôles » du département, d'après la typologie dressée par l'INSEE pour le zonage en aires urbaines. Cela signifie que plus de 40% de la population de la commune occupe un emploi dans l'aire urbaine de Bordeaux, en particulier des communes de Villenave-d'Ornon, de Gradignan, de Talence ou encore de Pessac occupant la première couronne de l'agglomération.

Par ailleurs, la commune est également **soumise à l'influence des polarités locales** que sont La Brède (chef-lieu du canton) et Léognan, par exemple pour l'accès à certains équipements d'envergure (collège notamment) ou aux moyennes surfaces commerciales. **Ainsi Saucats dispose de nombreux atouts sources d'attractivité, dont le dynamisme démographique est le témoin.**

**L'aire urbaine** est une notion utilisée par l'Insee pour appréhender et décrire l'organisation urbaine de la France, et notamment le phénomène de la périurbanisation. Une aire urbaine est un ensemble continu et sans enclave formé par un pôle urbain (unité urbaine offrant plus de 10 000 emplois, en rouge sur la carte ci-contre) et par sa couronne périurbaine (en orange), c'est-à-dire les communes dont 40% de la population active résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans une commune fortement attirée par celui-ci.



Source : INSEE

## 2. ...INSCRITE DANS UNE DÉMARCHE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE...

La commune de Saucats est membre de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM). Créée le 7 décembre 2001, la CCM regroupe 13 communes et environ 38 755 habitants sur un territoire de 330 km<sup>2</sup> riche de ses paysages.

Son organisation territoriale semble héritée du pouvoir d'attraction de l'agglomération bordelaise et de la présence de l'A62, tout deux favorables au développement privilégié des communes de Léognan, Martillac et La Brède. Véritable colonne vertébrale, ces communes disposent d'un rôle structurant et constituent de réelles polarités intercommunales spécialisées et interdépendantes. Leur dynamique et haut niveau de services ont permis l'émergence de polarités secondaires dotées de commerces, services et équipements de proximité, mais également de petits pôles d'activités, à l'image de Saucats. Le territoire compte également d'autres communes plus rurales, telles Saint-Morillon, Cabanac-et-Villagrains, Castres-Gironde ou encore Isle-St-Georges, dont la proximité à ces polarités est un atout.

Dans ce contexte, la CCM porte l'ambition de coordonner et favoriser un développement harmonieux de chacun des territoires membres, dans le respect de leur identité locale. A cet égard elle est compétente en matière

- d'environnement (la collecte des déchets ménagers et assimilés, les bassins versants, la sensibilisation au tri, protection de l'environnement, déchetteries, gestion des digues, etc.).
- de développement économique (animation économique, commercialisation des zones, accompagnement des entreprises, gestion de l'aérodrome Bordeaux-Léognan-Saucats, etc.).
- de solidarité (insertion, pôle emploi, le logement, la dotation de solidarité aux communes, les subventions aux associations, etc.).
- de jeunesse-petite-enfance et animation socioculturelle (les crèches, le Relais d'assistantes maternelles, Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, actions de prévention, les transports scolaires, etc.).
- de tourisme (l'office de tourisme, pistes cyclables, chemins de randonnées, etc.).

Le territoire intercommunal



### 3. ...ET INTÉGRÉE AU PÉRIMÈTRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE

Située dans l'aire urbaine de Bordeaux, la communauté de communes de Montesquieu est membre du **SYSDAU** en charge d'organiser l'aménagement du territoire pour les 98 communes de l'aire métropolitaine bordelaise. Il intervient sur les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire et a pour vocation de réaliser et de suivre la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), approuvé depuis le 13 février 2014 par les élus du Comité syndical.

A partir d'un diagnostic territorial et d'un projet d'aménagement et de développement durables, le SCoT précise les grands objectifs d'aménagement du territoire pour les 870 000 habitants qui y résident.

Ainsi, le SCoT définit les équilibres en matière de développement, il localise les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et oriente les grands projets d'équipements, de services et de dessertes en transports collectifs.

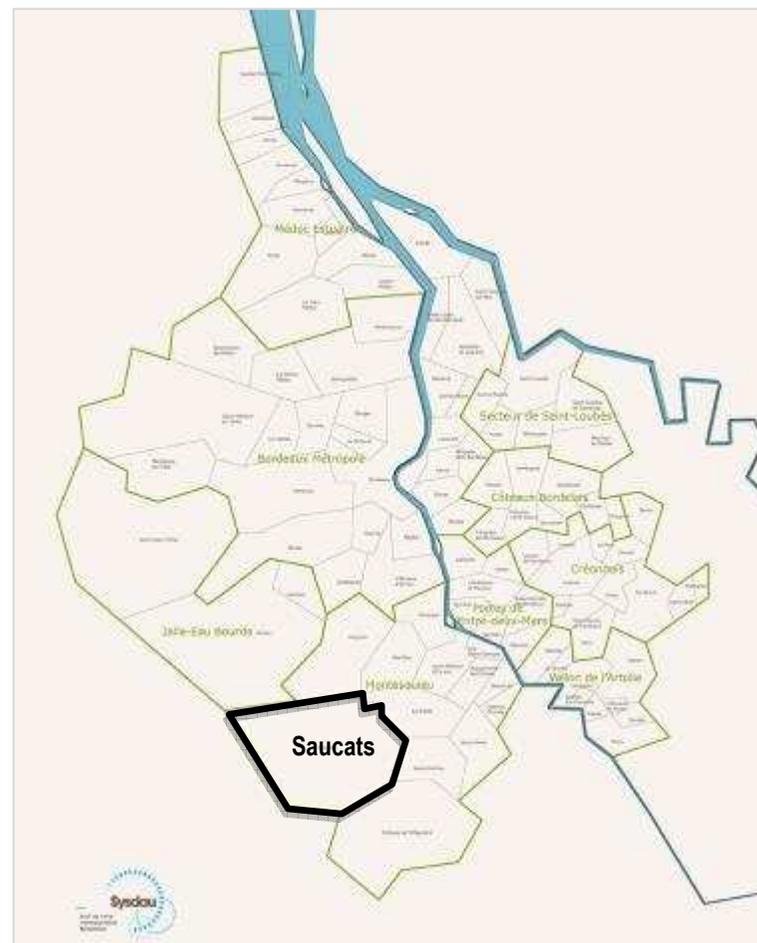
Le SCoT dessine la **métropole de demain**, où s'équilibrent le respect et la préservation de l'environnement, la croissance économique et démographique, les transports et l'équité sociale sur la base :

- d'un développement urbain maîtrisé afin de ne pas remettre en cause le fonctionnement écologique, les capacités de régulation et le potentiel productif de ce territoire ;
- d'une organisation territoriale optimisée, accueillante, performante, équilibrée, en harmonie avec la qualité de vie et axée sur les économies : économie des sols, des mobilités, des ressources ;
- d'offrir à une population en pleine croissance un cadre de vie et d'activités à la fois solidaire, civilisé et stimulant.

Pour parvenir à cette métropole, le SCoT a posé comme principes **quatre axes majeurs de développement** retranscrits dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) : la métropole nature, la métropole responsable, la métropole active et la métropole à haut niveau de services.

En tant que commune de « bassins de vie » de l'aire métropolitaine bordelaise, Saucats devra participer à l'atteinte des objectifs métropolitains. A cet égard, il conviendra de veiller, en amont de l'élaboration du projet de territoire, à la bonne intégration des prescriptions du SCoT en matière démographique, économique, environnementale, paysagère, etc.

Le territoire du Sysdau

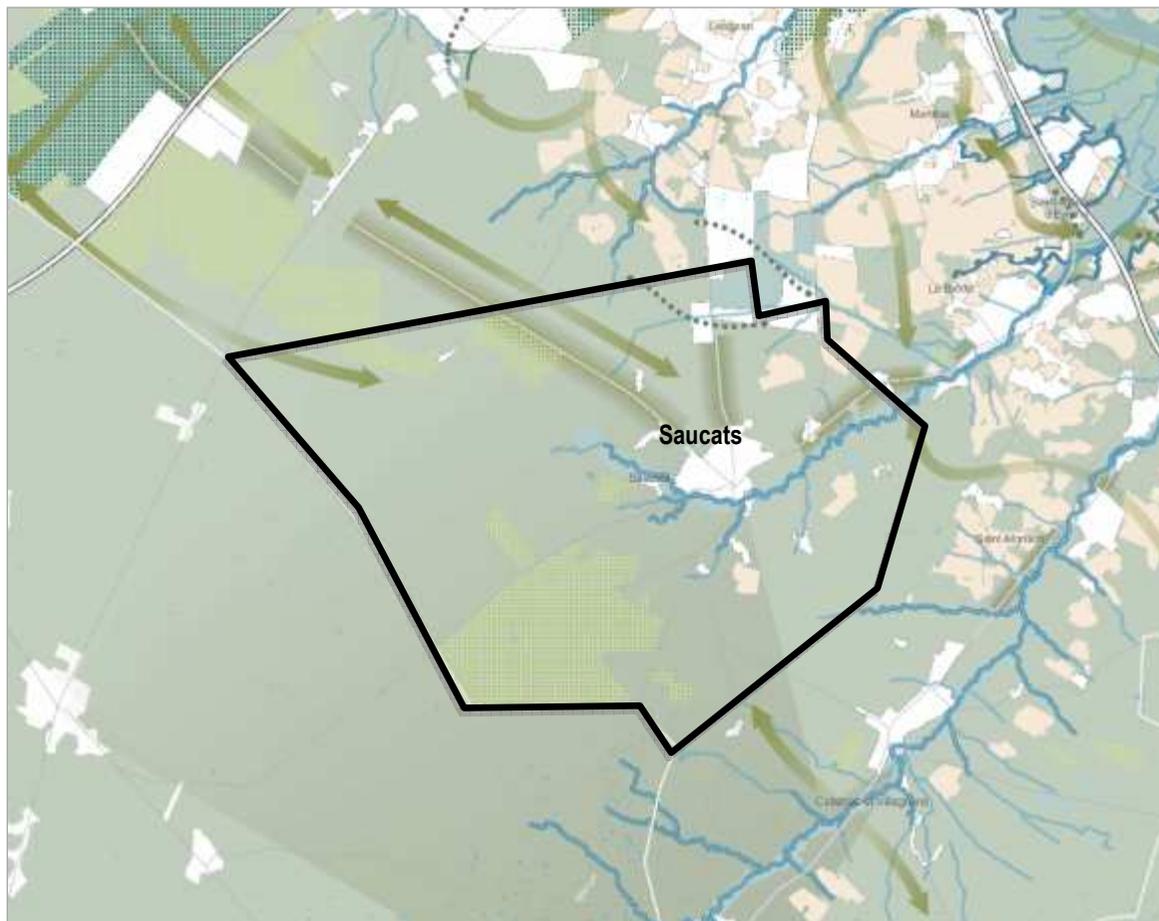
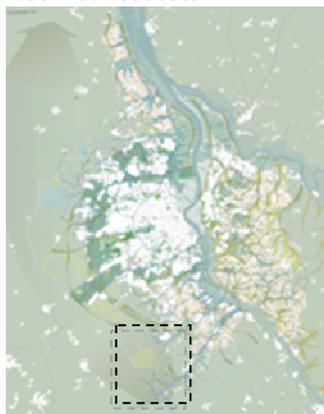


Source : SYSDAU

### 3.1. La métropole nature

Le SCoT protège strictement de l'urbanisation les espaces naturels majeurs, les terroirs viticoles, les sites agricoles et sylvicoles et les espaces de nature en ville qui jouent un rôle décisif dans la qualité de vie de la métropole. A Saucats, l'intégralité du massif est identifiée comme devant faire l'objet d'une protection (A3), de même que l'intégralité des espaces agricoles ouverts du territoire doivent être maintenues et préservées (A7). Les secteurs d'AOC, en raison de leur fort potentiel agronomique et viticole devront également être préservés(A5). Le SCoT identifie également la vallée du Saucats comme un élément structurant de la trame bleue métropolitaine devant faire l'objet d'une protection au titre de son caractère remarquable et de son extrême sensibilité (B1). De plus, plusieurs continuités naturelles d'importance significative à l'échelle métropolitaine se sont vues assigner des objectifs de sauvegarde (C2).

#### Zoom sur Saucats



#### Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

-  Préserver le socle agricole, naturel et forestier (A3)
-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Maintenir et renforcer la protection des territoires agricoles

#### Structurer le territoire à partir de la trame bleue (B)

-  Retrouver et renforcer la continuité des fils de l'eau (B1)
-  Retrouver et renforcer la continuité des affluents majeurs (B1)
-  Préserver les lagunes d'intérêt patrimonial en particulier (B2)

#### Affirmer les qualités et fonctionnalités des paysages de l'aire métropolitaine (C)

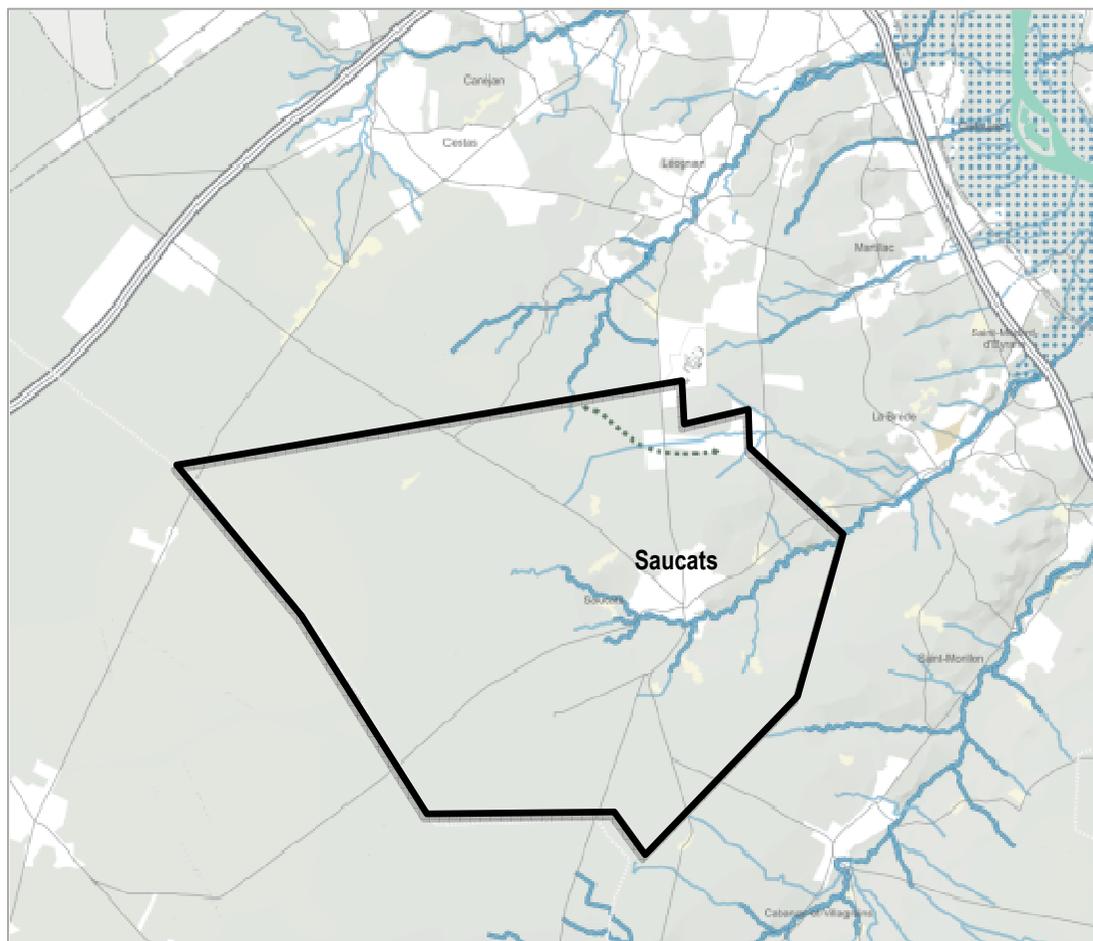
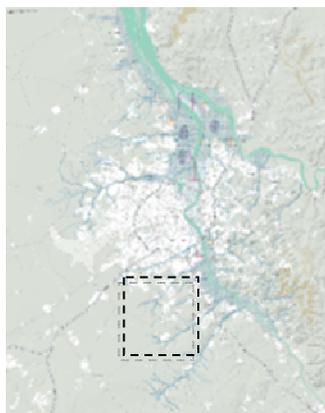
-  Maintenir et préserver la qualité écologique des continuités naturelles majeures (C2)
-  Etudier le maintien ou la restauration de liaisons écologiques et paysagères
-  Préserver des espèces de respiration le long des infrastructures routières (C4)

Source : D2O, SCoT approuvé

## 3.2. La métropole responsable

Aux travers de ces orientations le SCoT souhaite dessiner à horizon 2030 une métropole qui met l'environnement au cœur de ses préoccupations. Ce modèle repose sur une sobriété foncière et énergétique, la préservation et la gestion durable des ressources et la prise en compte des risques et des nuisances au sein de chaque grande entité territoriale.

### Zoom sur Saucats



#### Réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

##### Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines définies (E1)

Maintenir des équilibres raisonnés entre espaces naturels, agricoles et forestiers et espaces urbanisés en contenant l'urbanisation dans des enveloppes urbaines définies (E1)

Encadrer strictement l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Préserver 120 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers de l'urbanisation en interdisant la constructibilité en dehors des secteurs définis (E1)

#### Protéger les biens et les personnes contre le risque inondation (J)

##### Réduire la vulnérabilité du territoire contre le risque inondation fluvio-maritime (J1)

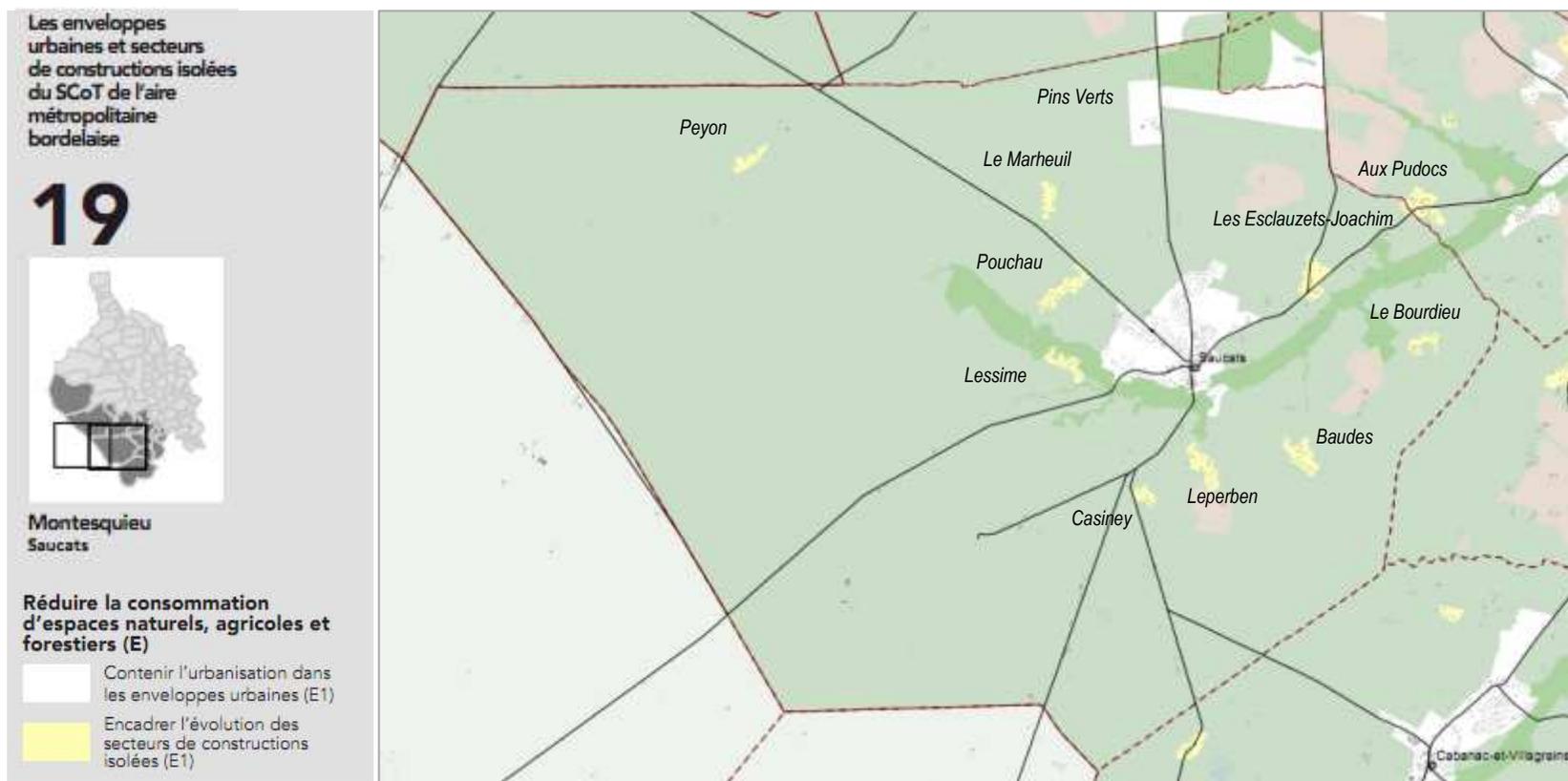
Prendre en compte les autres risques inondations : débordement des cours d'eau secondaires, ruissellement des eaux pluviales et remontées de nappes phréatiques (J3)

Source : D2O, SCoT approuvé

### 3.2.1. Une métropole économe en foncier

Le SCoT propose une organisation du territoire plus économe en foncier, qui occupe le minimum d'espaces. Son action repose principalement sur une gestion économe de l'espace. Pour y parvenir, il souhaite dans un premier temps contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines préalablement définies. Il s'agit de maintenir des équilibres raisonnés entre espaces naturels, agricoles et forestiers et espaces artificialisés en **contenant l'urbanisation future** au sein des enveloppements urbaines identifiées et en **encadrant l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)**.

A Saucats, les enveloppes urbaines identifiées comme pouvant accueillir des opérations d'extension ou de renouvellement urbain regroupent le bourg et ses extensions périphériques récentes et le secteur de l'aérodrome. Ces enveloppes intègrent l'ensemble des secteurs pouvant faire l'objet d'une urbanisation future au PLU en vigueur. Les hameaux de Peyon, Le Marheuil, Pouchau, Lessime, Aux Pudocs, Les Esclauzets-Joachim, Le Bourdieu, Baudes, Lesperben et Cassiney sont quant-à-eux identifiés comme pouvant faire l'objet d'une évolution sommaire.



Source : D2O, SCoT approuvé

Cette gestion économe de l'espace vise une meilleure rationalisation de l'occupation des sols. A cet égard, le SCoT fixe les grands équilibres entre renouvellement urbain et extension urbaine pouvant être opérés au sein des enveloppes urbaines identifiées par grand territoire, tout en prenant en compte les spécificités et les contextes locaux (E4).

	Extension urbaine	Renouvellement urbain
Cœur d'agglomération (dont hypercentre)	20 %	80 %
Couronne de centralités et centralités relais	50 %	50 %
<b>Bassins de vie (hors centralités relais)</b>	<b>60 %</b>	<b>40 %</b>

L'atteinte de cet objectif passe également par la définition des conditions nécessaires à un développement résidentiel plus économe (E5). Pour cela, à titre indicatif, des objectifs moyens de consommation d'espace et de répartition entre habitat individuel et habitat collectif pour les constructions neuves ont été fixés par grand territoire.

Objectifs par logement (individuel et collectif)	Consommation foncière 2000-2009*	Objectif moyen fixé par territoire
Cœur d'agglomération (dont hypercentre)	230 m <sup>2</sup> /logt	150 m <sup>2</sup> /logt
Couronne de centralités	740 m <sup>2</sup> /logt	540 m <sup>2</sup> /logt
<b>Bassins de vie (dont centralités relais)</b>	<b>900 m<sup>2</sup>/logt</b>	<b>700 m<sup>2</sup>/logt</b>

Objectifs par logement individuel (uniquement - hors mixité)	Consommation foncière 2000-2009*	Objectif moyen fixé par territoire
Cœur d'agglomération (dont hypercentre)	550 m <sup>2</sup> /logt	450 m <sup>2</sup> /logt
Couronne de centralités	950 m <sup>2</sup> /logt	750 m <sup>2</sup> /logt
<b>Bassins de vie (dont centralités relais)</b>	<b>1100 m<sup>2</sup>/logt</b>	<b>900 m<sup>2</sup>/logt</b>

	Part entre habitat individuel et habitat collectif de la production entre 2000 et 2009 *	Objectifs moyens de la production neuve fixés par territoire
Cœur d'agglomération (dont hypercentre)	35% ind / 65% coll	25% ind / 75% coll
Couronne de centralités	80% ind / 20% coll	70% ind / 30% coll
<b>Bassins de vie (dont centralités relais)</b>	<b>85% ind / 15% coll</b>	<b>75% ind / 25% coll</b>

\* Parts relatives du nombre de maisons et d'appartements dans les surfaces artificialisées par du logement uniquement (maisons/appartements/mixte) observées entre 2000 et 2009. (Source MAGIC II / DDTM33 MOÏT).

Saucats est identifiée comme étant une commune de « Bassins de vie » et devra en ce sens **respecter les grands équilibres entre extension et renouvellement** fixés au SCoT, mais également s'approcher des **objectifs moyens de consommation d'espace et de répartition entre habitat individuel et habitat collectif** pour les constructions neuves.

### 3.2.2. Une métropole économe en énergie et en eau

Le SCoT propose une organisation du territoire plus économe en foncier, mais recherche également à promouvoir une organisation territoriale favorable à de moindres consommations énergétiques. Au travers d'une gestion économe de l'espace et d'opérations mixtes, il veille à promouvoir les **formes urbaines économes en énergie** (F1). Il s'agit également de promouvoir une mobilité durable à l'échelle des grands territoires en proposant des alternatives aux déplacements motorisés (Q3).

Par ailleurs, la préservation des éléments structurants de la trame bleue imposée par le D2O vise **l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau superficielles** fixés au SDAGE Adour-Garonne mais, à plus long terme, recherche à **améliorer les potentialités de diversification des ressources** pour l'alimentation en eau potable (G3). Il s'agit également de veiller à la préservation de la qualité des cours d'eau en **maîtrisant les ruissellements d'eau pluviale** (I1) à l'échelle des bassins versants et en **garantissant une cohérence des capacités de collecte et de traitement des eaux** avec le projet de développement (I2).

La commune de Saucats devra en ce sens veiller à la **promotion de formes urbaines diversifiées** plus économes en énergie, mais également participer à la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines en « **conditionnant son développement à la disponibilité de la ressource en eau** » d'une part, et à « **la capacité du réseau de collecte et de traitement des eaux usées** » d'autre part. .

### 3.2.3. Une métropole permettant de protéger les biens et les personnes des risques et nuisances

D'une manière générale, le SCoT souhaite rendre moins vulnérable l'aire métropolitaine bordelaise aux risques et nuisances. Il s'agit de tenir compte dans le cadre des projets d'urbanisation de l'existence d'une sensibilité propre aux risques naturels, technologiques ou aux nuisances (K1, K2 et K3). Pour ce faire, le SCoT précise que les documents d'urbanisme doivent notamment aménager les extensions urbaines en intégrant la lutte contre le risque feux de forêt.

La commune de Saucats est particulièrement exposée à ce risque. Pour être en accord avec les prescriptions du SCoT, elle devra :

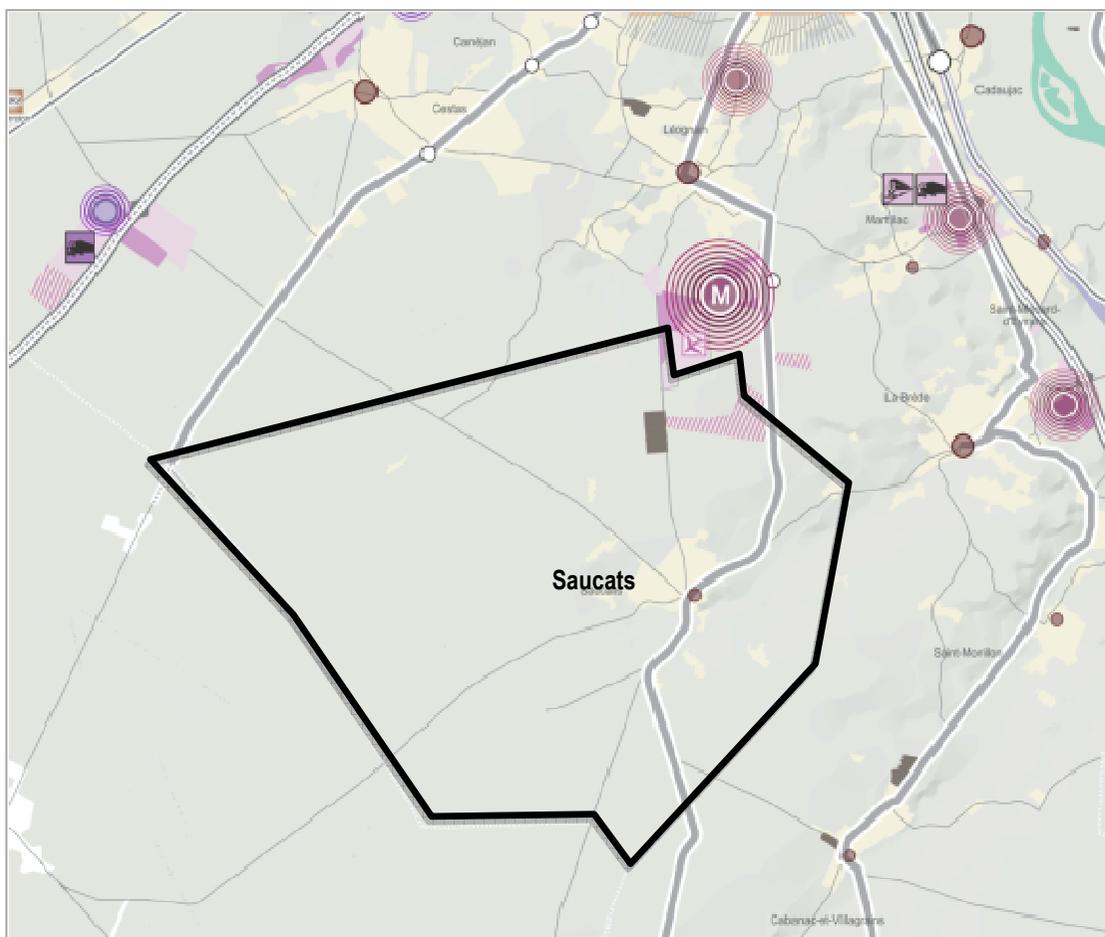
- conditionner l'ouverture à l'urbanisation à l'existence **d'un système de la défense incendie suffisamment dimensionné** ;
- veiller à **préserver l'intégrité des aménagements et installations DFCI**
- garantir le **maintien d'une lisière naturelle** autour des espaces urbanisés.

Les orientations du SCoT visent également à réduire de manière durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations par la mise en œuvre d'une approche globale, coordonnée et intégrée de prévention des inondations. Ainsi, les documents d'urbanisme locaux doivent veiller à une meilleure prise en compte du risque inondation lié au débordement des cours d'eau secondaires et au ruissellement des eaux pluviales (J3). Il précise que « de façon spécifique, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour maîtriser l'urbanisation le long des fils de l'eau de façon à se préserver du risque de débordement potentiel (définition de marges de recul en fonction des aléas et des lits de chaque cours d'eau, etc.) ». Le Saucats et certains de ses affluents sont identifiés comme devant faire l'objet d'une attention particulière. **Il conviendra au titre du SCoT de maîtriser l'urbanisation le long de ces fils de l'eau.**

### 3.2.4. La métropole active

Le SCoT organise le territoire et définit les conditions d'accueil de toutes les entreprises, dans des espaces dédiés, dont a besoin l'aire métropolitaine pour développer de l'emploi et de l'activité. La mise en réseau des lieux de vie et d'emplois est une priorité (déplacements, communication, services...), tout comme la constitution locale du tissu économique métropolitain, en lien avec les sites économiques majeurs. Il s'agit de renforcer le dynamisme économique métropolitain mais également de promouvoir une activité économique au cœur de tous les territoires.

### Zoom sur Saucats



- Renforcer la dynamique économique métropolitaine (M)**  
Promouvoir l'activité économique au cœur de tous les territoires
-  Valoriser l'économie résidentielle afin d'en faire l'un des premiers vecteurs de développement économique (M4)
  -  Constituer une offre de proximité afin de répondre aux besoins locaux (M4)
- Offrir un cadre économique de qualité à la mesure des attentes des acteurs économiques (N)**
- Opter pour une politique volontariste en matière de foncier économique (N4)
-  Optimiser l'occupation des grandes emprises existantes
  -  Organiser l'ouverture des nouveaux espaces économiques à court et moyen terme
  -  Réserver des espaces d'extension économique à plus long terme

Source : D2O, SCoT approuvé

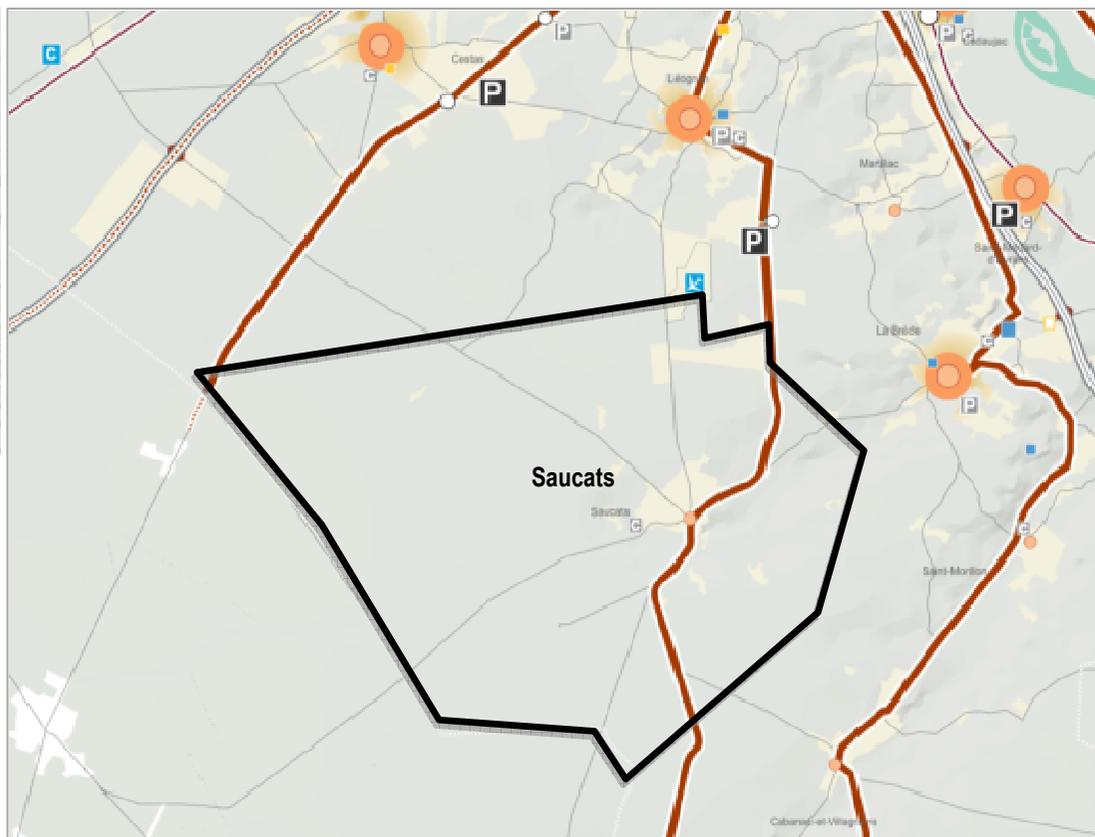
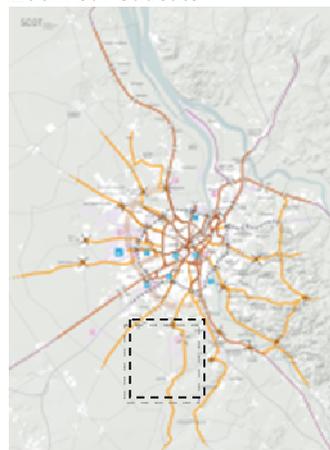
A Saucats, ce principe repose principalement sur la mise en valeur de l'économie résidentielle et la constitution d'une offre de proximité de nature à répondre aux besoins locaux (M4). Le SCoT identifie le bourg de Saucats comme un lieu à privilégier pour le renforcement d'une offre de commerces et services de proximité. Ainsi, **l'implantation de nouvelles activités relevant de la sphère résidentielle devra être permise et favorisée en centre-bourg**, de sorte à ce que les activités et emplois liés soient un vecteur de dynamisation. Par ailleurs, le SCoT souhaite permettre et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises (N), à proximité de la zone d'activités des Pins-Verts..

### 3.3. La métropole à haut niveau de services

#### 3.3.1. Une métropole favorable aux déplacements alternatifs

Pour limiter la dépendance à la voiture, le SCoT tend à proposer des services alternatifs en transports. Dans le cadre de la constitution d'un schéma métropolitain des mobilités, le SCoT envisage la réalisation d'un réseau de transports collectifs express à l'échelle de l'agglomération, devant desservir Saucats. Au-delà du renforcement de la desserte en transports en commun qui relève d'initiatives collectives et partenariales, le SCoT porte des ambitions en matière de mutualisation des déplacements et de mobilités douces.

##### Zoom sur Saucats



##### Construire un schéma métropolitain des mobilités (P/Q/R)

Construire un réseau de transport collectif express à l'échelle de la métropole (P1)

Organiser le rabattement autour des lieux privilégiés de desserte (repérage indicatif)

G Développer le covoiturage par une offre de stationnement mutualisé (Q4)

T Assurer une production de logements diversifiée et ambitieuse (T)

Source : D2O, SCoT approuvé

A ce jour, Saucats ne bénéficie pas de dispositifs alternatifs concurrentiels à l'usage de l'automobile, en particulier dans le cadre des déplacements domicile-travail. Ainsi, le SCoT encourage la commune à intervenir en faveur du renforcement des transports en commun en association avec les différents partenaires compétents en la matière. En revanche, il préconise en parallèle la mise à disposition de zones de mutualisation, favorables au covoiturage. Le SCoT cible à titre indicatif le centre-bourg de Saucats comme un secteur stratégique pour organiser le rabattement des flux automobiles vers une mutualisation.

Le SCoT préconise également le développement d'un réseau de mobilités douces de proximité adapté aux besoins de chaque bassin de vie, mais également une maîtrise du stationnement pour faire évoluer les pratiques de déplacement. Dans le cadre de son développement futur, la commune devra **veiller à la valorisation des mobilités douces et à la constitution d'une offre en stationnements incitative à la mutualisation des déplacements**.

### 3.3.2. Une métropole pour un développement urbain raisonné

Pour limiter la dépendance à la voiture, le SCoT tend à proposer des services alternatifs en transports, mais également à organiser la ville en conséquence en conjuguant déplacements, logements et équipements commerciaux, éducatifs, sportifs ou culturels. Pour ce faire le SCoT souhaite garantir un développement respectueux des principes de développement durable à l'échelle des territoires communaux (S2). Dans ce cadre il s'agit :

- de rationaliser l'occupation des sols et l'utilisation des espaces urbanisés, en favorisant le **développement urbain préférentiellement sur l'espace urbain existant** plutôt que d'envisager son extension ;
- de permettre **la mise en place de densités minimales** pour promouvoir une évolution des formes urbaines plus compactes et innovantes répondant aux exigences en matière de qualité urbaine et aux souhaits des ménages. Il peut être fixé des densités minimales sur les secteurs de projets situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés, de manière à mieux maîtriser le développement urbain. Ces densités doivent alors être adaptées aux contextes territoriaux et renforcées dans les lieux privilégiés d'implantation des nouveaux programmes d'habitat ;
- de **promouvoir la densification** des centres-villes, centres-bourgs et nœuds d'interconnexion ;
- d'assurer **un niveau de services de qualité** en privilégiant un développement en continuité des tissus existants par la restructuration des espaces déjà urbanisés ou la réhabilitation du parc ancien à valeur patrimoniale avant toute extension urbaine. Il s'agit également de **polariser dès que possible le développement résidentiel** autour de l'offre de transports, d'équipements, de commerces et services afin de permettre une bonne accessibilité de cette offre aux futurs habitants et de conforter, par là même, les activités en place.

### 3.3.3. Une métropole qui dispose d'une offre en logements diversifiée et ambitieuse

Afin de garantir la constitution d'une offre en logements diversifiée, le SCoT souhaite introduire des équilibres démographiques entre les territoires (T1) et encadre la production de logements.

A cet égard le PADD fixe des objectifs démographiques par grand territoire. Dans les « bassins de vie périphériques », le SCoT vise l'accueil de **1 500 habitants par an** à horizon 2030, soit 10 % de la population totale attendue sur l'aire métropolitaine. À ces objectifs démographiques doit répondre une production de logements. Ce sont donc 9 000 nouveaux logements par an qu'il convient de produire, dont **800 par an** au sein des bassins de vie. Pour assurer la bonne répartition de ces équilibres au sein de chacune des intercommunalités, le SCoT précise qu'elles « doivent se doter de PLH qui déclinent quantitativement et qualitativement et indiquer les moyens nécessaires à leur mise en œuvre » dans le temps à l'échelle communale, voire infracommunale.

Répartition de la population attendue à horizon 2030

	Population 2011*	Population 2014 estimée**	Population 2020	Population 2030	Représentation démographique indicative***
CdC Médoc Estuaire	25 470	27 010	29 250	33 500	2,8 %
CdC Saint-Loubès	24 740	25 690	27 650	31 000	2,6 %
CdC Coteaux bordelais	17 370	18 340	19 350	21 500	1,8 %
CdC Créonnais***	11 650	12 410	12 700	14 000	1,2 %
CdC Vallon Artolie	8 940	9 260	10 400	12 000	1,0 %
CdC Portes Entre-deux-Mers	14 740	15 120	16 550	18 500	1,6 %
CdC Jalle Eau Bourde	28 550	28 810	32 450	36 500	3,1 %
<b>CdC Montesquieu</b>	<b>37 670</b>	<b>39 420</b>	<b>43 650</b>	<b>50 500</b>	<b>4,3 %</b>
CUB	727 260	738 340	840 700	960 000	81,5 %
Total	896 380	914 220	1 032 700	1 177 500	100 %

CdC : Communauté de communes.

\* Population municipale légale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 arrondie (source : INSEE).

\*\* Estimation 2014 réalisée sur la base d'un prolongement de tendance 2006/2011

\*\*\* Seule la partie concernée de la Communauté de communes du Créonnais est prise en compte (Créon, Cursan, Haux, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Madirac, Le Pout, Sadirac et Saint-Genès-de-Lombaud).

\*\*\*\* Poids démographique du territoire au sein du SCoT (part en % du nombre d'habitants du territoire)

Répartition du nombre de logements à produire à horizon 2030

	Logements nécessaires 2010-2030	Moyenne indicative triennale
CdC Médoc Estuaire	5 040	720
CdC Saint-Loubès	4 200	600
CdC Coteaux bordelais	2 730	390
CdC Créonnais *	1 470	210
CdC Vallon Artolie	1 260	180
CdC Portes Entre-deux-Mers	2 100	300
CdC Jalle Eau Bourde	4 620	660
<b>CdC Montesquieu</b>	<b>7 980</b>	<b>1 140</b>
CUB	159 600	22 800
<b>Total</b>	<b>189 000</b>	<b>27 000</b>

CdC : Communauté de communes.

\* Seule la partie concernée de la Communauté de communes du Créonnais est prise en compte (Créon, Cursan, Haux, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Madirac, Le Pout, Sadirac et Saint-Genès-de-Lombaud).

La commune de Saucats appartient au territoire de le CCM, qui est doté d'un PLH. Approuvé en 2006, ce dernier a fini de produire tous ses effets. A noter que ce dernier, a participé quantitativement et qualitativement à la traduction des objectifs du SCoT, à savoir, l'accueil de 13 000 habitants environ et la production de près de 7 800 logements à horizon 2030.

Au-delà d'établir une ligne démographique par grand territoire, le SCoT souhaite permettre la constitution d'un parcours résidentiel choisi, de qualité et adapté aux besoins de tous (T4). Outre l'aspect quantitatif de la satisfaction des besoins en logements, les collectivités doivent assurer une **production de logements diversifiée** permettant la réalisation des parcours résidentiels au sein de l'agglomération métropolitaine, **favoriser l'accession abordable**, anticiper le vieillissement de la population et **améliorer l'accessibilité** aux logements ou **favoriser l'accès aux réseaux à haut débit** ( prioritairement en zones d'habitat dense ou dans les centralités identifiées par le SCoT).

Les orientations du SCoT œuvrent également pour la **production de logements locatifs sociaux** publics ou privés dans un souci d'équilibre territorial (T5). Les objectifs de production de logements sociaux sont en ce sens **territorialisés** selon l'organisation urbaine portée par le SCoT. Dans les communes « des bassins de vie », qui ont vocation à se développer de manière « modérée », les communes doivent mettre en place des outils de mobilisation du parc privé, contribuant à développer un **parc locatif abordable** tout en agissant **pour la réhabilitation et la mise en valeur de leur bâti ancien et/ou de leur centre historique** ». Cette orientation est à mettre en lien avec la volonté d'intensifier les efforts de réhabilitation du parc ancien (T6).

Pour les communes disposant de **moins de 35 % de logements locatifs sociaux**, le SCoT impose également, qu'une part significative de la production de logements sociaux, **de l'ordre de 30 %, soit dédiée aux logements très sociaux** (PLAI ou PST). En complément, le SCoT précise que « les documents d'urbanisme locaux **doivent faciliter cette production par la mise en œuvre d'outils adaptés** (d'emplacements réservés pour la mise en œuvre d'une mixité sociale, l'instauration de secteurs fixant des objectifs de diversification résidentielle aux opérations de construction, etc.) ».

**A Saucats, il s'agira de poursuivre l'effort de diversification du parc engagé ces dernières années, en garantissant la production de logements locatifs sociaux et très sociaux, accessibles et adaptés aux besoins de tous.**

### 3.3.4. Une métropole multifonctionnelle favorisant la constitution d'une offre en équipements et commerces de proximité.

En réponse à l'accueil de nouvelles populations, le SCoT souhaite engager des démarches favorables à la mise à disposition d'équipements multi-usages et multi-publics (U3) qui répondent selon les cas à des stratégies d'implantation supra-communale. Le développement d'équipements publics plus rationnels, plus économes, dans une logique de multi-usage, située au cœur des quartiers, à proximité des points de desserte principale des transports collectifs ou accessible par des cheminements doux doit être privilégié.

Sur les territoires périphériques, les communes sont « encouragées à mettre en œuvre des coopérations singulières en matière de partage et mutualisation d'équipements et de services nécessaires pour développer une offre de qualité, diversifiée et accessible par modes doux et/ou transports collectifs ».

Il s'agit par ailleurs, d'encourager les pratiques de proximité à l'échelle des quartiers et des bassins de vie, en renforçant les pratiques « quotidiennes » au plus près des habitants. A cet égard, les documents d'urbanisme locaux doivent « chercher à pérenniser et à renforcer la fonction de proximité du commerce [...] en s'inscrivant au sein des tissus urbains constitués » dans le respect des localisations prioritaires du SCoT. « Sauf à démontrer l'absence d'une offre immobilière adaptée [...], les implantations de petit format et de format intermédiaire s'implantent de manière préférentielle [...] soit en cœur d'agglomération, au sein des centralités périphériques ou des nœuds d'interconnexion identifiés ».

**Le projet de développement de la commune de Saucats devra, le cas échéant, promouvoir une offre en équipements multi-usages et multi-publics, au cœur des quartiers et à proximité des principaux points de desserte collective ou alternative aux déplacements individuels en automobile. Par ailleurs, le bourg de Saucats est identifié comme étant une « centralité périphérique » au SCoT. A cet égard, le projet de PLU devra veiller au maintien des commerces existants du bourg, mais également y privilégier toute implantation nouvelle.**



# CHAPITRE 2 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

# 1. LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

## 1.1. Un socle géologique exclusivement constitué de sables

La commune de Saucats se situe dans la partie orientale de la région géographique des landes girondines, vaste plaine recouverte par le sable des Landes, où les sols podzolisés, très acides sont le support de la pinède.

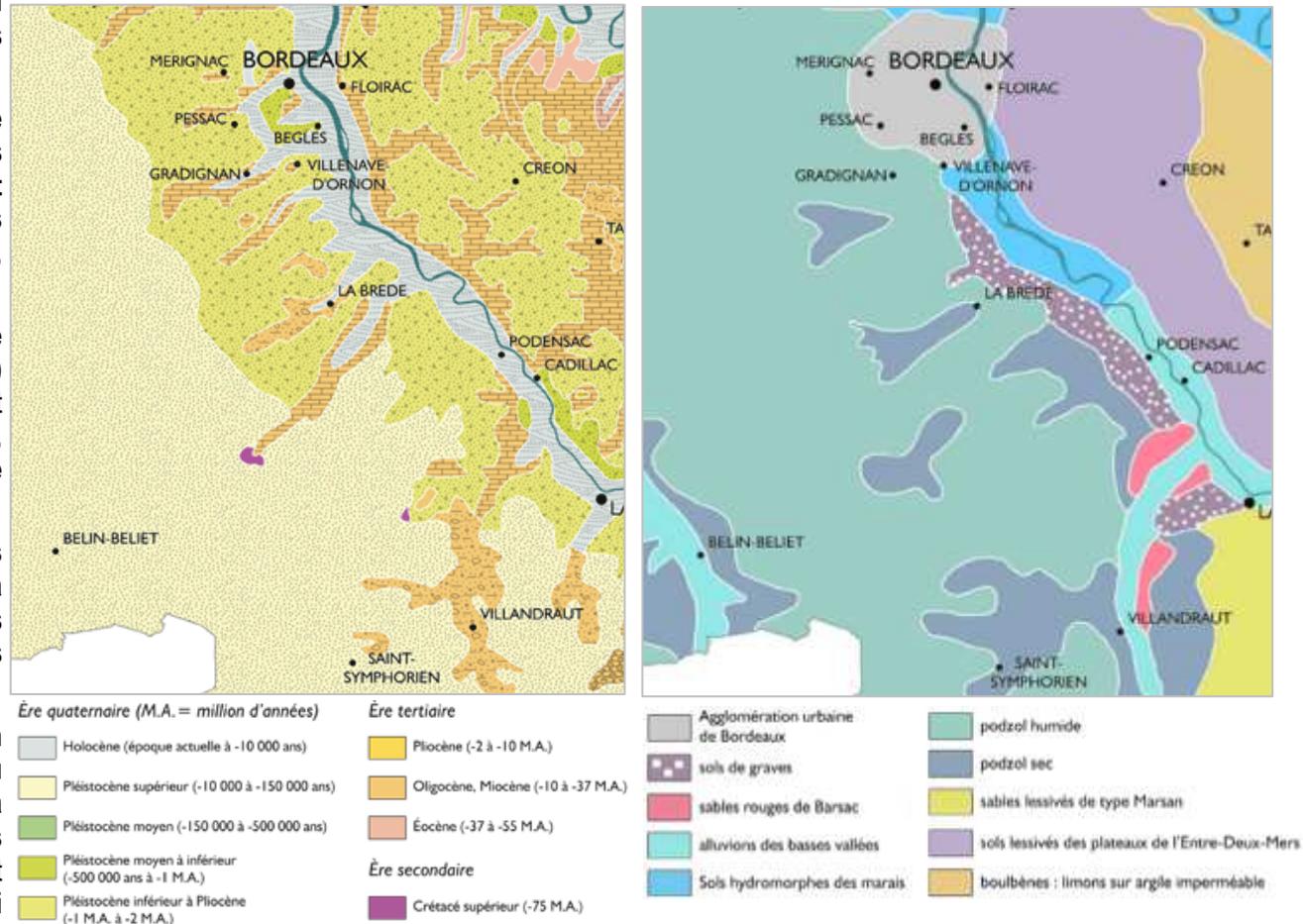
Le sable des Landes vient se relier sans rupture géomorphologique importante avec les terrasses alluviales anciennes de la Garonne, constituées de sables, graves et argiles. Ils sont à l'origine de **sols podzolisés sableux et graveleux sur les points hauts** du relief et de **sols hydromorphes dans les creux** où la nappe est bloquée par l'imperméabilité des terrains sous-jacents, souvent colonisées par les landes rases.

Dans la vallée du ruisseau de Saucats, dernière entité géomorphologique de la commune, le substratum calcaire du Tertiaire (Miocène et Oligocène) apparaît à la faveur du creusement de la couverture quaternaire par cet affluent de la Garonne. Les calcaires du Miocène (Burdigalien et Aquitanien), exceptionnellement riches en fossiles, sont d'une **importance internationale sur le plan géologique**.

Néanmoins, les terrains calcaires sont souvent recouverts par **des sables argileux et graviers colluvionnés**, à l'origine de sols graveleux, propices à la culture de la vigne sur les versants. Le fond de vallée, là où les alluvions prennent une **texture plus argileuse**, est occupé par les prairies et les cultures.

Les caractéristiques géologiques du territoire ont contribué à la présence d'un cadre atypique, la commune accueillant un sous-sol riche en patrimoine, où les roches et fossiles témoignent des trois invasions de l'océan Atlantique, à la fin de l'ère tertiaire. Par ailleurs, les sables des landes présentent **des capacités d'infiltration variables** selon leur épaisseur, les zones basses et mal drainées étant les plus vulnérables à une « mauvaise » infiltration, ce qui n'est pas sans conséquences sur la gestion des eaux usées et eaux pluviales.

Géologie et pédologie simplifiées



Source : Atlas des paysages de la Gironde, extraits des cartes géologique et pédologique, 2013

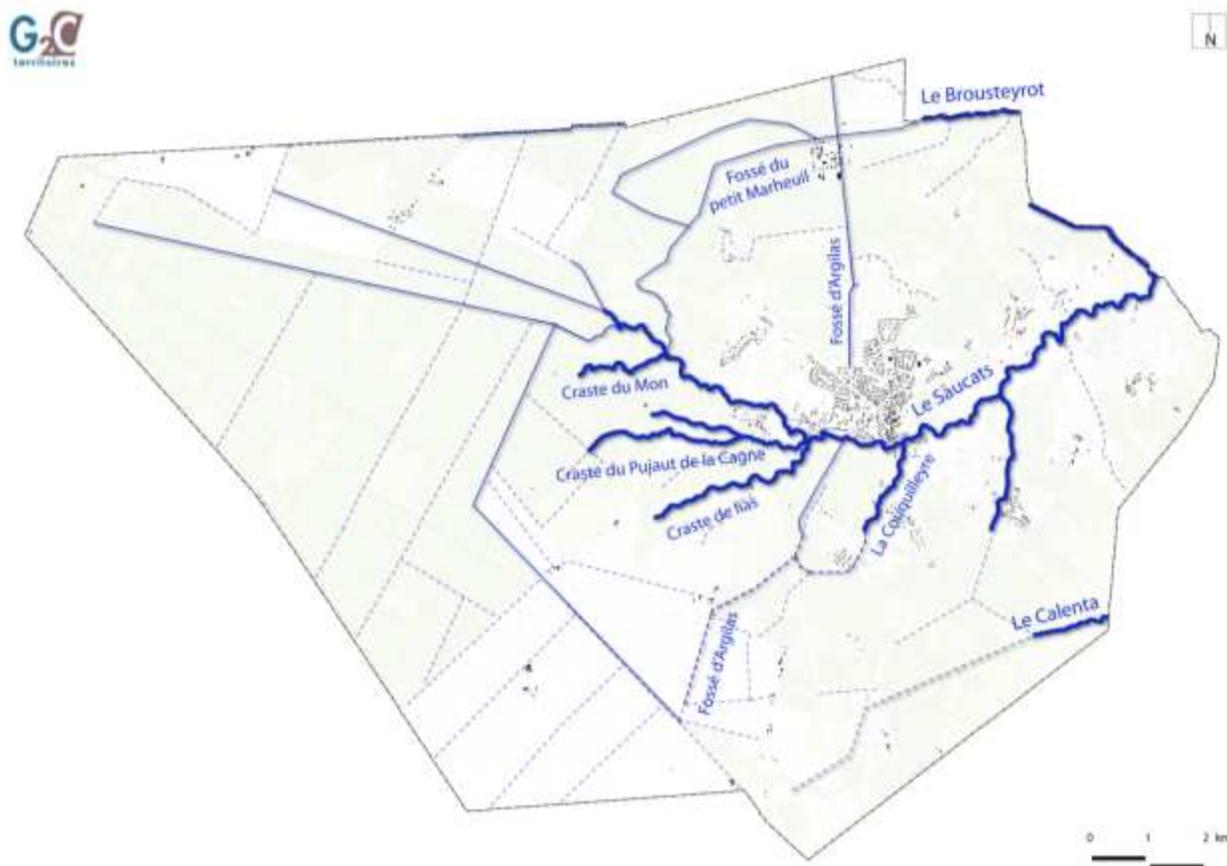


## 1.3. L'eau, un élément structurant du territoire

### 1.3.1. Un réseau hydrographique alliant cours d'eau, fossés et crastes

Le réseau hydrographique communal tient essentiellement au ruisseau du Saucats, affluent de la Garonne et à moindre mesure au ruisseau de Calenta, affluent du Gât-Mort. Quelques petits ruisseaux secondaires, crastes et fossés sont également présents et appartiennent principalement au réseau hydrographique du Saucats, où ils forment un certain nombre d'affluents à savoir : le ruisseau du Brousteyrot, le ruisseau de La Couquilleyre, le fossé d'Argilas, le fossé du Petit Marheuil, la Craste du Pujaut de la Cagne, la craste du Mon, la craste du Hos et la craste de Lias.

Le réseau hydrographique saucatais



### 1.3.1.1. Le Saucats et ses principaux affluents

Le Saucats prend sa source dans la Forêt des Landes en Gironde, puis se jette dans la Garonne à Isle-Saint-Georges entre Langon et Bordeaux. Le fonctionnement hydrologique du Saucats est principalement influencé par les variations de niveaux de la Garonne dans sa partie aval, mais également par les variations du niveau de la nappe, à laquelle il est intimement lié. En plus des apports en eau de la Garonne et de la nappe, l'alimentation en eau du Saucats est également conditionnée par le climat (précipitations), ce qui peut renforcer en période hivernale ou lors de fortes intempéries, son régime et faciliter son débordement en partie aval.

A Saucats, ce dernier traverse le territoire dans un axe Ouest-Est, en direction de la Garonne. Sur son parcours le Saucats se présente sous la forme d'une rivière naturelle, où le cours d'eau encaissé sinueux forme quelques méandres. Le Saucats, dans ses parties urbaines, est largement accompagné de feuillus constituant une épaisse ripisylve. Ces espaces forment un complexe aquatique et humide de grand intérêt écologique en lien avec la Garonne. Le Brouteyrot son principal affluent, traverse le territoire dans un axe Nord-Est / Sud-Est et parcourt le massif forestier de la Mijelane en direction du Saucats à La Brède.

Le Saucats apparaît **subir des pressions dans sa partie en amont**. L'intensification des pratiques agricoles, mais également parfois les dégradations en lien avec les activités forestières, semblent participer à un enrichissement du cours d'eau. La présence d'algues en tête de bassin témoigne d'une **sensibilité nouvelle à l'eutrophisation**, ce qui a une incidence sur les caractéristiques écologiques et chimiques du cours d'eau. En 2013, l'état des lieux de la qualité des eaux du Saucats (points de mesure à La Brède) témoigne d'une qualité des eaux qualifiée de médiocre. Les points de pression identifiés par le Syndicat Adour-Garonne émanent des activités agricoles (pesticides et irrigation) ou de rejets d'épuration domestiques.

La mise en œuvre d'un nouveau programme de mesures sur l'ensemble du Bassin versant Adour-Garonne (SDAGE 2016-2021) sera l'occasion de renforcer la dynamique de gestion intégrée des cours d'eau pour une meilleure qualité des eaux du Saucats. Il en résulte que **la conciliation des usages et activités** liés aux milieux aquatiques et **le bon fonctionnement de l'ensemble des cours d'eau** sont des **enjeux majeurs** afin de tendre vers une amélioration de la qualité bactériologique du Saucats et de son bassin versant.

### 1.3.1.2. Le réseau de fossés et de craste

Plusieurs petits affluents du Saucats et du Calenta parcourent la commune de Saucats et forment un réseau secondaire constitué de petites crastes et fossés nécessaires au drainage du massif forestier d'exploitation.

Egalement exposés aux pressions anthropiques, ces derniers connaissent des dégradations ponctuelles en lien avec les activités agricoles et forestières, pouvant altérer la qualité des eaux et avoir des conséquences dommageables sur la préservation d'habitats et espèces d'intérêt communautaire occupant le Saucats (dégradation de la végétation amphibie, pollution ponctuelle des espaces aquatiques, etc.). Rappelons que les caractéristiques physiques des crastes et cours d'eau mettent en évidence une sensibilité de ces derniers aux sécheresses et pluies intenses, ce qui peut conduire lors d'épisodes pluvieux exceptionnels à des risques de contamination par ruissellement.

Ainsi, les espaces aquatiques et milieux naturels associés au réseau hydrographique apparaissent être **le support au maintien et développement d'une biodiversité locale** remarquable d'un point de vue piscicole, mais également du point de vue des mammifères ou des odonates. En revanche, les cours d'eau et crastes sont soumis de façon ponctuelle et localisée à des pressions humaines pouvant être mises en lien avec une urbanisation diffuse (accroissement des eaux usées et pluviales à traiter, augmentation des prélèvements en eau, etc.) et des activités agricoles ou forestières prépondérantes.

Le maintien **d'une bonne qualité des eaux** au sein du bassin versant du Saucats et la **préservation de ses qualités intrinsèques seront essentiels** afin de limiter les rejets polluants au sein de la Garonne axe migrateur supra-communal.

### 1.3.2. Un réseau souterrain complexe

Si les écoulements superficiels apparaissent restreints, la commune de Saucats connaît d'importants écoulements souterrains via un système d'aquifères complexe, correspondant à un empilement successif de couches sédimentaires.

#### 1.3.2.1. La nappe libre sédimentaire du Plio-Quaternaire

La nappe du Plio-Quaternaire correspond à un système d'aquifères libres très étendus. Les aquifères multicouches sablo-argileux qui la constituent, sont recouverts d'un manteau sableux (Sables des Landes), disposant d'une forte capacité de rétention en eau par capillarité. Il faut noter **le rôle de relais** de cette nappe. Directement alimentée par les eaux de pluie, la nappe du Plio-quaternaire **participe pour l'essentiel à l'alimentation des aquifères captifs plus profonds**, et en particulier les nappes du Miocène et de l'Oligocène, avec lesquelles elle est en relation étroite.

Sur Saucats, la nappe du Plio-Quaternaire **apparaît peu profonde et affleure de manière localisée**. Les rivières, ruisseaux et canaux artificiels qui parcourent l'ensemble du massif exploité participent au drainage de la nappe. Dans les secteurs de faible altitude, l'affleurement devient permanent et forme des dépressions humides temporaires. En période hivernale, les précipitations provoquent une remontée lente du niveau de la nappe phréatique. A noter que les aquifères du Pliocène fournissent **des débits importants** (de 50 à 100 m<sup>3</sup>/h) et renferment **des eaux acides et riches en fer**, généralement utilisées pour l'irrigation, l'industrie et l'arrosage individuel et collectif. Par ailleurs, cette nappe superficielle n'est coiffée d'un manteau argileux que localement, ce qui **la rend très vulnérable aux pollutions de surface** sur l'ensemble du territoire.

#### 1.3.2.2. Les nappes profondes

Plusieurs nappes profondes organisées en mille feuilles de bas en haut selon une succession verticale traversent également la commune de Saucats Il s'agit principalement des nappes suivantes ;

- **la nappe du Miocène** : d'une trentaine de mètres d'épaisseur, l'aquifère est constitué de plusieurs niveaux de sables coquilliers et calcaires (faluns) passant à des sables verts à proximité du littoral. L'alimentation se fait à partir du toit de la nappe du Plio-Quaternaire, où existent des affleurements perméables et un débit non négligeable y percole vers l'Oligocène sous-jacent ;
- **la nappe de l'Oligocène** : cet aquifère est essentiellement constitué de calcaires et de calcaires gréseux sur une centaine de mètres d'épaisseur. L'alimentation se fait essentiellement par le toit de la nappe, en provenance du Miocène, mais un certain débit transite, en provenance de l'Éocène ;
- **la nappe de l'Éocène (supérieur et moyen)** : l'aquifère est constitué de plusieurs niveaux superposés de sables, de graviers et de calcaires qui peuvent localement constituer des nappes relativement individualisées. En raison de ses dimensions et bonnes caractéristiques hydrauliques, il constitue un aquifère important. La nappe est principalement alimentée par drainance descendante des aquifères supérieurs ;
- **la nappe du Crétacé supérieur** : L'aquifère est composé de formations de craies, de marnes et de calcaires de plusieurs centaines de mètres. Les terrains du Campano-Maastrichtien constituent des formations aquifères intéressantes du fait de leurs porosités notables. Ces terrains fournissent des débits d'exploitation relativement variables. Ils sont notamment alimentés par percolation verticale en direction de l'Éocène.

D'une manière générale, les nappes profondes sont **peu vulnérables aux pollutions et présentent un faible risque de contamination**, car extrêmement profondes. La nappe du Oligocène, servant à l'alimentation en eau du territoire communal, est nourrie par un aquifère sous-jacent, peu vulnérable ; par ailleurs l'occupation du sol majoritairement forestière tend à limiter les risques de pollution d'origine superficielle. En outre, la nappe dispose également d'une ressource de qualité et en quantité, permettant de **répondre aux besoins en eau communaux** (nappes à l'équilibre).

### 1.3.3. Les outils de gestion de la ressource en eau

#### 1.3.3.1. Le SDAGE Adour-Garonne

Saucats appartient au bassin hydrographique Adour-Garonne et à ce titre, dépend de l'agence de l'eau Adour-Garonne qui œuvre pour la reconquête de la qualité de l'eau des cours d'eau et milieux aquatiques (lutte contre la pollution des eaux, protection et restauration des ressources en eau et des milieux aquatiques).

A ce titre, le SDAGE définit une série d'objectifs afin de répondre tant aux enjeux de bonne qualité des eaux que de la préservation des espèces piscicoles emblématiques du bassin versant, qui se traduit par :

- la mise en place d'un zonage réglementaire,
- le classement des cours d'eau devant faire l'objet de mesures de préservation,
- l'atteinte d'objectifs de qualité des masses d'eau.

La commune est donc concernée par le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015, dont la révision a été engagée en 2013 pour la période 2016 – 2021. Soumis à la consultation il y a peu, **le nouveau PDM devrait être approuvé avant la fin de l'année 2015.**

Dans de cadre de l'élaboration du projet communal de Saucats, il conviendra de prendre en considération l'ensemble des classements et objectifs définis par le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 afin de garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau.

##### 1.3.3.1.1. Le zonage réglementaire

Saucats est classée en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** en raison de la sensibilité de la ressource à l'échelle de la Gironde du fait de son rôle déterminant pour l'alimentation en eau potable. A ce titre, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Ainsi, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m<sup>3</sup>/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.

##### 1.3.3.1.2. Le classement des cours d'eau

Seul **le Saucats** bénéficie de plusieurs réglementations favorables aux espèces migratrices. Ce dernier est inscrit sur la liste des « **Rivières classées** » établie par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne le 7 octobre 2013. Il est également identifié en tant qu' « **axe grand migrateur et axes prioritaires pour la restauration de la circulation des poissons migrateurs** ».

### 1.3.3.1.3. La qualité des masses d'eau

Le SDAGE a défini également des objectifs afin de répondre aux enjeux de bonne qualité des eaux. Pour ce faire, il détermine des objectifs de qualité pour l'ensemble des masses d'eau du bassin versant.

Saucats est concernée par deux masses d'eau rivières, permettant de disposer d'une vision de l'état global des eaux superficielles. Il s'agit des masses d'eau rivières « Le Saucats (FRFRT33\_14) » et « L'Eau Blanche (FRFRT33\_16) ». Au vu de la médiocre qualité écologique du Saucats et l'Eau Blanche, le projet de SDAGE 2016-2021 **tend au report des échéances d'atteinte du bon état écologique** fixées au SDAGE 2010-2015 à horizon 2027. Toutefois, ces derniers semblent d'ores-et-déjà avoir atteint les objectifs de bon état chimique fixés au précédent PDM.

Par ailleurs, plusieurs masses d'eau souterraines ont été définies sur la commune, permettant ainsi de disposer d'une vision de l'état quantitatif et chimique des ressources souterraines :

- **pour l'aquifère du Plio-Quaternaire** : les masses d'eau « Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne (FRFG047) » ;
- **pour l'aquifère du Miocène** : les masses d'eau « Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif (FRFG070) » et « Grés calcaires et sables de l'Hévétien (miocène) captif (FRFG084) » ;
- **pour l'aquifère de l'Oligocène** : la masse d'eau « Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne (FRFG083) » ;
- **pour l'aquifère de l'Éocène** : la masse d'eau « Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG (FRFG071) » ;
- **pour l'aquifère du Crétacé supérieur** : les masses d'eau « Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif du littoral nord aquitain (FRFG072) », « Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain (FRFG073) » et « Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain (FRFG075) ».
- **pour l'aquifère captive jurassique** : la masse d'eau « Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif (FRFG080) ».

Le SDAGE 2016-2021 fixe aussi des objectifs pour chacune d'elle :

- un objectif de bon état chimique d'ici 2021 et le maintien de l'état quantitatif satisfaisant de la ressource à horizon 2021 pour les masses d'eau « Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG (FRFG071) » et Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif du littoral nord aquitain (FRFG072) » ;
- le maintien de l'état qualitatif et quantitatif satisfaisant de la ressource à horizon 2021 pour les masses d'eau « Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne (FRFG047) », « Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif (FRFG070) », « Grés calcaires et sables de l'Hévétien (miocène) captif (FRFG084) », « Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne (FRFG083) », « Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain (FRFG073) » 2015 et « Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain (FRFG075) » et « Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif (FRFG080) ».

### 1.3.3.2. Le SAGE « Nappes profondes »

Révisé en 2013, le SAGE « Nappes profondes de Gironde » a pour périmètre le département de la Gironde. Il concerne les ressources en eaux souterraines profondes du Miocène, de l'Oligocène, de l'Éocène et du Crétacé qui permettent notamment de produire près de 99% de l'eau potable qui alimente 1 400 000 Girondins.

Les thèmes majeurs du SAGE concernent la **réduction des prélèvements dans les nappes surexploitées** ou les parties de nappes surexploitées par optimisation des usages, économies d'eau et maîtrise des consommations et la substitution de ressources pour l'alimentation en eau potable.

Afin de pouvoir mettre en œuvre une gestion qualitative et quantitative de la ressource, le territoire couvert par le SAGE a été décliné en plusieurs unités de gestion disposant de leur propre stratégie. Pour chacune de ces unités de gestion, le SAGE arrête un Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO). La commune de Saucats est incluse dans l'unité de gestion « **Centre** ».

Sur cette unité de gestion, seules les nappes profondes Eocène et Campano Maastrichtien sont identifiées comme déficitaires. A noter que la commune de Saucats est exclusivement alimentée par la nappe Oligocène, via plusieurs forages dont 4 sont actuellement exploités par la CUB. Cette ressource est identifiée comme **étant à l'équilibre**.

Etat de la ressource au sein de l'unité de gestion Centre

Nappes profondes	VMPO en m <sup>3</sup> /an	Catégorie
Miocène	12	Non déficitaire
Oligocène	48	A l'équilibre
Éocène	38,3	Déficitaire
Campano- Maastrichtien	2,5	Déficitaire
Cénomano- Turonien	4	Non déficitaire

Source : SAGE révisé

### 1.3.3.3. Le SAGE « Vallée de la Garonne »

Par le lien qu'elle entretient avec la Garonne, la commune de Saucats fait partie du périmètre du SAGE de la Vallée de la Garonne, en cours d'élaboration. Le SAGE comprend le lit majeur du fleuve et l'ensemble des terrasses façonnées au quaternaire. Il s'étend sur 442 kms, de la frontière espagnole à l'amont de l'agglomération bordelaise, couvre une superficie de 7 545 km<sup>2</sup> et concerne plus d'un million d'habitants. S'il n'est pas un bassin versant complet, ce périmètre constitue un espace cohérent du point de vue hydrographique et hydrogéologique, un espace de développement économique et un axe de communication majeur entre les Pyrénées et l'Aquitaine.

L'émergence d'un SAGE résulte de plusieurs constats : un déficit de la ressource en eau en été et en automne, des inondations de plaines récurrentes (68 000 ha de plaine concernés) et des pressions d'usages pouvant altérer la qualité de l'eau et menacer l'écosystème du corridor fluvial. Le SAGE de la Vallée de la Garonne vise à répondre aux enjeux majeurs identifiés sur le corridor alluvial garonnais : la gestion du risque d'inondation et des étiages sévères, la préservation des milieux aquatiques, des migrateurs et de la qualité de l'eau.

Le diagnostic et les tendances d'évolution de la ressource sur le territoire du SAGE Vallée de la Garonne ont été validés par la Commission Locale de l'Eau en juillet 2015. L'approbation du SAGE devrait intervenir au cours de l'année 2016, suite à la validation du programme de mesures.

## 1.4. Un climat sous emprise océanique

Saucats par son positionnement bénéficie d'un climat océanique tempéré, caractérisé par des hivers doux, des étés parfois secs et des vents d'Ouest en Est dominants. Le territoire connaît des températures relativement douces (température annuelle moyenne de 12,6°C). **Les écarts de températures** entre l'été et l'hiver **sont plutôt faibles**, avec un minimum de 5,4°C en janvier et un maximum de 18,8°C en juillet. Saucats affiche ainsi une température annuelle moyenne de 12,6 °C.

**Les précipitations** sont **abondantes** et bien réparties sur l'année, jusqu'à 965 mm en moyenne sur l'année. Les précipitations moyennes les plus faibles sont enregistrées en juillet avec 54 mm seulement. Les précipitations record sont enregistrées en décembre, où elles approchent en moyenne les 108 mm.

Les **gelées** se manifestent une **trentaine de jours** chaque année, mais peuvent dépasser cinquante en zone forestière. **Les brouillards** sont assez fréquents, **avec 65 jours par an**, répartis surtout de septembre à janvier.

**Malgré des conditions climatiques peu rigoureuses, Saucats apparaît néanmoins sensible aux phénomènes climatiques particuliers (pluies orageuses, tempêtes, sécheresse, etc.) renforçant la vulnérabilité du territoire aux inondations aux abords du Saucats et à la chute d'arbres lors de vents violents ou à la propagation d'incendies au sein du massif exploité.**

## 1.5. Un potentiel énergétique important

### 1.5.1. Un fort potentiel solaire

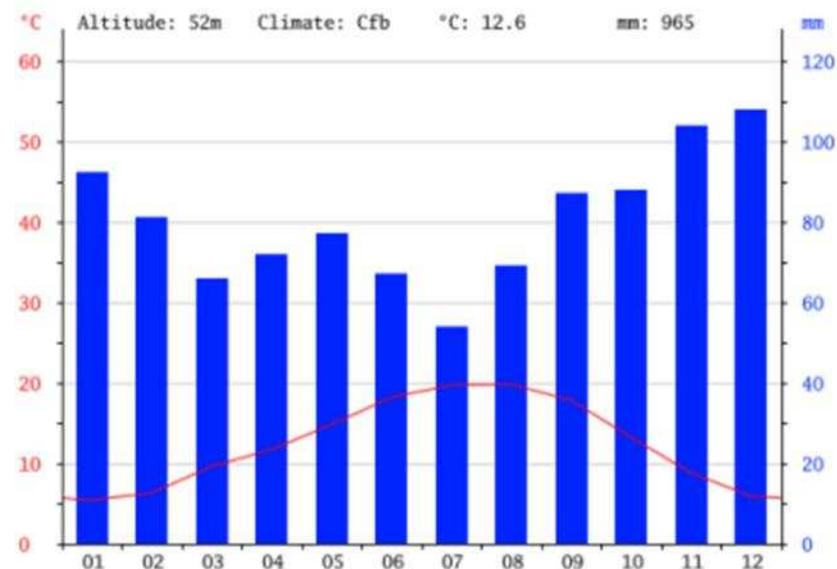
Au regard de son positionnement géographique, le Saucats dispose d'un ensoleillement favorable au développement de l'énergie solaire, avec un gisement potentiel de l'ordre de 1500 à 1600 Kwh/m<sup>2</sup>/an.

En réponse à une initiative privée, une ferme photovoltaïques est d'ores-et-déjà implantée sur la commune, à Argilas (20 hectares), d'une capacité de production de 12 MW. Un nouveau projet de centrale en continuité des infrastructures existantes est à l'étude.

Quelques constructions équipées de panneaux solaires sont également perceptibles dans les quartiers résidentiels.

**Au regard des sensibilités paysagères et environnementales du territoire, il semble opportun de développer prioritairement les énergies renouvelables au sein des espaces bâtis. A cet égard, l'opportunité de leur développement devra être envisagée au regard des caractéristiques paysagères et architecturales de chaque quartier, des qualités environnementales des espaces riverains, avec l'objectif de préserver leur identité.**

Diagramme climatique



Ferme photovoltaïque des Argilas

## 1.5.2. Un potentiel géothermique basse énergie considérable

La géothermie est une énergie locale, basée sur la récupération de la chaleur de la terre par l'exploitation des ressources du sous-sol, qu'elles soient aquifères ou non. La prise en compte de la notion de territoire est particulièrement importante dans le cas de l'énergie géothermique.

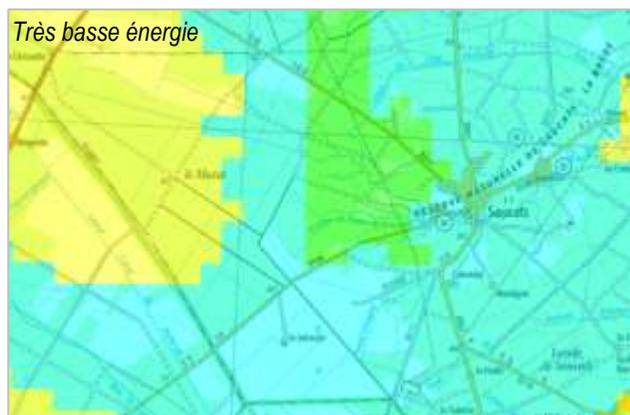
Selon la présence ou non d'un aquifère au niveau du site visé, et la température de la ressource, plusieurs technologies d'exploitation de la chaleur sont envisageables :

- par échange direct de la chaleur : La ressource est généralement un aquifère dit profond, la température augmentant avec la profondeur dans le sous sol (géothermie qualifiée de basse énergie, ressources comprises entre 30 et 90 °C) ;
- avec utilisation d'une pompe à chaleur (PAC), lorsque la température de la ressource ne permet pas un usage direct (géothermie qualifiée de très basse énergie, température de ressource inférieure à 30 °C) : cette solution est soit superficielle (avec des échangeurs horizontaux), soit profonde (avec des sondes verticales).

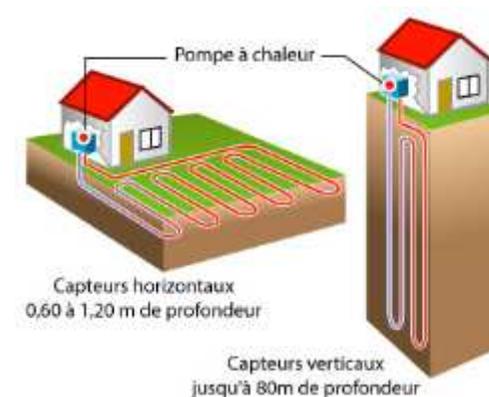
Les analyses du potentiel géothermique menées sur le Bassin aquitain par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ont permis de mettre en évidence l'existence d'un potentiel très basse et basse énergie adapté à la production de chaleur.

Se situant sur des terrains sédimentaires anciens datant du Crétacé, Saucats bénéficie de sols poreux favorables à la formation de réservoirs géothermiques offrant un potentiel basse énergie. **La commune de Saucats dispose d'un sous-sol riche en calories dont la valorisation pourrait être envisagée, dans le cadre de projets d'intérêt collectif notamment.**

### Le potentiel géothermique du territoire



Source : [géothermie-perspective.fr](http://geothermie-perspective.fr)

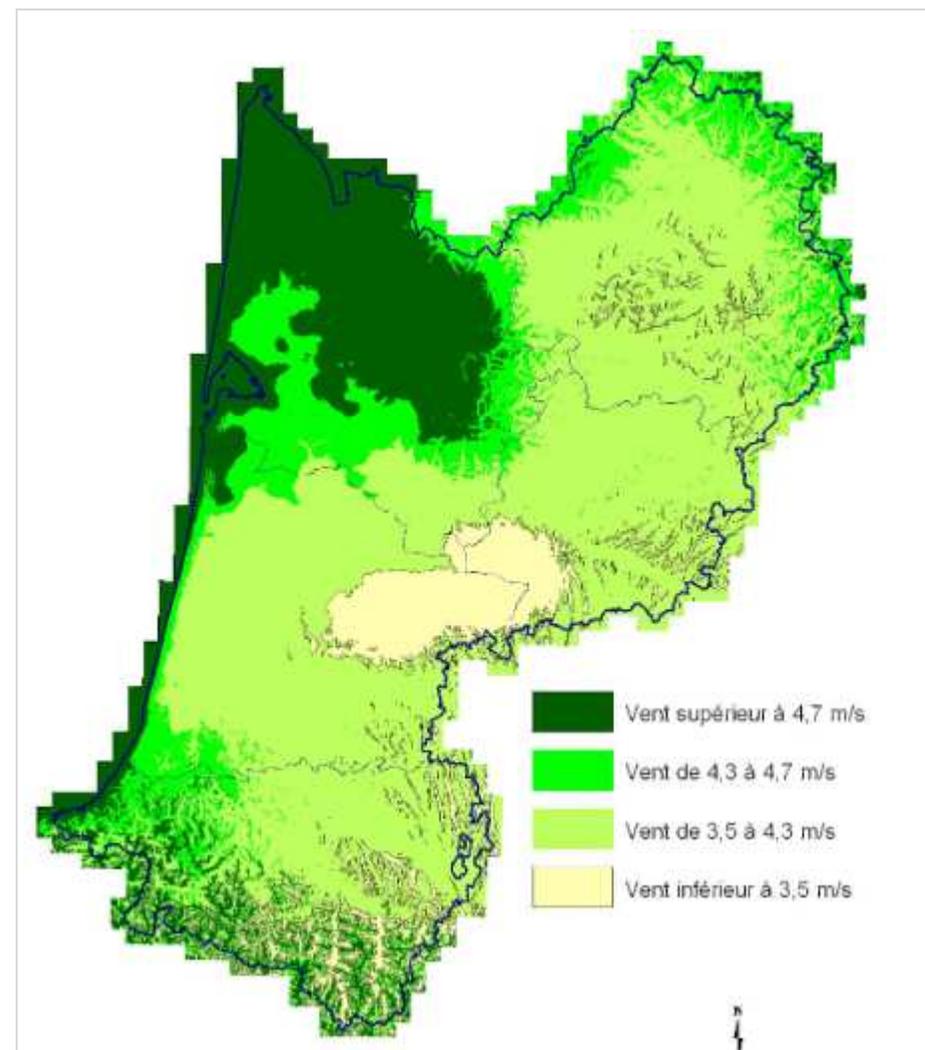


### 1.5.3. Un potentiel éolien terrestre relativement contraint

La cartographie du gisement éolien établie par l'ADEME et le Conseil Régional d'Aquitaine lors de l'élaboration du SRCAE révèle l'existence d'un important gisement éolien régional. A Saucats, bien qu'il ne soit pas toujours ressenti, le vent bénéficie d'une force supérieure à 4,5m/s, force suffisante pour envisager une valorisation.

Toutefois, la commune de Saucats peut être considérée comme faisant partie d'un périmètre peu favorable au déploiement de l'éolien, en particulier d'éoliennes commerciales ou industrielles ; la superposition de divers enjeux dont la préservation des milieux naturels remarquables ou encore des boisements d'exploitation forestière, ne permettant pas d'envisager un développement de l'éolien sans incidences sur les milieux naturels et la pérennité de la filière bois sur son territoire.

Gisement éolien en aquitaine



## Éléments clés concernant les caractéristiques physiques du territoire

- Un sous-sol riche en patrimoine, où les roches et fossiles témoignent des trois invasions de l'océan Atlantique, présentant des capacités d'infiltration variables ;
- Des écoulements superficiels structurants, sous l'influence des variations de la Garonne et de la nappe affleurante, particulièrement réactifs aux fortes intempéries ;
- Des cours d'eau sous pression, parfois dégradés d'un point de vue écologique, devant faire l'objet d'une préservation au titre du SDAGE Adour-Garonne et des SAGE Nappes Profondes et vallée de la Garonne ;
- D'importants échanges souterrains, liés à la présence de nappes profondes peu sensibles aux pollutions, qui sont indispensables à l'alimentation en eau potable du territoire ;
- Une nappe oligocène considérée à l'équilibre du point de vue du SAGE Nappes profondes ;
- Un climat doux et tempéré caractérisé par un important ensoleillement, un été chaud et sec et d'importantes pluies orographiques sous forme orageuse en période estivale ;
- Un potentiel énergétique solaire et géothermique considérable.

## Enjeux pressentis

- Un sous-sol riche en patrimoine, devant faire l'objet d'une préservation, vis-à-vis notamment de ses potentialités d'exploitation pour la production de granulats ;
- Une ressource en eau superficielle et souterraine devant faire l'objet d'une attention particulière, vis-à-vis des activités humaines et des consommations en eau, afin de répondre aux objectifs du SDAGE et des SAGE ;
- Un développement des énergies renouvelables à favoriser au sein des tissus bâtis ou espaces dégradés, en tenant compte des spécificités et sensibilités architecturales et paysagères des espaces environnants ;



## 2.1. La forêt d'exploitation, un paysage en mouvement

La plus grande partie du territoire communal est couverte par la forêt plantée de résineux. Il s'agit du plus grand massif forestier d'Europe. Cette unité paysagère est caractérisée par ses grandes échelles, très visibles sur le découpage parcellaire, mais également par la présence de chemins forestiers et de boisements mono spécifiques, évoluant au gré des cycles d'exploitation.

Ces grandes parcelles géométriques font alterner les motifs des plantations à différents stades, de la friche jusqu'à la pinède adulte, et offrent des ambiances variées de paysage ouvert ou fermé.

Cet ensemble se perçoit comme très régulier en raison de son échelle et du fait qu'on l'appréhende depuis les axes routiers comme une succession des trames de troncs de pins, avec ponctuellement les trouées des coupes franches cadrées par des horizons végétaux successifs. Les lagunes et canaux de drainage constituent des variations dans ce paysage régulier en apportant des ouvertures et des motifs de végétations spontanées et plus variés.

Bon nombre de zones de contact avec les tissus bâtis constituent aujourd'hui des zones à enjeu. L'extension de l'urbanisation grignotant peu à peu les lisières boisées, le massif apparaît parfois sous pression. Un certain nombre de secteurs forestiers se sont vu changer d'affectation, impliquant des opérations de défrichements, une mise à nu des parcelles et une remise en cause ponctuelle cette matrice identitaire.



*Coupe rase en continuité de l'urbanisation*

*Paysage semi-ouvert de futaie jardinée*

*Paysage ouvert de landes en mutation*

*Paysage fermé de futaie régulière*



## 2.2. Les clairières agricoles, des points de respiration

Au Sud et à l'Ouest de la commune, de grands espaces ouverts de culture marquent une large brèche dans le contexte forestier, en formant de vastes points de respiration, cultivés et drainés par des canaux. Ces clairières agricoles, proposent des paysages ouverts de grandes cultures ou de prairies, de grandes échelles, où se dessinent à l'horizon d'importantes masses boisées.

Dans ce paysage linéaire, les systèmes d'irrigation de grande envergure qui accompagnent ponctuellement des bâtiments agricoles constituent des points de repère contrastant des boisements qui les accompagnent parfois. Quelques autres éléments participent, dans ces espaces ouverts de culture, à ce jeu d'échelles, comme le Mémorial de la ferme de Richemont, avec son obélisque ou encore les installations agricoles de La Jalousie perceptibles aux alentours.

Les secteurs d'habitat diffus sont également des paysages agricoles, d'une autre nature et d'un autre temps, organisés sous forme de prairies ouvertes ponctuellement accompagnées d'arbres isolés et de quelques fruitiers. Ces prairies forment des micro-paysages dans les espaces bâtis des hameaux. Accompagnés de leur clôture agricole, ils offrent des ambiances rurales et paisibles.

Les espaces agricoles ouverts cultivés semblent aujourd'hui bien inscrits sur le territoire et faiblement exposés aux pressions urbaines. L'extension des Superficies Agricoles Utiles durant la décennie passée témoigne d'une agriculture dynamique, dont la pérennité semble en partie liée à la succession. En revanche au sein des hameaux, bon nombre de prairies ont été grignotées par l'urbanisation en densification, dénaturant parfois les paysages naturels. Ainsi, le maintien des activités agricoles et la préservation de ces espaces ouverts apparaissent indispensables à la préservation de ces points de respiration.



*Les grandes cultures et les pivots d'irrigation à La Jalousie*



*Ancien corps de ferme à Baudes*



*Le mémorial de la ferme Richemont*



*Prairies à Peyon et à Lassime*



*Hangar agricole aux Argilas et silo à grain aux abords de La Jalousie*



## 2.3. La vallée du Saucats et ses boisements, un écrin de verdure

Le ruisseau du Saucats arrive par l'ouest du bourg, il s'écoule vers la Garonne en passant par La Brède. Au nord-est de ce dernier, au niveau du moulin de Bernachon, il a creusé des falaises d'une grande richesse géologique, créant une coupe dans le relief.

En comparaison avec l'horizontalité de la forêt de pins, le ruisseau est bien lisible avec les variations du relief. Les boisements, de feuillus à mixtes, marquent également des ambiances différentes qui se distinguent de l'homogénéité de la forêt d'exploitation. Ce vaste écrin de verdure est une richesse naturelle de la commune, où la forêt galerie accueille une végétation spécifique support à de nombreuses espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

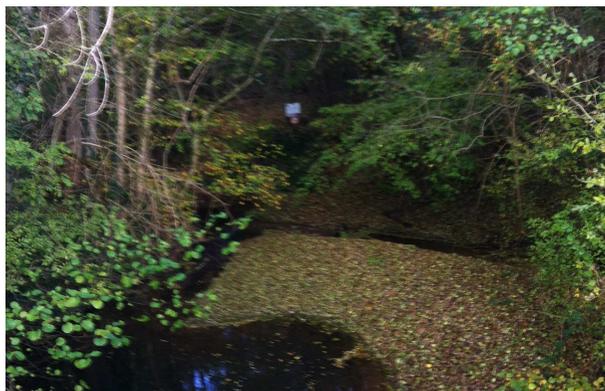
Pour autant, cette coulée verte marque une limite forte au sud du bourg, tant par le relief que par la végétation que s'y développe et souligne nettement les espaces urbains tout en facilitant sa distinction des espaces forestiers.

Le Saucats est en ce sens un élément de rupture, tant physique que paysager, qui est malgré tout peu perceptible et accessible depuis le bourg. Deviné par la présence d'ouvrages de franchissement en entrée de bourg, ce dernier entretient un lien peu lisible. Il ne dispose que depuis peu de temps d'un réel espace de mise en valeur avec l'aménagement du théâtre de verdure.

Le Saucats est un élément paysager structurant, dont les accès et les cônes visuels sur celui-ci sont des atouts à préserver et mettre en valeur, à l'image des itinéraires de découverte aménagés dans le cadre de la Réserve Géologique. Dans la mesure où les accès au cours d'eau sont rares, la présence de plusieurs Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles du Département peut être un atout dans le cadre de la mise en valeurs de certains tronçons du Saucats.



*Le Saucats en entrée sud du bourg*



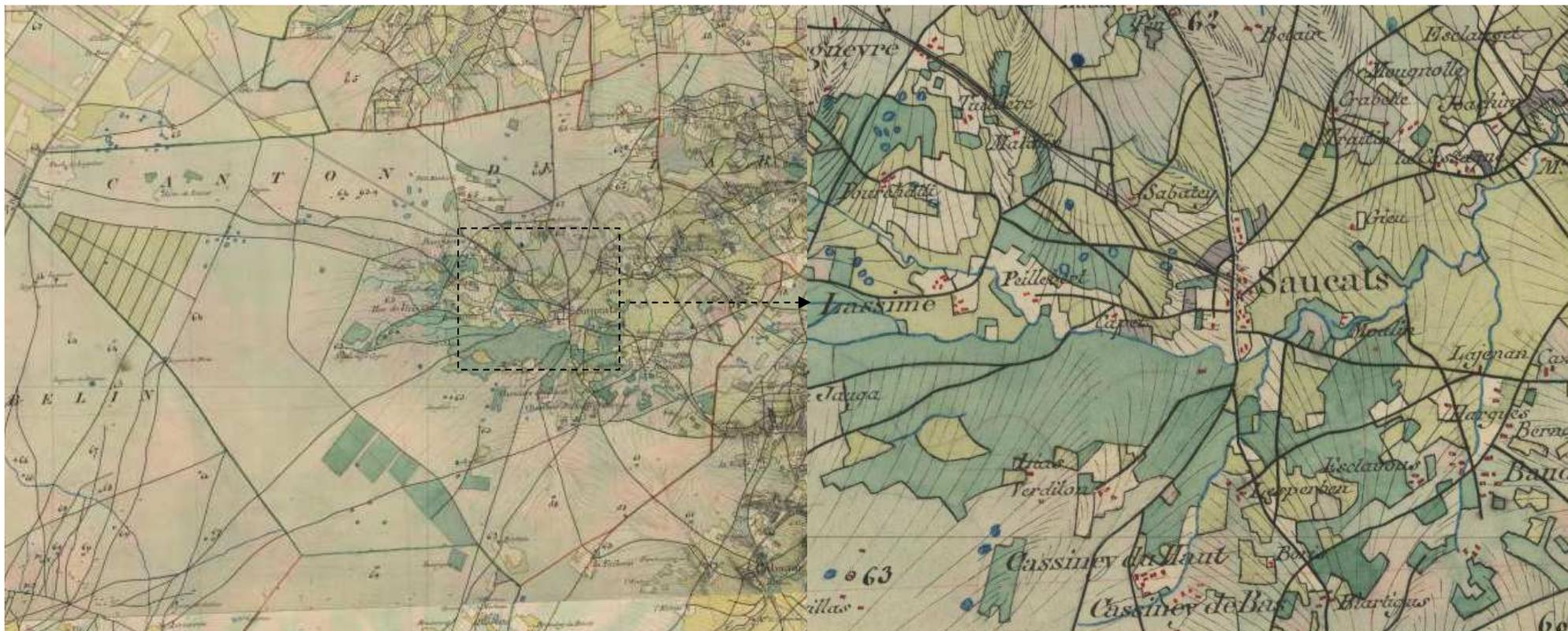
*Des fenêtres sur le cours d'eau depuis le théâtre de verdure*



## 2.4. Le bourg et les hameaux, des paysages habités

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, comme en témoigne la carte d'Etat-Major, l'organisation contemporaine du territoire et des paysages était d'ores-et-déjà perceptible suggérant ainsi une organisation héritée des paysages habités : **le bourg formait une petite centralité** aux abords du ruisseau du Saucats et la plupart **des hameaux encore existants** étaient dispersés au sein des anciennes landes aujourd'hui support au développement des activités forestières (Peyon, Lassime, Biartigue, Lesperben, Baudes, Les Esclauzets-Joachim, Gieu, etc.).

### Des paysages habités hérités et identitaires



Source : géoportail

Cerné par le massif forestier hérité des zones de marais de plantées au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, les paysages habités montrent une variété d'ambiances bâties, du caractère urbain en centre bourg ancien au caractère rural au sein des écarts, établie en alternance avec les motifs réguliers de la forêt. En effet, le bourg saucatais ne se découvre qu'après une traversée du couvert boisé, où les différents axes routiers qui y mènent convergent vers le cœur ancien implanté le long de la RD651.

Au nord, les trouées dans les boisements des zones résidentielles annoncent progressivement la proximité du bourg, et le caractère urbain. A l'est, les éléments bâtis s'inscrivent dans des paysages aux motifs bocagers, où la forêt de résineux domine. A l'ouest, la forêt de pins apparaît en fond des prairies et espaces ouverts entourant le bourg, tandis qu'une ambiance de campagne se dégage sur des boisements mixtes. Depuis les années 70, les extensions pavillonnaires connues aux abords du bourg ont permis une respiration non bâties. Dans cet espace, le noyau urbain rencontre par perméabilité les entités paysagères qui l'entourent. Ce système de coupure verte renvoie à un mode aux structures traditionnelles ouvertes qui existaient autour des zones habitées. Les récentes opérations d'extension semblent pour autant déconnectées de ce système d'organisation traditionnelle, où la part des espaces ouverts plantés reste résiduelle, en particulier au nord, où l'absence de plantations et d'espaces végétalisés aux abords des constructions en est l'expression.

Les hameaux, organisés à l'origine en regroupements de bâtiments agricoles et habitations entourés de prairies, forment également des trouées dans la forêt. A l'aide de ces éléments dont quelques-uns subsistent, on peut encore lire leur structure originelle, comme à Peyon, à Baudes ou au Bourdieu. Ces hameaux sont concernés par des extensions plus récentes de résidences pavillonnaires. Celles-ci se démarquent forcément des noyaux existants avec des densités et des typologies différentes et un traitement des limites contemporaines, en rupture avec l'esprit ouvert traditionnel de ces hameaux. Ces éléments tendent à altérer la lisibilité globale de certains hameaux et à remettre en cause les ambiances rurales identitaires de ces entités bâties.

Qu'ils s'agisse du bourg ou des hameaux, ces derniers ont donc connu de récentes évolutions de nature à remettre en cause la relation « symbiotique » historiquement entretenue entre les tissus bâtis et les espaces forestiers. Les boisements forestiers qui pénétraient de manière ponctuelle dans les îlots bâtis sont progressivement repoussés hors des tissus. Les prairies ouvertes, autrefois structurantes dans les hameaux, semblent être aujourd'hui le support aux opérations de densification.

La production de lisières franches aux abords des espaces boisés ou encore la suppression des parcelles ouvertes en respiration des tissus bâtis sont de nature à produire des effets de seuil particulièrement marqués et à nourrir une juxtaposition d'espaces naturels et bâtis inarticulés, témoins d'une faible intégration du bâti dans son environnement naturel et allant à l'encontre des structures traditionnelles semi-ouvertes de l'espace bâti.

Penser le développement au regard des caractéristiques paysagères et architecturales du territoire semble être un enjeu majeur. Il s'agit de pérenniser la lisibilité de cette relation historique, en assurant la cohésion de l'urbanisation avec son contexte environnant, par l'intégration au cœur des projets, de références paysagères traditionnelles, en fonction des contextes particuliers. Les propositions de la Charte de Paysage de la Communauté de Communes de Montesquieu sur cette thématique, le « lotissement-aérial », pourrait être un élément d'inspiration pour les développements futurs.



Des extensions récentes déconnectées de ce système d'organisation traditionnelle.



Le nouveau quartier de Capet, déconnecté des modes d'organisation traditionnels



Des limites franches avec les espaces forestiers, en conséquence d'une densification des tissus anciens

## Éléments clés concernant le paysage

- Des tissus bâtis historiquement perméables aux boisements et nourris d'espaces ouverts ;
- Des opérations récentes déconnectées de leur contexte forestier, les boisements forestiers pénétrant historiquement dans les îlots bâtis étant progressivement repoussés hors des tissus ;
- Des opérations de construction récentes en rupture avec l'esprit ouvert traditionnel des hameaux.

## Enjeux pressentis

- Un développement à penser au regard des caractéristiques paysagères et architecturales du territoire ;
- Assurer la cohésion de l'urbanisation avec son contexte environnant, par l'intégration au cœur des projets de références paysagères traditionnelles ; ce qui peut passer par :
  - la préservation d'espaces ouverts structurants,
  - la conservation d'éléments boisés aux cœurs des nouvelles opérations,
  - un traitement progressif des lisières permettant d'assurer la transition entre l'espace bâti et l'espace forestier.

### 3. LES CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX NATURELS

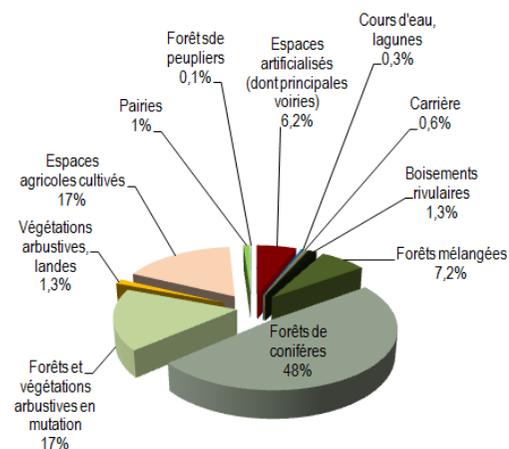
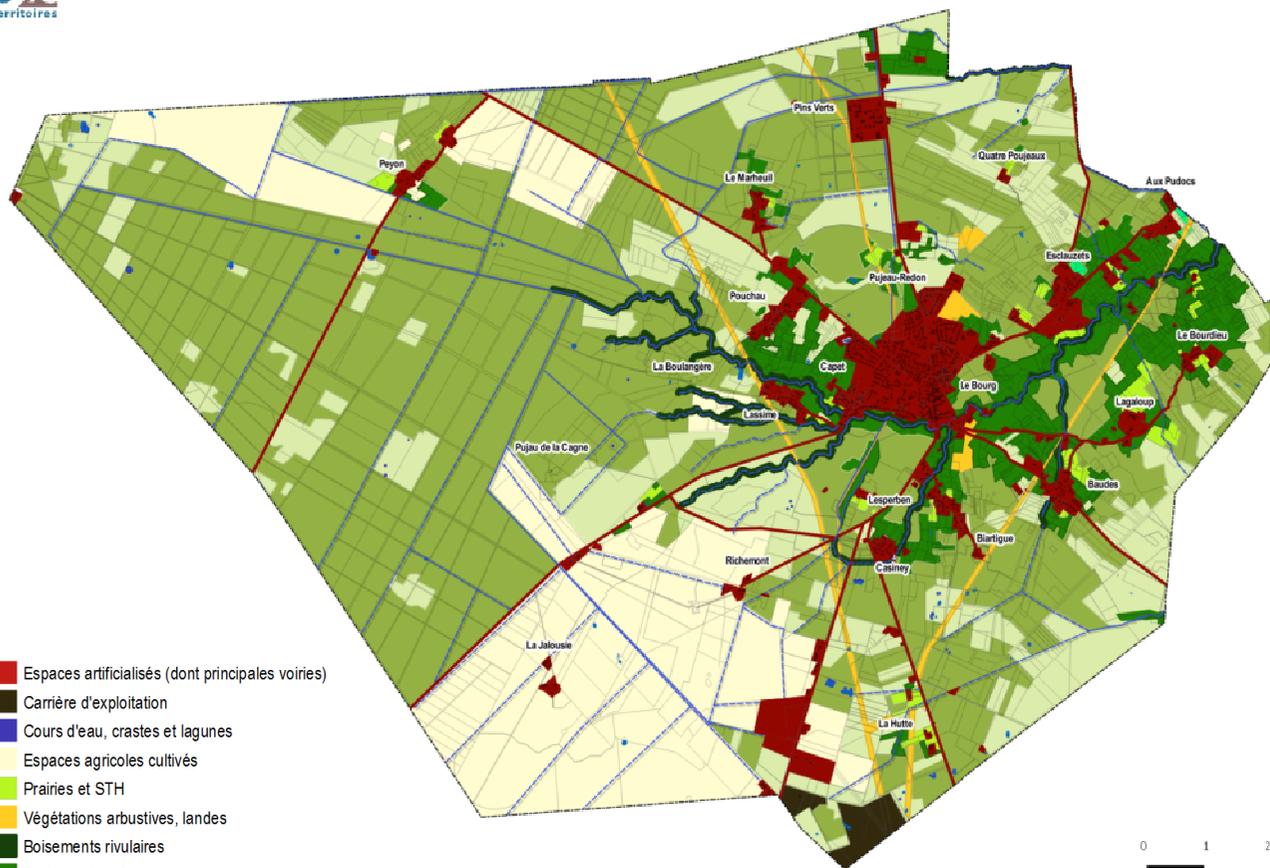
#### 3.1. L'occupation des sols : un contexte forestier dominant

L'occupation du sol de la commune est à mettre en relation avec la géologie du territoire, qui a favorisé l'émergence de 4 grands types d'occupation :



- les espaces forestiers exploités, alternant cultures de pins maritimes et végétations arbustives en mutation, sur plus de 65% du territoire ;
- les espaces agricoles composés majoritairement de terres cultivées et de prairies, couvrant 18% du territoire ;
- les espaces boisés mixtes ou de feuillus présents sous forme de boisements rivulaires aux abords des cours d'eau occupant près de 8,5% du territoire,
- les espaces artificialisés (dont principales voiries) occupant près de 594 hectares (soit 6,2%).

D'autres typologies d'usages sont également présentes, mais sont quant-à-elles beaucoup plus marginales, telles les surfaces arbustives et de landes, les surfaces d'exploitation de carrière ou les surfaces en eau.

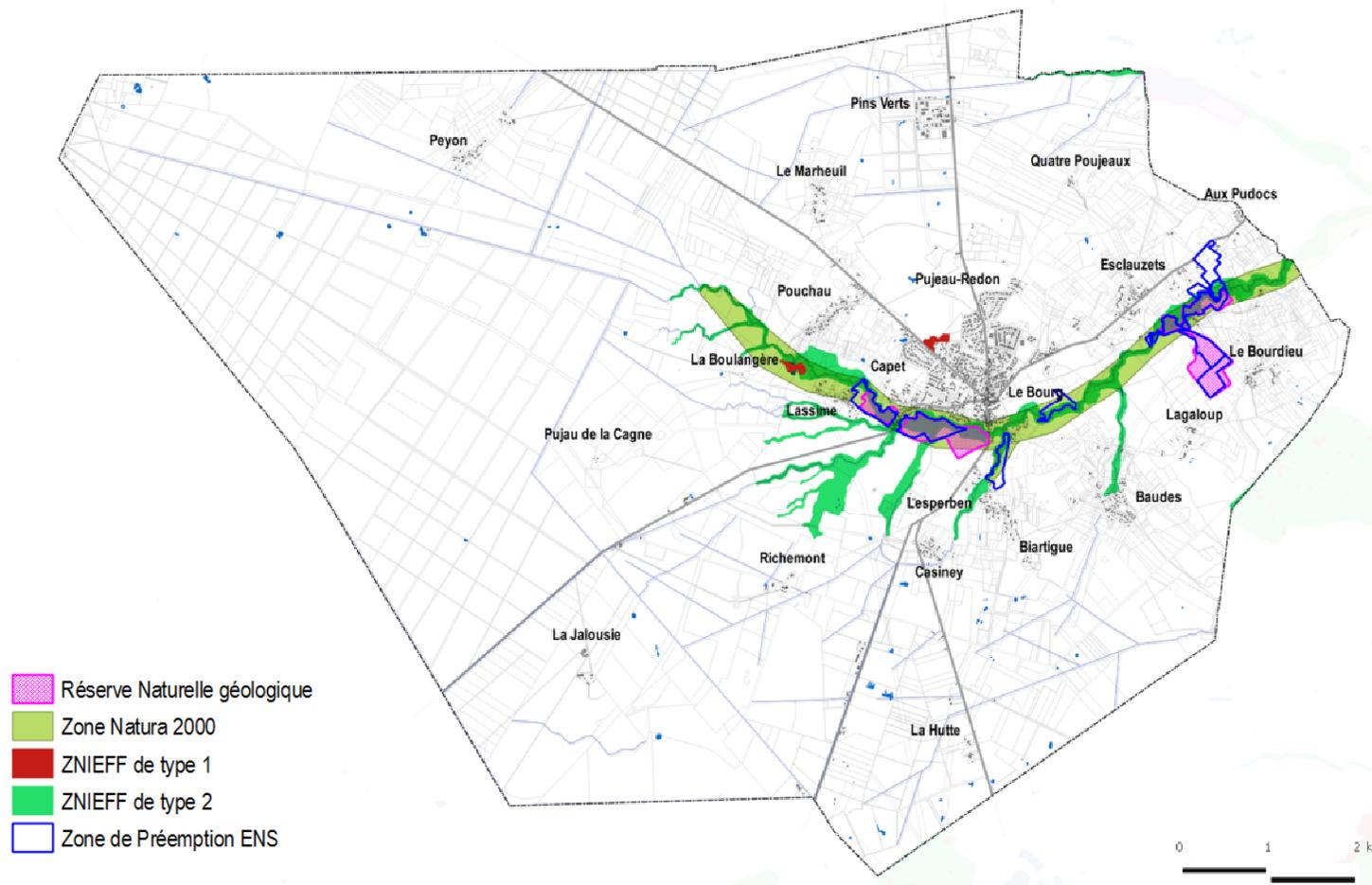


- Espaces artificialisés (dont principales voiries)
- Carrière d'exploitation
- Cours d'eau, crastes et lagunes
- Espaces agricoles cultivés
- Prairies et STH
- Végétations arbustives, landes
- Boisements rivulaires
- Forêts mélangées
- Forêts de conifères
- Forêts et végétations arbustives en mutation
- Forêts de peupliers



## 3.2. Des milieux naturels à forte potentialité écologique

### 3.2.1. Les milieux faisant l'objet de mesures de protection ou d'inventaire



### 3.2.1.1. Le Site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats »

Le site Natura 2000 FR7200797 – « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » est constitué des réseaux hydrographiques de deux affluents de la rive gauche de la Garonne, le Gât Mort et le Saucats, qui s'écoulent principalement en contexte forestier et secondairement au milieu de zones de polyculture élevage. Le site s'étire sur 37 km (Gât Mort) et 21 km (Saucats) répartis sur 11 communes.

Le réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats présente une richesse biologique et écologique particulière du fait d'une ripisylve quasi-continue le long des cours d'eau (corridor écologique tant aquatique qu'arboré) et d'une diversité de milieux ouverts et fermés (notamment humides), ce qui crée **une mosaïque d'habitats complémentaires pour une flore et une faune spécialisées et généralistes**. Près de **38% du site est dévolu à l'accueil d'habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire** (Landes humides atlantiques et aulnaie-frênaie), ainsi que d'espèces de faune et de flore remarquables (44 espèces animales, 18 espèces végétales), ce qui est à mettre en lien avec une bonne qualité générale des eaux, **malgré l'existence de points noirs**, ce qui leur confère un rôle dans la conservation de la faune piscicole patrimoniale (présence d'espèces migratrices amphihalines, présence du brochet).

En effet, le réseau hydrographique du Saucats et du Gât-Mort concentre un grand nombre d'espèces de poissons migratrices de France, tel que la Lamproie de planer, de rivière ou marine, l'Anguille d'Europe ou le Chabot. Le site accueille aussi diverses espèces affectionnant particulièrement les zones humides comme l'Ecaillé chinée, la Leucorrhine à gros thorax, le Vison ou la Loutre d'Europe. La présence de divers boisements composés de chênes sont également favorables au développement de coléoptères remarquables à l'image du Pique-prune, du Grand Capricorne ou du Lucane Cerf-volant.

Lors du diagnostic écologique mené dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, plusieurs habitats et espèces remarquables ont pu être identifiés à Saucats :

#### Habitats :

- Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides (3260-1)
- Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique des régions atlantiques (3110-1)
- Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (7150-1)
- **Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles (4020\*-1)**
- Landes atlantiques subsèches (4030-7)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510-3)
- **Aulnaies-frênaies à Laïches espacées des petits ruisseaux (91E0\*-8)**
- **Aulnaies (-frênaies) à hautes herbes (91E0\*-11)**
- Chênaies mélangées du Massif landais de Chêne tauzin (230-3)
- Chênaie pédonculée à Molinie bleue (9190-1)

#### Espèces :

- La Rossolis intermédiaire,
- Le Lycopode inondé,
- Le Faux-cresson de thore
- L'œillet superbe,
- Le Fadet des Laïches,
- Le Damier de la Succise
- L'Azuré des Mouillères
- Le Miroir,
- Le Minioptère de Schreiber.



Forêt de Frênes et d'Aulnes



Landes humides atlantiques

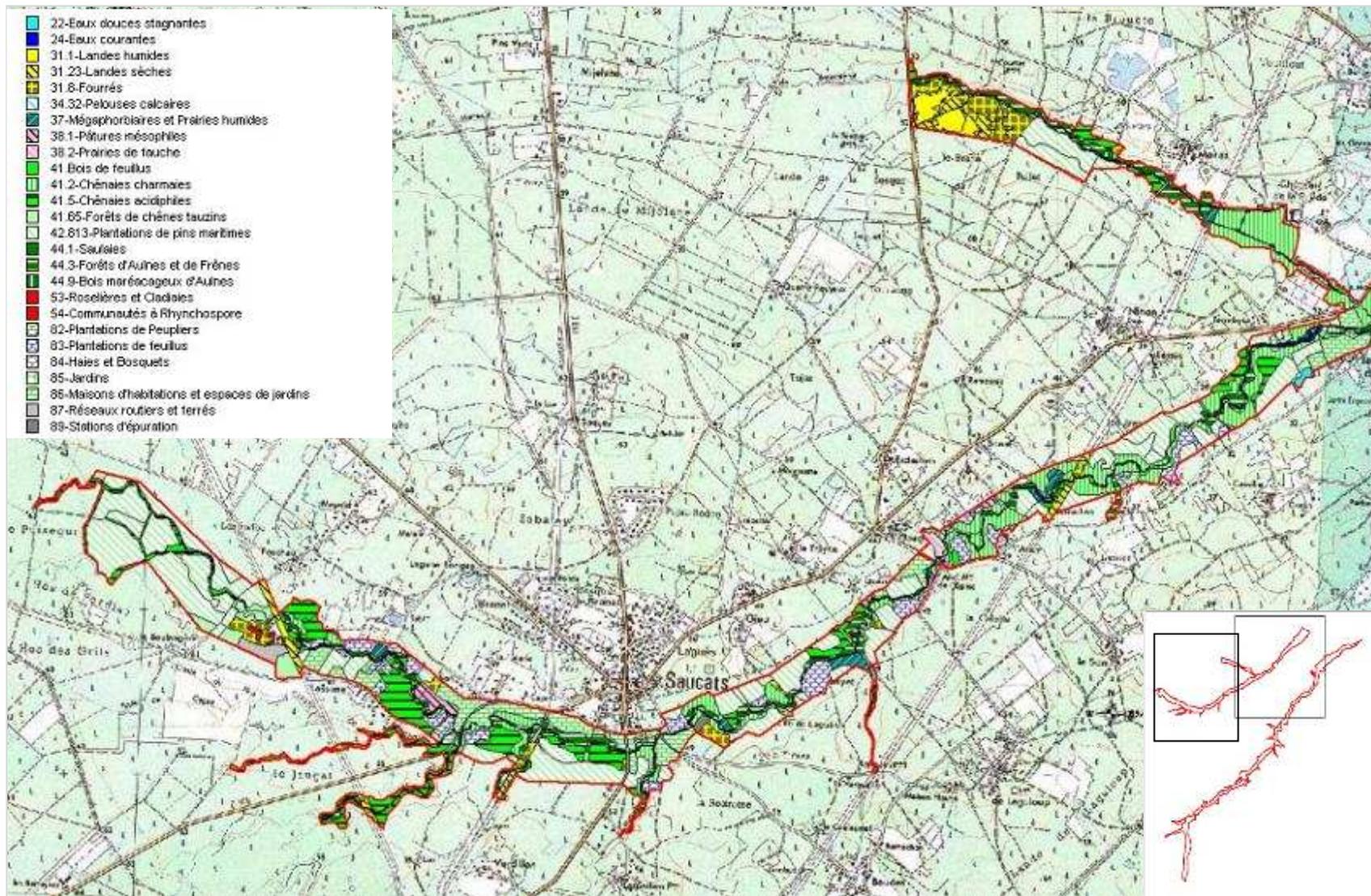


Damier de la Succise



Rossolis intermédiaire

### Cartographie des habitats à de Saucats



Source : DOCOB « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats », 2011

### Cartographie des espèces faunistiques et floristiques à enjeu à Saucats (hors poissons et Vison d'Europe)



Source : DOCOB « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats », 2011

D'autres espèces non observées à l'occasion du diagnostic écologique, mais contactées lors d'autres prospections écologiques (PGD de la RN géologique notamment) ou potentiellement présentes en raison de d'habitats favorables, peuvent également être citées :

- Faunes piscicoles : l'Anguille Européenne, la Lamproie de Planer, le Chabot et le Brochet,
- Mammifères : le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe, la Musaraigne aquatique, la Genette, la Martre ou encore le Hérisson d'Europe
- Avifaunes : la Martin pêcheur, la Fauvette Pitchou et le Héron pourpré, l'Engoulevent d'Europe, le Busard Saint-Martin, l'Aigrette garzette, la Pie grièche écorcheur ou la Milan noir, dont la présence est plus occasionnelle,
- Amphibiens : le Triton marbré, le Crapaud calamite et la Rainette verte,
- Reptiles : l'Emyde Lépreuse, le Lézard vert et le Lézard vivipare
- Odonates : l'Agrion de Mercure,
- Papillons : l'Ecaillée chinée et le Grand Nègre des Bois,
- Coléoptères : le Grand Capricorne et le Lucane Cerf-volant.

Cette biodiversité est **actuellement fragilisée et menacée par plusieurs tendances d'évolution** qui sont des facteurs de dégradation voire des disparitions à moyen terme de certains milieux et d'espèces : **déprise agricole** (abandon et fermeture des prairies), **développement de l'urbanisation** en bord de cours d'eau (aménagement divers induisant une artificialisation des milieux et des risques accrus de pollution) et **surexploitation de la ressource en eau** (risque d'un dénoyage localisé des nappes souterraines et donc une baisse du niveau des cours d'eau). Au regard de la sensibilité des milieux et espèces en présence, le site natura 2000 présente donc un enjeu de conservation majeur vis-à-vis du développement de l'urbanisation.

### Enjeux de conservation identifiés au DOCOB pour des habitats et espèces présentes ou potentiellement présentes à Saucats

Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Equivalent code EUR 27*
Enjeux de conservation de premier ordre		
Eaux libres, Zone à truites	24.12	3260
Végétation à <i>Cladium mariscus</i>	53.3	7210*-1
Sources travertiniennes du Cratoneurion	54.12	7220*-1
Landes humides méridionales	31.12	4020*-1
Forêt de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaire)	44.31	91E0*-8
Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes	44.332	91E0*-11
Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>	54.6	7150-1
Enjeux de conservation de deuxième ordre		
Eaux oligotrophes à végétations amphibies	22.11 x (22.45 et 51.13)	3160-1
Eaux oligotrophes à végétations amphibies	22.11 x 22.43	[3110-1]
Prairies mésophile de fauche	38.2	6510
Landes aquitano-ligériennes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica cinerea</i>	31.2391	4030-7
Forêt de Chêne tauzin	41.65	9230-3
Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleaux	41.5	9190-1

#### Habitats et espèces prioritaires

Nom latin	Nom français	Statut
Enjeux de conservation de premier ordre		
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Annexe 2 (prioritaire), protégé en France, espèce déterminante
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	Annexe 2, protégé en France, plan de restauration
<i>Thersamoelycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Annexe 2, protégé en France
<i>Callimorpha quadripunctata</i>	Ecaille chinée	Annexe 2 (prioritaire)
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante
<i>Caropsis verticillatunidata</i>	Faux Cresson de Thore	Annexe 2-4, protégé en France
<i>Leucorhina albifrons</i>	Leucorhine à front blanc	Annexe 4, protégé en France
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Annexe 2 (IC), protégé en France
<i>Maculinea alcon</i>	Azuré des mouillères	protégé en France
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Annexe 2 (IC)
<i>Esox lucius</i>	Brochet	
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Annexe 2 (IC), protégé en France
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Annexe 2
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Annexe 2 (IC), protégé en France
<i>Lycopodiella inundata</i>	Lycopie inondé	protégé en France
<i>Dianthus superbus</i>	Œillet superbe	protégé en France

### 3.2.1.2. Les Z.N.I.E.F.F

La Z.N.I.E.F.F de type 1 « Station à *Elatine brochoni* », située au Nord du Bourg de Saucats, est formée d'une petite lagune remarquable en raison de la présence d'une végétation singulière composée d'*Elatine Brochoni*, espèce très rare en France et uniquement présente sur quelques sites en Aquitaine. Actuellement, il ne subsiste plus que deux ou trois stations en France. En dehors de cet aspect purement stationnel, elle est constituée de **milieux humides et tourbeux**, plus ou moins permanents, alimentés par la remontée de la nappe phréatique. En périphérie s'est développée une ceinture arbustive et arborée de Saules et Chênes. Par ailleurs, **une Lande à molinie subsiste** et permet la présence de certains papillons menacés au niveau européen ou rares en Gironde dont **le Fadet des Laïches**. La lagune est très **menacée par la progression de l'urbanisation du bourg** de Saucats et **par la sylviculture**, ce qui peut provoquer un assèchement notable de la lagune en perturbant la nappe phréatique.



Fadet des Laïches



Triton Marbré



Grenouille Agile



Bondrée Apivore

Implantée à l'Ouest du bourg, la Z.N.I.E.F.F de type 1 « Ancienne gravière du marquis » accueille également diverses espèces protégées et notamment **le Lycopode inondé**. Cette espèce végétale figure sur la liste des espèces protégées au niveau national et sur celle des espèces prioritaires du livre rouge de la flore menacée de France. A Saucats, elle est accompagnée d'autres espèces d'intérêt patrimonial (en particulier **la Drosera**) et de pièces d'eau favorables à la reproduction d'amphibiens (dont la **grenouille Agile**). Plusieurs espèces d'oiseaux fréquentent également le site, dont une partie sont des migrateurs de passage (le Bondrée apivore ou la Grive mauvis). Cette ancienne gravière est actuellement utilisée comme décharge sauvage et dépôt de remblai menaçant son intérêt écologique, floristique et faunistique. Des mesures de conservation et de restauration devraient être rapidement mises en œuvre.



Bryophytes du genre Cratoneuron



*Elatine Brochoni*



Lycopode inondé



Drosera

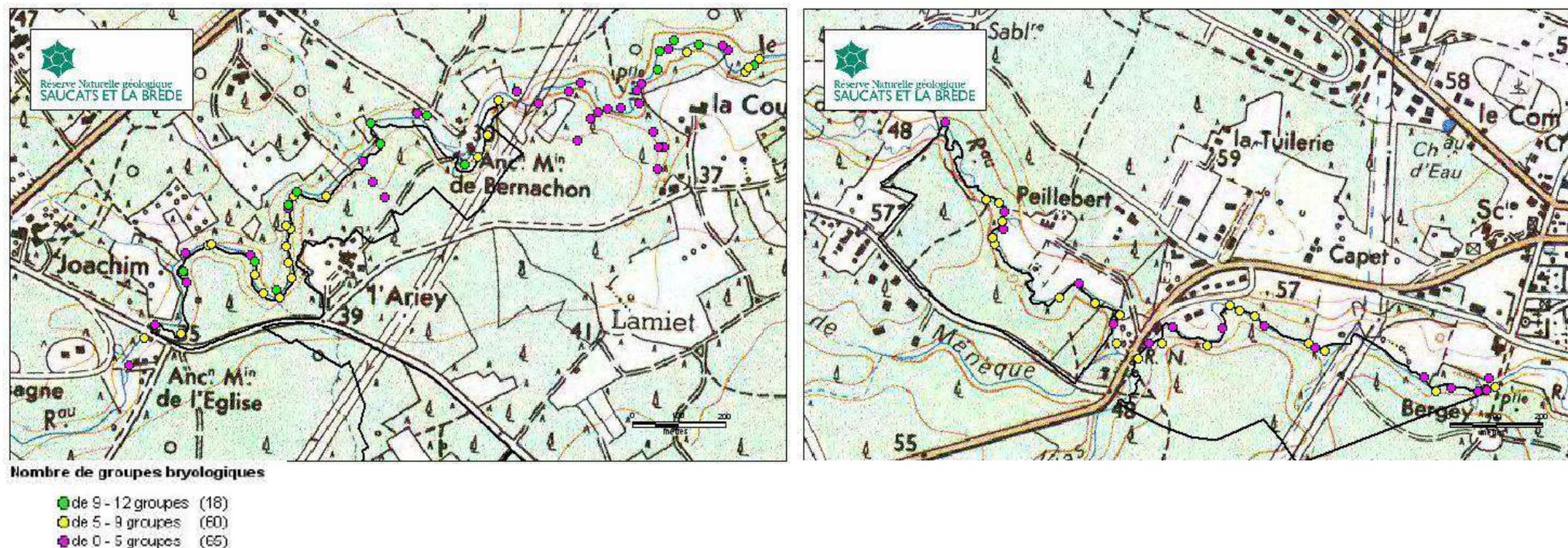
La Z.N.I.E.F.F de type 2 « Saucats » couvrant les bords du Saucats, dont le lit mineur et surtout les milieux rivulaires accueillent une faune et une flore diversifiées incluant de nombreuses espèces rares et/ou protégées. Quelques tronçons du Saucats et du Brousteyrot font partie de la réserve naturelle géologique de Saucats. Certains de ces affleurements rivulaires présentent des suintements carbonés colonisés par des bryophytes du genre Cratoneuron, formant un **habitat naturel rare et vulnérable**, à l'image des autres habitats d'intérêt communautaire en présence. Se superposant à la zone Natura 2000 « Réseau hydrographiques du Gât Mort et du Saucats », ces dernières présentent des enjeux de conservation associés.

### 3.2.1.3. La Réserve Naturelle Géologique de « Saucats-La Brède »

Située à l'est du bourg de Saucats, la Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède a été créée en 1982. Elle est constituée de 3 zones, dont les limites Nord sont les rives droites de la rivière Le Saucats et de son affluent Le Brousteyrot. Ces trois zones couvrent à ce jour un peu plus de 80 ha. Cette dernière, outre les nombreux fossiles qu'elle abrite, constitue aussi une référence mondiale qui expose les stratotypes de l'Aquitainien et du Burdigalien. Les affleurements géologiques tertiaires sont naturellement visibles dans le lit des cours d'eau et parfois sur la zone de plateau (l'Aréy, Péloua, Bourasse).

Les cours d'eau sont bordés de 2 habitats naturels à forte valeur patrimoniale, l'**aulnaie –frênaie** et les **sources calcaires travertinisantes**. Les « plateaux » abritent quant à eux des milieux d'intérêts écologiques variables, à forte valeur patrimoniale comme les **zones humides**, les **landes humides** ou les **forêts à caractère naturel** et des plus banals, la sylviculture de pins maritimes ou des boisements de robiniers. Les milieux abritent des espèces protégées, dont certains ont une forte valeur patrimoniale comme le **Fadet des Laïches**, le **Damier de la Succise** ou encore le **Triton marbré**.

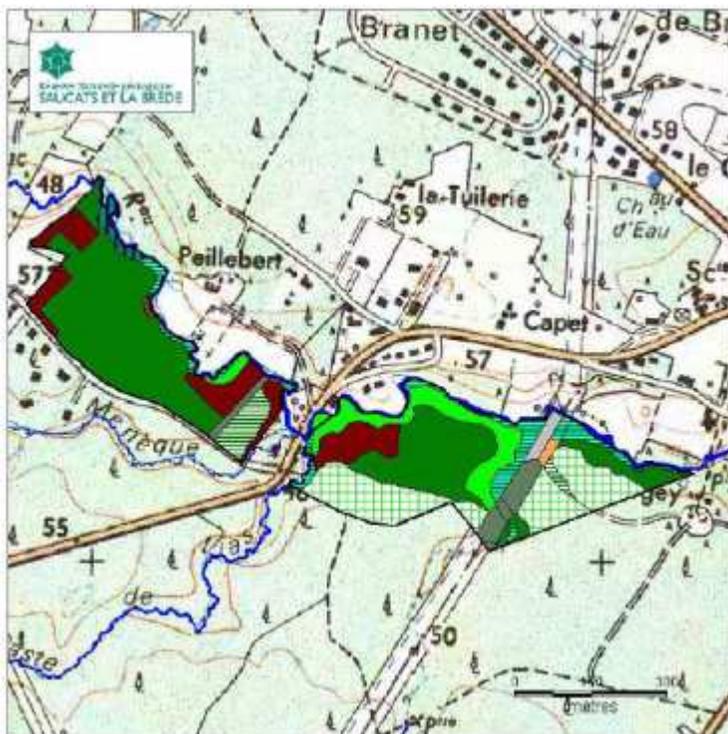
Répartition de l'habitat Sources calcaires et dépôts de travertins du Cratoneurion



Source : Réserve Naturel de Saucats-La Brède, PDG 2010-2014.

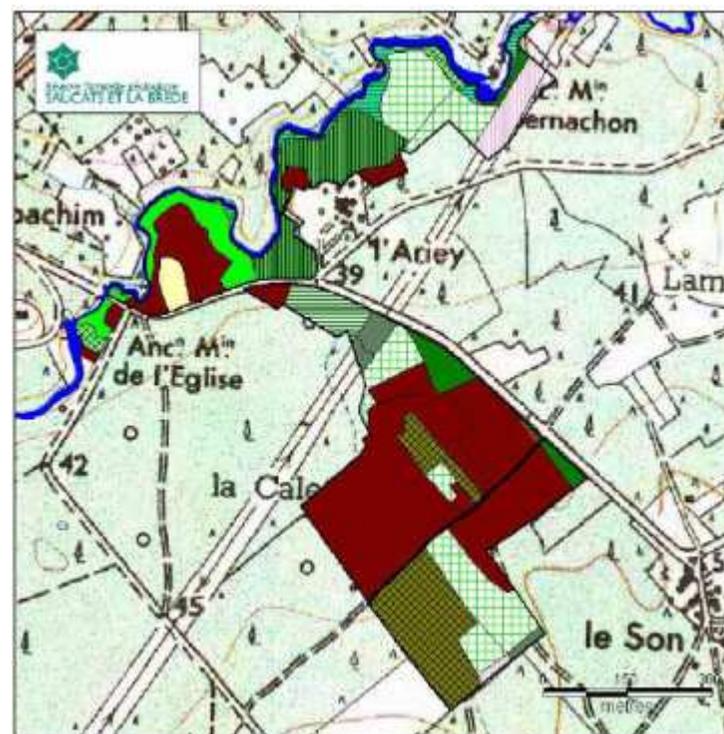
### Cartographie des habitats du Secteur Saucats Est et Ouest

Pont-Pourquey Lassime Verdillon



- Bois de Platanes
- Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés
- Chênaies-charmaies et Frênaies-charmaies calciphiles
- Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- Fourrés médio-européens sur sol fertile
- Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes
- Landes aquitano-ligériennes à Ulex minor et Erica cinerea
- Landes subatlantiques à Fougère aigle
- Plantations de Pins maritimes
- Plantations et formations spontanées de Robinia pseudacacia
- Prairie sèche
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques

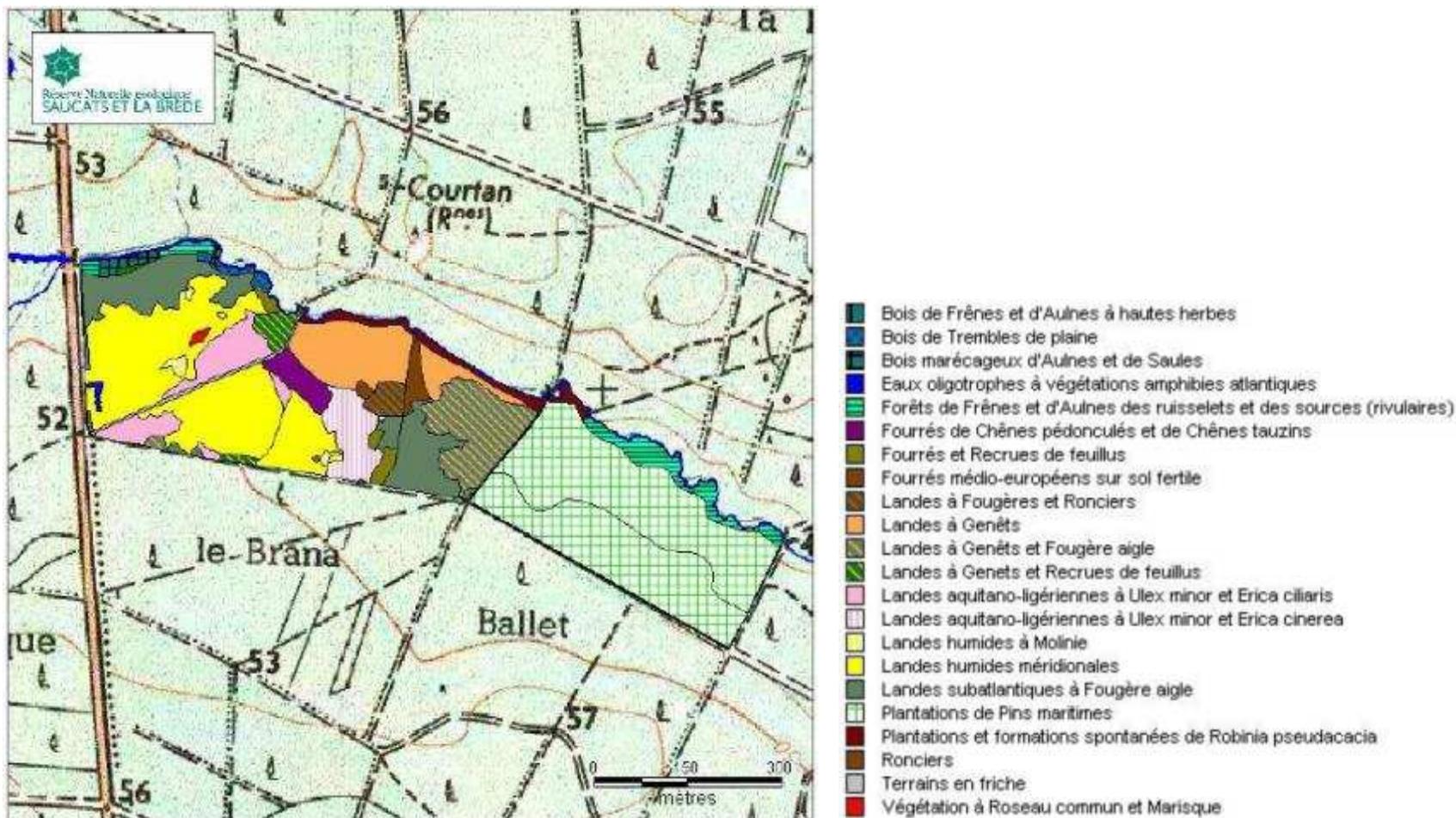
Bernachon l'Ariey Péloua Bourasse



- Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- Chênaies-charmaies et Frênaies-charmaies calciphiles
- Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques
- Forêt de Chêne tauzin
- Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- Fourrés et Recrus de feuillus
- Fourrés médio-européens sur sol fertile
- Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes
- Landes à Genêts
- Landes subatlantiques à Fougère aigle
- Plantations de Pins maritimes
- Plantations et formations spontanées de Robinia pseudacacia
- Terrains en friche

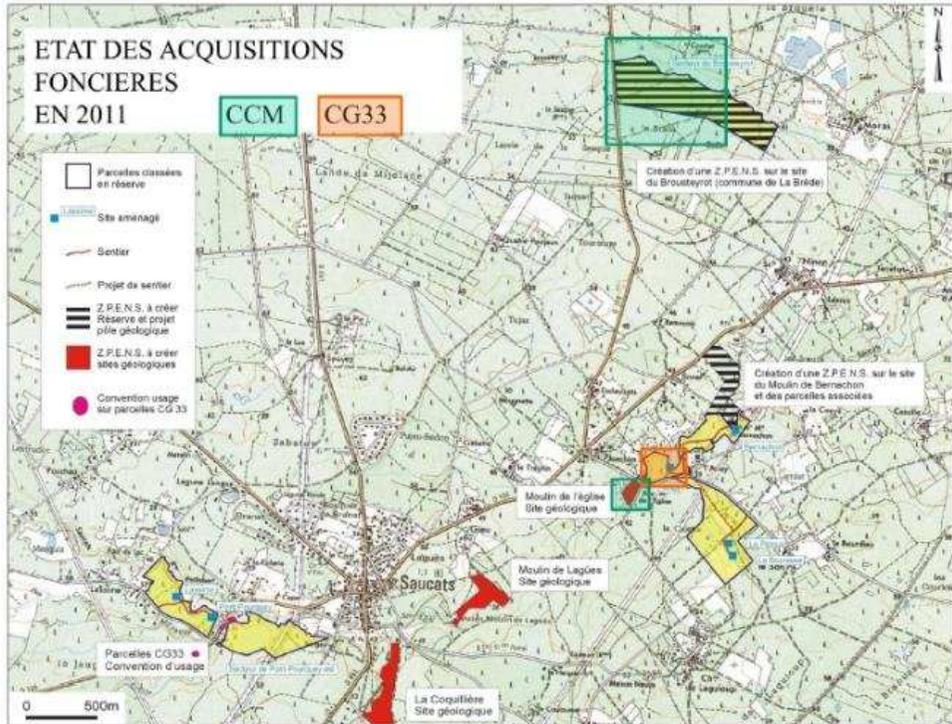
Source : Réserve Naturelle de Saucats-La Brède, PDG 2010-2014.

### Cartographie des habitats du Secteur La Brède (Vallon du Brousteyrot, lieu-dit Le Brana)



Source : Réserve Naturelle de Saucats-La Brède, PDG 2010-20 14.

Afin d'assurer le maintien du patrimoine géologique et écologique en présence, plusieurs **objectifs de conservation et de préservation ont été inscrits au plan de gestion 2010-2014 adopté en 2010**. La mise en œuvre de ce dernier sera de nature à limiter les pressions humaines mais également de garantir la pérennité des sites à plus long terme. Par ailleurs, dans le but d'assurer une protection foncière de ces sites à fort enjeu, plusieurs **Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS)** ont été créées aux abords du Saucats mais également sur d'anciens sites archéologiques à forte valeur géologique. Par, le département souhaite mettre à jour les ZPENS sur la commune. A ce titre, un projet d'actualisation des ZPENS est en cours d'élaboration.



Source : Réserve Naturel de Saucats-L Brède, PDG 2010-2014.



Projet d'actualisation des ZPENS, source : Direction de l'environnement, Département de la Gironde.

### 3.2.2. Les milieux naturels non préservés aux potentialités écologiques intéressantes

La commune de Saucats, par ses caractéristiques physiques favorables, accueille en complément des divers espaces naturels reconnus comme d'intérêt patrimonial, de vastes espaces naturels aux potentialités écologiques particulièrement intéressantes, liés :

- à la **pinède d'exploitation**, particulièrement présente à l'ouest du territoire communal : les boisements de résineux issus de la plantation de pins maritimes forment différents stades de végétation, évoluant au gré des cycles d'exploitation forestière : labours, Lande à bruyères et ajoncs, jeunes plantations ou plantations adultes. Au sein de cette succession végétale, les milieux les plus riches d'un point de vue biologique sont formés de la **Lande à bruyères et ajoncs** et de la **pinède âgée**.

La présence de strates herbacées diversifiées et continues forme un éco-complexe favorable aux déplacements nombreuses espèces ordinaires, mais parfois plus remarquables. L'ajonc d'Europe, la Bruyère cendrée, la Callune, la Brande et la Molinie en sont des éléments distinctifs. En raison d'une forte empreinte des activités humaines sur ces espaces, ces derniers disposent d'un enjeu de conservation modéré et semblent former une matrice paysagère favorable aux échanges génétiques ;



Ajonc et bruyère



Callune

- aux **boisements mixtes et ripisylves du Saucats**, qui s'étendent essentiellement dans le secteur est de la commune : les boisements mixtes associent pins maritimes, de chênes pédonculés, de robiniers et de quelques chênes lièges dans les endroits les plus sableux. Ces derniers sont **localement ponctués de Landes** qui renforcent la diversité de ce milieu. Le sous-bois compte les espèces caractéristiques à la fois de la pinède et de la chênaie : Ajonc d'Europe, Genêt à balais, Brande, Fougère aigle, Houx, Chèvrefeuille ou Germandrée scorodaine.

A l'approche des cours d'eau, les boisements mélangés forment une épaisse ripisylve. Se développe alors **une végétation caractéristique**, affectionnant les conditions humides du sol. L'espèce arborée dominante est très souvent l'Aulne glutineux. Il est généralement accompagné de Noisetiers, de Chênes pédonculés et parfois de Saules dans les zones les plus humides. Le sous-bois, généralement diversifié, accueille de l'Arum tacheté, la Scolopendre, la Molinie, ou la Ficaire fausse renoncule.

La forêt galerie est **un élément majeur du patrimoine biologique du territoire du fait**, non seulement de la diversité de sa végétation, mais également de son intérêt fonctionnel vis-à-vis de nombreuses espèces de faune. Elle constitue en effet des zones favorables à l'accueil du vison d'Europe (espèce figurant à l'annexe II de la directive européenne dite "Habitats"), mais également supports à de nombreuses autres espèces de mammifères (Blaireau, Renard, Chevreuil, Sanglier) et d'oiseaux forestiers (Geai des chênes, Pics, Sittelle, etc.). Certains sont également favorables au développement de la Molinie, à laquelle est inféodé le Fadet des laïches ou encore à l'Œillet superbe, espèce remarquable, figurant également à l'annexe II de la directive européenne dite "Habitats".

La diversité de végétation offerte par les boisements mixtes et, dans une moindre mesure, par les boisements de résineux, permet l'accueil d'une faune riche et diversifiée, en constituant des zones de refuge pour de nombreux mammifères, notamment chevreuils, sangliers, ainsi que d'autres espèces forestières potentielles : (Renards, Martre, Belette, Rouge-gorge, Pics vert ou Grive musicienne, etc.).



Aulne glutineux



Chêne pédonculé



Geai des Chênes



Martre

- aux **dépressions humides et de lagunes**, témoignages localisés de la faible profondeur de la nappe phréatique : la commune accueille de nombreuses lagunes, des ruptures majeures dans l'uniformité de la pinède. Outre leur caractère identitaire à Saucats, elles détiennent un fort intérêt patrimonial, du fait de leur composition végétale. Elles peuvent en effet abriter diverses espèces rares : le Faux cresson de Thore ou la Rossolis, des espèces protégées sur le plan national. Elles peuvent abriter diverses espèces de faune, notamment des amphibiens (Triton palmé ou marbré, Grenouille rieuse, Rainette verte, etc.), des reptiles (Lézard vivipare) et sont également des lieux privilégiés pour les passereaux paludicoles (Rousseroles, Locustelles, Bruant des roseaux, Bouscarle de cetti, etc.).

Seules quelques lagunes ont été prospectées, mais ces dernières présentent dans leur ensemble un intérêt écologique dont le potentiel doit être conservé. Leur nombre a tendance à régresser du fait de l'action de l'homme : drainage, exploitation du sable sous-jacent voir dépôts d'ordures.

- aux zones de végétations arbustives humides particulièrement présentes sous les lignes haute tension, dont le développement a été favorisé par les conditions d'entretien strictes de la végétation. La commune est traversée par plusieurs lignes à haute tension qui convergent vers le poste électrique aux Argilas. Ces espaces sont aujourd'hui colonisés par des Landes humides à communautés de Gentiane pneumonanthe, une espèce à laquelle est inféodé l'Azuré des Mouillères, un papillon très rare. Cette totale dépendance vis-à-vis d'une plante rend ce papillon particulièrement vulnérable.

Il est d'autant plus menacé que les landes humides dans lesquelles se développe sa plante hôte ont subi une très forte régression en France ces soixante dernières années. Depuis 2005, à l'initiative d'un réseau de naturalistes girondins et en collaboration avec la Réserve Naturelle de Saucats-La Brède, le CREN Aquitaine a mis en œuvre un inventaire des landes humides à l'Azuré des Mouillères sur la commune de Saucats.



Faux cresson de Thore



Gentiana pneumonanthe



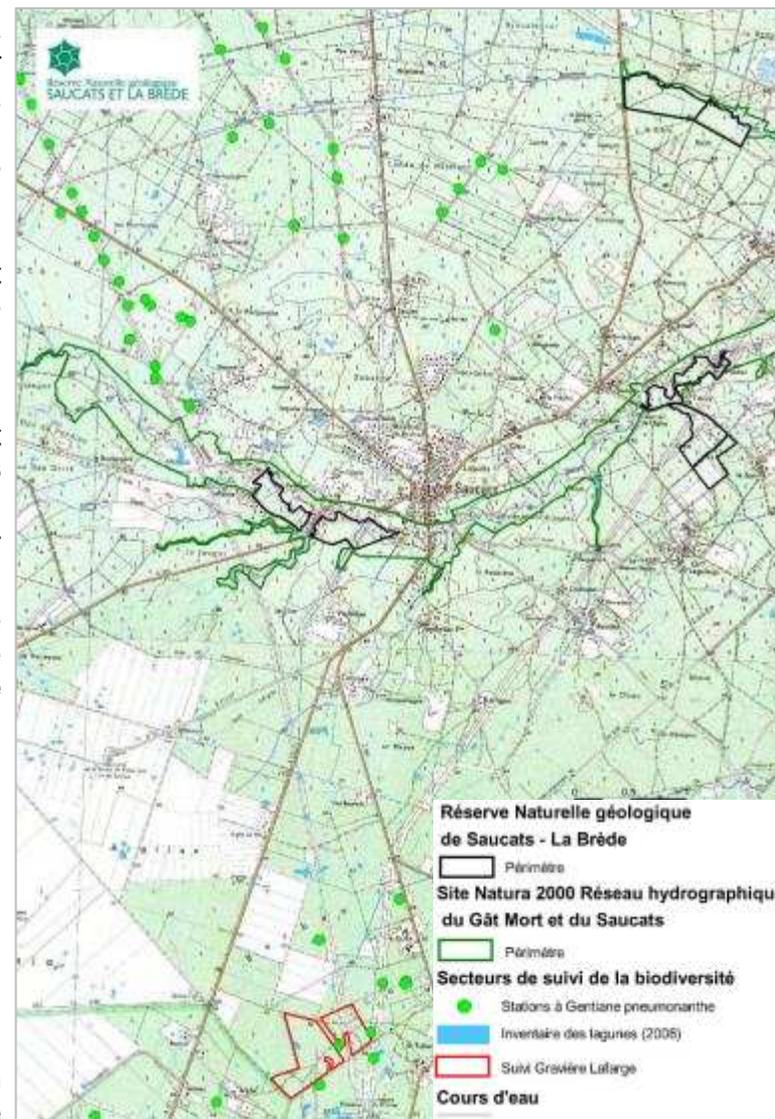
Azuré des Mouillères



Bruant des roseaux

La commune accueille une diversité de milieux et d'espèces devant faire l'objet **d'une attention particulière en raison de leur forte potentialité écologique**, mais également parce qu'ils jouent un rôle majeur dans le fonctionnement biologique du territoire.

### Localisation des stations de Gentiana pneumonanthe



Source : Réserve Naturelle de Saucats-La Brède, PDG 2010-20 14.

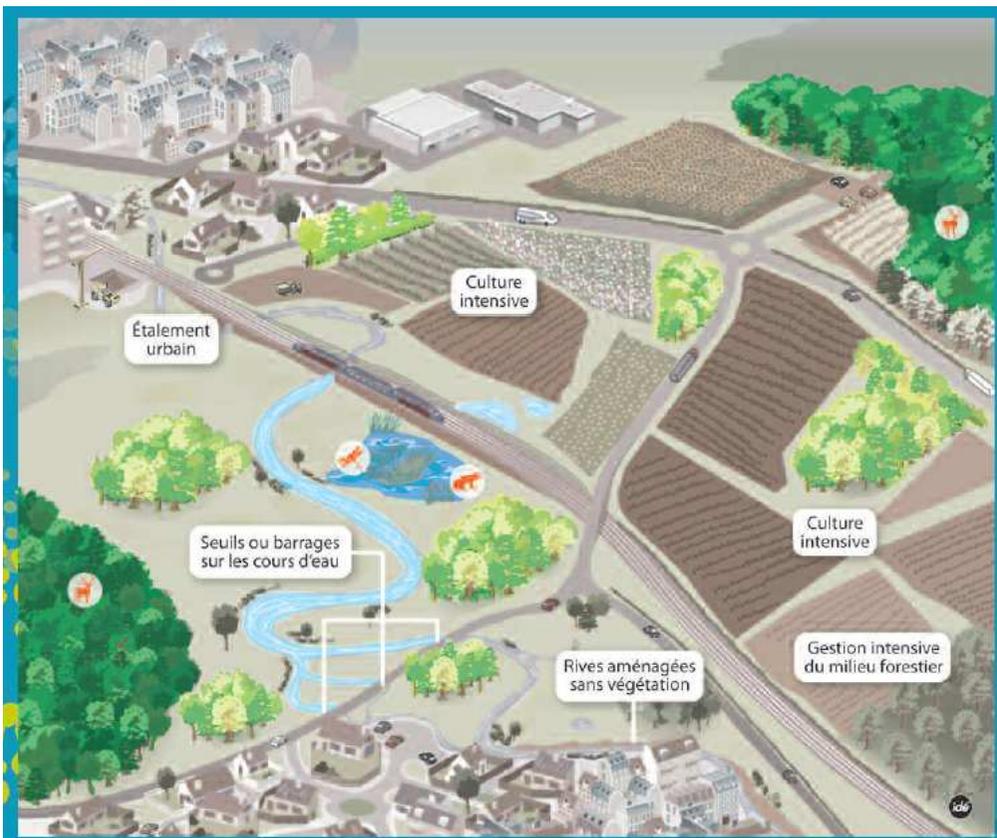
### 3.3. Des milieux naturels supports au développement et déplacement des espèces

#### 3.3.1. Contexte et définition

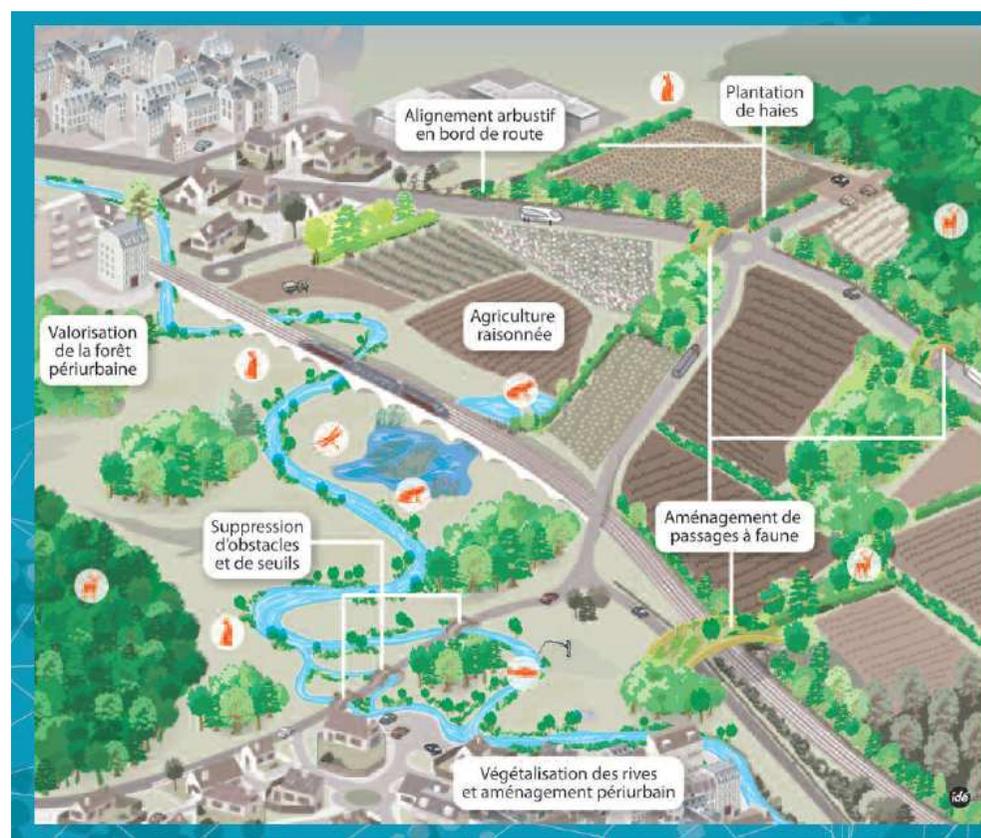
##### 3.3.1.1. Un outil d'aménagement permettant de préserver la biodiversité

La **Trame verte et bleue** (TVB), l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement, est un **outil d'aménagement du territoire** qui vise à maintenir et à reconstituer un **réseau écologique** sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique. La prise en compte de la Trame verte et bleue au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités, mais aussi grâce à la mobilisation d'outils contractuels, permet d'intégrer la biodiversité dans les projets de territoire.

Territoire fragmenté peu favorable à la biodiversité



Aménagement du territoire permettant la restauration des continuités écologiques



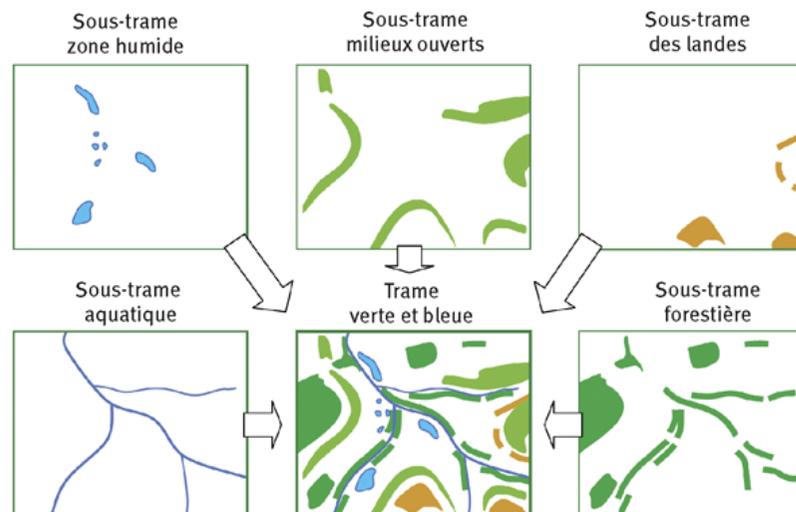
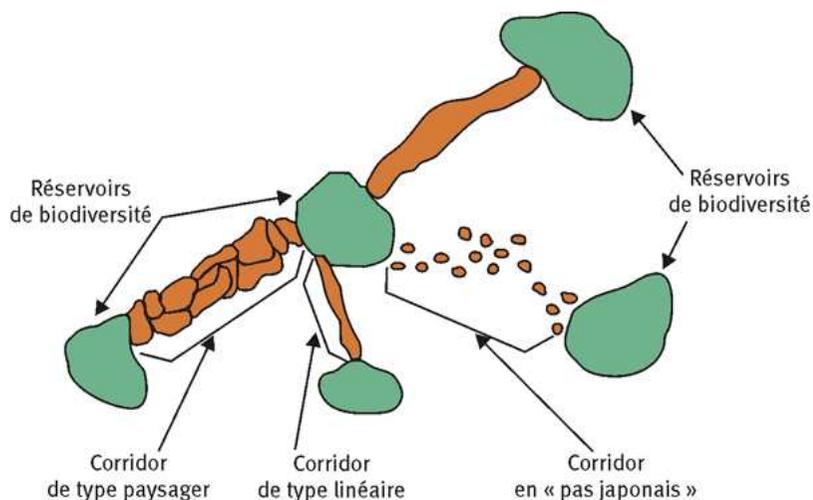
Même si la Trame verte et bleue vise en premier lieu des **objectifs écologiques**, elle permet également d'atteindre des **objectifs sociaux et économiques**, grâce au maintien de **services rendus par la biodiversité** (régulation du climat, amélioration de la qualité des sols, bénéfiques pour l'agriculture, épuration des eaux, régulation des crues...), grâce à la **valeur paysagère et culturelle** des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...), mais aussi grâce à l'intervention humaine qu'elle nécessite sur le territoire (gestion des espaces TVB, ingénierie territoriale, etc.).

### 3.3.1.2. Définitions

La **Trame verte et bleue** est un **réseau** formé de **continuités écologiques terrestres et aquatiques**, qui doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation. Elle est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines. **Les continuités écologiques sont constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors.** La définition des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques est donnée par l'article L.371-1 II et R.371-19 II et III du code de l'environnement.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Les **corridors écologiques** assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Selon la structure des milieux supports de ces corridors, ils peuvent prendre la forme de corridors linéaires (haies, boisements,...), de corridors paysagers (mosaïque de milieux supports de déplacements), de corridors en « pas japonais » (taches de milieux relais). Afin de permettre une meilleure appréhension du fonctionnement écologique des milieux et leurs espèces, les continuités écologiques sont classiquement déclinées en **sous-trames**, chaque sous-trame étant constitué par un ensemble de milieux présentant des similitudes écologiques et utilisés par les mêmes groupes d'espèces.

Les différentes composantes de la trame verte et bleue et leur hiérarchisation



Source : Document cadre – Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

### 3.3.1.3. Le cadre réglementaire

La stratégie Nationale pour la Biodiversité, mise en place par la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, est déclinée :

- dans le **code de l'urbanisme** (art. L.110, L.121-1 et suivants, L.122-1-1 et L.123-1 et suivants). Les documents d'urbanisme doivent assurer « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».
- dans le **code de l'environnement** (art L.371-1 et suivants) : « *la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural* ».

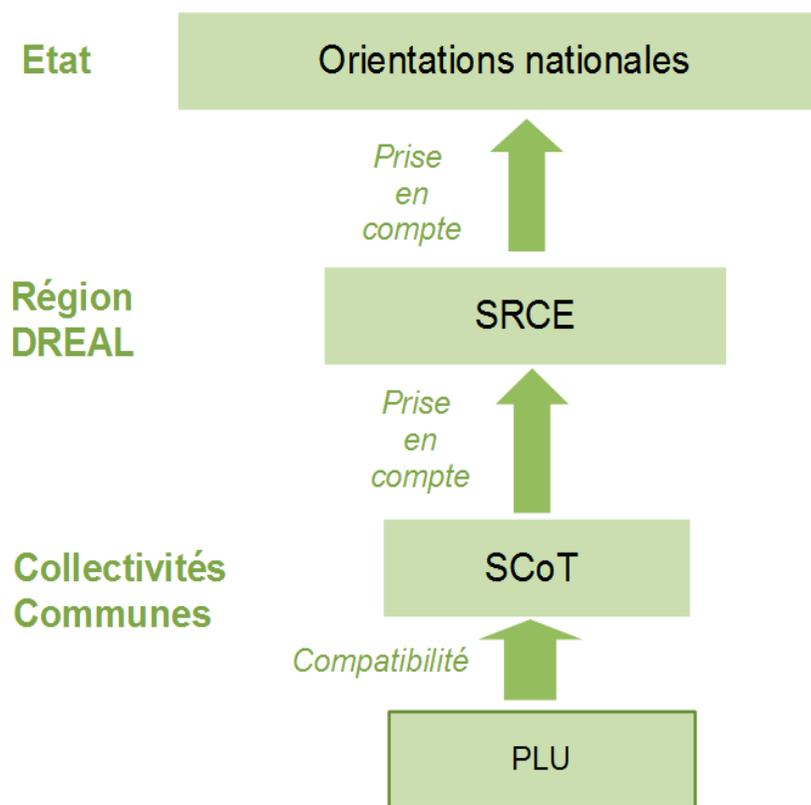
### 3.3.1.4. La hiérarchie des normes

La trame verte et bleue se décline à plusieurs échelles. Pour cela, une hiérarchie des normes existe entre les différents documents, entre lesquels un rapport de compatibilité ou de prise en compte doivent être respectés (voir ci-après).

Cette hiérarchie des normes implique notamment que tout document d'urbanisme local qui est révisé doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans un délai de 3 ans suivant son approbation, et doit être compatible avec le SCoT approuvé (qui lui-même prend en compte le SRCE), s'il existe.

*La « prise en compte » implique de ne pas ignorer les objectifs généraux du document supérieur. Le rapport de « compatibilité » exige que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur.*

#### La hiérarchie des normes



Source : MEDDTL

### 3.3.2. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Aquitaine

Le SRCE a pour objectif de définir à l'échelle régionale les enjeux et objectifs en termes de continuités écologiques. Même si ce document a été annulé par tribunal administratif en aquitaine, il fournit une lecture régionale de la Trame Verte et Bleue en Aquitaine.

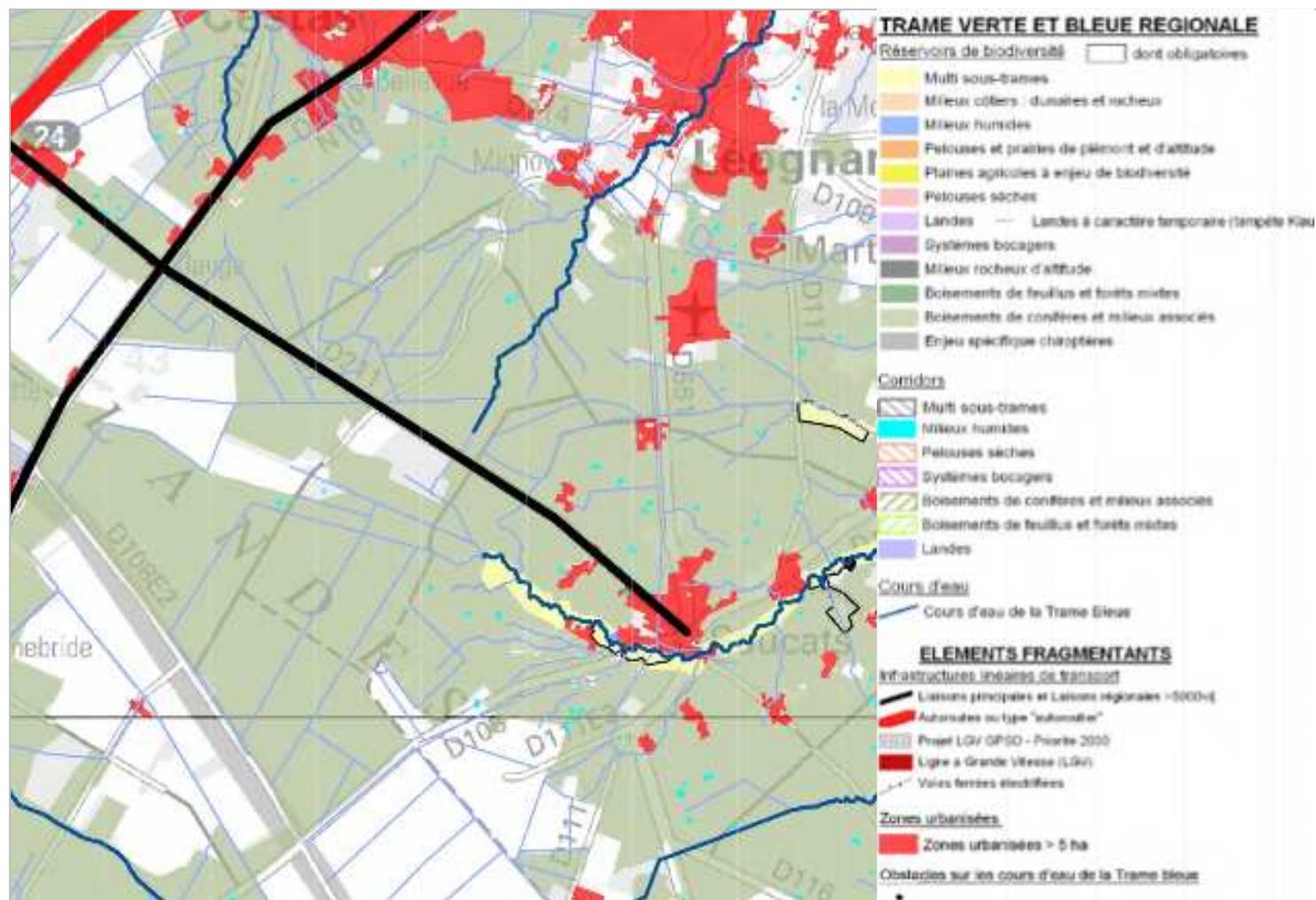
Saucats est concernée par **4 enjeux régionaux du SRCE**, à savoir :

- la conservation des réservoirs de biodiversité,
- le besoin de préservation des zones humides et des continuités des cours d'eau,
- le maintien de la mosaïque paysagère multi sous-trames,
- le maintien d'une perméabilité du territoire afin de garantir une connexion avec les grands ensembles de Trame Verte et Bleue intrarégionale.

Saucats se situe au sein du réservoir régional ouest, formé en grande partie de la pinède exploitée.

La commune dispose de liens privilégiés tant avec ce réservoir qu'avec les espaces multi sous-trames du réseau hydrographique de la Garonne dont le Saucats est un affluent.

Le territoire possède donc un fort enjeu supra-régional en lien avec cet espace multi sous-trames et ces deux cours d'eau de la Trame Bleue ; cours d'eau indispensables au maintien des échanges génétiques de plusieurs espèces piscicoles et de mammifères remarquables.



### 3.3.3. Le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise

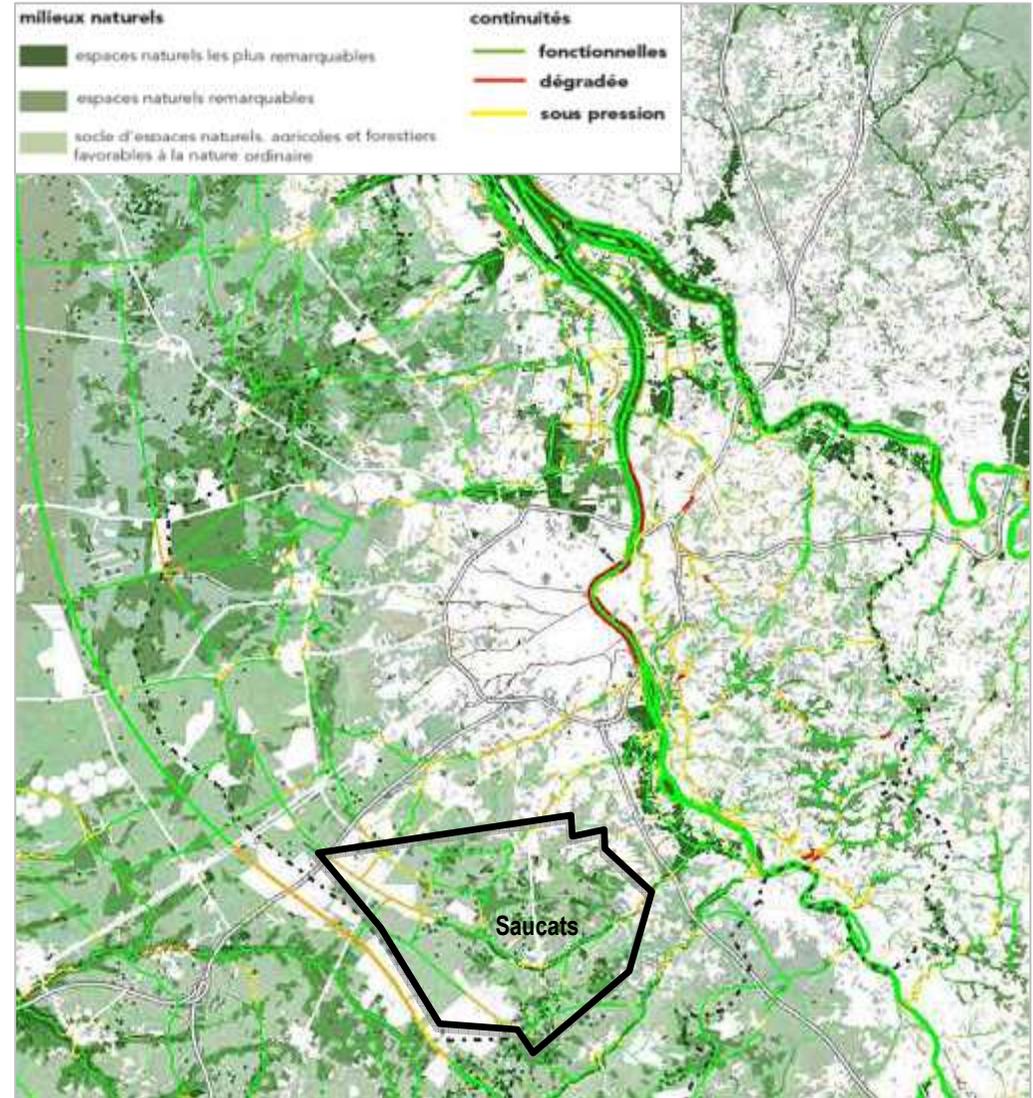
Le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise s'est également positionné, à travers son orientation la « métropole nature », en faveur de la préservation et du rétablissement des continuités écologiques sur chaque grand territoire. Il fournit une lecture supra-communale de la Trame Verte et Bleue dont les déclinaisons locales doivent être compatibles.

A Saucats, plusieurs milieux ont été identifiés comme présentant un intérêt écologique majeur à l'échelle de l'aire métropolitaine, et sont en conséquence qualifiés des plus remarquables. Hormis **les lagunes** qui bénéficient de cette classification, il s'agit principalement des espaces naturels remarquables reconnus et **bénéficiant de mesures de préservation** (RN géologique, Natura 2000 et de Z.N.I.E.F.F). Les boisements mixtes et de feuillus ont été considérés comme bénéficiant **d'un enjeu moindre** et sont en ce sens seulement « remarquables ».

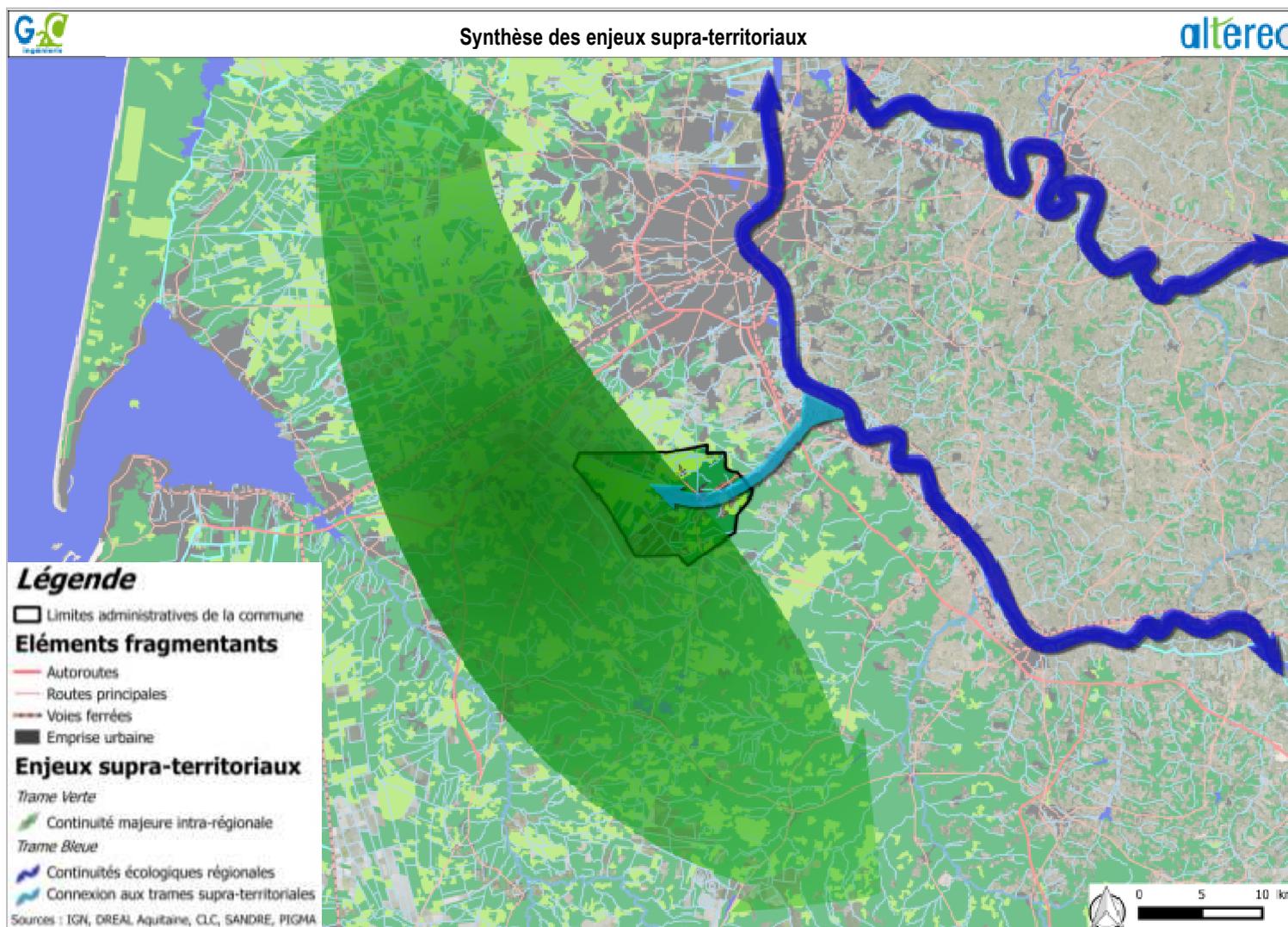
La pinède est quant à elle identifiée comme étant un socle naturel favorable à la biodiversité ordinaire, à **savoir une matrice dont la fonctionnalité première est le déplacement** comme en témoignent les différentes continuités identifiées dans le massif. Ainsi, plusieurs continuités transversales particulièrement fonctionnelles ont été identifiées.

Elles s'appuient en partie **sur le Saucats et sa ripisylve, sur la trame boisée mélangée, sur les linéaires de feuillus longeant la RD 211 et la RD 108**, qui forment un continuum. A noter qu'à l'approche du bourg et des secteurs agricoles exploités de plus en plus intensivement, celles-ci semblent **moins perméables** et sous pressions.

Ainsi, le SCoT, aux travers de ces orientations et objectifs, **protège strictement** de l'urbanisation les **espaces naturels** qui jouent un rôle décisif dans la qualité de vie de la métropole et dans la préservation des continuités écologiques. A Saucats, l'intégralité du massif est identifiée comme devant **faire l'objet d'une protection** (A3), de même que l'intégralité **des espaces agricoles ouverts** du territoire doit être **maintenue et préservée** (A7). Le SCoT identifie également la vallée du Saucats comme un élément structurant de la trame bleue métropolitaine devant faire l'objet d'une **protection** au titre de son caractère remarquable et de son extrême sensibilité (B1). De plus, plusieurs continuités naturelles d'importance significative à l'échelle métropolitaine se sont vues assigner des objectifs de sauvegarde (C2).



En tant que commune d'interface, Saucats dispose d'un rôle déterminant dans le déplacement des espèces et leur développement. Elle est inscrite à l'interface de continuités régionales, dont la liaison est garantie par une trame multi-milieux d'intérêt métropolitain mais également intercommunale. Elle est donc de ce point de vue, une commune à enjeu.



### 3.3.4. Les composantes de la TVB saucataise

La représentation de l'occupation du sol de la commune permet de détecter les éléments structurants de la Trame Verte et Bleue à l'échelle communale.

Quatre grands ensembles d'espaces naturels sont présents sur Saucats :

- **Le Saucats et ses annexes hydrauliques et les lagunes**, pouvant être identifiés comme réservoir de biodiversité, mais également comme espaces de déplacement privilégiés pour de nombreuses espèces aquatiques et affiliées d'intérêt communautaire.
- **Les espaces boisés mélangés** plus ordinaires qui offrent ponctuellement des espaces particulièrement propices au développement d'une flore et d'une faune d'exception (aulnaie-frênaie) et perméables aux déplacements des espèces forestières venant des territoires périphériques,
- **La pinède exploitée et les espaces agricoles ouverts**, qui constituent une matrice particulièrement perméable aux déplacements des espèces.

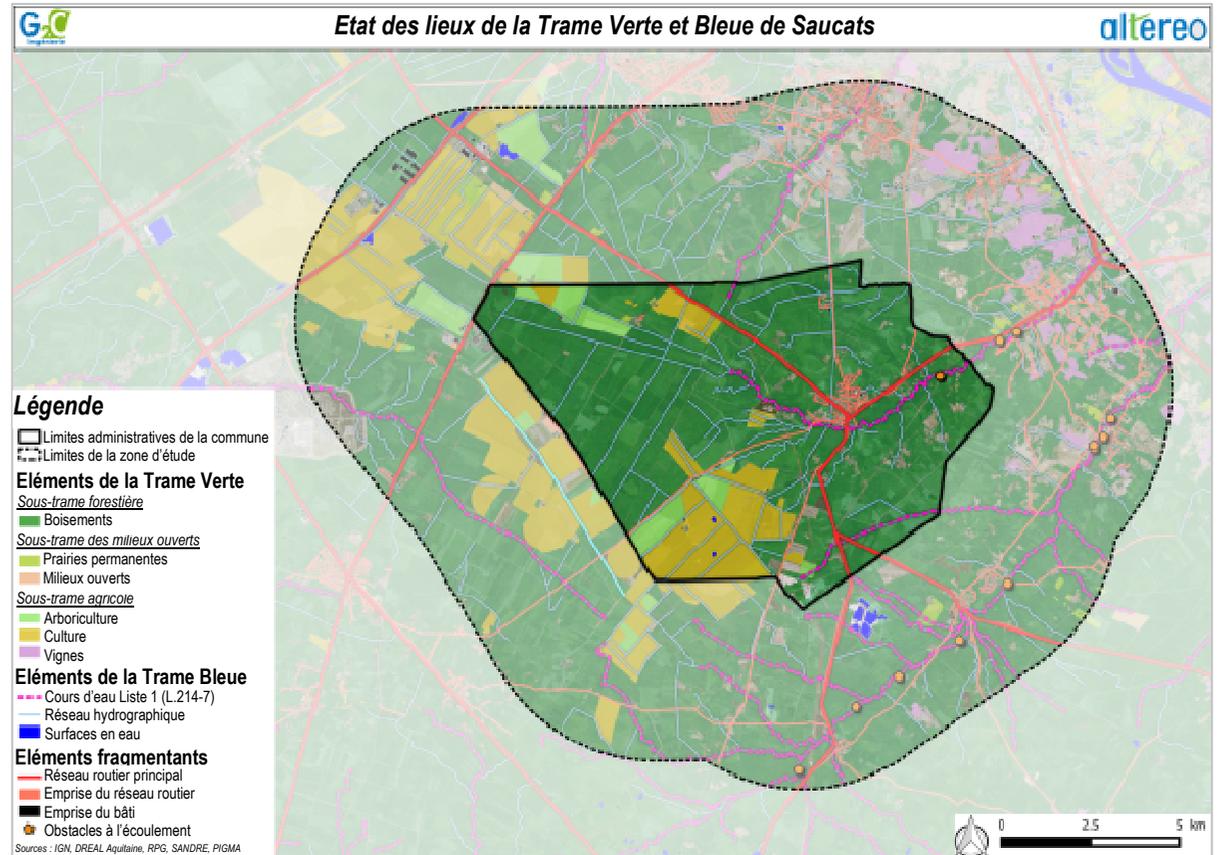
La majeure partie de ces espaces stratégiques pour la préservation de la biodiversité locale et supra-communale s'inscrit au sein des périmètres de protection (Natura 2000) et d'inventaire (ZNIEFF) présents à Saucats.

Les documents de planification de hiérarchie supérieure dessinent une **transversalité Est-Ouest** dans le développement et déplacement des espèces.

L'analyse cartographique des continuités écologiques communales confirme la présence de cet axe structurant. Par exemple, le Saucats bénéficie d'un classement en zone Natura 2000 en raison de l'identification d'habitats remarquables pour de nombreuses espèces affiliées aux cours d'eau et milieux humides. Les boisements rivulaires établis en continuité du réseau aquatique secondaire témoignent localement des pressions de l'urbanisation. Les continuités mobilisant ces milieux sont **instaurées, de qualité et à maintenir**.

D'autres espaces interconnectés à ces zones de développement, accueillant un habitat dispersé, offrent également des opportunités de déplacement, de nourrissage et de gîte, mais semblent parfois dégradés à proximité de l'urbanisation. Pour autant, la trame forestière s'inscrit dans un réseau forestier supra-communal attrayant pour les espèces forestières.

A noter que les espaces aquatiques et terrestres apparaissent parfois peu poreux et les seuils de transition favorables aux espèces dépendantes des cours d'eau, des milieux et boisements humides ne sont pas toujours garantis.



### 3.3.5. Les enjeux de la TVB de Saucats

Les trois ensembles d'espaces naturels mis en avant dans l'analyse précédente sont fragmentés **par le réseau d'infrastructures local**. A leur rencontre des points de conflit se dessinent et peuvent tant constituer des zones de danger pour la faune locale que pour les automobilistes, en particulier le long de la RD211 et de la RD108 (itinéraire apprécié des taxons sylvicoles).

Il semble indispensable **de conserver l'organisation fonctionnelle des continuités écologiques locales** afin que le lien supra-territorial soit garanti dans le schéma de mobilité actuel de la faune et de la flore. Il s'agit de garantir une mise en sécurité de tous les usagers vis-à-vis des points de conflit identifiés.

Dans ce contexte, la préservation des réservoirs de biodiversité aquatiques et terrestres **instaurés en milieux humides et ouverts dispersés dans la trame forestière semble être un enjeu majeur**, notamment pour la diffusion de la biodiversité forestière.

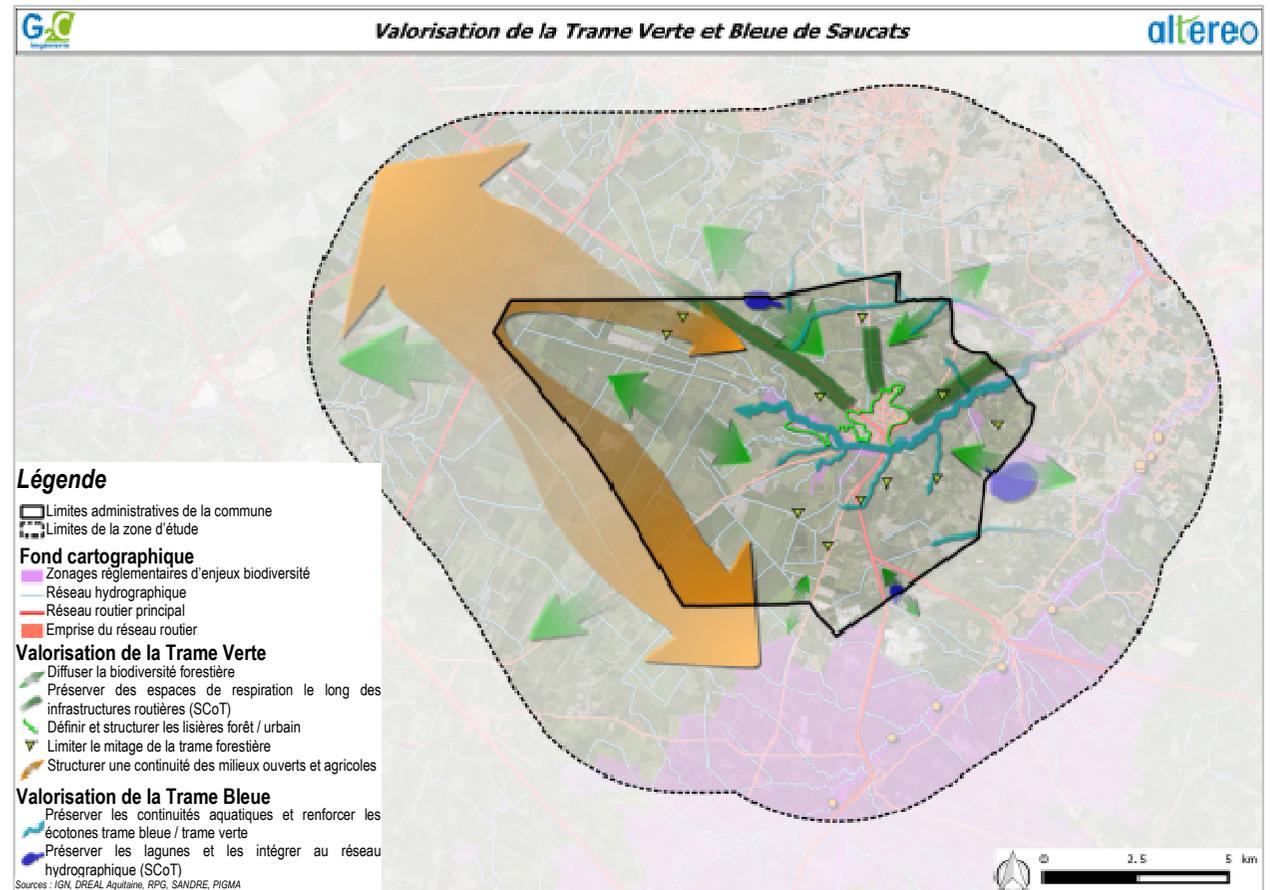
Afin d'offrir des opportunités de déplacement, de nourrissage et de gîte supplémentaires aux espaces forestiers pouvant occuper le territoire, il semble opportun **de préserver voir de consolider les ensembles boisés d'ores-et-déjà établis** en limitant leur mitage par l'habitat diffus.

La préservation des boisements devra également être pensée afin de contenir au mieux l'enveloppe urbaine du bourg. Dans le cas d'une atteinte, les lisières devraient être pensées afin de compenser la perte de boisements par la création d'une zone de transition favorable à la diversité biologique.

Il s'agira également, pour les continuités aquatiques, de préserver les continuités hydrauliques des cours d'eau et la structure des milieux humides en exemptant dans les secteurs les plus sensibles, **toute intervention susceptible de porter atteinte à leur structure**.

Participer au maintien des ripisylves des cours d'eau et des lagunes intégrées au réseau hydrographique et offrir une meilleure interdépendance entre les milieux structurants du territoire en garantissant la diversité des milieux semble par ailleurs être un élément clé. Cette diversité tient en majorité à la présence de sols à humidité variable et à des strates végétales complètes.

La préservation des possibilités de déplacement existantes sur ce secteur est primordiale. **A cet égard, il conviendra de garantir la perméabilité des secteurs urbanisés constructibles envers les espaces structurants de la trame verte et bleue locale**.



## Éléments clés concernant les milieux naturels et la trame verte et bleue

- Des milieux naturels particulièrement riches en raison de leur diversité, dont la valeur écologique est en partie reconnue par l'existence de périmètres de protection et d'inventaire ;
- Des espaces à forte potentialité écologique aux enjeux de conservation variables ;
- Une commune d'interface, disposant d'un rôle déterminant dans le déplacement des espèces et leur développement ;
- Des continuités écologiques aquatiques et terrestres localement sous pression de l'urbanisation ou des activités d'exploitation et localement fragmentées.

## Enjeux pressentis

- Eviter prioritairement l'urbanisation des milieux naturels les plus sensibles pouvant constituer des réservoirs de biodiversité ;
- Préserver les continuums terrestres et aquatiques d'enjeu supra-communal ;
- Limiter le mitage et les pressions sur les zones de déplacement locales en recentrant le développement de l'urbanisation au sein des enveloppes urbaines existantes.

## 4. LES RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES

### 4.1. Des risques naturels inhérents au contexte physique du territoire

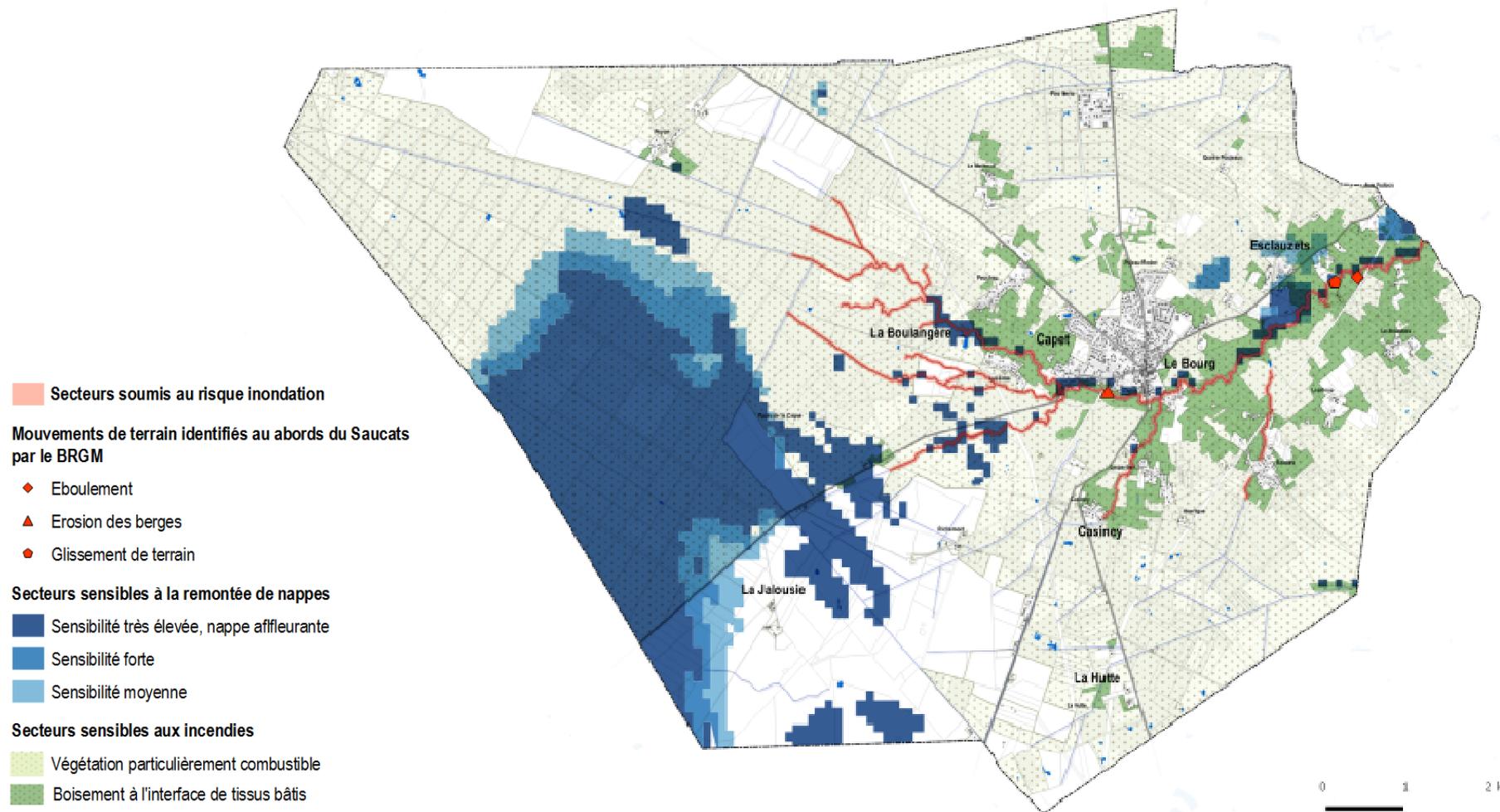
La commune de Saucats est identifiée au sein du Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Gironde (DDRM 33 en date de 2012) comme étant concernée par les risques feux de forêts et sismiques. En revanche, d'autres aléas non ciblés par le DDRM, sont également présents tels les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ou la remontée de nappes.

#### Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	15/09/1990	15/09/1990	25/01/1991	07/02/1991
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	06/02/2006	14/02/2006
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

Source : prim.net

## Synthèse des risques naturels



#### 4.1.1. Un risque d'inondation limité au bassin versant du Saucats

Le Saucats s'étend sur une longueur de 20 km et coule avec une pente moyenne de 0,3 %. Il s'oriente tout d'abord vers le Sud-Est puis, au niveau du bourg, il décrit une courbe pour se diriger vers le Nord-Est. Le cours d'eau est situé sur le plateau landais, dont la partie amont a été drainée pour permettre la culture du Pin Maritime. **Le ruissellement est de ce fait accru et les eaux de pluie sont plus vite transmises vers le milieu récepteur, ce qui peut renforcer les risques de débordement du cours d'eau.** A noter que ces ruissellements peuvent également nourrir les phénomènes d'érosion et d'effondrements localisés des berges du cours d'eau.

#### Atlas des zones inondables – Vallée du Ciron et du Saucats

Le Saucats est soumis à des inondations de type océanique. Elles surviennent principalement en hiver et au printemps. Les inondations sur ce bassin sont généralement dues à **des précipitations relativement soutenues** sur une durée assez longue (plusieurs jours consécutifs). L'été, les débordements peuvent être causés par des orages courts mais très intenses. Compte tenu de la forme de la vallée, les débordements en amont restent **relativement contenus** alors qu'en aval le cours d'eau subit l'influence des débordements de la Garonne, la vallée s'ouvre et **les crues s'étaient davantage.**

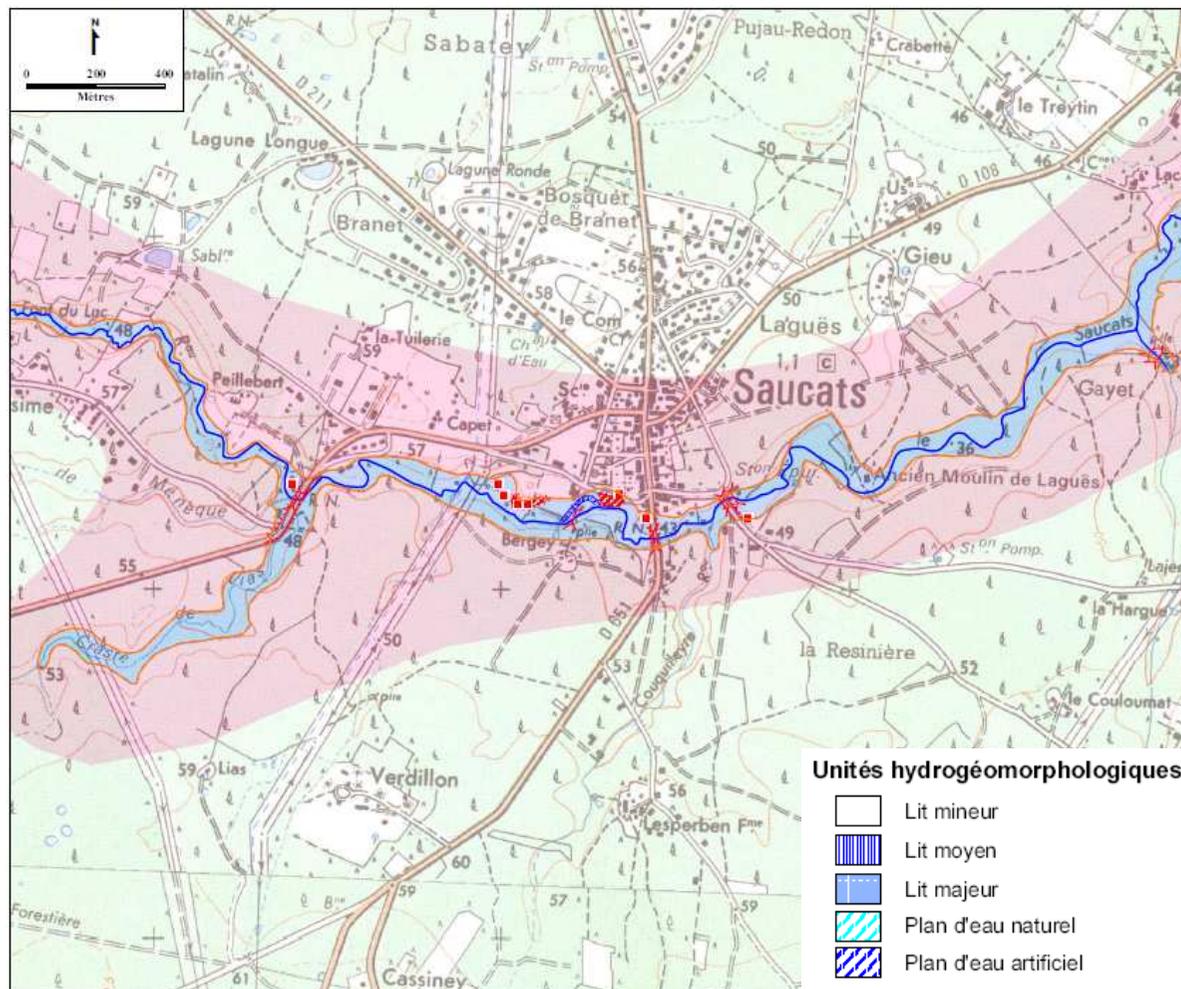
La commune a connu plusieurs inondations importantes, dont les dernières, celles 1982, 1990, 1999 et en 2009 ont conduit à l'approbation de quatre arrêtés de catastrophe naturelle.

Une étude hydrodynamique du bassin versant du Saucats a permis de cartographier et de caractériser l'intensité du risque. Les risques d'inondation liés aux débordements du cours d'eau ont été déterminés dans le cadre de l'Atlas des Zones Inondables, en date de 2007. Il cible l'intégralité du lit majeur comme particulièrement sensible.

Dans l'attente d'une étude plus approfondie du risque, une attention particulière à la gestion du risque d'inondation aux abords du Saucats devra être garantie afin de ne pas renforcer l'exposition des populations locales aux abords des sites identifiés comme sensibles.

Il s'agira par ailleurs, pour préserver les populations et territoires situés en aval, de **maîtriser et réguler les apports en eaux pluviales** dans le Saucats, afin de ne pas renforcer l'intensité du risque.

**Le niveau d'enjeu de cette thématique peut toutefois être qualifié de forte, celle-ci ayant des conséquences directes la sécurité des populations vis-à-vis du risque.**



Source : Carte hydrogéomorphologique, 2007

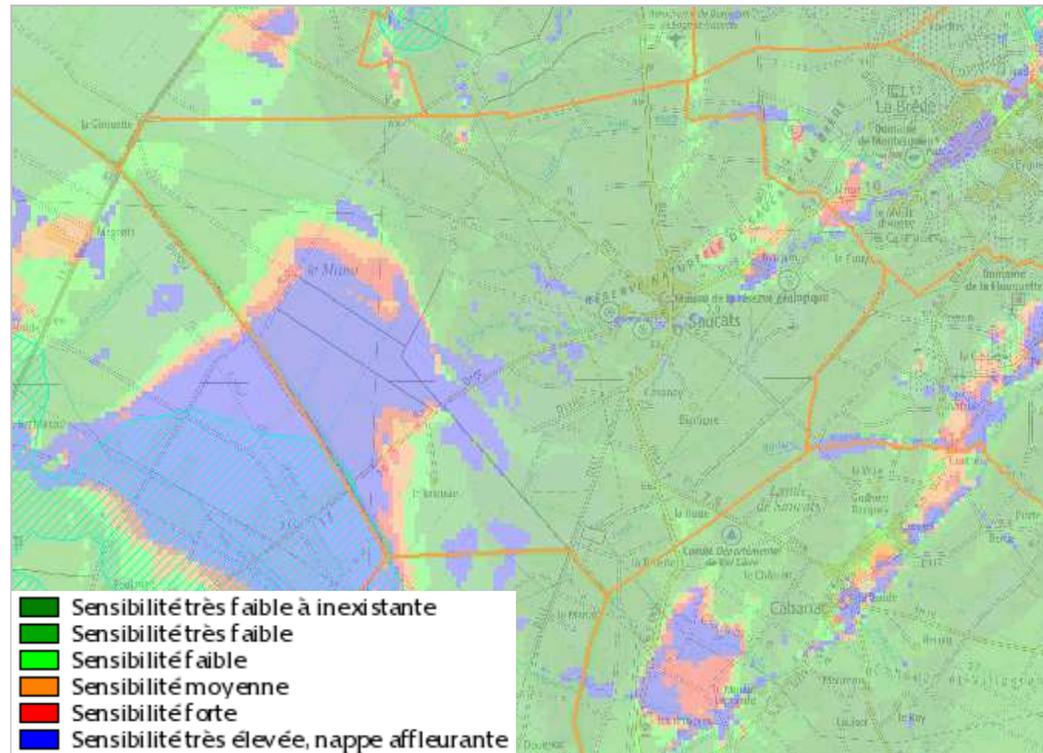
#### 4.1.2. Des secteurs sensibles à l'inondation par « remontée de nappes »

On appelle zone « sensible aux remontées de nappes » un secteur, où la faible profondeur de l'aquifère conjuguée à la forte amplitude du toit de la nappe entraîne ponctuellement une émergence de la nappe au niveau du sol, provoquant ainsi une inondation spontanée. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés.

Saucats dispose d'un **socle géologique particulièrement sensible** aux phénomènes de remontée de nappes. En effet, plusieurs nappes de formations sédimentaires circulent dans les roches meubles essentiellement constituées de sables. Ces nappes, n'ayant aucune couche imperméable les séparant de la surface du sol, réagissent très rapidement aux eaux de pluie qui s'infiltrent et les alimentent et remontent à la surface. En ce sens, l'aléa concerne aussi bien les zones naturelles que les secteurs d'ores-et-déjà urbanisés. En effet, **plusieurs secteurs présentent un niveau d'exposition relativement important**, en particulier, **le long du Saucats**, pour partie côtoyé par l'habitat, puis au niveau de Murat à l'Ouest du territoire.

**En l'absence d'incidence sur les personnes lors de la survenance du risque, mais de la présence d'un risque de transfert de polluants en zone d'affleurement, le niveau d'enjeu vis-à-vis de l'aléa remontée de nappes peut être qualifié de moyen.**

L'intensité de l'aléa remontée de nappes



Source : BRGM, remontée de nappes.fr

### 4.1.3. Des formations végétales sensibles aux incendies

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations forestières ou subforestières d'une surface minimale d'un hectare. En Gironde, la forêt couvre 483 222 hectares soit près de la moitié de la superficie du département (45 %). Cet ensemble forestier est essentiellement constitué de forêts privées (96 %).

Sur Saucats, environ 65% du territoire est occupé de formations végétales sensibles aux combustions, dans des zones rendues accessibles par un réseau de pistes, afin de faciliter les interventions. Par ailleurs, en période estivale, plusieurs facteurs naturels concomitants peuvent participer à la propagation des feux (faible pluviométrie, chaleur, etc.). La commune est en ce sens répertoriée à l'atlas départemental du risque incendie de forêt en Gironde comme étant particulièrement exposée au risque.

Dans ce cadre, un état des lieux approfondi des sensibilités de la végétation à la combustion a été réalisé. Sur la base de ce dernier, il a été déterminé au regard de l'importance des masses combustibles et de leur degré de combustion différentes zones d'aléa, où la pinède est identifiée comme très sensible et les boisements de feuillus ou mixtes comme peu sensibles.

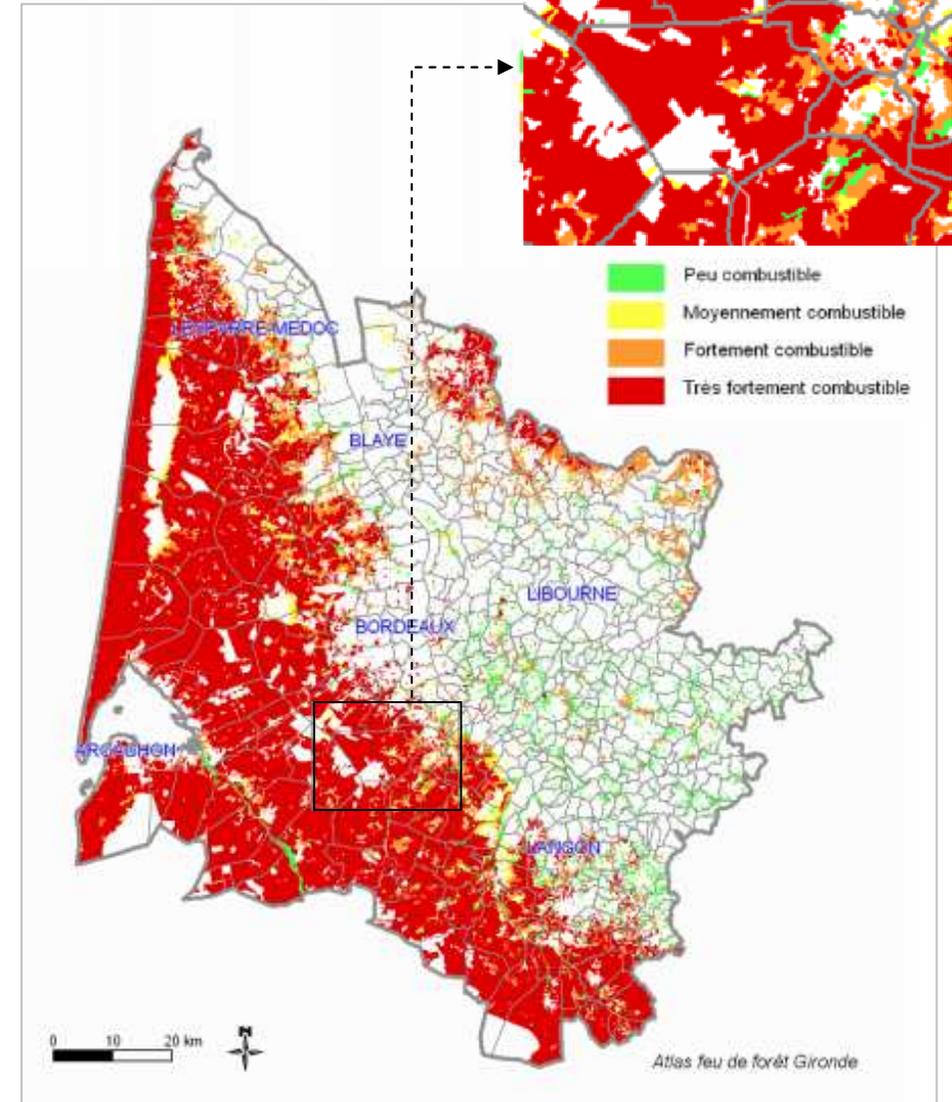
Toutefois, si les boisements de feuillus ne représentent pas un enjeu au regard de leur combustibilité, ces derniers semblent être des plus propices aux départs de feux mais également des plus sensibles, en raison de l'importance des personnes et des biens susceptibles d'être exposés.

Compte tenu cependant de son classement en aléa moyen au sein de l'atlas départemental du risque incendie et de son inscription à l'arrêté préfectoral de 2005 régissant les mesures de prévention et de lutte contre l'incendie (règles de débroussaillage), une attention particulière devra être portée à l'adaptation de la constructibilité au risque.

**Sur la commune, l'intégralité des zones naturelles forestières est concernée par un aléa fort à moyen en raison de la proximité de zones densément urbanisées et d'un couvert forestier particulièrement combustible.**

**Toutefois, en raison d'une faible occurrence du risque et de la présence de dispositifs de défense adaptés, le niveau d'enjeu vis-à-vis du risque incendie peut être qualifié de moyen.**

Sensibilité de la végétation aux combustions



#### 4.1.4. Des sols relativement stables mais localement sensibles aux mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle. Ils sont de plusieurs natures (retrait-gonflement, glissements, chutes de blocs, etc.) et ont pour caractéristiques d'être difficilement prévisibles. Ils constituent donc un danger pour la vie humaine en raison de leur intensité, de la soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement.

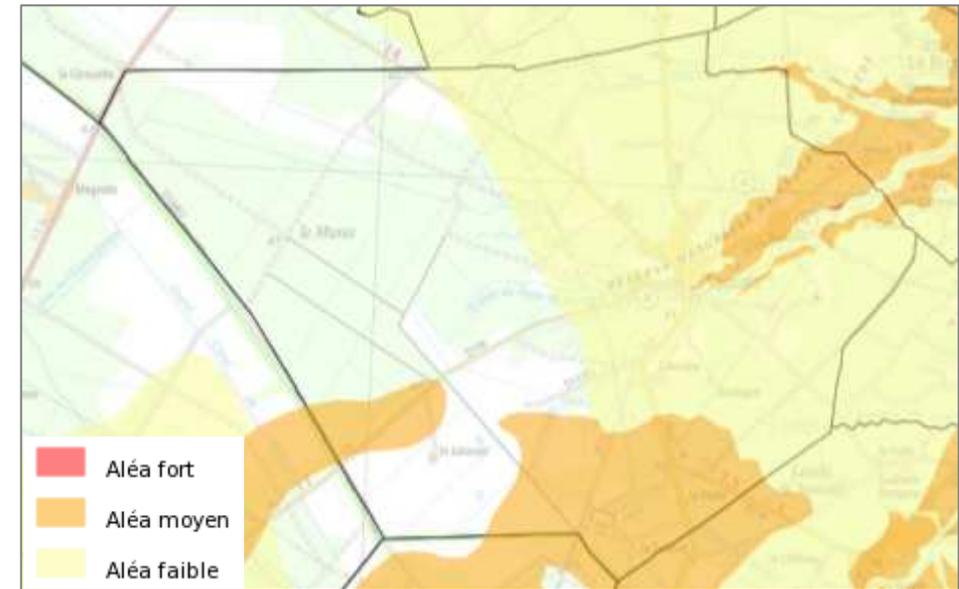
En raison de ses caractéristiques physiques et géologiques, la commune de Saucats est peu exposée. Toutefois, le territoire accueille de façon localisée **des sols fins** comprenant une proportion **importante de minéraux argileux** (argiles, glaises, marnes ou limons), particulièrement **sensibles aux mouvements de terrain** différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Ces mouvements s'opèrent à la suite d'une modification de la teneur en eau, les terrains superficiels argileux variant de volume. Il y a retrait lors d'une période d'assèchement, et gonflement lorsqu'il y a apport d'eau. Cette variation de volume est accompagnée d'une modification des caractéristiques mécaniques de ces sols.

Ces variations sont donc essentiellement liées aux conditions météorologiques, mais une modification de l'équilibre hydrique établi (imperméabilisation, drainage, concentration de rejet d'eau pluviale etc.) ou une conception des fondations du bâtiment inadaptée à ces terrains sensibles, peut jouer un rôle néfaste.

Même si la commune n'est pas identifiée au DDRM comme particulièrement exposée, **la commune dispose de sensibilités et est localement concernée**. Une étude cartographique du risque d'aléa retrait gonflement des argiles dans le département de la Gironde a été réalisée par le BRGM et actualisé en septembre 2013. Près de 16% du territoire est classé en zone d'aléa moyen, le reste présentant des enjeux faibles voir inexistant.

Sensibilité au retrait-gonflement des argiles



Source : BRGM, argiles.fr

Par ailleurs, les caractéristiques géologiques et topographiques des abords du Saucats induisent **une certaine fragilité des berges des cours d'eau**. L'érosion des berges peut présenter un risque, tel que la mise en danger des pêcheurs ou promeneurs provoqué par l'érosion de la terre sous la berge ou encore la diminution des surfaces de propriété au profit du lit du fleuve. Le BRGM a recensé plusieurs mouvements de terrain liés à l'effondrement ou glissement localisé des berges. **Ces phénomènes suggèrent un sensibilité particulière des berges du Saucats**.

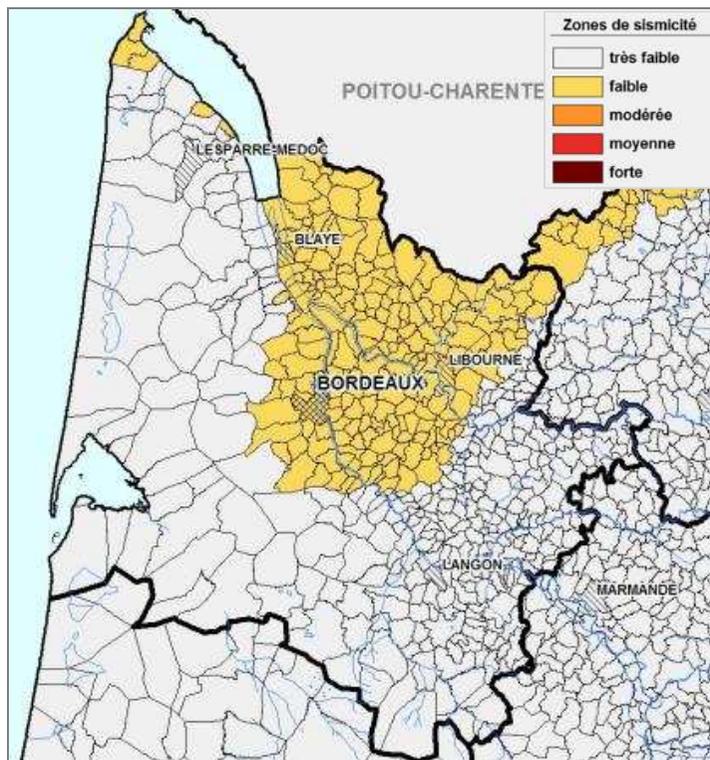
**En l'absence d'incidence sur les personnes lors de la survenance du risque, le niveau d'enjeu de cette thématique peut être qualifié de faible.**

#### 4.1.5. Une faible sismicité

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations. La politique française de gestion de ce risque est basée sur la prévention (information du citoyen, normes de construction) et la préparation des secours.

L'intégralité de la commune de Saucats est classée en zone sismicité dite très faible (zone 1). A ce titre, elle n'est soumise à aucune règle constructive spécifique (décret du 22 octobre 2010, entré en vigueur en 2011, relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicable aux bâtiments de la classe « normale »). **En l'absence d'incidence sur les personnes lors de la survenance du risque, le niveau d'enjeu de cette thématique peut être qualifié de faible à nul.**

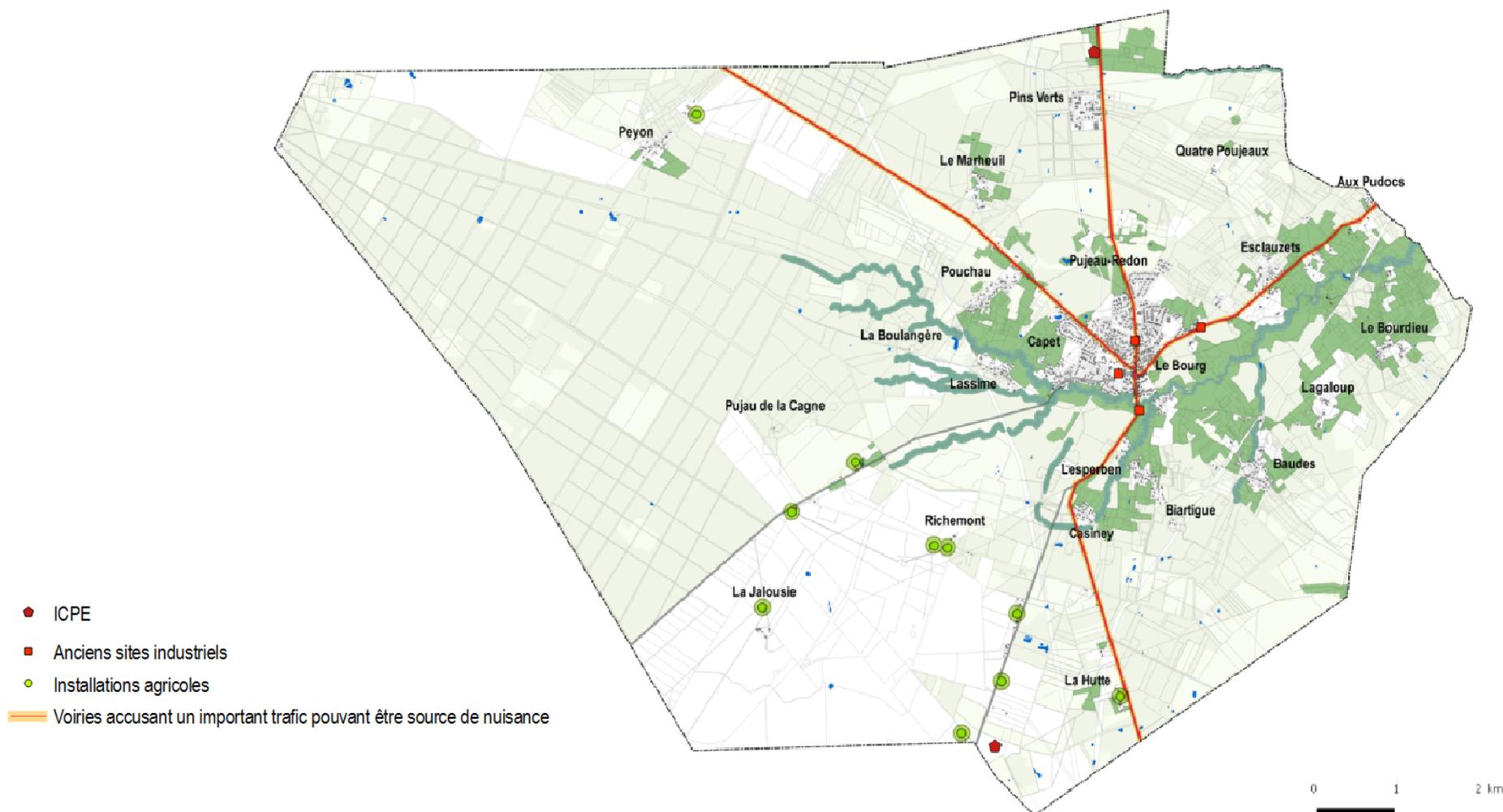
Extrait du zonage sismique réglementaire sur le département de la Gironde



Source : zonage sismique de la Gironde, DDTM 33, 2012

## 4.2. Des secteurs habités faiblement exposés aux risques technologiques et aux nuisances

### Synthèse des risques technologiques et nuisances



### 4.2.1. Le risque industriel (ICPE)

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) désignent les activités qui présentent des inconvénients ou des dangers potentiels pour le voisinage ou pour l'environnement (pollutions ou nuisances : odeurs, bruits, rejets, etc.). Celles-ci sont soumises au régime de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation préalable, qui prévoit selon les cas, l'élaboration par les exploitants d'une étude des dangers, exposant notamment les dangers et effets sur l'environnement que peut engendrer l'installation en cas d'accident. Sur la commune de Saucats, **3 installations classées ont été dénombrées**, dont 2 soumises au régime d'autorisation et situées sur le même site.

**En l'absence d'incidence directe sur les personnes (espaces résidentiel excentré), le niveau d'enjeu de cette thématique peut être qualifié de faible.**

#### Installations classées répertoriées sur la commune

Régime ICPE	Activité	Établissement	Lieu Exploitation
Autorisation	Exploitation de Carrière	Lafarge	Lieu-dit Barban
	Dépôts de carburant et de matériaux inertes		
Enregistrement	Stockage, dépollution, démontage, ...de VHU	FCA	Z.A Les Pins-Verts

Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/>

### 4.3. Une absence de sites et sols pollués

A Saucats, aucun site pollué ou présentant un risque de pollution n'a été répertorié au sein de la base de données BASOL. En revanche, 4 sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ont été répertoriés au sein de la base de données BASIAS. Sur ces 4 sites, 1 établissement apparait encore en activité, une scierie. Néanmoins, les activités de la scierie ont récemment cessées.

#### Sites industriels répertoriés sur la commune

Nom	Activité	État d'exploitation du site	Lieu d'exploitation	Etat du site, utilisation et projet
Scierie CAZEAUX	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis	Activité terminée	Route départementale 108	Aucun projet connu à ce jour En raison des activités accueillies, le site devra éventuellement besoin de faire l'objet dépollution.
Usine de Produits Chimiques Scierie Lagoueyte	Fabrication d'autres produits chimiques Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Activité terminée	Lieu-dit Gieu	
Fillang	Station-service	Activité terminée	Route départementale 651	Site réaménagé en habitation
Bareyts	Station-service	Activité terminée	Route départementale 651	Site réaménagé en habitation Anciennes cuves remplies de béton

Source : Basias

## 4.4. Les pollutions et nuisances

### 4.4.1. Les pollutions atmosphériques

L'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine (AIRAQ) créée 1991 est chargée de la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire aquitain au travers d'un réseau de stations fixes et mobiles qui mesurent en continu les teneurs et l'évolution des substances.

**Aucune station de mesure n'est présente sur Saucats.** Cependant, une surveillance permanente de la qualité de l'air a été mise en place sur l'agglomération bordelaise, permettant le calcul d'un indice de qualité de l'air (IQA). Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération bordelaise, AIRAQ effectue annuellement une modélisation de la qualité de l'air, permettant ainsi de déterminer l'état de la qualité de l'air ainsi que les surfaces et populations exposées à des dépassements de valeurs limites. Depuis plusieurs années, la mesure en continu de la qualité de l'air a montré des dépassements récurrents des valeurs réglementaires sur plusieurs stations fixes de proximité permettant d'analyser l'incidence des flux automobiles sur les concentrations de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et de particules en suspension (PM10) dans l'air.

Même si l'analyse menée témoigne d'un niveau de concentration en pollution d'une agglomération de plus de 200 000 habitants, elle permet de préciser le contexte dans lequel évolue le territoire saucatais. En effet, par sa proximité et dépendance vis-à-vis de l'agglomération bordelaise, Saucats semble être une commune de toile de fond, particulièrement concernée par les déplacements pendulaires et potentiellement exposée aux dégradations atmosphériques issues des activités de l'agglomération.

Toutefois, il semble que sa situation géographique et les conditions climatiques (implantation au sein du massif d'exploitation, un puits carbone) soient bénéfiques en termes de qualité de l'air. Il ressort que, malgré un important trafic pendulaire et de transit, les niveaux de polluants sont globalement plus faibles.

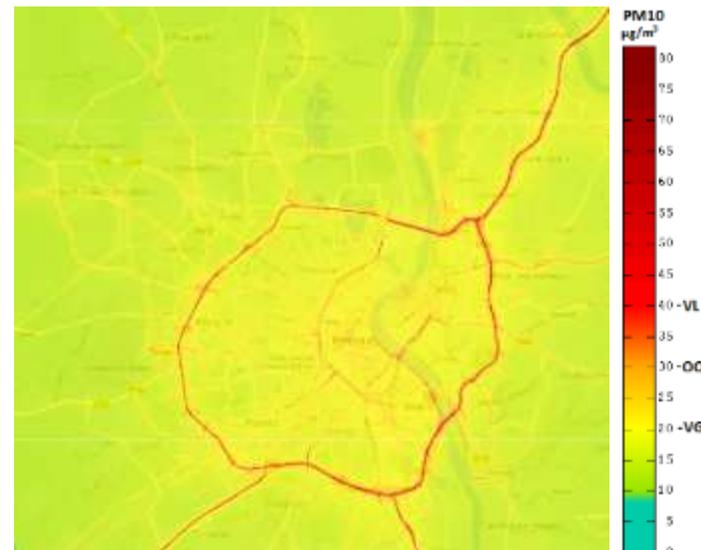
A noter, qu'une modélisation de la pollution automobile sur les principaux axes routiers aquitains, en date de 2006, a permis de souligner une concentration de particules fines le long la RD 651, RD 211 et RD 108.

En tout état de cause, afin de ne pas augmenter les émissions polluantes le long de ces axes et réduire le trafic automobile dans le cadre des déplacements quotidien, il est nécessaire de poursuivre les actions permettant la mise en œuvre de **solutions alternatives** à l'utilisation de la voiture particulière, en renforçant le **maillage de cheminements doux**, mais également de **favoriser la mutualisation des déplacements** par la mise à disposition d'**espaces dédiés**.

Concentration en Dioxyde d'Azote en 2013



Concentration des Particules en suspension en 2013



Source : Modélisation de la qualité de l'air sur l'agglomération de Bordeaux - Année 2013, AIRAQ

#### 4.4.2. Les nuisances sonores

Sur Saucats, les nuisances sonores et olfactives sont principalement inhérentes au trafic routier, particulièrement important le long de la RD 651, de la RD 108, de la RD211 mais également de la RD1010, support au trafic compris entre 2000 à 10000 véhicules/jour.

Les données de trafic collectées en 2016 à partir de station de comptage permettant et temporaire témoignent de cette importante fréquentation :

- Sur la RD108, le trafic moyen journalier annuel (TMAJ) était de 2340 véhicules/jour à l'ouest du bourg et de 9410 véhicules/jour à l'est (dont 3,19% du trafic dû au transit de poids-lourds) ;
- Sur la RD1010, le TMAJ était de 5980 véhicules/jour (dont 3,33% du trafic dû au transit de poids-lourds);
- Sur la RD211, le TMAJ était de 4430 pour la section comprise entre la RD1010 et la limite communale ;
- Sur la RD651, le TMAJ était de 3020 véhicules/jour au nord du bourg et de 3890 véhicules/jour au sud (dont 5,53% du trafic dû au transit de poids-lourds) ;
- Sur la RD111, le TMAJ était de 1190 véhicules/jour (dont 7,60% du trafic dû au transit de poids-lourds);

D'autres activités, telles les activités artisanales, les activités agricoles ou sylvicoles peuvent également être source de nuisances. Etant particulièrement éloignées des quartiers résidentielles, celles-ci semblent avoir des répercussions négatives quasi imperceptibles sur le cadre de vie.

A noter que la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit prévoit le classement des infrastructures routières en fonction des nuisances sonores émises. Il détermine sur les secteurs directement affectés les mesures d'isolement s'imposant pour assurer la protection des individus. A ce titre la **RD651** et la **RD1010** font l'objet d'un **classement** par arrêté préfectoral en date du 2 Juin 2016 portant sur les voies interurbaines de la Gironde. A noter qu'au vu de l'importance du trafic sur le RD211, la municipalité souhaite engagée des démarches afin que celle-ci soit inscrite comme voies interurbaines « bruyantes » dans les années à venir.

Par ailleurs, la législation prévoit l'élaboration de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E) pour chaque département. Approuvé par délibération du Conseil Départemental de la Gironde le 29 février 2016, la commune de Saucats n'y figure pas.

**D'une manière générale, en raison d'une atteinte potentielle au cadre de vie et de la présence de mesures constructives spécifiques permettant de limiter ces effets sur la santé, le niveau d'enjeu de cette thématique peut être qualifié de faible.**

Cartes et tableau annexés à l'arrêté préfectoral du 2 Juin 2016 portant sur les voies interurbaines de la Gironde.



Nom de la voie	Début du tronçon	Fin du tronçon	Tissu	Largeur	TMJA	Vitesse VL	Pourcentage PL	Laeq jour	Laeq nuit	Catégorie
D651	Limite commune Léognan	Entrée agglomération	0	7	7048	80	3	70	61	4
D651	Entrée d'agglomération	D106	0	7	7048	50	3	66	57	4
D1010	D211	limite de commune Le Barp	0	7	7370	90	4	71	62	3

## Éléments clés concernant les risques pollutions et nuisances

- Trois ICPE dont deux soumises à autorisation mais relativement excentrées des quartiers résidentiels ;
- Une absence de sols pollués ;
- 4 sites, dont 1 établissement encore en activité, identifiés comme susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement en cas d'accident ;
- Une qualité de l'air satisfaisante, mais ponctuellement dégradée en raison d'important déplacement pendulaire ;
- Des nuisances sonores aux abords des axes de déplacements structurants du territoire, en particulier de la RD 651 et de la RD108.

## Enjeux pressentis

- Limiter le développement de l'habitat à proximité des secteurs sensibles au risque de pollution ;
- Limiter les déplacements automobiles dans le cadre des déplacements de proximité afin de réduire les émissions de substances polluantes de l'air ;
- Veiller au respect des normes acoustiques à proximité des voiries interurbaines de la Gironde identifiées comme bruyantes au sein de l'arrêté préfectoral du 6 avril 2011.

## 4.5. Synthèse des sensibilités écologiques et environnementales

### 4.5.1. Les sensibilités écologiques

Au regard des milieux naturels en présence, de la nature des périmètres d'inventaire et de protection existants sur la commune et de la compilation de diverses données bibliographiques, 4 niveaux de sensibilité ont été mis en évidence.

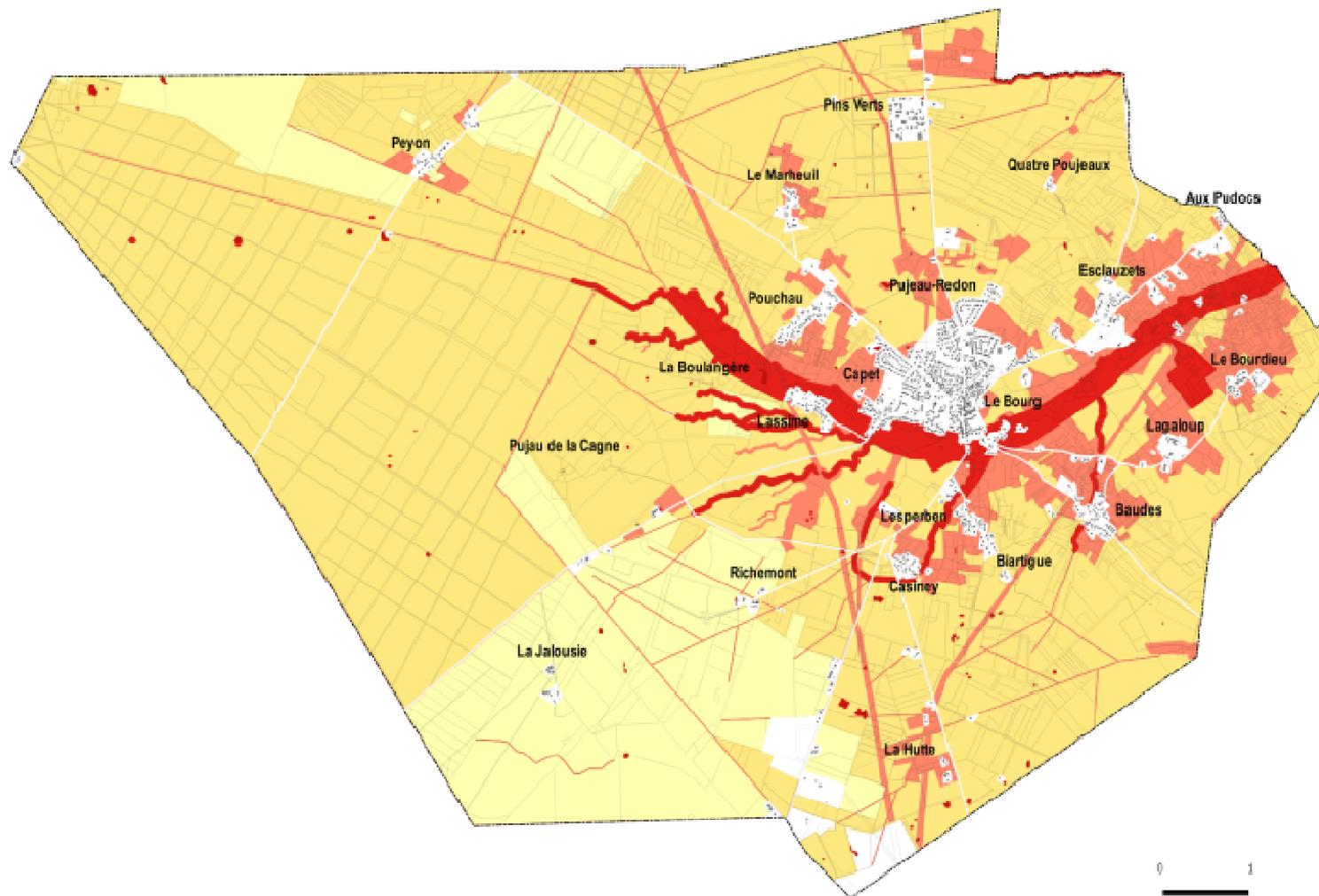
Ces niveaux ont été définis sur la base d'une analyse multicritères, prenant en considération :

- la présence et la nature des périmètres d'inventaire ou de protection;
- les caractéristiques des milieux naturels, leur potentialité écologique et leur rôle dans le développement et les déplacements des espèces.

#### Hiéarchisation des sensibilités écologiques sur le territoire

Critères de classement	Majeure	Forte	Modérée	Faible	Nulle
Périmètre d'inventaire et de protection  ET/OU	Sites Natura 2000  Réserve Naturelle Nationale	ZNIEFF 1 ZNIEFF 2 ZPENS	Aucun	Aucun	Aucun
Milieux naturels supports à la TVB	Cours d'eau Lagunes Boisements rivulaires	Crastes et fossés Forêts mélangées Végétations arbustives et landes humides Prairies	Forêts de conifères Forêts de peupliers Végétations arbustives et landes en mutation	Espaces agricoles ouverts	Urbanisation

### Synthèse des sensibilités écologiques saucataises



## 4.5.2. Les sensibilités environnementales du territoire

La situation géographique de Saucats est caractérisée par une configuration atypique, celle d'une commune particulièrement riche à la confluence des landes et de la Gironde, inscrivant la commune dans un contexte naturel et paysager exceptionnel, entre boisements et eau. Au-delà de cette situation singulière qui dote le territoire communal de nombreux atouts naturels (un patrimoine environnemental et paysager remarquable propice au développement d'une biodiversité rare, un potentiel énergétique certain, etc.), Saucats doit aussi faire face à certaines menaces (une fragilité des berges, une nappe affleurante sensible aux pollutions, un territoire exposé aux feux de forêt).

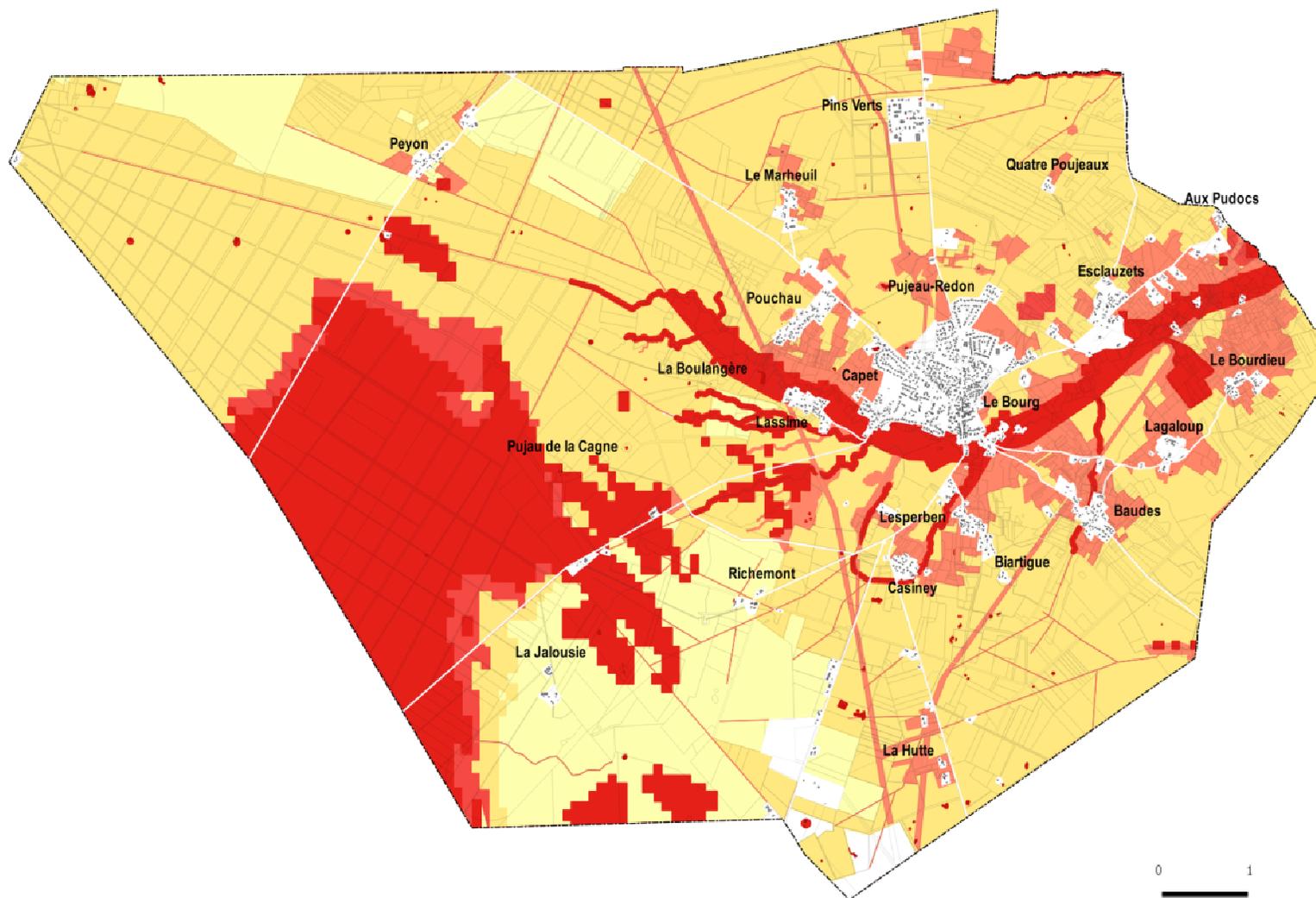
Dans ce contexte particulier, à la fois contraint au plan environnemental et hautement qualitatif au plan écologique et paysager, le plan local d'urbanisme devra permettre la mise en œuvre d'un projet de territoire qui concilie qualité du développement et protection du territoire, dans la perspective de préserver la lisibilité des paysages et le fonctionnement durable des écosystèmes. Les enjeux sont multiples :

- conserver la qualité des paysages emblématiques;
- maîtriser les équilibres entre espaces naturels et espaces construits, contribuant pour une large part à la qualité des ambiances et du cadre de vie ;
- maintenir la dynamique fonctionnelle des écosystèmes et connexions écologiques du territoire ;
- concevoir un projet de territoire conciliant les impératifs du développement avec la protection d'un environnement naturel et d'un patrimoine paysager remarquables.

### Hiérarchisation des sensibilités environnementales

	Majeure	Forte	Modérée	Faible
Critères de classement	Secteurs à enjeu écologique majeur	Secteurs à enjeu écologique fort Secteurs situés en zone inondable	Secteur à enjeu écologique moyen Secteurs exposés à l'aléa remontée de nappes Secteurs exposés au risque feux de forêt ICPE Dangerosité des axes routiers	Nuisances sonores Secteurs exposés à l'aléa retrait gonflement des argiles

### Synthèse des sensibilités environnementales





# CHAPITRE 3 - DIAGNOSTIC URBAIN DE LA COMMUNE

---

# 1. ANALYSES DÉMOGRAPHIQUES, SOCIO-ÉCONOMIQUE ET URBAINE

## 1.1. Un territoire attractif connaissant une importante démographie...

### 1.1.1. Une croissance démographique soutenue depuis 1968...

Les communes situées au sud de l'agglomération bordelaise constituent depuis plusieurs années un ensemble relativement dynamique, du point de vue de la démographie. La commune de Saucats s'inscrit pleinement dans cette tendance et affiche une **croissance démographique continue** depuis la fin des années 1960. En effet, Saucats a connu à partir de la décennie 1970 une hausse de la population régulière, l'amenant à passer de **709 habitants en 1970 à 2230 habitants en 2012**.

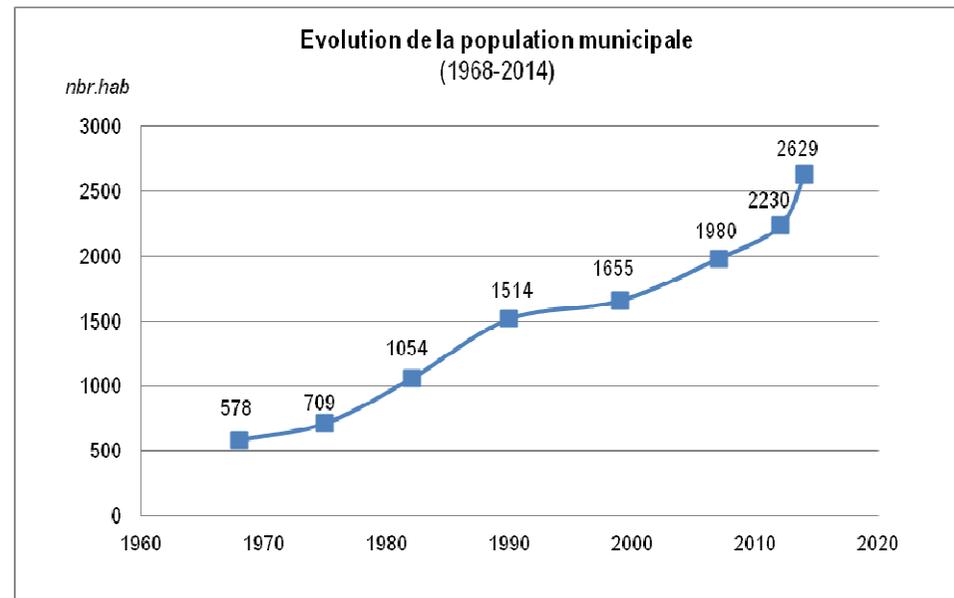
Même si cette croissance semble avoir connu un léger ralentissement en 1999, elle reste néanmoins très prononcée. Depuis 1968, la population a quasiment triplé se traduisant par l'accueil de près de 1652 habitants supplémentaires en 2012. Selon le dernier recensement, la population de Saucats approcherait de **2 629 habitants en 2014** (recensement INSEE 2016). Ainsi entre 2007 et 2014, la commune a connu une croissance annuelle moyenne de 4,1%.

Sur la période 2007- 2012, la commune de Saucats a connu une croissance démographique supérieure à la majorité de ses communes limitrophes. L'écart avec les territoires voisins paraît de plus en plus marqué depuis 2007. De plus, la tendance démographique observée est largement supérieure à celle observée à l'échelle de l'ensemble de la CCM entre 1999 et 2012 ou du département de la Gironde.

Cette dynamique de croissance témoigne de la présence **d'une attractivité territoriale grandissante** vis-à-vis des territoires périphériques mais également des nouvelles populations. A cet égard, si la commune dispose d'un poids démographique peu significatif à l'échelle intercommunale, celui-ci ne cesse de s'accroître depuis 1999 (5,3% en 2007 contre 5,7% en 2012).

La population de la commune de Saucats a ainsi progressé d'environ **2,4% par an** entre 2007 et 2012, tandis qu'à l'échelle de **la CCM**, la population augmentait de **2% chaque année**.

**Population municipale** : La population municipale correspond à la notion de population utilisée usuellement en statistique. Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

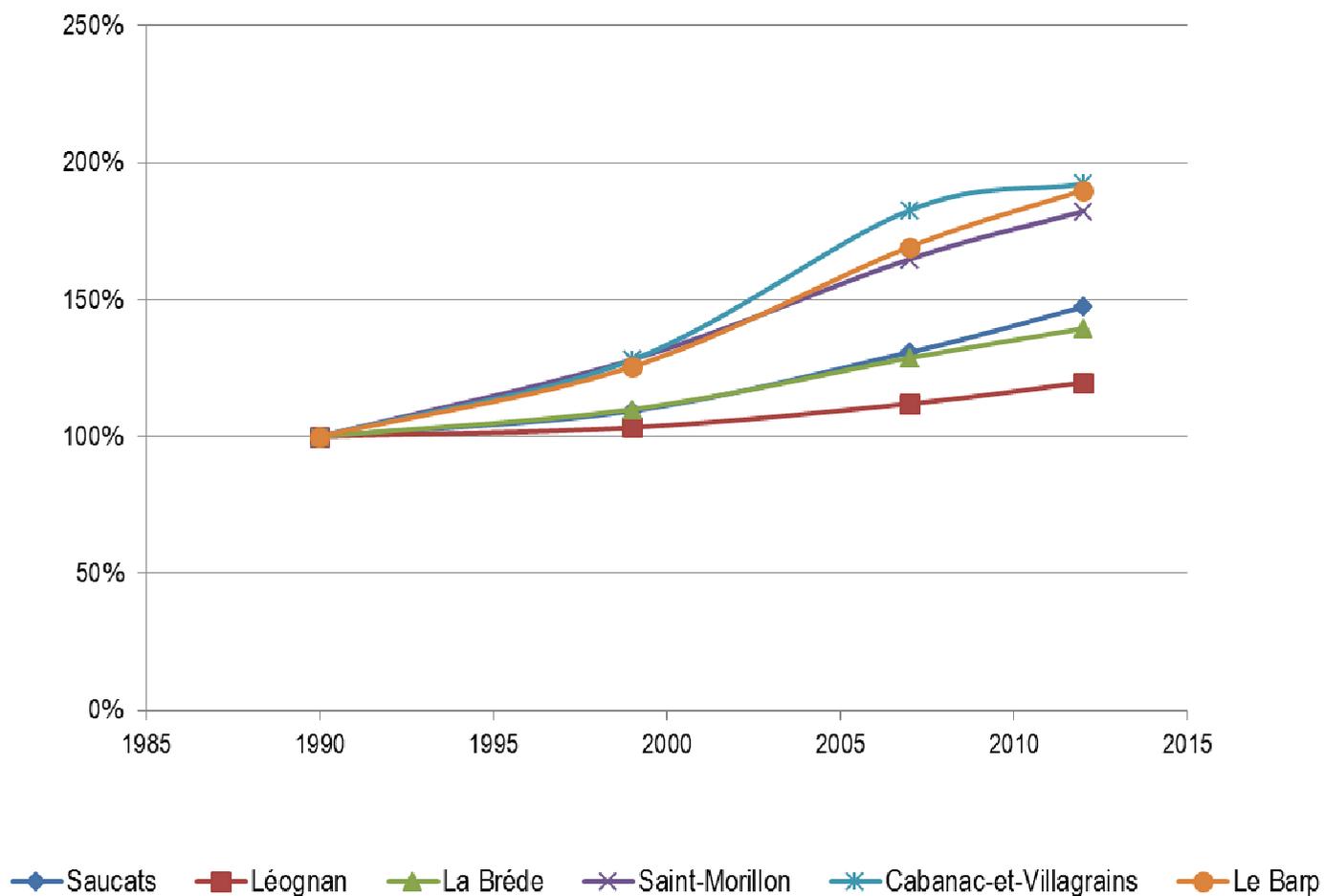


Variation annuelle moyenne de la population (1999-2012)

	1999 à 2007	2007 à 2012
<b>SAUCATS</b>	+2,3%	2,4%
<b>CCM</b>	+1,6%	+2%
<b>GIRONDE</b>	+1,1%	+1%

Source : INSEE RP 1999 à 2012  
Traitement : G2C Territoires

## Evolutions démographiques comparées (base 100 en 1990)



Source : INSEE RP 1990 à 2012  
Traitement : G2C Territoires

### 1.1.2. ...liée à un renouvellement continu de la population

Depuis la fin des années 60, Saucats a connu une dynamique démographique particulièrement soutenue inhérente à **l'accueil massif de population extérieure d'une part et à la présence d'un solde naturel positif d'autre part.**

En effet, jusqu'à la fin des années 1980, la commune a disposé d'un solde migratoire annuel moyen positif relativement fort, de plus de 4%, en complément d'un solde naturel relativement stable, de l'ordre de 0,4%. Depuis 1990, la commune semble connaître des dynamiques migratoires de moindre importance, mais relativement stables sur la période plus récente. Depuis 1999, la part des migrations dans la croissance démographique semble s'être stabilisée autour de 2%.

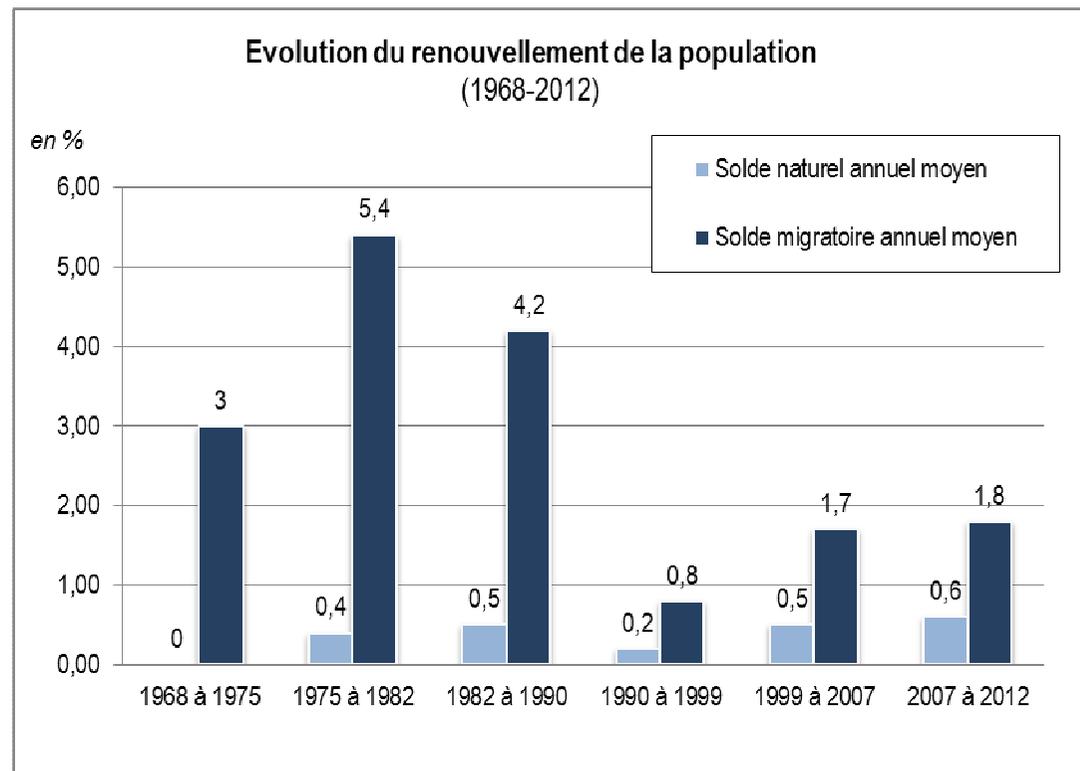
La part du solde naturel dans la variation de la population s'est ainsi accrue au cours de la décennie 2000, jusqu'à représenter presque la moitié de la croissance démographique observée. **Cet équilibre relatif entre solde naturel et solde migratoire est à relier à l'attractivité de la commune pour des jeunes ménages**, dont l'installation permet d'alimenter positivement le solde naturel. A noter, que la commune capte majoritairement des populations « locales », avant tout originaires du département : en 2012, près des **50% des personnes nouvellement installées** sur la commune habitaient auparavant au sein d'une autre commune de la Gironde.

Il convient à cet égard de souligner que, la commune de Saucats connaît un renouvellement continu de sa population généré par des soldes naturels et migratoires stables depuis 1999, globalement supérieurs au poids respectifs de ces derniers à l'échelle de la CCM et de la Gironde.

**Le maintien de cet équilibre semble aujourd'hui reposer sur la capacité du territoire à accueillir de jeunes ménages, capacité qui dépend de l'aptitude de la commune à proposer des logements adaptés à leur besoin.**

**Solde naturel** (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

**Solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.



	1999 à 2007		2007 à 2012	
	Solde naturel	Solde migratoire	Solde naturel	Solde migratoire
<b>Saucats</b>	<b>+0,5</b>	<b>+1,7</b>	<b>+0,6</b>	<b>+1,8</b>
CCM	+0,4	+1,2	+0,5	+1,5
Gironde	+0,2	+ 0,4	+0,3	+0,8

Source : INSEE RP 1968 à 2012  
Traitement : G2C Environnement

### 1.1.3. Une population jeune et dynamique

De même que l'ensemble du territoire national, la population de Saucats connaît un phénomène de vieillissement progressif depuis plusieurs années. Environ 58,5% des habitants de Saucats avaient moins de 44 ans en 2012 alors que cette proportion était de 61,9% en 2007. Si l'on observe plus en détail, on remarque que la part des plus de 45-59 ans est demeurée assez stable au cours des cinq dernières années, alors qu'on a assisté à un accroissement sensible de la part des 60-74 ans.

La diminution de la part des 20-40 ans est à relier avant tout à ce phénomène de vieillissement de la génération née durant les 30 Glorieuse, mais peut également s'expliquer par le **départ d'une partie des jeunes adultes**, natifs de Saucats ou ayant grandi sur la commune, en vue de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur ou afin de décrocher un premier emploi. Il convient de préciser qu'à peu de choses près, la commune de Saucats partageait en 2012 le **même profil générationnel** que l'ensemble de la CCM.

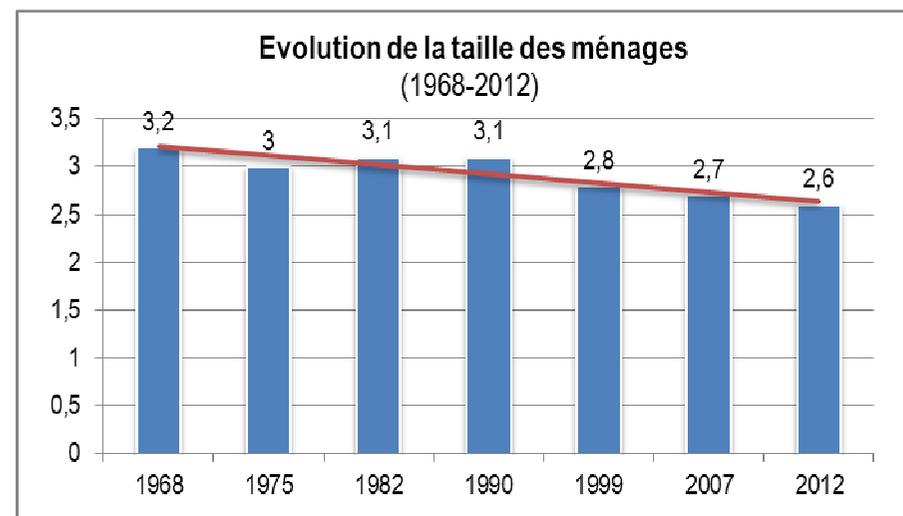
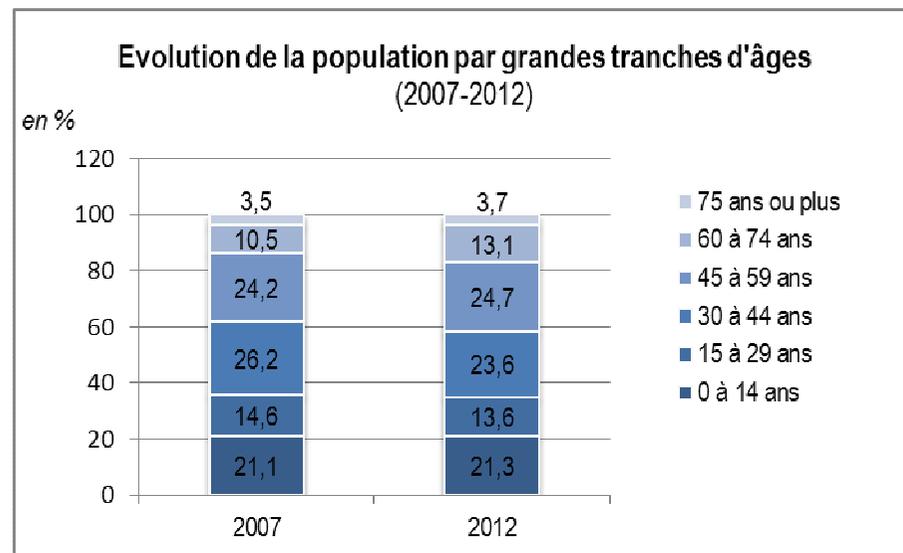
Même si l'évolution de la structure de la population va dans le sens d'un vieillissement, cette dernière reste équilibrée grâce à la présence de jeunes ménages. L'importante part des moins de 30 ans dans la population locale présage de nouvelles naissances dans les années à venir, permettant ainsi d'assurer en partie le renouvellement de la population. **Le maintien de conditions favorables à leur installation et en particulier par une l'offre en logements diversifiée, semble de nature à permettre la poursuite du renouvellement de la population.**

### 1.1.4. Un besoin en logements supplémentaire inhérent au desserrement des ménages

Depuis la fin des années 1960, on a assisté à une évolution de la composition des ménages résidant à Saucats. Leur taille moyenne a en effet diminué, passant de 3,2 à 2,6 entre 1968 et 2012. L'intercommunalité et le département ont subi un phénomène similaire durant la même période, la moyenne s'établissant à 2,5 personnes par ménage sur la CCM et à 2,2 pour la Gironde.

**Cette évolution intervenue dans la composition des ménages a induit l'apparition d'un besoin en logements supplémentaire déconnecté de tout effet démographique et s'accompagne également d'une évolution des besoins en termes de services pour satisfaire personnes âgées et jeunes enfants**

**Le desserrement des ménages** correspond à la diminution de la taille moyenne des ménages. Ce phénomène résulte de plusieurs facteurs : l'augmentation du nombre de couples sans enfants, l'augmentation du nombre de personnes vivant seules et la baisse du nombre moyen d'enfants par famille.



Source : INSEE RP 1968 à 2012  
Traitement : G2C Environnement

## 1.2. ... ayant des repercussions sur le parc de logements...

### 1.2.1. Une production de logements soutenue

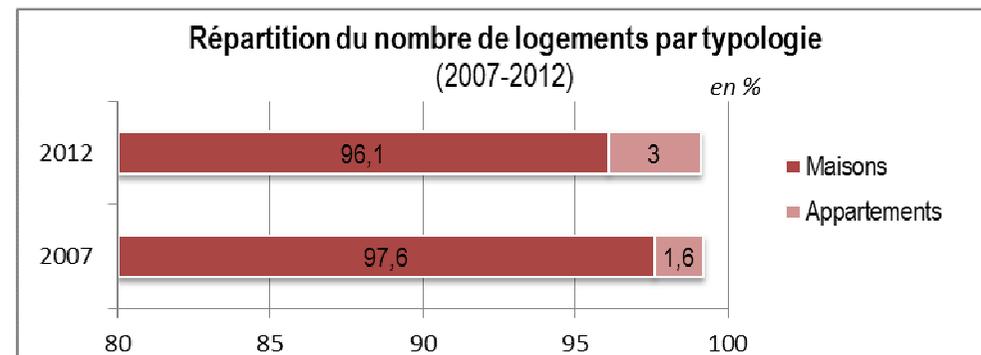
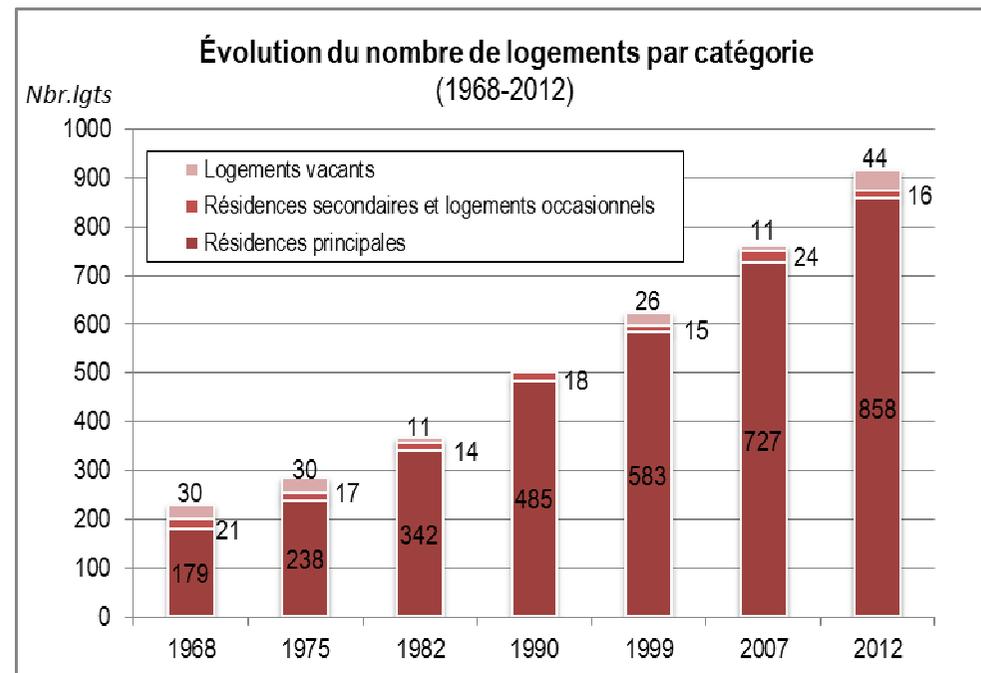
Le parc de logements de Saucats a connu un **développement important** depuis la fin des années 60, témoin d'une **dynamique constructive particulièrement soutenue**.

Depuis la fin des années 60, le parc de logements a quasiment quadruplé, la commune comptant 918 logements en 2012, soit 688 logements de plus qu'en 1968 (alors que dans le même temps Saucats accueillait 1652 habitants supplémentaires). **Ainsi, le développement du parc de logements a été plus rapide que l'augmentation du nombre d'habitants**. Sur la période plus récente, cette tendance semble plus marquée. Le parc de logements a connu une augmentation du nombre de logements de 20% contre un accroissement de la population de 13% sur la période 2007-2012). Cette différence est à mettre en relation avec la **diminution de la taille moyenne des ménages**, qui s'est poursuivie entre les deux derniers recensements.

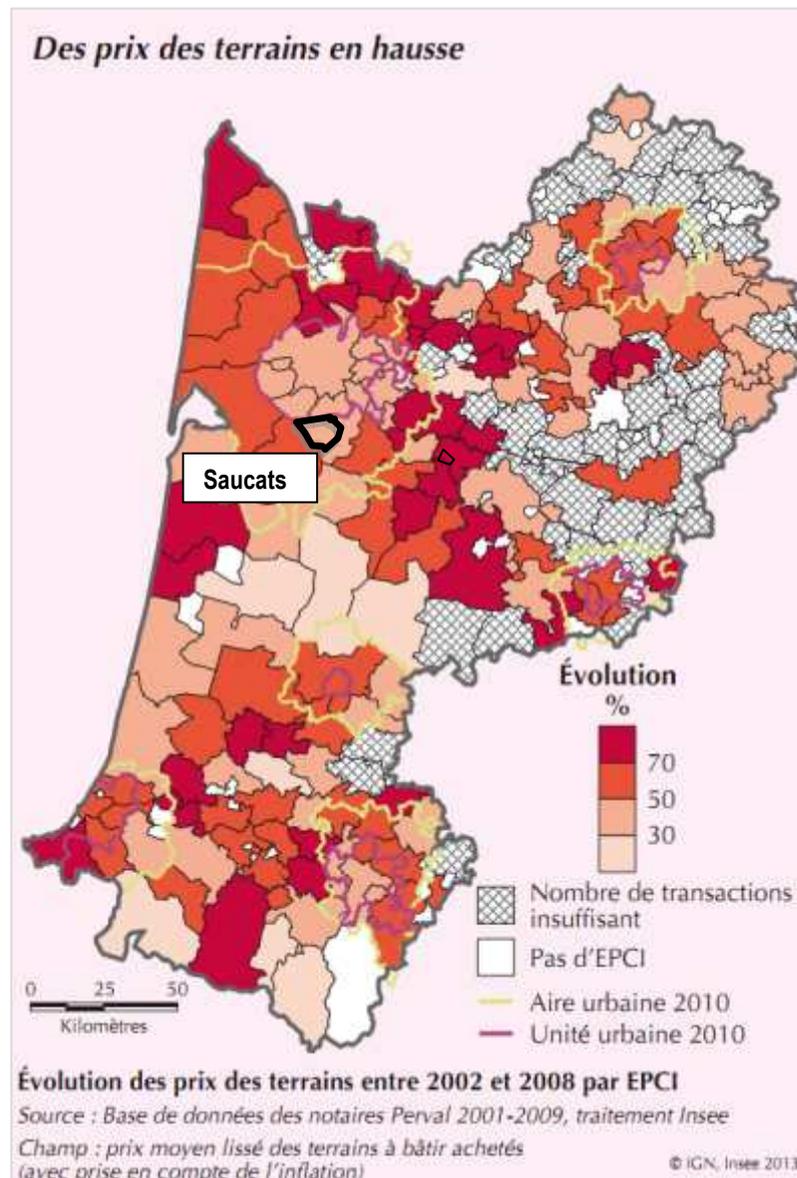
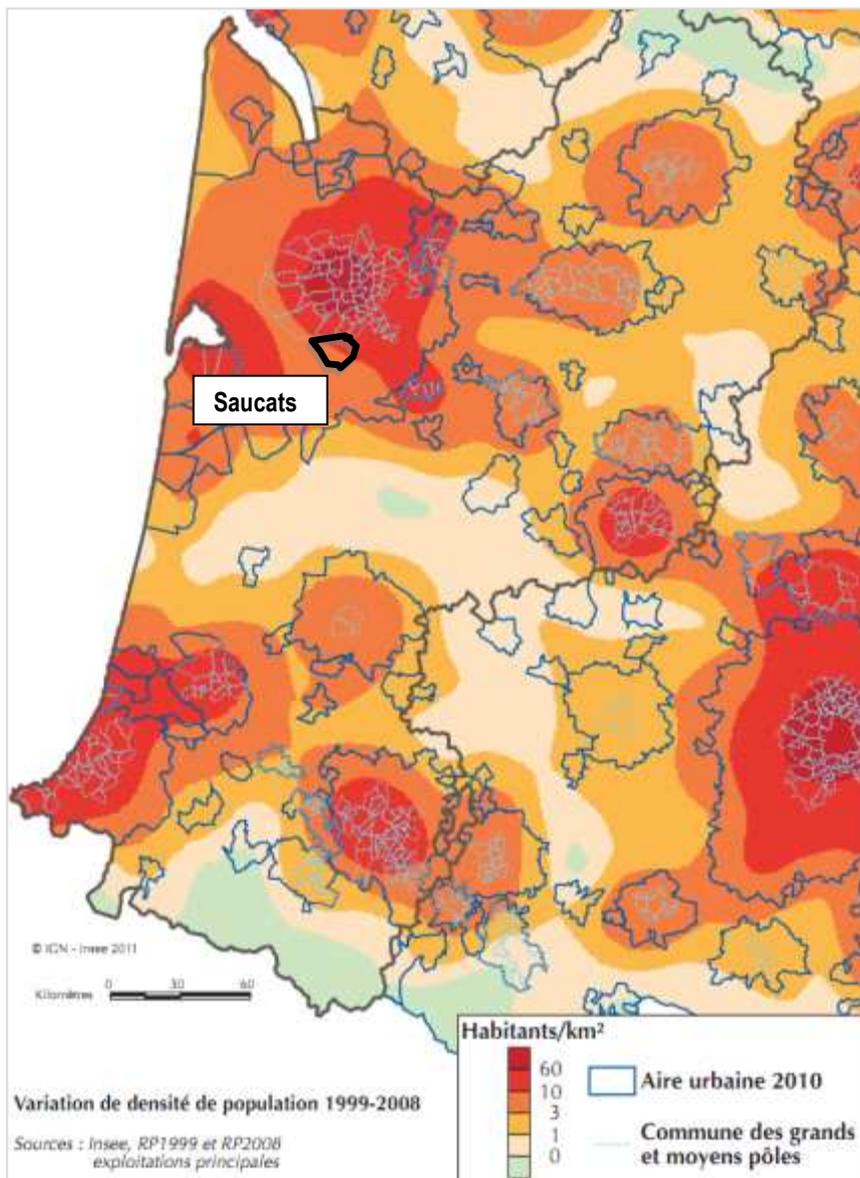
Le parc est très largement dominé par les **résidences principales**, les résidences secondaires n'en représentant qu'une part marginale (environ 2%). La part des maisons est largement supérieure à la part des appartements (96% du parc en 2012), ce qui témoigne d'un phénomène de résidentialisation. Saucats semble offrir les conditions favorables à l'accueil de familles souhaitant accéder à la propriété.

Le rythme de construction est assez soutenu ces dernières années, avec **une moyenne de 30 constructions par an** sur la période 2007-2012, témoignant d'une forte attractivité du territoire pour la construction. Le positionnement favorable de la commune aux portes de l'agglomération bordelaise nourrit de façon positive (cf. page suivante) la dynamique constructive, mais dans un contexte inflationniste du prix du foncier. Ainsi, l'évolution observée dans la répartition maisons et appartements durant la période récente traduit la conduite d'opérations de logements groupés ou collectifs, plus denses, pensées de sorte à répondre au mieux à la capacité d'investissement des ménages.

Le taux de **logements vacants** a connu une forte hausse durant la dernière décennie, et représente près de 5% du parc en 2012. Cette tendance est toutefois à atténuer. A cet égard, l'évolution de la vacance semble corrélée à la dynamique constructive communale. Ainsi, le taux de la vacance augmente de manière **significative dès achèvement et mise sur le marché de vastes programmes immobiliers**, comptant plusieurs centaines de logements.



Source : INSEE RP, 1968 à 2012  
Traitement : G2C Environnement



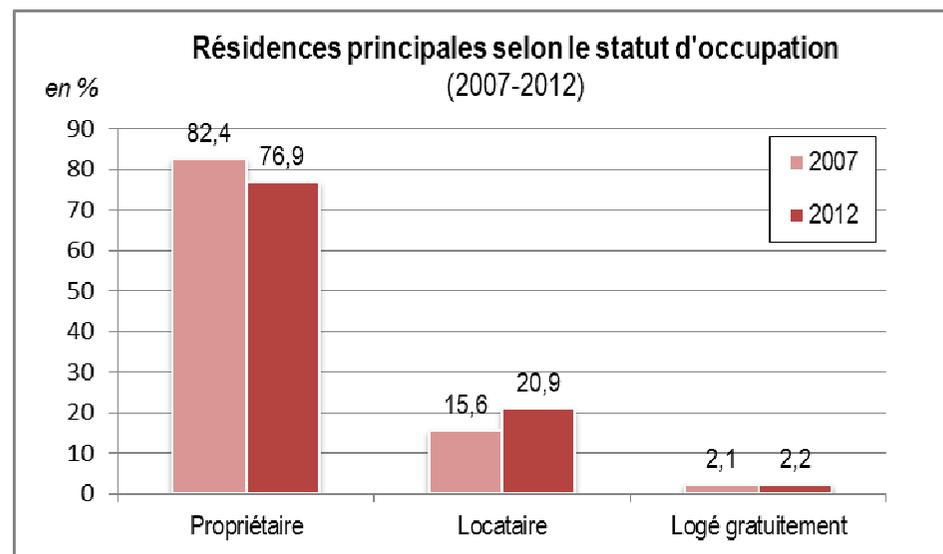
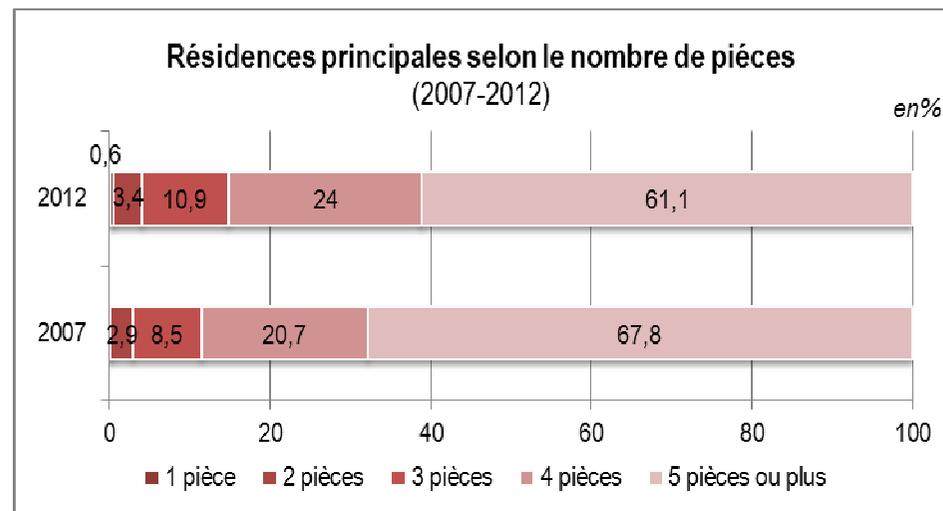
## 1.2.2. Un parc de logements déséquilibré tourné vers l'accession à la propriété

Le développement d'opérations de logements collectifs et semi-collectifs au cours de la période récente a eu une incidence positive sur la part des appartements dans le parc de logements, puisqu'elle a quasiment doublé depuis le dernier recensement censitaire. **Cette évolution récente a permis de nourrir l'offre en logements de petite taille ou de taille intermédiaire.** Depuis 2007, la part des logements de 4 pièces et plus a augmenté moins vite que la part des logements de 3 pièces et moins. Cette évolution souligne une forme de spécialisation de la production de logements, **ournée vers les logements de grande taille, à destination des familles.** Ainsi, les petits logements et logements intermédiaires semblent encore trop peu nombreux sur la commune, ce qui peut avoir **des incidences sur le maintien des populations résidentes.** L'absence de petits logements ou de logements intermédiaires peut compliquer l'accès au logement des jeunes, des familles monoparentales et des personnes isolées sur la commune. Ce phénomène peut notamment expliquer dans une certaine mesure la réduction de la part des jeunes adultes dans la population de Saucats.

Saucats compte davantage de propriétaires que de locataires. En 2012, 76,% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire tandis que seulement 20,9% de ces résidences relèvent de logements locatifs. Cependant, l'accroissement de la part des appartements a eu une **incidence non négligeable sur la production de logements locatifs** ces dernières années. Depuis 2007, la part des locataires s'est fortement accrue (+59%) et semble connaître un accroissement plus soutenu que la part des propriétaires. Par ailleurs, la part de logements à destination des ménages les plus fragiles reste faible même si les dernières opérations ont permis d'étoffer cette offre à une trentaine de logements.

Cela est **à mettre en lien avec les orientations retenues au sein du PLU** en vigueur en matière d'habitat. En effet, l'évolution du nombre de locataires ou de logements sociaux observée durant la période, correspond avant tout aux effets positifs de la conduite d'opérations de logements groupés ou collectifs, dont une part a été réservée au logement social. Même si cette variation semble peu significative sur les grands équilibres, elle devrait être plus marquée lors du prochain recensement, la plupart des opérations ayant été achevée après 2012.

D'une manière générale, la diminution de la taille moyenne des ménages et le vieillissement de la population dans les années à venir, doivent conduire à pérenniser les actions menées en faveur de la diversification du parc de logement vers des tailles de logements intermédiaires. **Par ailleurs, dans un contexte territorial favorable à l'inflation de la valeur foncière des sols, la diversification de l'offre en logements (typologie, taille, mode d'accession, etc.) apparaît nécessaire pour répondre aux besoins de l'ensemble des ménages.**



Source : INSEE RP 2007 à 2012  
Traitement : G2C Environnement

## 1.3. ...et l'économie locale

### 1.3.1. Une population active salariée en hausse

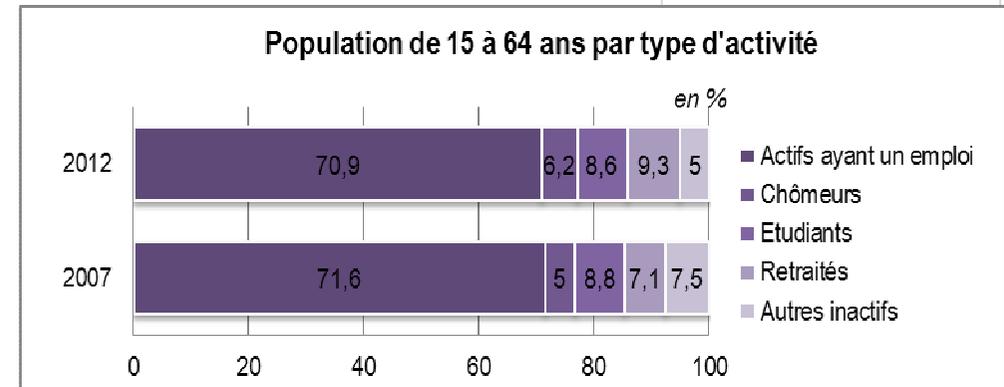
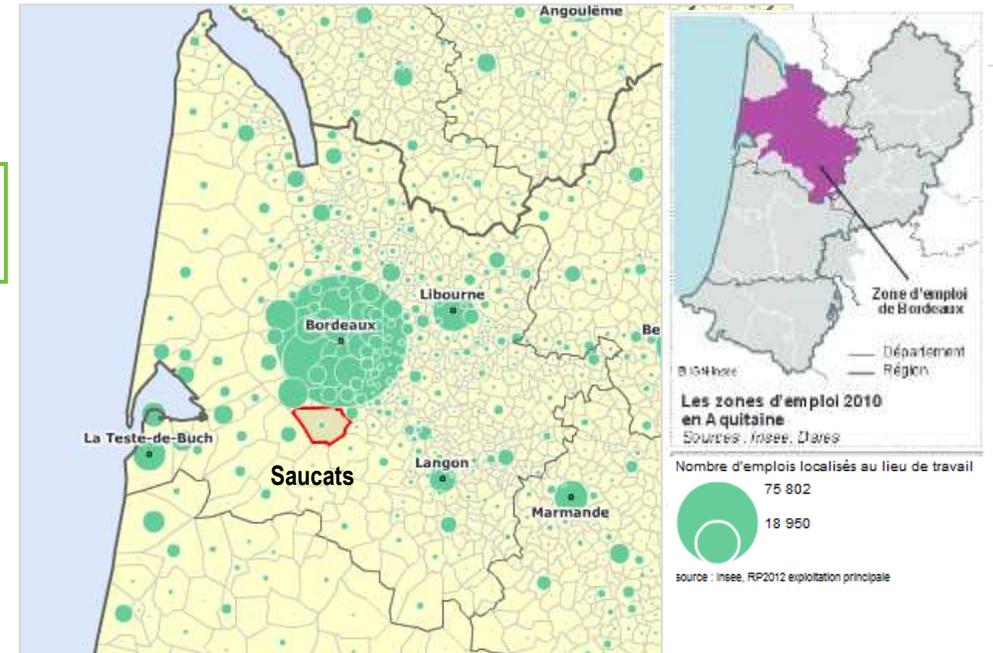
Le découpage en zones d'emplois, établi par l'INSEE, intègre la commune de Saucats dans la zone d'emplois de Bordeaux, qui couvre la quasi-totalité de la Gironde.

**Une zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Saucats connaît depuis 2007 une **hausse du nombre d'actifs parmi ses résidents**, passant de 1 384 à 1 522 (soit un gain de 138 actifs, pour 250 habitants supplémentaires durant la même période). Le taux d'activité parmi la population de plus de 15 ans a cependant réduit, passant de 68,9 à 67,3%. Cette évolution contribue à confirmer notamment les analyses précédentes quant au profil des nouveaux arrivants sur la commune, qui sont en majorité des jeunes couples d'actifs, mais également d'une tendance au vieillissement de la population, avec une part plus importante des retraités (9,3% en 2012 contre 7,1 en 2007). En revanche, la proportion des élèves et des étudiants a diminué entre les deux derniers recensements, pouvant expliquer la fuite d'une partie des jeunes, natifs ou ayant grandi à Saucats, vers les grands pôles universitaires.

**Globalement, la répartition de la population de Saucats selon l'activité est très proche de celle observée au niveau de la communauté de communes, même si elle compte légèrement plus d'actifs.** La population active installée à Saucats est **essentiellement composée d'employés, de professions intermédiaires et de cadres, qui représentent près de 73% des actifs** de la commune. La commune accueille en majorité des salariés (86% d'actifs ayant un emploi) disposant d'un emploi « stable », issu de la fonction publique ou bénéficiant d'un CDI (91% des actifs salariés). Leur présence s'explique certainement par la présence d'un marché immobilier qui leur est accessible.

Il convient enfin de souligner que **le taux de chômage a connu une légère hausse** sur la période récente, passant de 6,5% en 2007 à 8% en 2012. Le taux de chômage est ainsi relativement proche de celui relevé sur la communauté de communes et a augmenté dans des proportions similaires à celles connues à l'échelle du département. Cette augmentation du taux de chômage peut être une des conséquences de la crise économique. **Cela appuie notamment la nécessité d'offrir de bonnes conditions d'accueil à l'ensemble de ces catégories par des logements ainsi qu'une offre de proximité et en équipements adaptés.**



Source : INSEE RP 2007 à 2012  
Traitement : G2C Environnement

### 1.3.2. Des actifs résidents travaillant majoritairement sur l'agglomération bordelaise

En 2012, 455 emplois étaient proposés sur la commune de Saucats. Ce chiffre est à mettre en relation avec le nombre d'actifs résidant sur la commune, estimé à 1088 à la même date. **La commune compte donc davantage d'actifs que d'emplois**, ce qui concourt à expliquer qu'un nombre très important de saucatais occupe un emploi situé à l'extérieur de la commune. **Cette inadéquation participe à la fuite des actifs résidents vers les communes de l'agglomération bordelaise (cf. page suivante).**

En 2012, plus de 85% des actifs résidant à Saucats occupaient un emploi dans une autre commune, située en Gironde dans la quasi-totalité des cas.

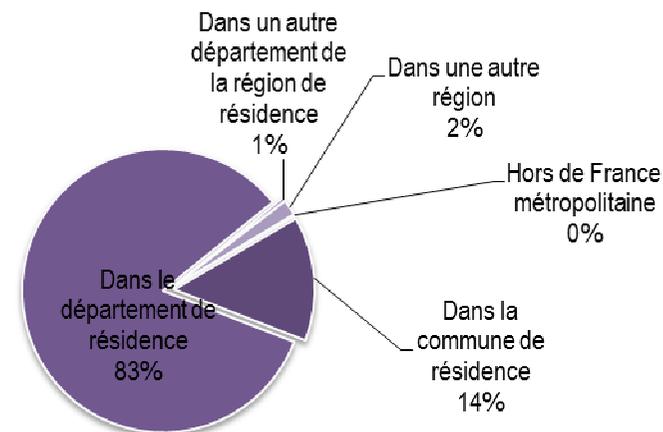
Bien que le nombre de résidents ayant un emploi sur la commune a augmenté depuis 2007 (+0,8%), cette situation témoignant d'une forme de dépendance vis-à-vis du pôle d'emploi bordelais et intercommunal. En effet, un nombre significatif d'habitants de la commune travaillent au sein des pôles d'activités intercommunaux. Ce bassin d'emploi permet d'assurer une certaine fluidité du marché du travail. L'effort de la municipalité mené ces dernières années, en matière d'emploi, via le développement de la zone d'activités artisanales des Pins-Verts a participé à son échelle à réduire l'écart entre nombre d'emplois proposés et nombre d'actifs résidant sur la commune, même si cela paraît insuffisant au vue du nombre d'emploi offert par les autres pôles intercommunaux.

Cette analyse sommaire de la population active met en avant le fait que **les quatre cinquièmes des actifs résidant sur la commune travaillent hors du territoire communal**. L'accessibilité de la commune et son positionnement géographique, constituent certainement une des clefs pour comprendre ce phénomène d'éloignement, entre lieu de résidence et lieu de travail.

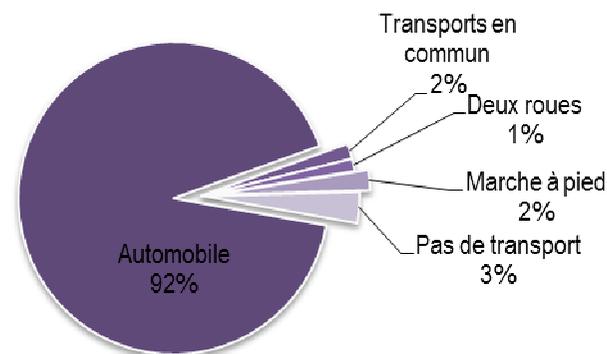
Cette situation suppose en particulier des déplacements pendulaires quotidiens effectués massivement en automobile, ne permettant pas de maîtriser de manière efficace l'évolution des émissions de gaz à effet de serre. En 2012, 92% des Saucatais utilisaient leur automobile pour se rendre au travail, contre seulement 3% qui profitaient de la desserte en transport en commun.

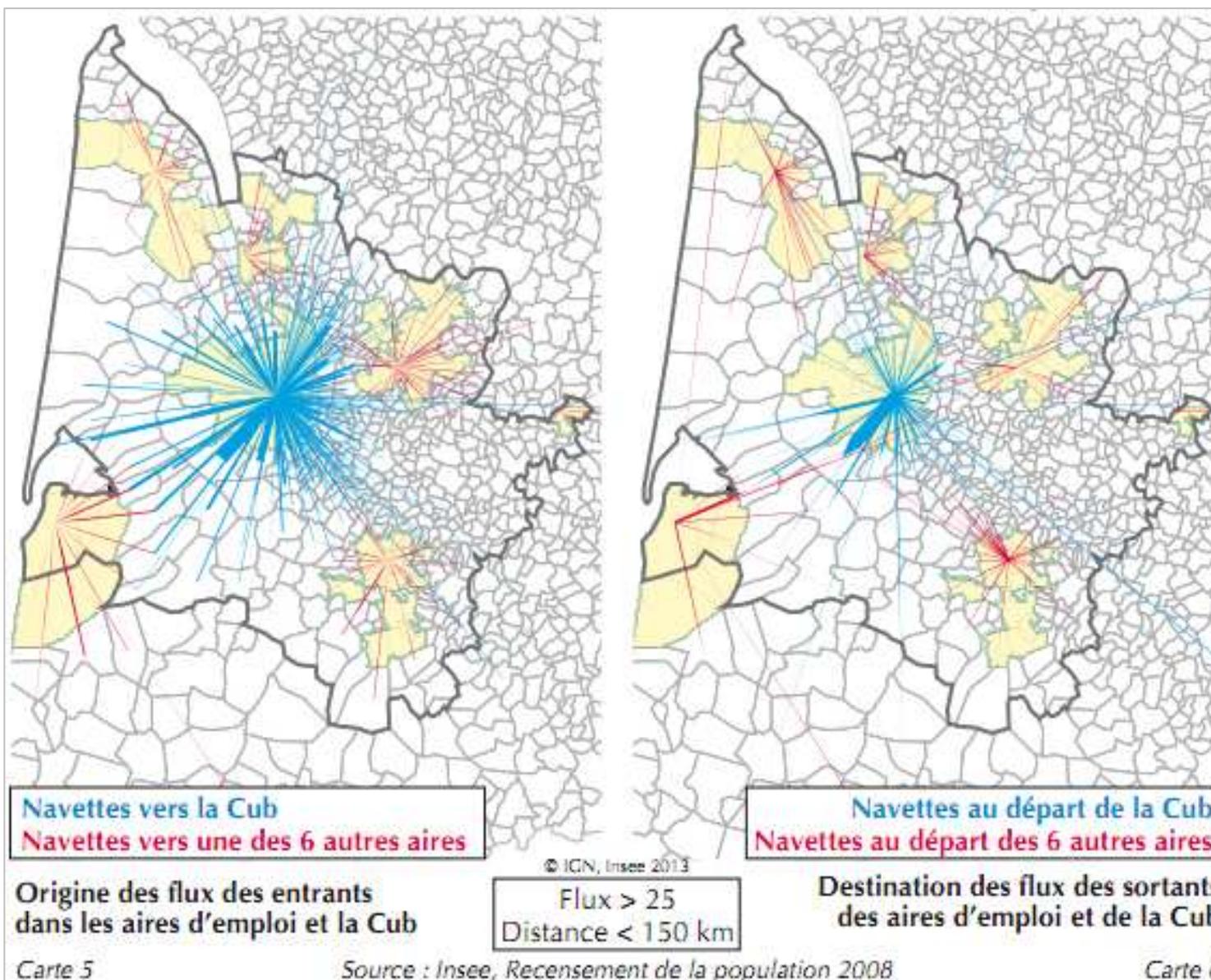
**Cette « fuite » de la population vers les grands pôles d'emplois accentue le caractère résidentiel du territoire.** La mise à disposition d'un espace dédié à la mutualisation des déplacements (covoiturage) pourrait s'avérer être une réponse adaptée au besoin d'autonomie des actifs dans le cadre de leur déplacement domicile-travail et à la réduction des flux et émissions polluantes.

Lieu de travail des actifs ayant un emploi qui résident dans la zone en 2012



Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012





### 1.3.3. Une économie locale de proximité favorable à la création d'emploi

Le tissu économique local est largement dominé par les TPE (très petites entreprises, moins de 10 salariés), et compte également quelques PME, spécialisées dans les secteurs de l'industrie, de commerce ou encore de la construction. A Saucats, **l'économie dite présentielle semble majoritaire** (commerces et services, santé et action sociale, administration publique) puisqu'elle regroupe près de 54% des établissements en activité au 31 décembre 2012. Toutefois, elle dispose d'un poids économique restreint et n'offre que 44% des postes salariés locaux. En effet, même si les activités artisanales et industrielles semblent moins représentées dans le tissu économique local (seulement 25% des établissements actifs), elles disposent **cependant d'un poids économique certain** au vu du nombre de postes salariés offerts, soit près de **53,5%**. Ces secteurs offrent à eux seuls près de 187 postes salariés, dont la majorité relève d'entreprises de construction. L'importance de ce secteur pourrait être la résultante des dynamiques constructives locales particulièrement incitatives. A noter que l'agriculture et la sylviculture disposent toujours d'un poids significatif, puisqu'ils réunissent près de 20 des établissements en activité en 2012.

La commune dispose d'un **tissu commercial assez fourni**, comptant près d'une trentaine de commerces pour la plupart installés dans le bourg (boulangerie, restaurant, presse, coiffeur, etc.), le reste étant implanté au sein de la zone d'activités des Pins Verts (une quarantaine d'entreprises).

La présence de la réserve naturelle géologique de Saucats-La Brède (chemin de l'Eglise) et du Mémorial de la ferme de Richemont à proximité d'un terroir viticole attractif, permet à la commune de tirer partie de **l'économie touristique locale**. Cette offre touristique est complétée par la présence de plusieurs gîtes ou meublés d'une capacité d'accueil de 23 personnes.

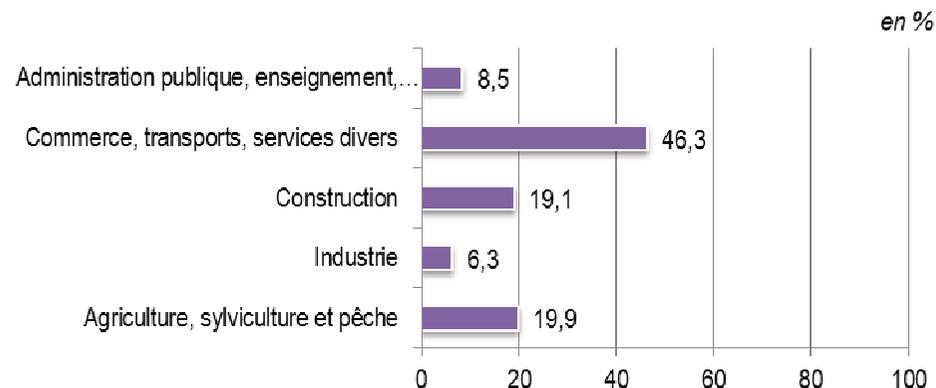
Une **certaine attractivité de la commune** peut cependant être relevée puisque des créations d'entreprises individuelles ont été recensées en 2013 (19 créations), notamment dans le secteur du commerce, transports et services (16 dont 5 dédiés à la réparation automobile). 7 nouveaux établissements en lien avec la construction ont également été créés.

Ces créations d'entreprise ont été permises par la mise à disposition d'un foncier à vocation économique lors de l'extension de la zone des Pins Verts. Le foncier résiduel est aujourd'hui minime. L'implantation de nouvelles activités a donc eu un **effet positif sur le nombre d'actifs résidents sur la commune**, même si ce dernier est à relativiser, l'essentiel des actifs y travaillant provenant des communes voisines. Les actions engagées en ce sens doivent se poursuivre afin de rapprocher autant que possible les saucatais de leur emploi dans les années à venir. **Le maintien de possibilités d'extension de la zone d'activités à plus long-terme semble à ce titre nécessaire.**

**Les activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

**Les activités non-présentielles** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

#### Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012



Source : CLAP 2012  
Traitement : G2C Environnement



Les commerces en centre-bourg



La zone d'activités des pins verts

### 1.3.4. L'agriculture et la sylviculture troisième secteur d'activité

#### 1.3.4.1. Une agriculture fragile présageant d'un déclin de l'activité

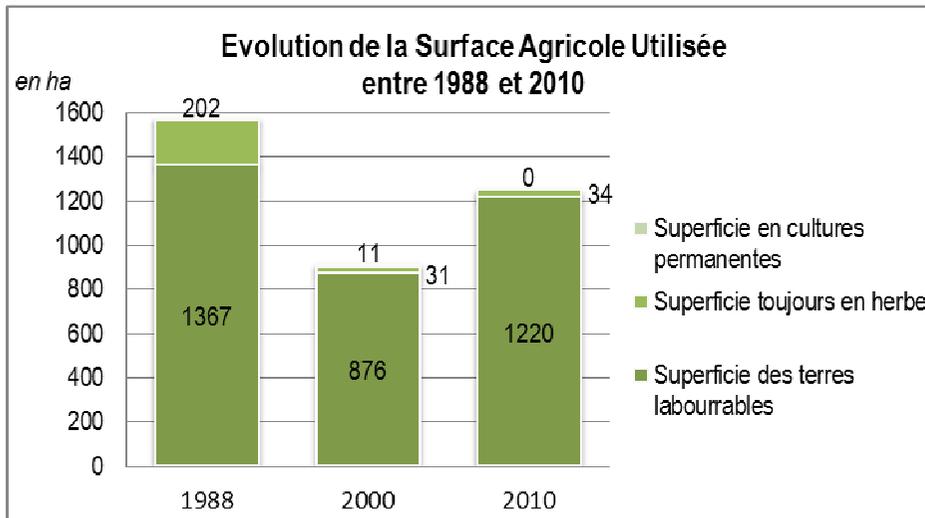
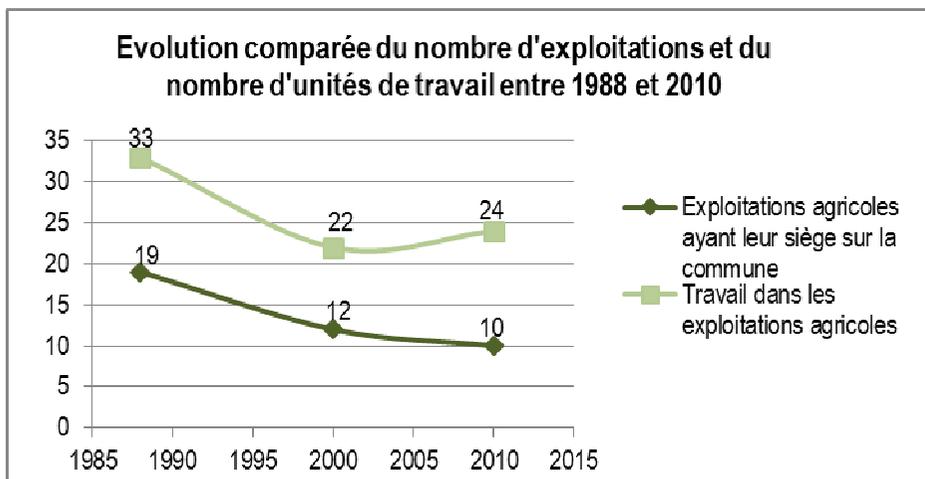
D'après les résultats du recensement agricole mené en 2010, **10 exploitations agricoles ont leur siège sur la commune**. On assiste depuis au moins ces 20 dernières années à une restructuration de l'activité, avec un mouvement de concentration en un nombre de plus en plus réduit d'exploitations. La fragilité des petites exploitations, sensibles à la dégradation de la conjoncture, concourt à ce phénomène. Ainsi, entre 1988 et 2010, peut être observée une diminution du nombre d'exploitations agricoles.

La commune compte à ce jour **10 exploitations** en activité contre 19 en 1988. Elle s'inscrit dans des dynamiques similaires à celles observées à l'échelle intercommunale, où le nombre d'exploitations agricoles a également régressé mais de façon plus significative. A noter que ces dernières années le nombre d'exploitations **tend à ce stabiliser** sur ces deux territoires, où les cessations d'activités apparaissent de plus en plus réduites. La diminution du nombre d'exploitations a également eu **une incidence sur le nombre d'emplois offerts** par le secteur. Le nombre d'unités de travail dans les exploitations **est passé de 33 en 1988 à 24 en 2010**. A noter que le nombre d'unités de travail a légèrement augmenté depuis les années 2000, ce qui est mettre en lien avec une stabilisation de l'activité sur la commune.

Par ailleurs, l'évolution des Superficies Agricoles Utilisées (SAU) sur la dernière décennie témoigne d'établissements agricoles dynamiques. Si la SAU a connu une importante érosion entre 1998 et 2000, le dernier recensement agricole met en évidence une **augmentation des superficies exploitées** sur le territoire. En effet, celles-ci ont **augmenté de près de 0,3%** depuis les années 2000, passant de 918 à **1268 hectares en 2010**. A noter qu'à l'échelle intercommunale, les superficies exploitées semblent relativement stables.

A Saucats, les pratiques culturales sont dominées par les cultures rotatives céréalières (maïs doux), légumières (haricots verts, carottes, betterave) ou florales (bulbe de Lys ou Tulipes). Les cultures céréalières sont largement représentées (771 ha), le reste étant dédié à la culture maraîchère (463 ha) et à la production de foin (34 ha). La présence de sols irrigués et d'un climat favorable à la production de cultures de qualité y sont particulièrement favorables. A noter que les exploitations saucataises semblent dynamiques et attractives pour les grands industriels. Certaines sont par ailleurs inscrites dans des démarches de qualité et de certification et souhaitent agrandir leur installation dans les années à venir.

Si plusieurs exploitations semblent ne pas être concernées par la problématique du devenir de leur exploitation, il n'en demeure pas moins que la pérennité d'un certain nombre semble incertaine. L'absence de successeurs pour 7 d'entre-elles prérasage d'un déclin de l'activité à moyen - long terme.



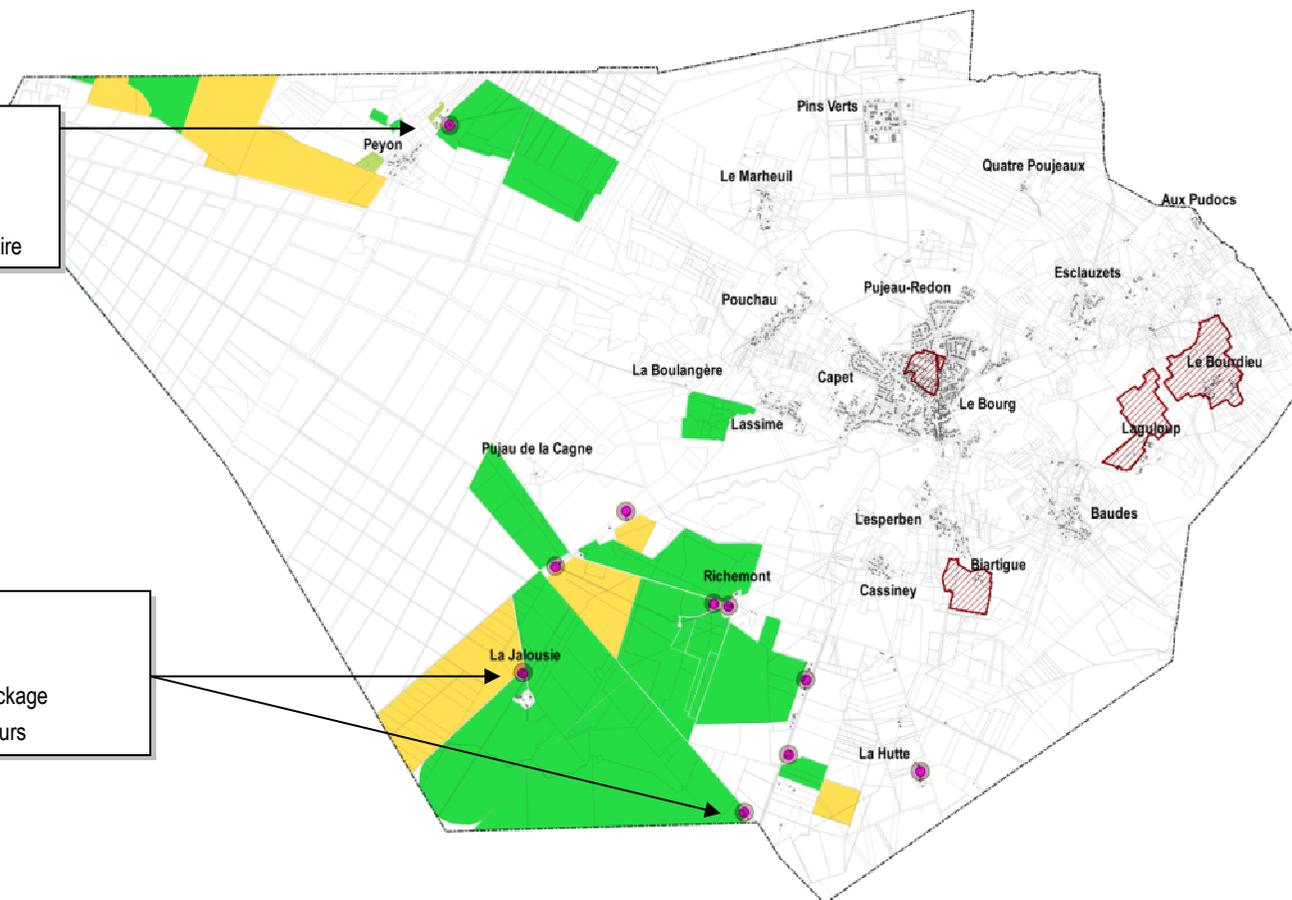
Les données présentées dans le cadre du diagnostic agricole sont issues du Recensement Général Agricole, du Registre Parcellaire Graphique ainsi que du traitement des questionnaires et des entretiens réalisés dans le cadre de l'élaboration du diagnostic agricole. Ce questionnaire a été transmis à 8 agriculteurs exploitant sur la commune, sur la base d'une liste constituée par la commune. A ce jour, 2 exploitants ont retourné le questionnaire en mairie.

## Parcelles exploitées répertoriées Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2012 et périmètre de l'AOC



- Exploitation en développement
- Succession assurée
- Projet d'extension des installations
- Volonté d'avoir recourt à l'énergie solaire

- Exploitation dynamique
- Succession assurée
- Bâtiment de séchage et de stockage
- Aucun projet d'extension en cours



### Groupes de cultures identifiés au RPG

■ Mais grain et ensilage

■ Prairies permanentes

■ Légumes fleurs

Périmètre AOC

● Bâtiments et installations agricoles

Points clés de l'enquête agricole

Ce potentiel déclin de l'**activité agricole** est tout à fait **préoccupant**, dans la mesure où celles-ci participent à la diversification des **paysages** de la commune par la présence de cultures au sein de la pinède. Les champs et les prairies sont autant d'entités contribuant à la richesse paysagère du territoire. De plus, l'agriculture est une source **d'emplois locaux**, en principe non délocalisables, ce qui n'est pas neutre dans un contexte de dépendance sans cesse accrue vis-à-vis du bassin d'emploi bordelais. Aussi, la commune bénéficie également d'une classification en AOC pour les vins. Plusieurs parcelles sont à ce titre identifiées, mais ce potentiel n'est à ce jour pas exploité.

### 1.3.4.2. Une activité sylvicole identitaire

Le « Triangle des Landes » s'étend ainsi sur 200 km du nord au sud, 130 km d'est en ouest, pour une superficie totale d'environ 1, 5 millions d'hectares dont 90% relevant de propriétés privées. Il se singularise par la présence d'une nappe phréatique affleurante sur certaines zones et des sols sableux, favorables à la culture du pin. C'est sur ces conditions hydrogéologiques et pédologiques particulières que s'est construite l'histoire de la forêt landaise, devenue le premier massif forestier cultivé d'Europe.

Implantée au XIXe siècle grâce aux importants travaux hydrauliques, le plateau landais est aujourd'hui support des activités d'une filière dynamique et organisée, permettant **la production de plus de 8 millions de m<sup>3</sup> de bois par ans** (hors tempête) et **utilisés en majorité localement**. Près de 7800 propriétaires forestiers du plateau landais sont par ailleurs inscrits dans une démarche de valorisation durable. Ainsi 786 000 hectares de pinède sont certifiés gérés durablement (PEFC) et 635 000 hectares bénéficiant de plan simple de gestion ou sont soumis au respect d'un code de bonnes gestions des pratiques sylvicoles.

A noter que cette forêt subit ponctuellement des tempêtes mutilantes ; un phénomène qui se combine avec d'autres facteurs fragilisants, tel que le développement de chenilles défoliatrices. Malgré cette fragilité du massif, la filière dispose d'un poids économique considérable en Aquitaine avec **près de 32 000 emplois directs offerts hors sylviculteurs**, soit 12 % de l'emploi industriel salarié d'Aquitaine. Cette configuration place la sylviculture comme un acteur économique important de l'activité économique locale, de par son rôle direct d'aménageur de l'espace forestier.

Le massif landais joue en ce sens **un rôle majeur dans la filière bois régionale** et à plus large échelle au niveau national. Toutefois, la question de l'approvisionnement et de la production est aujourd'hui le préalable à la pérennité et au développement de la filière dans son ensemble, avec le maintien d'un massif forestier d'exploitation compétitif et productif. L'approvisionnement et la production se présentent aujourd'hui **comme la clé de voûte de la filière**, lien entre la sylviculture et l'industrie.

A Saucats, la pinède constitue une richesse et couvre une très large partie du territoire. Véritable forêt de production, la pinède saucataise apparaît être **la base d'une filière bois locale composée de 38 établissements sylvicoles et d'un établissement lié à la valorisation du bois** (INSEE, CLAP au 31 janvier 2012). Représentant 14% des établissements actifs communaux, pour un total de 2 salariés en 2012, la sylviculture dispose d'un poids économique supérieur à celui de l'agriculture, ce qui est particulièrement visible sur le territoire, en raison de l'importance des superficies exploitées.

**La préservation des activités sylvicoles de production relève donc nécessairement du maintien de la vocation économique des boisements de production, en concurrence depuis ces dernières années avec l'urbanisation (cf. Analyse de la consommation de l'espace).**

## Eléments clés concernant les évolutions socio-économiques

### Population

- Une population en hausse continue depuis 1968, du fait de l'installation de nouveaux habitants et d'un nombre de naissances enregistrées supérieur à celui du nombre de décès ;
- Un développement lié au desserrement de l'agglomération bordelaise, avec un renouvellement de la population assuré par l'installation de primo-accédants ou de jeunes couples, grâce à une offre foncière encore relativement accessible et une offre en logements de plus en plus diversifiée ;
- Une tendance au vieillissement assez peu marquée, à mettre en lien avec l'importante part des moins des populations de moins de 40 ans.

### Logement

- Une production de logements encore équilibrée entre les différentes typologies, mais une diversification récente au profit de logements collectifs et semi-collectifs ;
- Un déficit du parc de logements locatifs malgré un développement récent bénéficiant pour partie au secteur conventionné ;
- Une hausse cyclique de la vacance des logements, peut être à mettre en lien avec l'arrivée massive de logements neufs avec la livraison de vastes programmes immobiliers ;
- Une tendance à la sous occupation des logements, avec 2,6 personnes par ménage en 2012 pour 4,9 pièces en moyenne par résidence principale, qui interroge au vu des grands phénomènes observés à l'échelle nationale (allongement de l'espérance de vie, arrivée à la retraite des enfants du baby-boom, etc.).

### Economie et emplois

- Une commune rattachée au bassin d'emplois du bordelais, avec une part très importante de la population astreinte à des déplacements quotidiens majoritairement réalisés en automobile ;
- Une économie locale dominée en nombre par les activités de commerces et de services, mais disposant d'un poids restreint au regard du nombre d'emplois offerts sur le territoire ;
- Des activités artisanales et industrielles de plus en plus présentes, en réponse au développement de la zone d'activités des Pins-Verts ;
- Des activités agricoles et sylvicoles encore très présentes, qui occupent des pans entiers du territoire communal, malgré un faible nombre d'emplois.

## Enjeux pressentis

### Population

- Réduire la tendance de développement démographique observée sur la commune durant la décennie écoulée (2,4% par an entre 2007 et 2012) ;
- Phaser le développement démographique et urbain de la commune afin de maîtriser dans le temps l'évolution de la pression sur les équipements, notamment scolaires.

### Logement

- Continuer à proposer une offre en logements diversifiée, afin de proposer une solution à l'ensemble des ménages désireux de s'installer sur la commune ;
- Garder la notion d'équilibre et de mixité sociale et générationnelle, présente dans la plupart des opérations de logements récentes ;
- Favoriser le développement de l'offre locative privée et sociale, en fonction des besoins susceptibles d'être exprimés en la matière ;
- Engager une diversification de la taille des logements, afin d'adapter l'offre aux besoins nouveaux induits par la réduction progressive de la taille des ménages.

### Economie

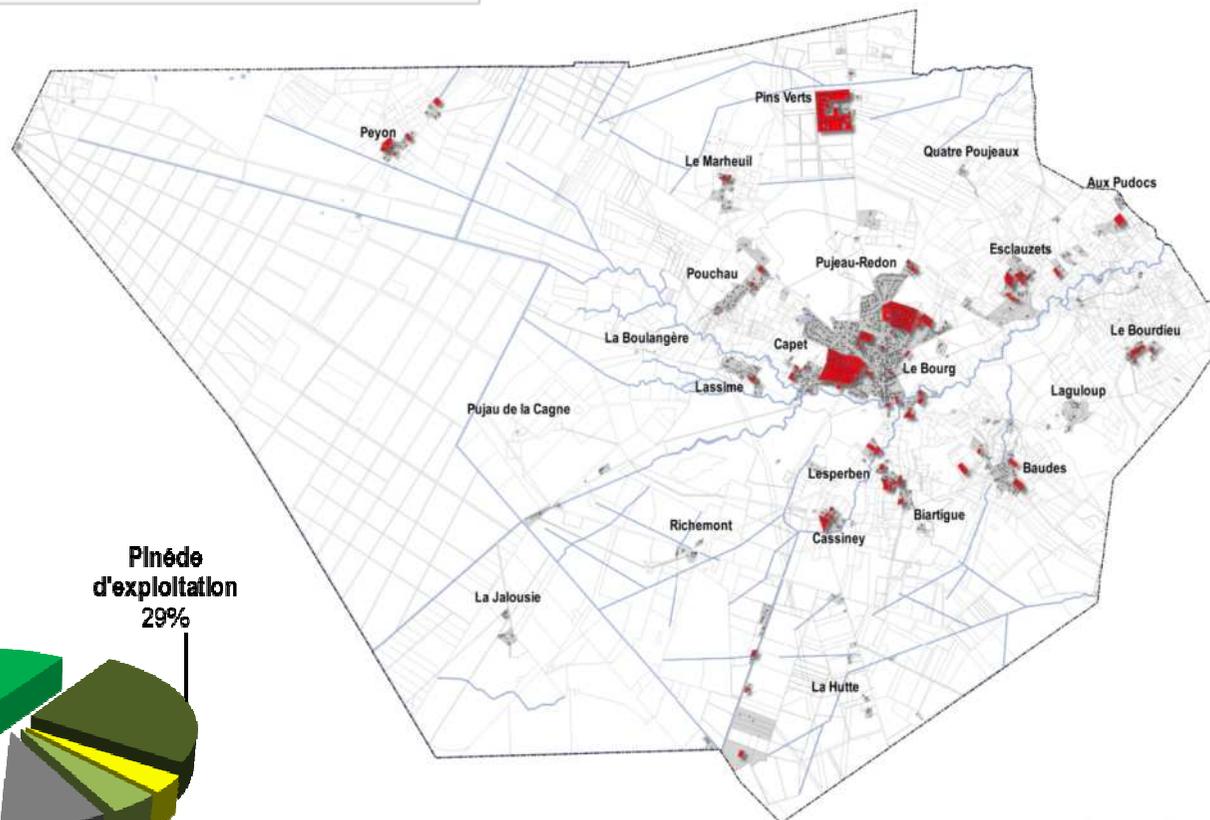
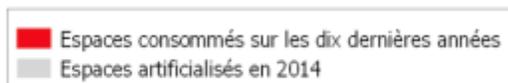
- Favoriser le développement de l'emploi sur la commune, en assurant le développement des commerces de proximité mais également d'activités industrielles ou artisanales, afin de ne pas aggraver le phénomène de dépendance vis-à-vis des principaux bassins d'emplois locaux ;
- Permettre l'évolution de la zone d'activités des Pins-Verts, seul secteur dédié à l'activité économique et artisanale ;
- Préserver les espaces agricoles et sylvicoles cultivés, afin d'assurer la pérennité de l'activité et des exploitations recensées sur le territoire, en limitant la concurrence avec d'autres usages du sol.

## 2. DES DYNAMIQUES À L'ORIGINE D'UNE IMPORTANTE CONSOMMATION D'ESPACES DEPUIS 2004

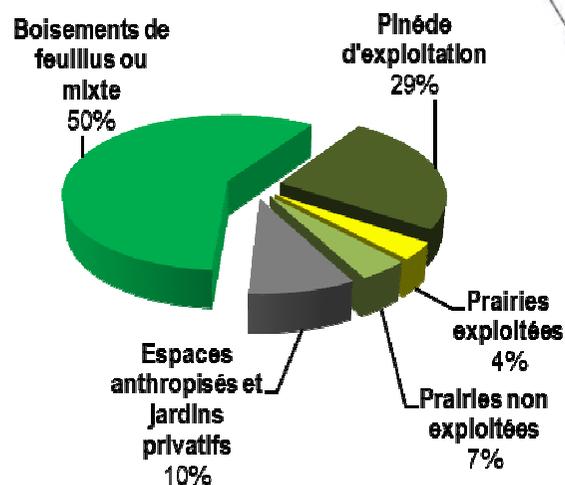
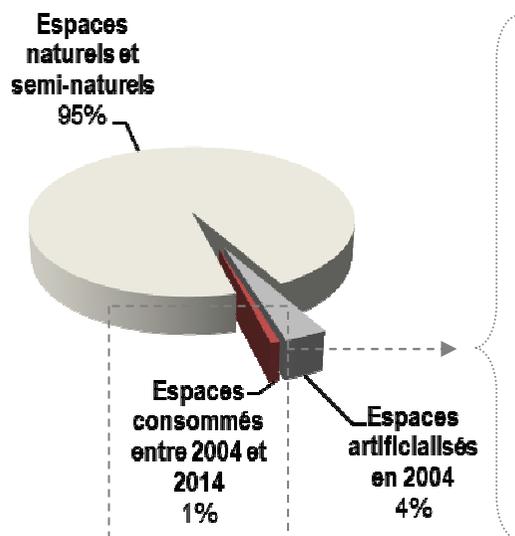
En 2014, 383 hectares étaient artificialisés, soit environ 4% du territoire communal. Sur les dix dernières années, on note une progression des surfaces artificialisées de l'ordre de 68 hectares, dont 47 à vocation d'habitat et 17 à vocation d'activités.

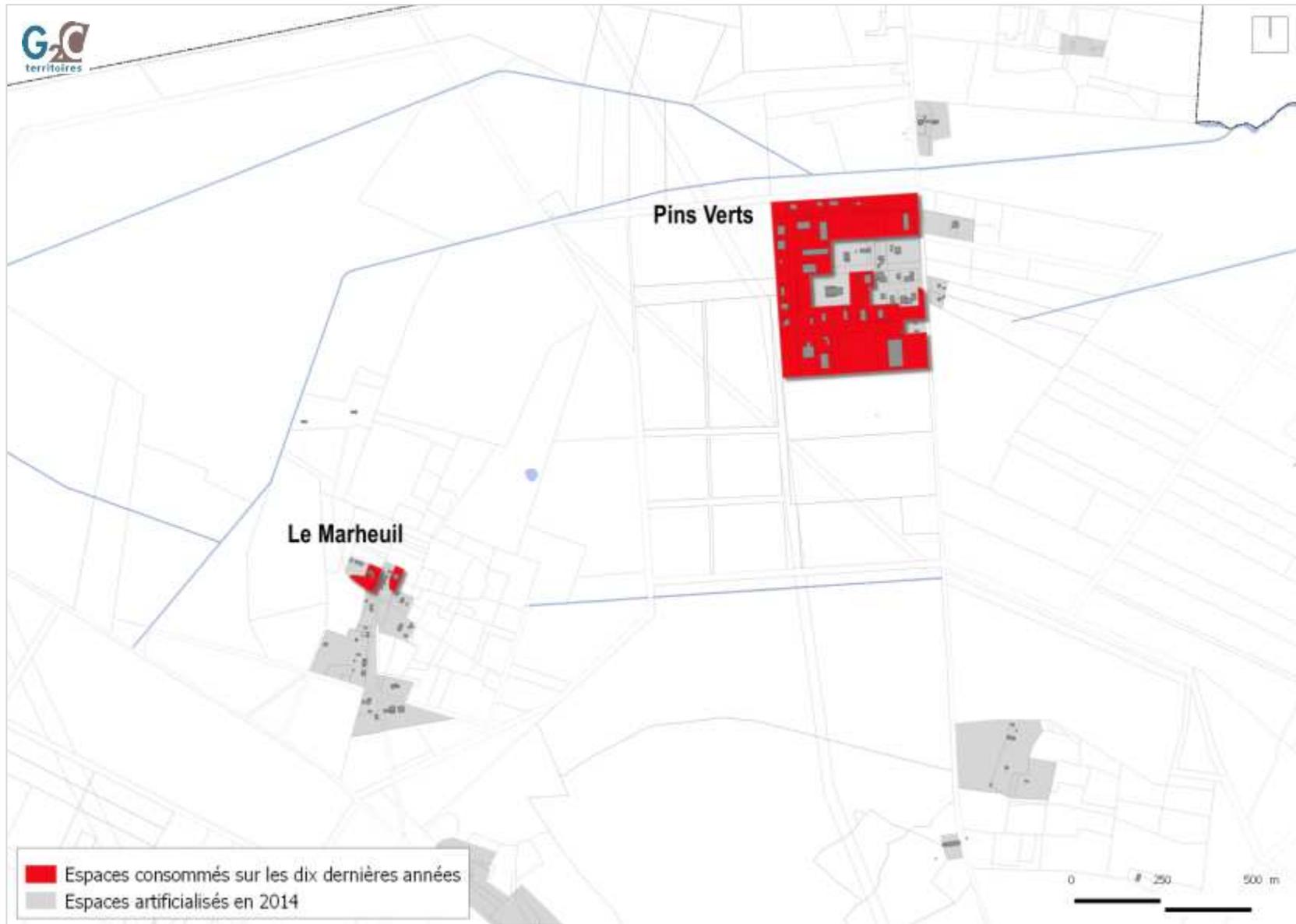
Cette nouvelle artificialisation des sols s'est principalement opérée en **continuité des enveloppes bâties existantes** et majoritairement sur des **espaces boisés aux essences mélangées** (39 hectares artificialisés au total). Plusieurs hectares de pinède exploités ont également été artificialisés (17 hectares)

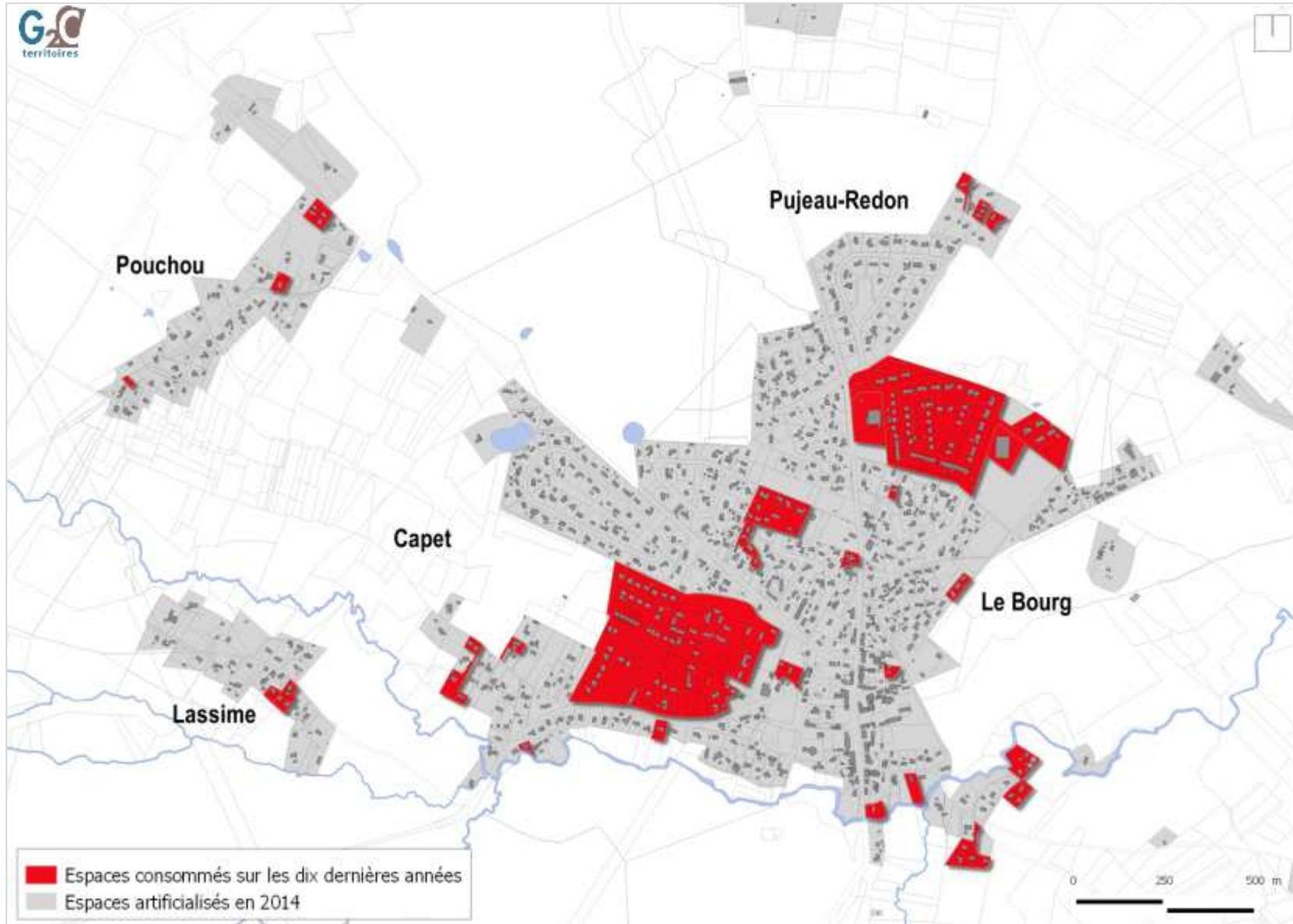
On observe également ; mais à moindre échelle, une dynamique de **densification des tissus bâtis existants**. Près de 6 hectares formant des dents creuses au sein des tissus bâtis ont fait l'objet d'une artificialisation, après division foncière.

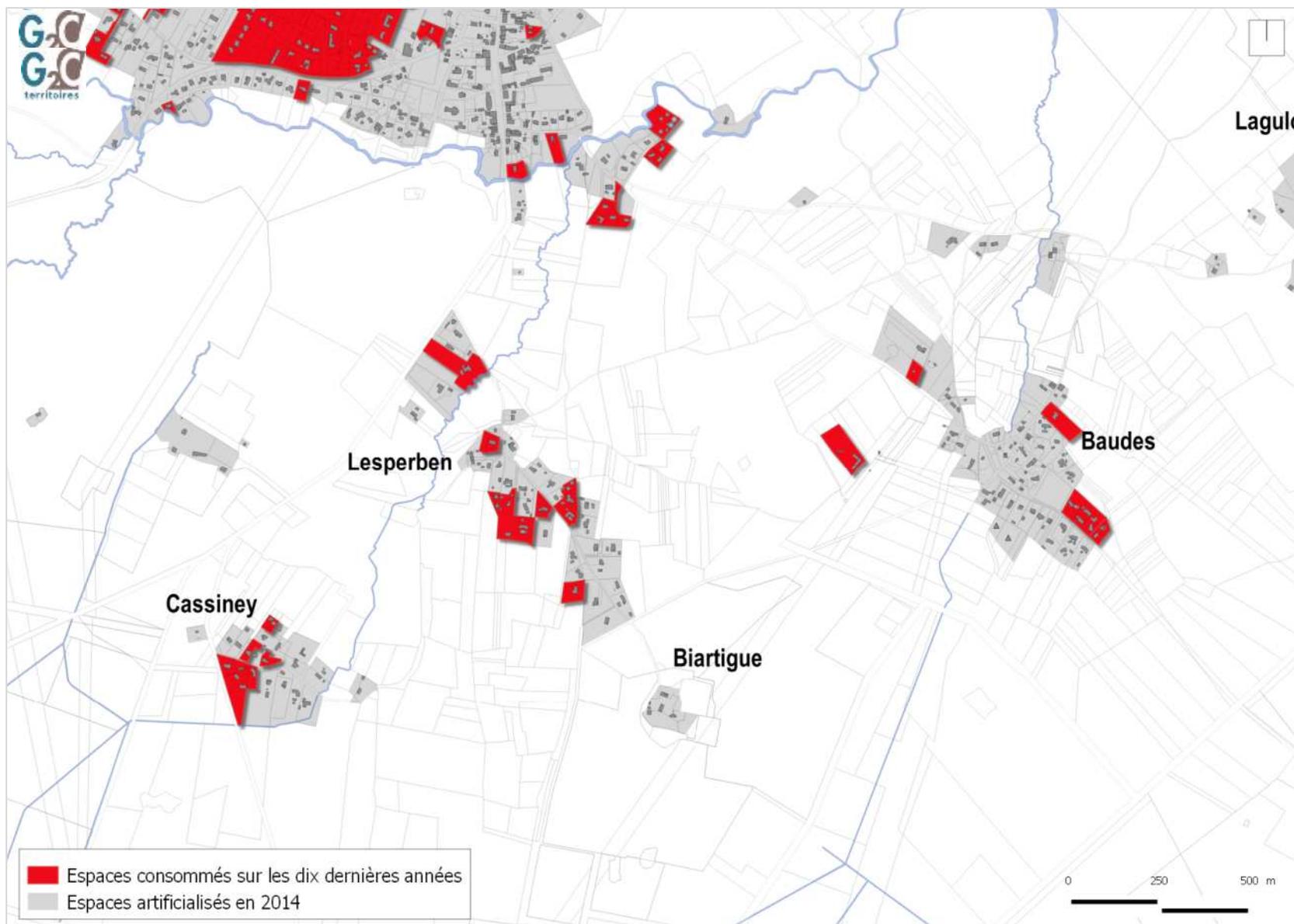


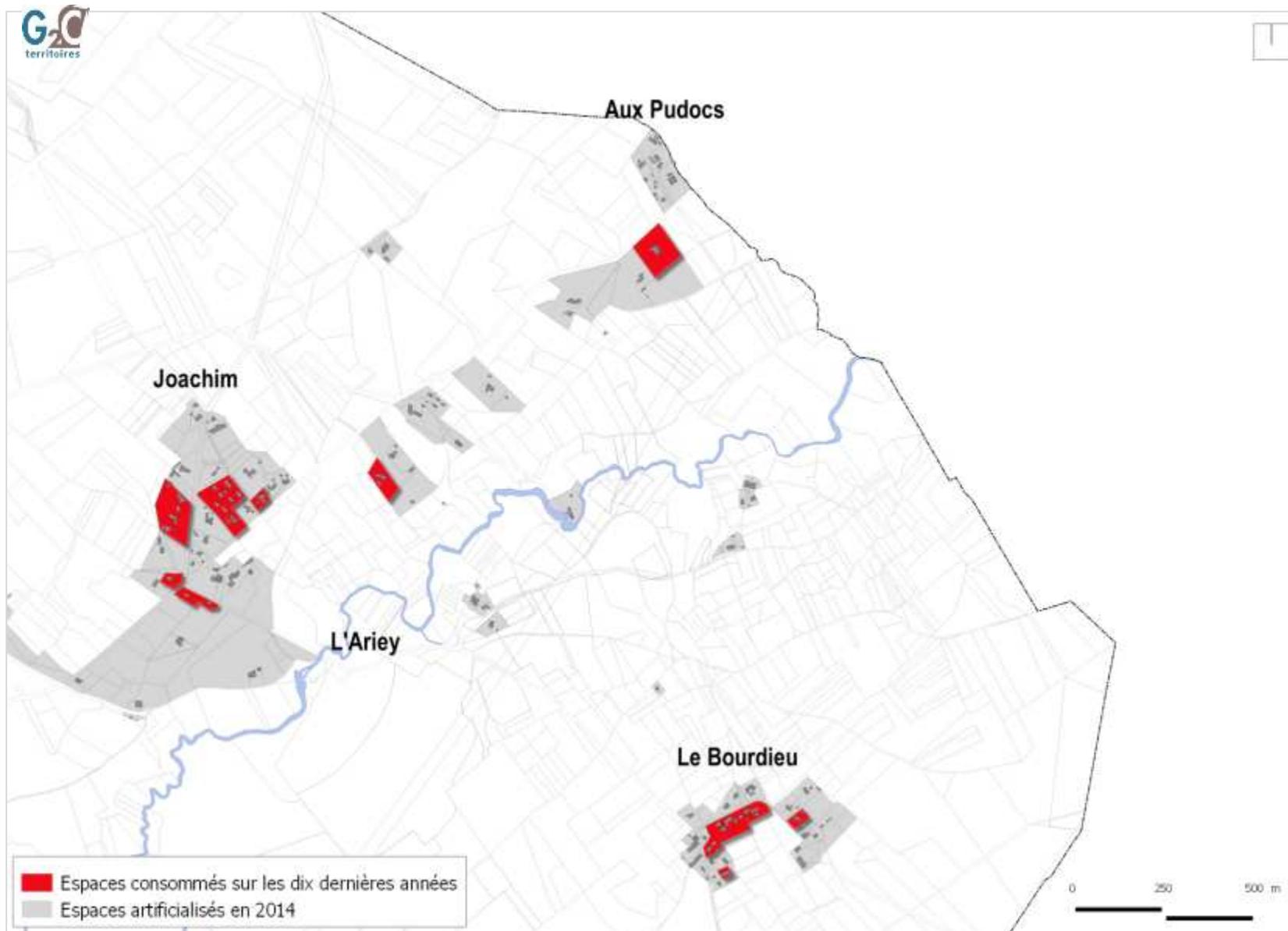
### TYPOLOGIE DES ESPACES CONSOMMÉS ENTRE 2004 ET 2014

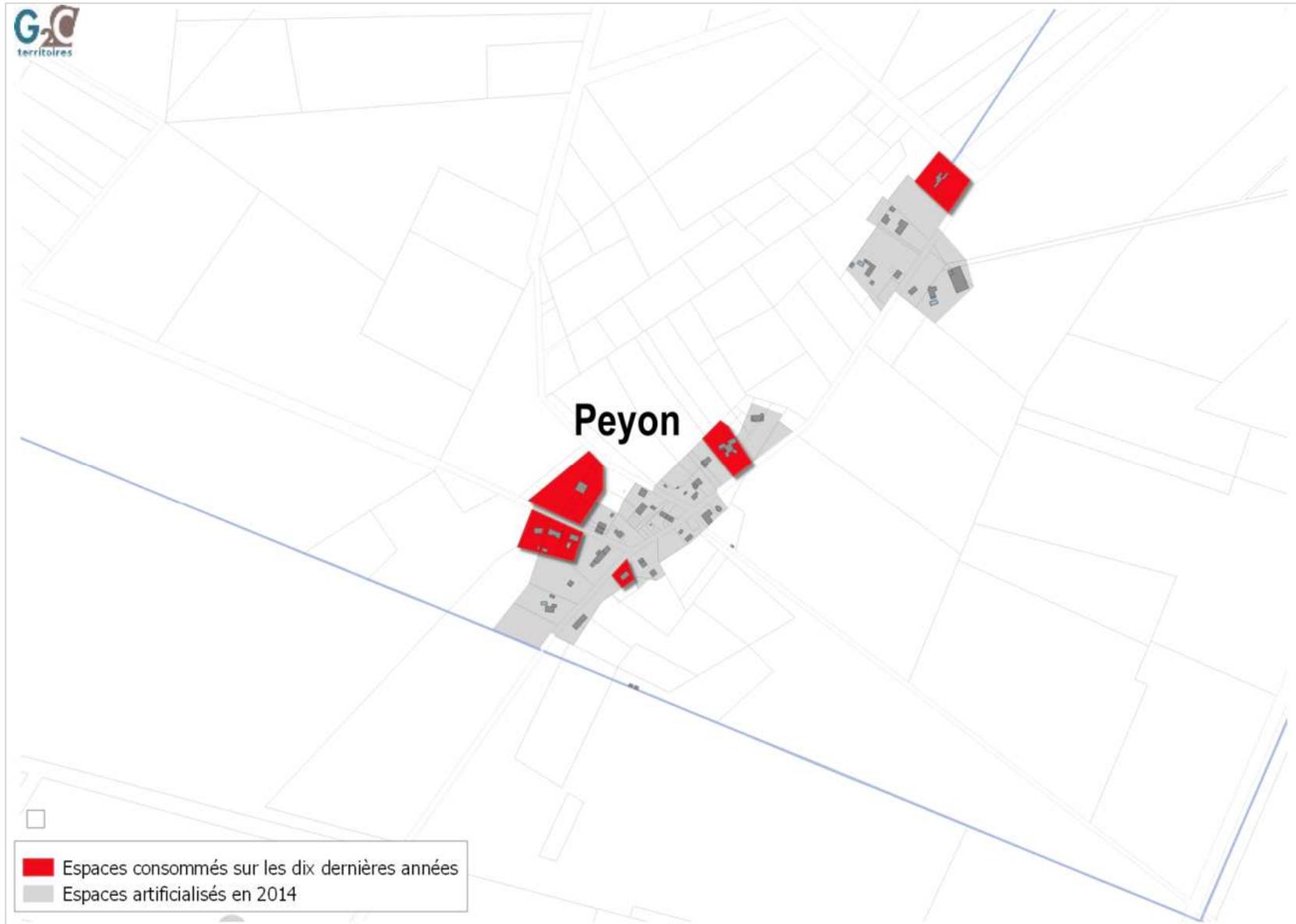


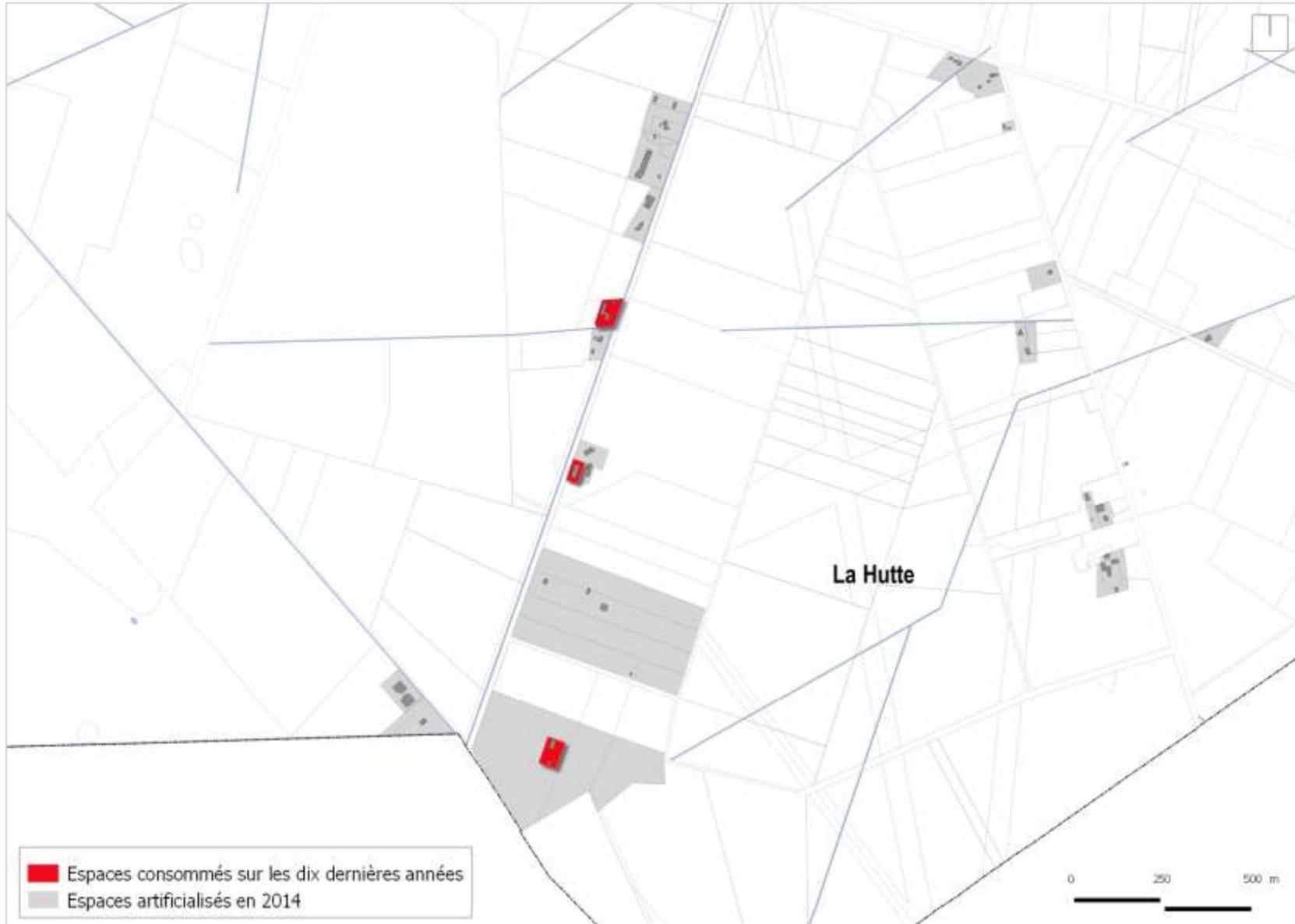










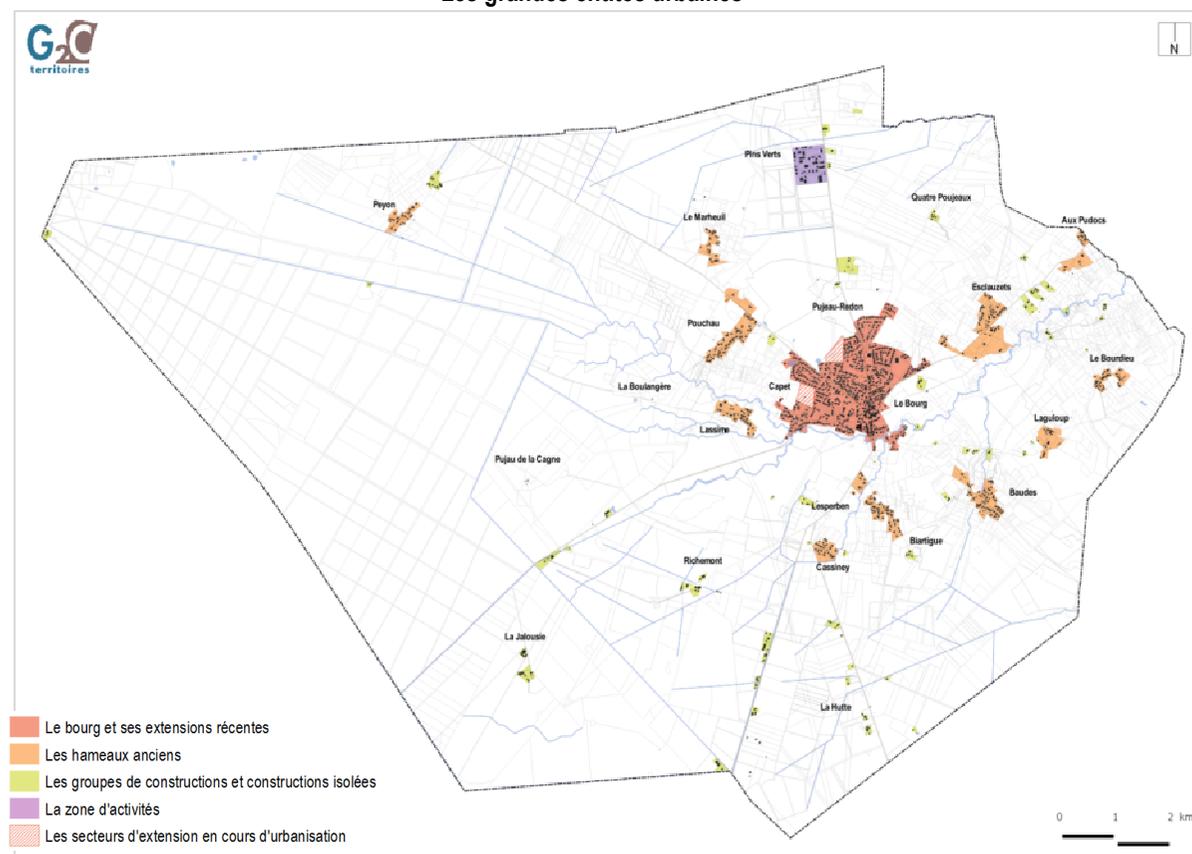


## 3. UNE ARMATURE URBAINE DISPERSÉE AYANT CONNU DE RÉCENTES ÉVOLUTIONS

### 3.1. Les grandes entités urbaines du territoire

Les tissus bâtis de la commune s'organisent autour d'un **bourg principal** et d'un nombre important de **hameaux et constructions isolées** dispersés sur le territoire. Ce mode d'organisation ancien, comme en témoignent les cartes de Cassini (XVIII<sup>ème</sup>) ou les cartes d'état-major (XIX<sup>ème</sup> siècle) semble particulièrement **éclaté**, ce qui est à mettre en lien avec la présence de **vastes zones marécageuses** jusqu'à la fin du second empire, où les premiers travaux de drainage et de plantation ont eu lieu. Ainsi, l'observation de l'implantation du bâti ancien révèle différents types d'occupation, le bourg ancien, les hameaux et l'habitat isolé, des points d'accroche au développement de l'habitat plus récent.

Les grandes entités urbaines



### 3.1.1. Le bourg et ses extensions récentes

#### 3.1.1.1. Les tissus anciens, un bourg rue structurant

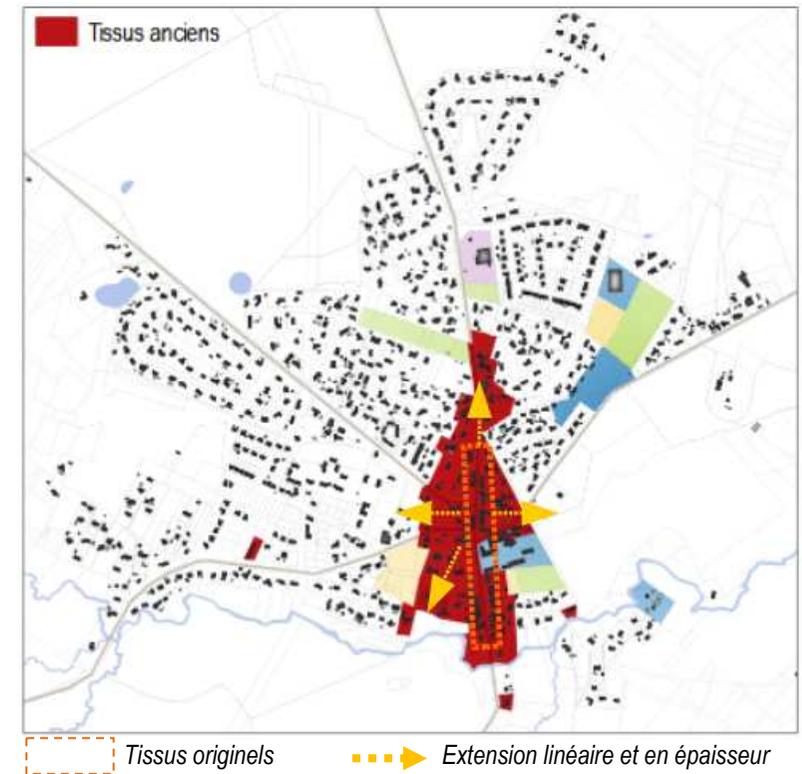
L'implantation du bourg saucatais témoigne d'une organisation ancienne typique des bourgs rues, perceptible par la concentration du bâti ancien le long de la RD651. Composé initialement de quelques constructions aux abords de la RD651, ces tissus ont connu divers développements depuis les années 50, des développements tant linéaires qu'en épaisseur. Les **maisons de caractère** en pierre de taille ou moellons, typiques du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle, occupent les parties les plus anciennes du bourg et donnent à voir la structure originelle des tissus existants. La qualité architecturale du bâti marque l'**identité du centre bourg** selon une densité variable. En effet, celui-ci est caractérisé par une « **double identité** » :

Le long de la R.D.651, le bâti en alignement a servi à la constitution d'un **tissu organisé** en profondeur **vecteur d'image urbaine**, tandis que la faible densité et l'organisation poreuse de ses premières extensions témoigne d'une **identité plus rurale**, en particulier aux abords de l'église et de la mairie. Cette particularité est un **facteur identitaire fort à préserver**.

Aux abords de la RD651, le bâti forme une alternance de front régulier ou en léger recul de la voie, allant du RDC au R+1. Sur les arrières, l'implantation du bâti est moins structurée, ce qui contraste avec la densité des groupements d'habitation soulignant la zone agglomérée du bourg. En s'éloignant peu à peu du centre bourg, le tissu lâche fait apparaître, des limites plus floues. Les maisons d'habitation s'organisent avec un recul plus marqué de la voie, voir au milieu des parcelles, impliquant une desserte individuelle de chaque parcelle. Cette organisation urbaine participe à la structuration des espaces de transition entre les espaces naturels et les espaces bâtis à l'approche du bourg.

Le bourg accueille aujourd'hui quelques **éléments bâtis dégradés** en partie vacants et insalubres. Malgré l'importante communication réalisée lors du dernier programme d'Opération d'amélioration de l'habitat (OPAH), **quelques constructions ont été restaurées**. Ce phénomène témoigne de **certain blocages** à la rénovation relevant de l'absence de domanialité publique. Toutefois, les efforts de rénovation réalisés jusqu'alors témoignent d'une volonté de préserver et de valoriser les éléments bâtis identitaires.

Des extensions linéaires et en épaisseur jusque dans les années 70



Une organisation le long de la voie aux ambiances urbaines



Des premières extensions aux ambiances rurales



Le bâti ancien dégradé

### 3.1.1.2. Les extensions pavillonnaires des années 70 – 2000, des tissus homogènes et banalisants

Suite à ses premières extensions, le bourg a connu de nouvelles phases de développement, **en ruban** ou **en poche** et principalement avec des pavillons faisant aujourd'hui partie intégrante de l'espace urbain.

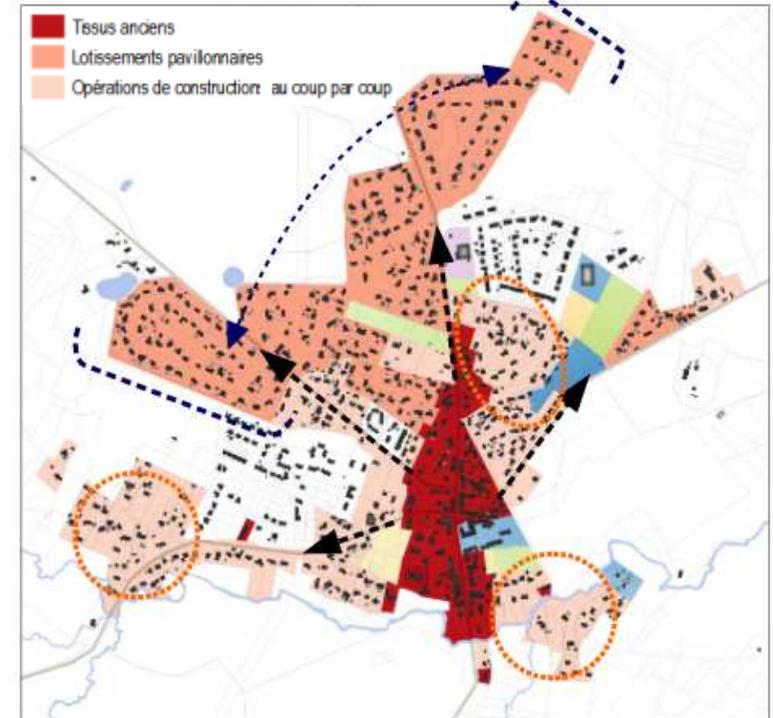
Le **développement en ruban** est particulièrement perceptible, le long des voies de circulations principales ou secondaires, où les constructions récentes forment de **vastes lotissements pavillonnaires** réalisés jusque dans les années 2000 (La Lagüe I, Pujeau-Redon, Branet, La Lagüe II, Capet I, La Lagüe III, Les Bosquets de Branet, Barron, Bel Air, Morisson, Morisson II, Capet II, Les Merisiers, La Palombière, La Pinède, Beau Pré et Le Hameau du Vivier). En revanche le **développement en poche** semble plus marqué au Sud et à l'Est du bourg, où l'urbanisation résulte **d'une juxtaposition d'opérations individuelles cloisonnées** et réalisées au coup par coup, à la faveur de maisons individuelles implantées sur de grandes parcelles (de 2 000 à 5 000m<sup>2</sup>).

Qu'il s'agisse d'opérations de lotissement ou d'opérations individuelles, ces modes de développement ont produit des formes urbaines déconnectées des formes traditionnelles et ont conduit à **une juxtaposition d'opérations isolées**, implantées "les unes à côté des autres, les unes après les autres" sans lien paysager ou fonctionnel apparent, ni distinction significative.

Ces opérations se sont souvent traduites par **l'apport de faibles densités et de constructions mono-spécifiques**, mais également par la production d'espaces cloisonnés (clôtures maçonnées, haies vives denses et / ou composées d'essences importées ...). Ainsi, la standardisation s'est imposée au travers de la maison individuelle et du pavillon dont la présence en grand nombre banalise peu à peu le territoire. Ces modes d'urbanisation ont également généré des situations d'enclave, où un certain nombre de parcelles aujourd'hui vacantes semblent difficilement accessibles. L'analyse du parcellaire illustre bien ce phénomène de négation des tissus environnants, où l'on peut apercevoir des découpages en lots réguliers et une implantation du bâti au centre de la parcelle.

Les développements pavillonnaires restent une des causes majeures de la transformation de l'espace, la croissance relativement rapide de ces formes de périurbanisation s'étant accompagnée de paysages inachevés. Ces paysages sont composés d'éléments dont la **mise en cohérence** avec les tissus environnants **reste à créer**, au travers par exemple de la réalisation de liaisons douces ou de traitements paysagers.

Un développement pavillonnaire en ruban et en poche depuis 1970



Développement en ruban sous la forme:  
 - -> d'opérations individuelles    (← - ->) d'opérations de lotissement  
 ○○○○ Développement en poche sous la forme d'opérations individuelles



Lotissements pavillonnaires homogènes et déconnectés des tissus bâtis périphériques plus anciens



Des constructions individuelles peu denses aux formes et architectures diverses

### 3.1.1.3. Des opérations récentes diversifiées mais à réinterroger

Depuis les années 2000, le bourg a connu vastes opérations urbaines favorables à la diversification des tissus bâtis. En réponse aux éléments de cadrage retenus au sein des orientations d'aménagement et de programmation inscrites au le PLU en vigueur, de nouveaux programmes d'habitat innovants en matière de formes urbaines, de structuration de l'espaces collectifs et de typologies de logements ont vu le jour, en complément de la seule opération de logements semi-collectifs à caractère social réalisée en 1997.

Ces opérations ont porté des programmes de logements mixtes, allant de la maison individuelle aux constructions individuelles groupées en accession à la propriété, en locatifs ou en locatifs sociaux. Ils ont permis la production d'entités urbaines plus denses, où les règles d'implantation limitent la dispersion, favorisent des formes bâties plus économes en foncier ainsi qu'une réduction de la taille des parcelles en lots libres.

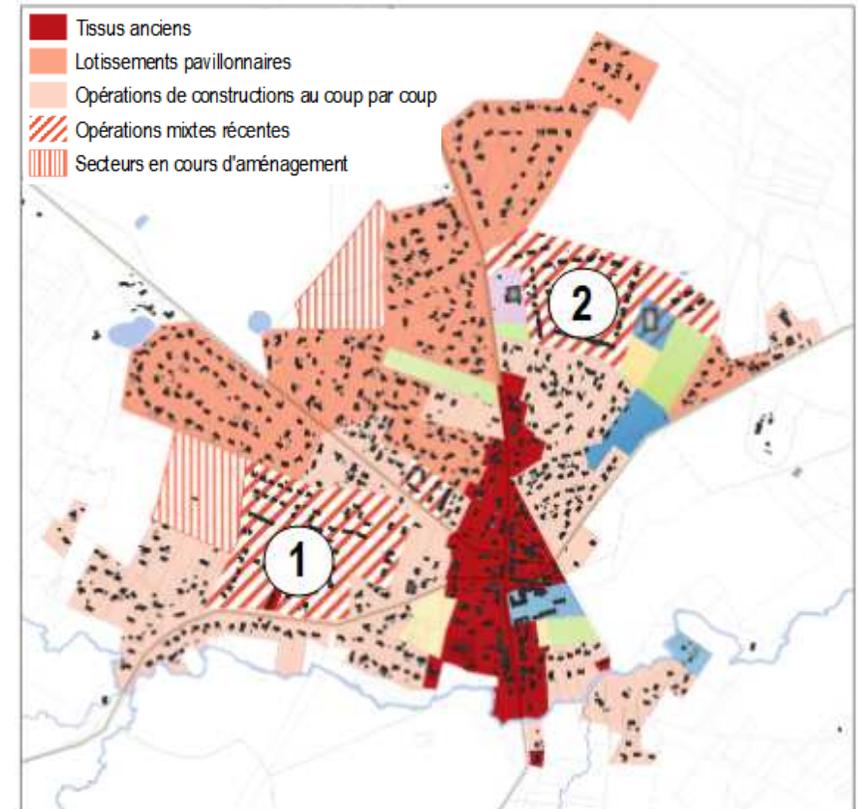
L'organisation des quartiers a également été pensée autour d'espaces publics structurants et en faveur de continuités piétonnes et cyclables en direction des quartiers et équipements environnants.

Malgré les efforts réalisés, ces dernières ont produit des formes urbaines déconnectées des codes architecturaux locaux et de l'esthétique des maisons anciennes, tant dans les volumes édifiées que dans les choix des matériaux ou des couleurs.

Un manque d'harmonie est perceptible, où les couleurs et clôtures discordantes d'une construction à l'autre nuisent à la qualité des espaces urbains nouvellement créés. Par ailleurs, la faiblesse des aménagements paysagers rompt avec les principes d'organisation traditionnelle des constructions.

Ces discordances semblent relever d'une multiplicité **d'initiatives privées**. La commercialisation de lots libres suite à l'aménagement des secteurs s'est traduite par la réalisation de constructions aux couleurs, hauteurs et matériaux variés, pensées au regard du règlement de la zone et de ses marges d'appréciation. Dans la perspective d'une urbanisation nouvelle, il semble opportun de s'interroger sur les modalités de mise en œuvre des futurs programmes.

Des opérations d'ensemble récentes



Le quartier de Capet aux orientations du bâti et aux clôtures variées (1)



Le quartier de la ruche aux volumes, couleurs et matériaux diversifiés (2)

### 3.1.2. Les hameaux anciens et constructions diffuses situés dans les écarts, des tissus en mutation

Répartis sur l'ensemble du territoire communal, ces hameaux de tailles variables, constituent aujourd'hui tant **des lieux de vie secondaires** éloignés du bourg que des **éléments patrimoniaux** renforçant l'image rurale et la qualité du cadre de vie communal. Organisés à l'origine en regroupements de bâtiments agricoles et habitations entourés de prairies, ils accueillent de nombreuses constructions anciennes témoins de leur organisation passée.

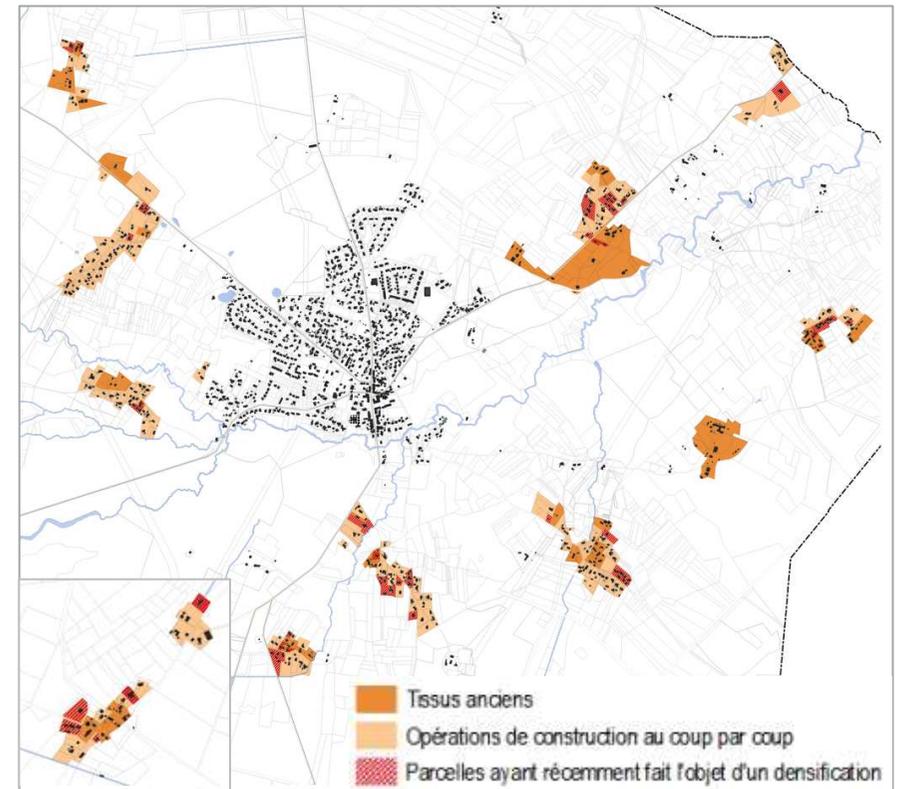
Les constructions les plus anciennes constituant le cœur originel des hameaux, sont implantées en retrait de la voie et présentent des volumes plus modestes que dans le centre bourg (constructions basses en R.d.C). Des dépendances sont généralement présentes. Détachés des habitations, certaines d'entre elles présentent **un intérêt architectural** et patrimonial particulier.

Les constructions isolées situés dans les écarts sont à distinguer d'un point de vue urbain. En recul de la voie, voir parfois très éloignées, elles ne constituent pas d'entités bâties structurantes et facilement identifiables. Toutefois celles-ci présentent **un intérêt patrimonial singulier lié au mode d'habiter**.

A l'inverse des constructions isolées, les hameaux ont connu **des extensions récentes** sous la forme de résidences pavillonnaires selon un principe d'extension **linéaire**, le long des voies, ou en **épaisseur**, en seconde ligne. Depuis, le bâti ancien de grande qualité situé dans les hameaux semble parfois en contradiction avec les constructions récentes, qui tendent à **dénaturer leur l'identité originelle**.

Cette dynamique a été renforcée par de **récentes opérations de densification**. En effet, le choix de formes urbaines et de compositions architecturales contemporaines (densité plus élevée, cloisonnement de l'espace, choix des matériaux, etc.) concourent à une perte d'identification du hameau : les caractéristique des paysages, de l'architecture, mais également leur rôle fonctionnel tend à être remis en cause. Encadrer la densification des hameaux semble à ce titre indispensable.

Des hameaux identitaires en mutation



Des constructions aux esprits contradictoires au Marheuil



Des constructions neuves issues de divisions parcellaires à Peyon et à Lesperben



### 3.1.3. La zone d'activités des Pins Verts, un développement récent

La zone d'activités des Pins-Verts a été développée en réponse à un besoin local. Particulièrement attractive au vu de son positionnement (A62 Bordeaux-Toulouse à 10 min, rocade de bordeaux à 20 min) et des services actuellement proposés (fibre optique), le site a permis l'accueil de nouvelles activités pouvant en être parfois incompatibles avec les quartiers résidentiels (nuisance, trafic, etc.). Initialement constituée de quelques entreprises, cette dernière a fait l'objet d'une **récente extension**. La zone présente des **architectures variées**, où se distinguent des activités historiques, les activités aux implantations récentes.

Les bâtiments industriels et artisanaux récents offrent des typologies architecturales propres qui se caractérisent, entre autres, par de larges dimensions et **la recherche d'un esthétisme nouveau**, au travers du choix des matériaux et des formes proposées. A la différence des implantations les plus anciennes qui ne répondent qu'à des exigences fonctionnelles et techniques, le traitement architectural des nouvelles implantations semble plus soigné, ce qui participe à la **construction d'un paysage commun** qualitatif, attractif et valorisant. La recherche d'une cohérence avec la trame forestière environnante ainsi que la mise place d'un pré-verdissement des parcelles, en particulier aux abords des bassins de rétention, ou encore la réalisation de plantations le long des voies, ont nécessairement participé à la création d'une trame commune.

Toutefois, ces aménagement peuvent sembler minimaliste au regard d'une part, d'une absence de traitement des tissus les plus anciens et d'autre part, des opportunités de végétalisation offertes par l'emprise des voiries réalisées au sein de l'extension.

Par ailleurs, la prise en compte du stationnement visiteur paraît localement insuffisante. Lorsqu'on parcourt la zone, **plusieurs véhicules stationnant sur la chaussée** peuvent être observés. Ces stationnements non organisés peuvent occasionnellement gêner la circulation de poids lourds au sein de la zone. Par ailleurs, le **traitement minimaliste de la chaussée et de l'espace public**, n'a pas permis d'offrir des opportunités de déplacement alternatif à l'automobile au sein de la zone.

Ainsi, dans le cadre de futures extensions, la réalisation de cheminements doux et l'accroissement des capacités de stationnement des visiteurs pourraient être envisagés comme des pistes d'amélioration.

#### Des hameaux identitaires en mutation



Des volumes et matériaux diversifiés

Une végétalisation et une prise en compte du stationnement minimaliste

## Éléments clés concernant le cadre bâti

### Le bourg ancien :

- Un bourg rue structurant, présentant des qualités architecturales et une double identité, urbaine le long de la RD651 et plus rurale en épaisseur ;
- Quelques éléments bâtis dégradés en partie vacants et insalubres.

### Les extensions pavillonnaires des années 70

- Une urbanisation en ruban et poche sous la forme de lotissements pavillonnaires ou d'opérations individuelles ;
- Des formes urbaines banalisantes, déconnectées des codes architecturaux et des modalités d'occupation de l'espace traditionnel ;
- Des espaces cloisonnés et déconnectés des tissus environnants.

### Les extensions récentes résultant de la mise en œuvre du PLU en vigueur :

- Une diversité des formes urbaines, des types de logements et des programmes favorables à la mixité sociale ;
- Des formes bâties plus économes en foncier permises par des règles d'implantation limitant la dispersion ;
- Une réduction de la taille des parcelles en lots libres ;
- Des espaces publics structurants accompagnés de liaisons douces ;
- Un manque d'harmonie perceptible, surtout au nord du bourg, en raison de couleurs discordantes, de clôtures très différentes d'une construction à l'autre et de la faible part du végétal au sein des espaces publics.

### Les hameaux et constructions isolés :

- Des hameaux et constructions isolées au caractère rural et patrimonial
- Des opérations récentes de densification destructurantes

### La zone d'activité :

- Des bâtiments industriels et artisanaux récents offrant des typologies architecturales propres qui se caractérisent, entre autres, par la recherche d'un esthétisme nouveau ;
- Des aménagements paysagers et une prise en compte du stationnement visiteur minimalistes.

## Enjeux pressentis

### Le bourg ancien :

- Préserver et valoriser les tissus anciens du centre-bourg en incitant à la rénovation des tissus dégradés et à leur réintroduction dans le parc de logement.

### Les extensions de l'urbanisation à venir :

- Penser des formes urbaines en cohérence avec les codes architecturaux locaux et l'esthétique des maisons anciennes ;
- Rechercher plus de cohérence dans les programmes d'aménagement et d'habitat futurs par la réalisation d'opérations d'aménagement d'ensemble favorisant l'intervention d'un seul opérateur, tant en charge de l'aménagement et que de la construction des nouveaux îlots bâtis ;

### Les hameaux et constructions isolés :

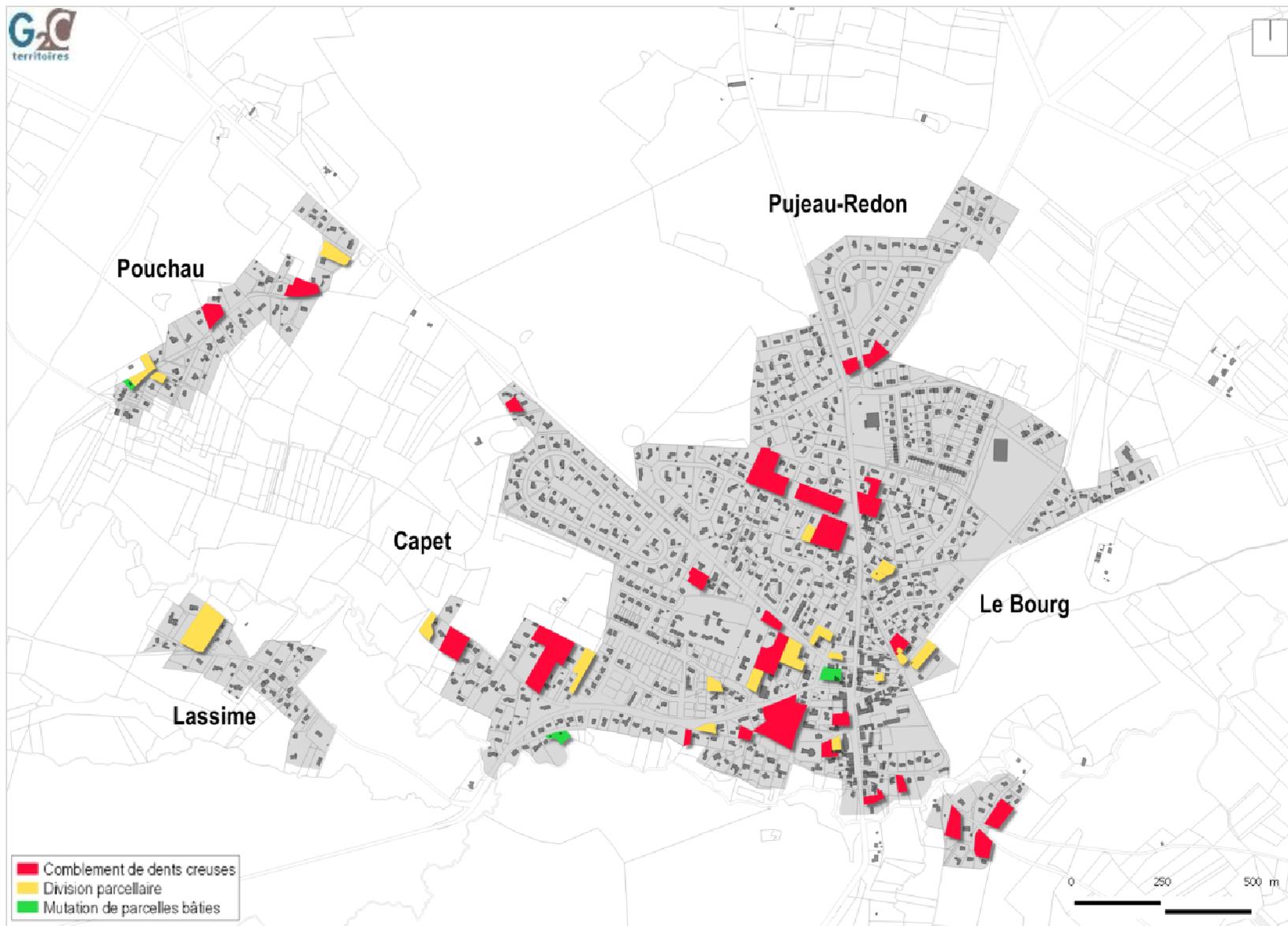
- Encadrer/limiter la densification des hameaux afin de préserver leur structure originelle et leur caractère identitaire ;
- Préserver la structure des constructions isolées tout en permettant un maintien des usages existants (gestion de l'existant).

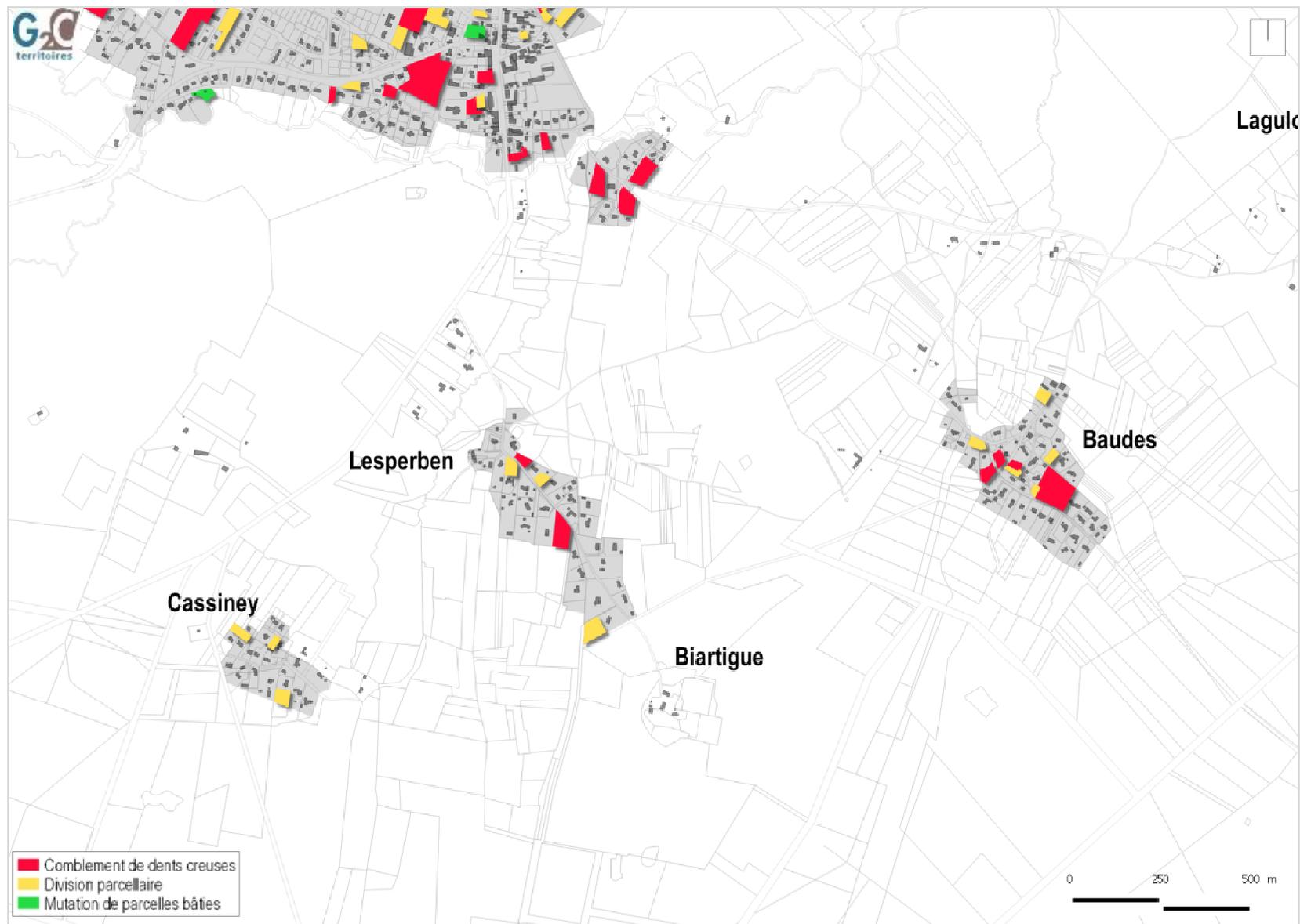
### La zone d'activité :

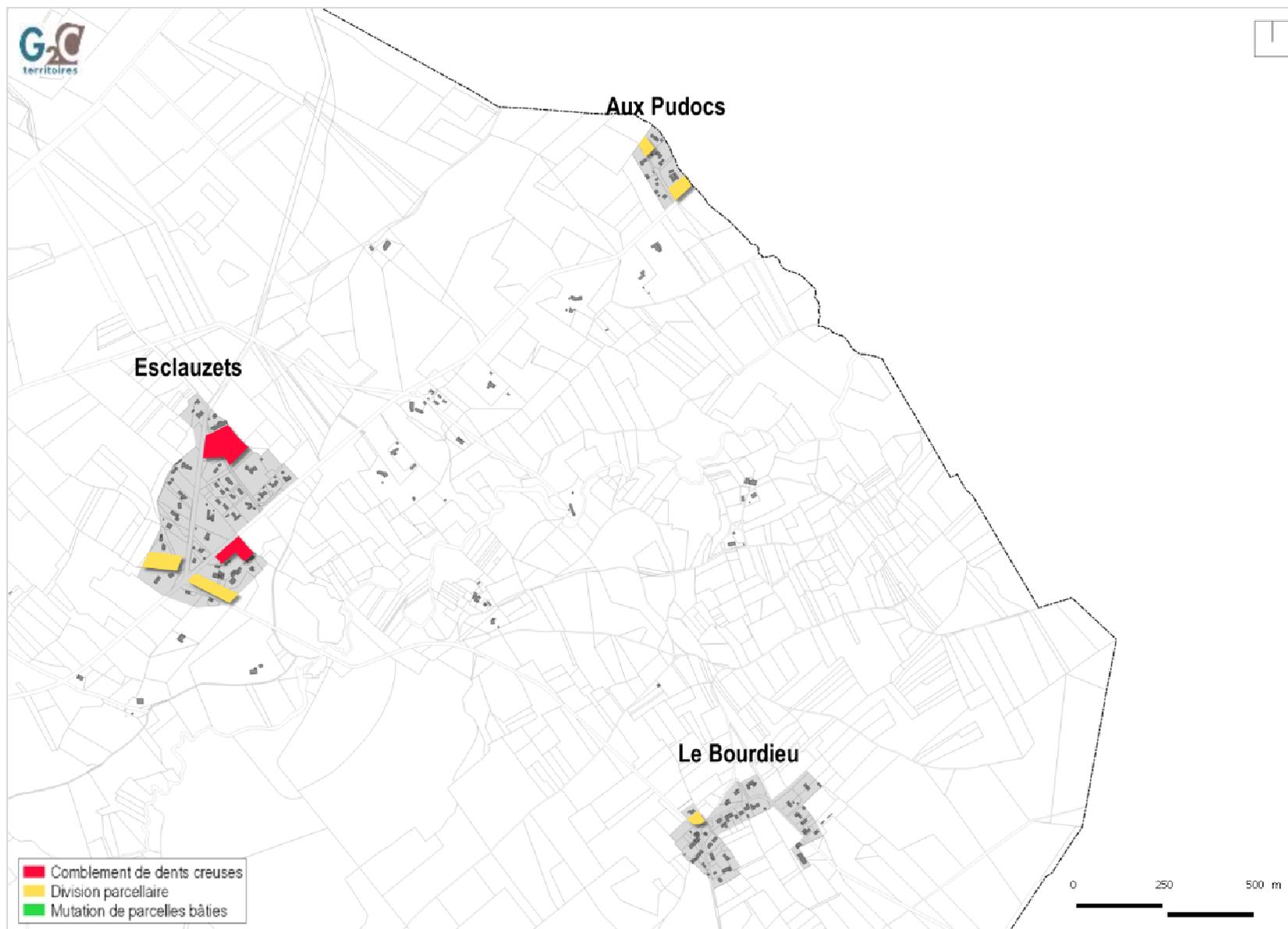
- Garantir à l'avenir, une meilleure prise en compte des mobilités douces et du stationnement visiteur dans le cadre de futurs projets à vocation économique.

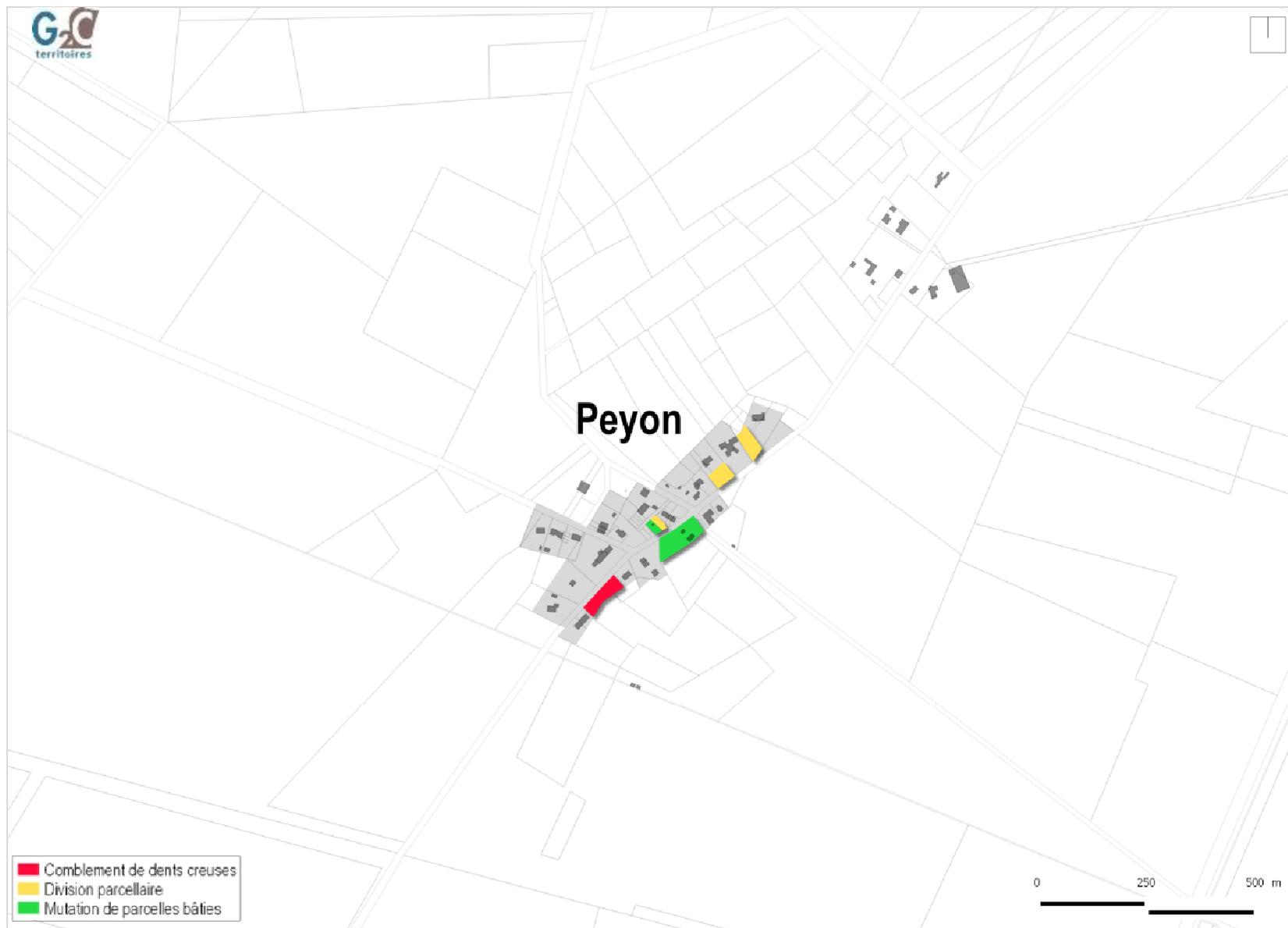














## Éléments clés du potentiel de l'étude de densité

- Un résiduel constructible au sein des espaces bâtis du SCoT d'environ 21 ha, dont 50% répartis au sein des hameaux.

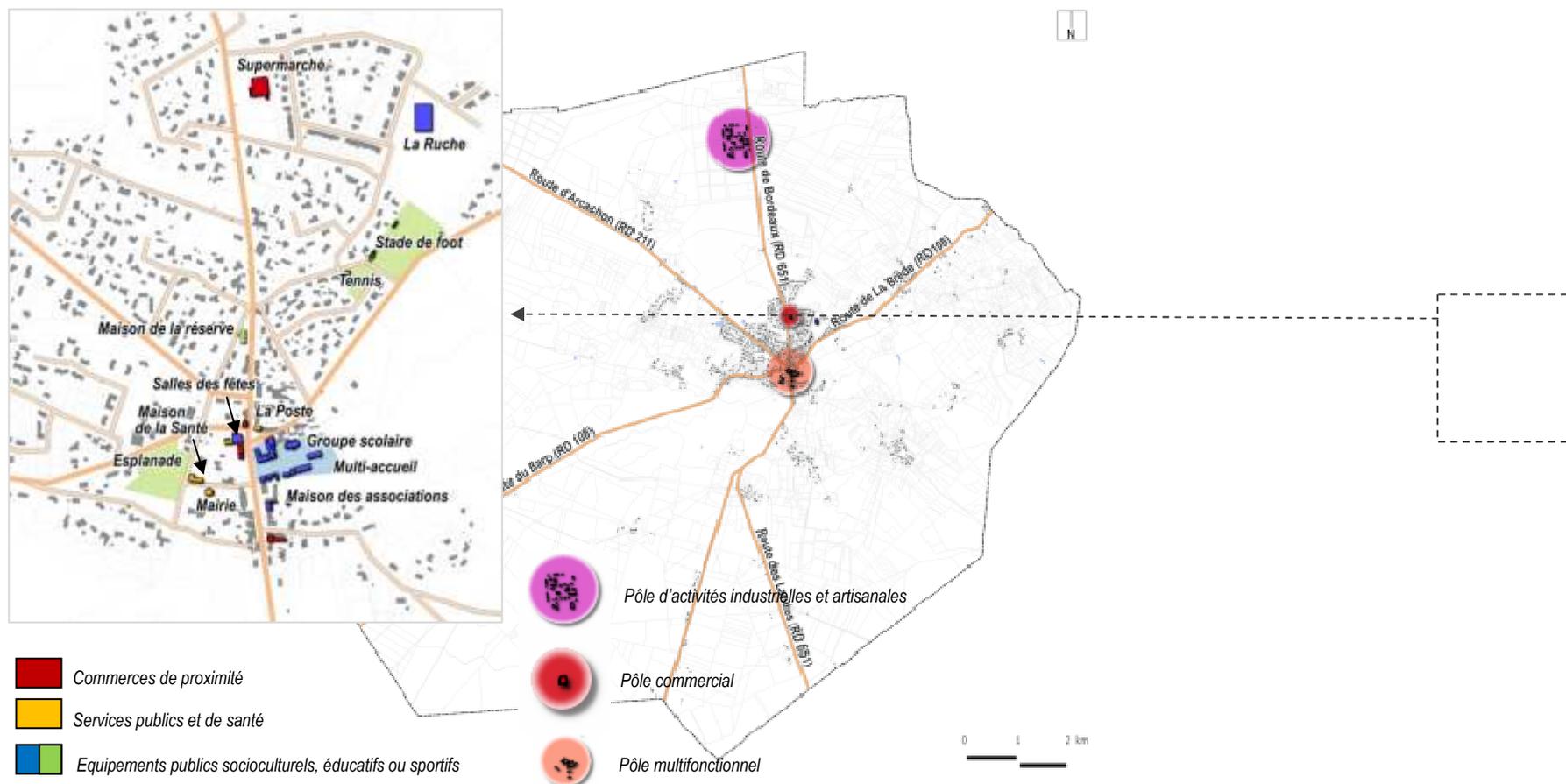
## Enjeux pressentis

- Privilégier une urbanisation en densification des espaces bâtis en tenant compte des caractéristiques paysagères et architecturales de chaque quartier.

## 4. DES PÔLES D'ÉQUIPEMENTS, DE COMMERCES, ET SERVICES À LA POPULATION

### 4.1. Une offre en équipements, commerces et services concentrée

La commune présente une offre assez complète et diversifiée d'équipements, de commerces et de services, ce qui participe à son attractivité. Ceux-ci sont principalement localisés et concentrés dans le bourg de Saucats ou en proche périphérie, ce qui dessine un bourg multi-polarisé. Les communes de La Brède, Léognan ou de l'agglomération bordelaise semblent ainsi être des pôles de recours complémentaires.



#### 4.1.1. Des équipements et services situés en cœur de bourg ou en proche périphérie

Le groupe scolaire les Turritelles, regroupant école maternelle et élémentaire, accueille **296 élèves à la rentrée 2015** répartis au sein de **11 classes**. Les effectifs de l'école sont en progression constante depuis **les 5 dernières années**, avec deux nouvelles classes ouvertes depuis 2013, alors que l'école accueillait environ 237 élèves. Afin de faire face à ce nouveau besoin, le groupe scolaire a fait l'objet d'une extension de capacité, impliquant l'aménagement de nouveaux bâtiments pour l'accueil de nouvelles classes, mais également la création d'un point de restauration in-situ. La **capacité maximale d'accueil est aujourd'hui atteinte** aussi bien à l'école maternelle qu'à l'école primaire. En effet, 2 classes élémentaires sont aujourd'hui accueillies dans des locaux modulaires, étant précisé que l'ouverture d'une 12ème classe est fortement pressentie pour la prochaine rentrée scolaire 2016. Le site serait de nature à pouvoir faire l'objet d'une nouvelle extension, sans envisager le déplacement de l'école élémentaire. Toutefois, dans le cas d'une extension de l'école maternelle, un nouveau site devra être trouvé. **Le maintien de l'attractivité démographique** de la commune et **le profil des nouveaux arrivants** peuvent laisser supposer une **poursuite de cette hausse des effectifs scolaires** dans les années à venir.

La commune dispose également d'une **structure multi-accueil collective**, composée d'une crèche et d'une halte-garderie. Cette structure, gérée par l'intercommunalité, offre 20 places dont 7 occasionnelles destinées aux familles prioritairement domiciliées sur Saucats. La capacité maximale d'accueil est de 112 enfants (3/5 ans) et 144 enfants (6/10 ans). Un Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal permet aux ASMAT de se réunir dans une structure dédiée à la petite enfance, lieux de rencontre et d'échange. Une micro-crèche (10 places) devrait également ouvrir en centre-bourg dans le courant du 1er semestre 2016. En parallèle, la commune est également dotée d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Des activités périscolaires et sportives y sont proposées tous les mercredis en période scolaire et tous les jours durant les vacances. La capacité maximale d'accueil de l'ALSH est aujourd'hui de 40 enfants (3/5 ans) et 48 enfants (6/10 ans). Cette capacité sera susceptible d'évoluer (à la hausse) à partir de janvier 2016, date d'ouverture du nouveau restaurant municipal. Un **Espace de Loisir pour Adolescent (ELA)** à destination des 12-17 ans propose également des activités sportives ou culturelles à la demi-journée ou journée pendant les vacances scolaires. Chaque module fonctionne à la journée ou à la ½ journée et ne peut accueillir **qu'un groupe de 8 à 12 jeunes en fonction de l'encadrement**.

D'autres équipements culturels, sportifs et de loisirs sont également présents : une bibliothèque municipale, une esplanade de verdure, un pôle sportif doté d'un stade, de terrains de tennis, une salle des fêtes et une salle multifonctionnelle récemment aménagée, « la Ruche ». Par ailleurs, la commune est dotée d'une offre en service de qualité.

En sus des services administratifs et postaux, la commune dispose d'une « maison de santé », où sont présents divers praticiens : 3 dentistes, 2 Kinésithérapeutes, 2 infirmières et 4 médecins généralistes. Une pharmacie est également implantée le long de l'av. Charles de Gaulle, une ostéopathe et une orthophoniste sont présent au sein de la zone d'activités des Pins-Verts. La commune n'est cependant pas dotée de structures dédiées aux personnes âgées, mais met à disposition des administrés des services de portage de repas à domicile.

La commune dispose enfin d'un tissu associatif relativement riche, qui participe à l'animation et à la vitalité de Saucats. Une trentaine d'associations sont ainsi enregistrées en mairie en 2015, la plupart liées à des pratiques sportives ou de loisirs culturels. Entretenir le dynamisme de ce tissu associatif semble impliquer le **maintien de la qualité des équipements publics** et la **conservation des espaces naturels**, supports d'usages récréatifs.



Groupe Scolaire et multi-accueil



Esplanade de verdure

#### 4.1.2. Une offre commerciale sectorisée en trois pôles complémentaires

La commune de Saucats dispose d'une **offre commerciale relativement étoffée**, en matière de **commerces ou d'activités**. Cette offre est répartie au sein de trois pôles d'activités complémentaires, relativement éloignés les uns des autres et déconnectés de toute logique de déplacement commune.

- **Le pôle multifonctionnel du cœur de bourg**, où se concentre une offre commerciale de proximité permettant de répondre à des besoins courants : les différents établissements présents dans le bourg permettent de satisfaire avant tout une demande locale (tabac, presses, boulangeries, etc.) ;
- **Le pôle commercial**, où est présente une petite surface alimentaire : cette dernière offre ainsi la possibilité au saucatais de satisfaire leur besoin alimentaire sur la commune. Elle constitue une offre commerciale complémentaire au commerce de proximité présents en cœur de bourg ;
- **Le pôle industriel et artisanal de la zone des Pins-Verts**, où se centralise l'essentiel des entreprises dont les activités peuvent être considérées comme incompatibles avec les quartiers résidentiels.



*Le pôle multifonctionnel du cœur de bourg et ses commerces et services*



*Le pôle alimentaire au nord du bourg*



*Le pôle industriel et artisanal des Pins Verts*



## 4.2. Un réseau très haut débit desservant prioritairement les polarités locales

Le territoire communal est intégralement couvert par le réseau internet haut débit ADSL. Cependant, **l'intensité du débit est assez inégale selon les secteurs**. En effet, bien que le bourg et certaines de ses extensions périphériques bénéficient d'une couverture satisfaisante (débits compris entre 30 et 100 Mb/s), certains secteurs, en particulier les hameaux et constructions les plus isolées, sont actuellement mal desservis par le réseau (débits inférieurs à 10 Mb/s). Ces quartiers ne profitent pas d'un débit suffisant pour satisfaire les usages courants d'internet et ne sont pas desservis **par le réseau de fibre optique** (Très Haut Débit) contrairement au cœur de bourg.

Par ailleurs, les besoins professionnels peuvent être supérieurs aux besoins des particuliers (en termes de débits d'échange, de sécurisation des données, etc.). La zone d'activités des Pins Verts est **en ce sens desservie par la fibre**, ce qui permet de proposer une qualité de service aux entreprises et peu renforcer son attractivité.

Le Syndicat Mixte Gironde Numérique, créé à l'initiative du Conseil Général de la Gironde, en lien avec la CCM est en charge du déploiement du réseau très haut débit sur l'ensemble du territoire. Son renforcement dans les années à venir permettra d'offrir progressivement à l'ensemble des usagers un service de plus en plus performant.

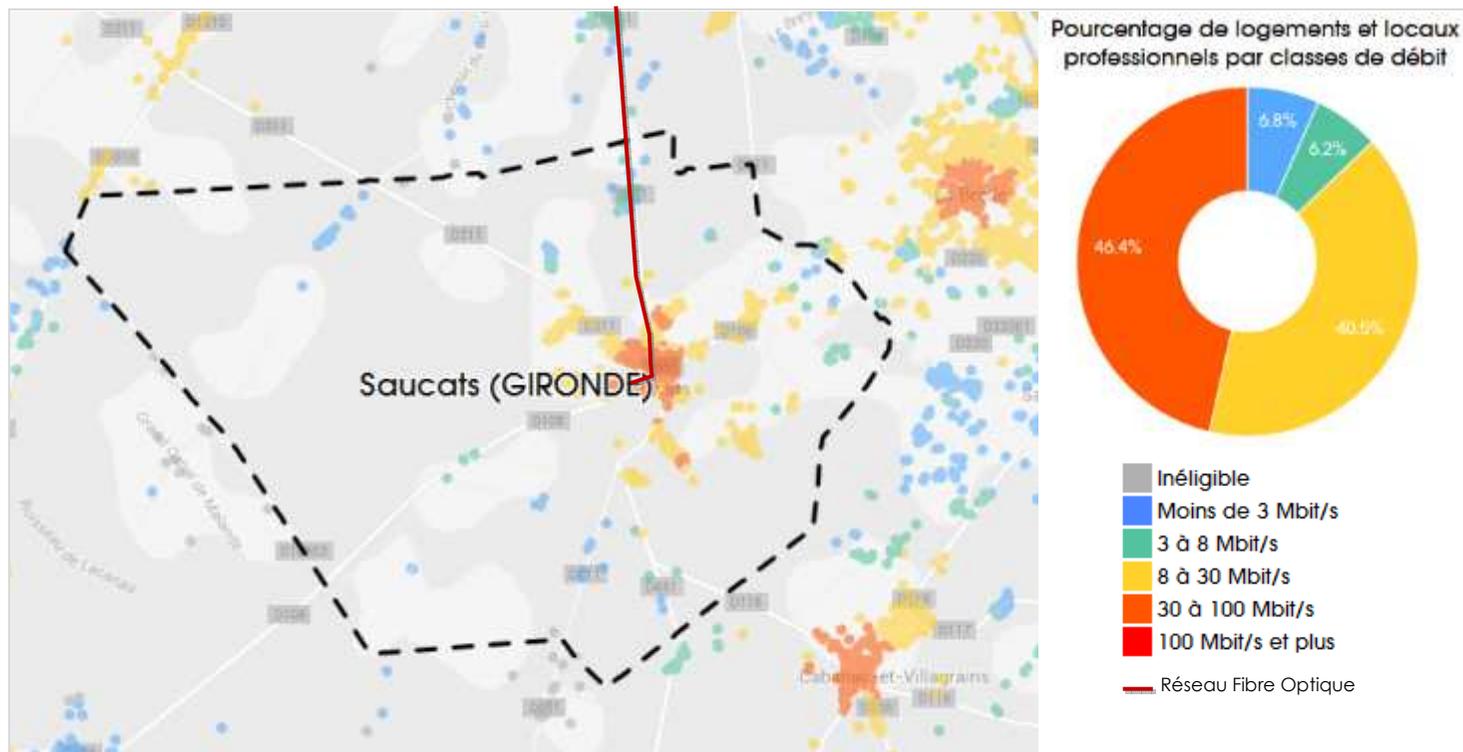
La desserte numérique du territoire

**L'ADSL** (de l'anglais Asymmetric Digital Subscribe Line) est un mode de communication utilisant une ligne téléphonique fixe, permettant de recevoir et de transmettre des données numériques.

Très utilisé par les fournisseurs d'accès à internet, ce système permet d'utiliser simultanément les services de téléphone et d'internet.

**La performance du réseau** est fonction du débit, c'est-à-dire de la vitesse (en mégabytes par seconde : Mb/s) à laquelle il permet d'envoyer et recevoir des données.

Pour un usage particulier, un débit moyen d'1 à 2Mb/s permet un usage satisfaisant d'internet. Un débit de l'ordre de 8Mb/s permet de plus une réception de la télévision par internet. Le débit maximum en ADSL est de l'ordre de 20 Mb/s.



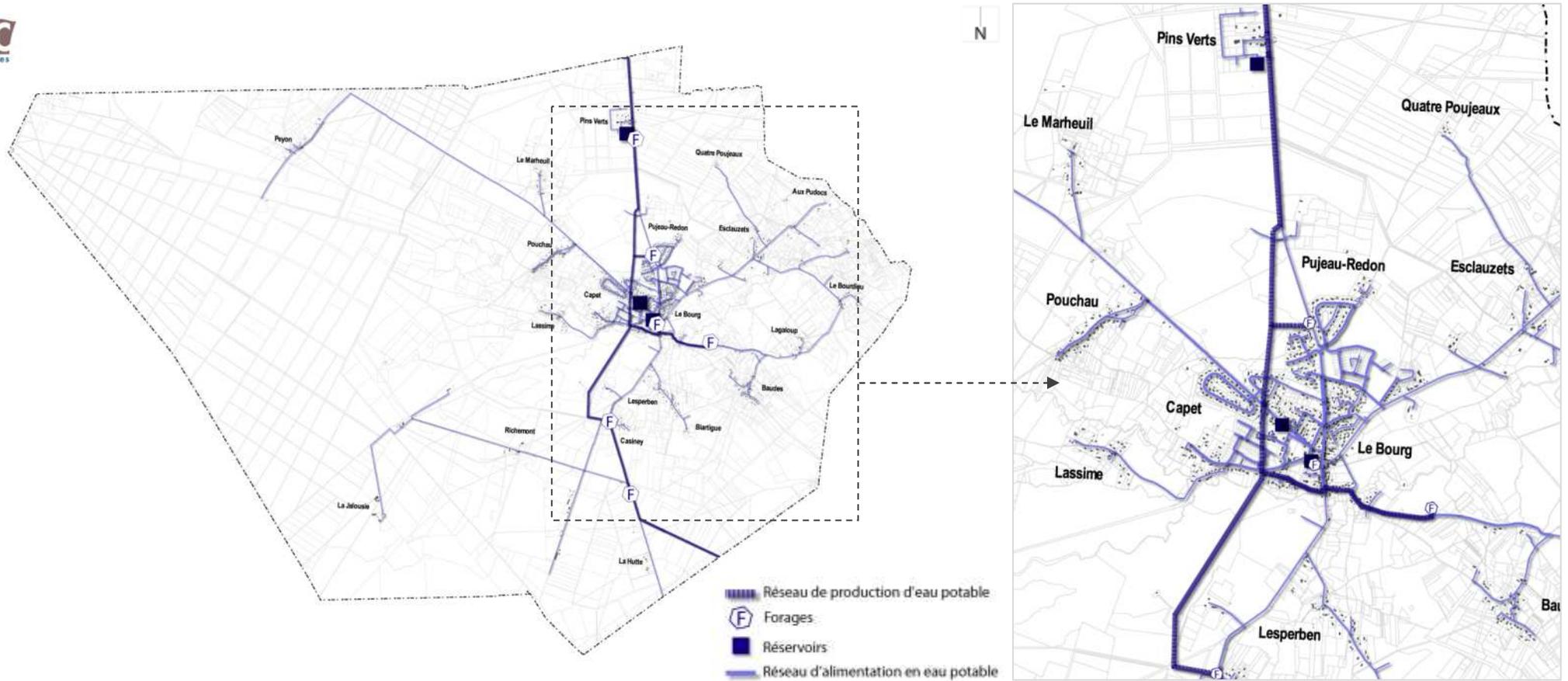
Source : observatoire France très haut débit, Gironde haut débit

## 4.3. Une desserte inégale par les services collectifs d'alimentation en eau potable, de défense incendie et d'assainissement

### 4.3.1. Un réseau d'alimentation en eau potable desservant l'intégralité des tissus bâtis

L'alimentation en eau potable de la commune de Saucats est assurée par l'agence **Vallée de Garonne de la Lyonnaise des eaux**, qui garantit pour le compte de la commune la production, le transfert et la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire communal (contrat d'affermage). En 2014, 1225 abonnés domestiques et assimilés étaient raccordés au réseau d'alimentation en eau potable communal. La consommation annuelle moyenne par habitant était évaluée à 99m<sup>3</sup>/j.

Le réseau de production et d'alimentation en eau potable



Source : Lyonnaise des Eaux

L'alimentation en eau du territoire est assurée par plusieurs points d'approvisionnement, la ressource utilisée étant particulièrement fragile. L'approvisionnement en eau repose d'une part, sur d'importants apports en eau extérieurs (50% du volume mis en distribution en 2014) et d'autre part, sur l'exploitation d'un forage, le forage du Bourg.

L'architecture du réseau d'alimentation en eau potable saucatais a été adaptée en conséquence. En ce sens, la desserte en eau potable du territoire repose sur un réseau principal composé de canalisations de grandes capacités, acheminant l'eau vers la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), via les refoulements de « Branet » et « Les Pins Verts » :

- Le premier est réalisé par piquage sur la conduite de refoulement « ligne des 100 000 m<sup>3</sup> » de la CUB alimentée par quatre forages implantés sur la commune et captant dans la nappe Oligocène. Avant distribution sur l'ensemble de la commune, une chloration est réalisée directement sur la conduite sans temps de contact.
- Le second, « Refoulement Les Pins Verts » situé à proximité du forage « Mijelane » est réalisé à partir du remplissage d'une bache par un piquage sur la conduite « ligne des 100 000 m<sup>3</sup> » de la CUB. Avant distribution sur la zone d'activités « Les Pins Verts », l'eau subit un traitement de désinfection.

Plusieurs points d'interconnexion entre le réseau primaire de grande capacité alimenté en eau par la CUB et le réseau secondaire d'adduction en eau potable communal permettent d'assurer une distribution de la ressource. Alimenté de manière complémentaire par les apports en eau de la CUB, ce réseau permet également **la mise en distribution des ressources propres** issues de l'exploitation de la nappe Oligocène, par l'intermédiaire de la station de pompage du Bourg. Après traitement, l'eau assainie transite gravitairement en direction des différents points de stockage dont seul le réservoir de Saucats (capacité de 150 m<sup>3</sup>) est de propriété communale. Deux compresseurs participent également au transit de la ressource en direction de hameau de Peyon à l'Ouest et de Cassiney au Sud.

**Le captage de la commune n'a pas fait l'objet de la procédure d'établissement des périmètres de protection contrairement aux points de captage de la CUB.** Toutefois, l'eau distribuée en 2014 sur la commune a été analysée conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés quant-à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

La commune est couverte par le SAGE Nappes Profondes de la Gironde. Saucats fait partie de l'unité de gestion centre, dont **les ressources en eau sont jugées à l'équilibre**. Par ailleurs, les indicateurs de service transmis par la Lyonnaise des Eaux à l'observatoire national des services de l'eau pour l'année 2014 témoignent de la bonne qualité de l'eau distribuée. Les prélèvements effectués permettent de conclure que les paramètres bactériologiques et physico-chimiques sont à 100% conformes à la réglementation en vigueur. En revanche, le rendement du réseau de distribution sur le territoire du syndicat semble se dégrader au cours des toutes dernières années. Il est ainsi passé de 87,1% en 2011 à 85,6% en 2014.

L'amélioration progressive du réseau et la résorption des fuites permettront à l'avenir d'améliorer le rendement du réseau. Des investissements pour le renouvellement et la mise en œuvre de mesures d'économie d'eau sont de nature à permettre à l'avenir de réduire la pression sur la ressource en eau.

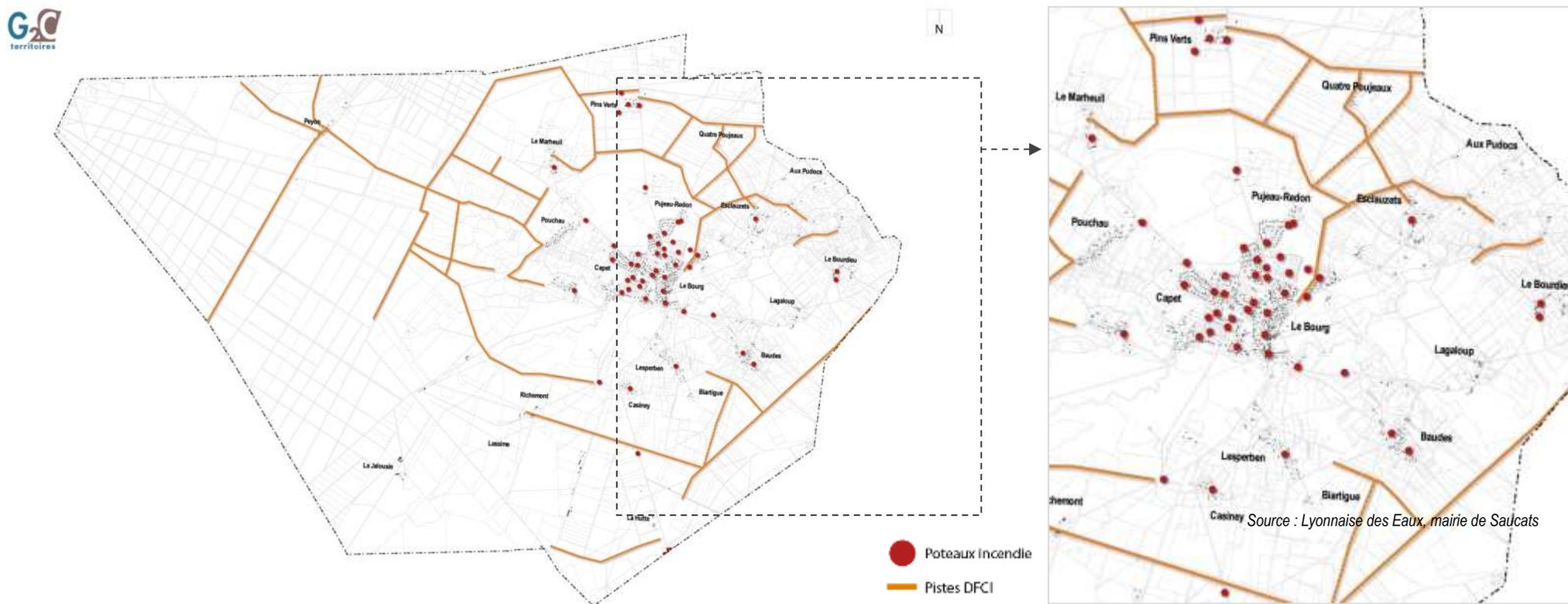
Même si Saucats dispose à ce jour d'une ressource de qualité, cette dernière connaît de réelles **difficultés à offrir un service de qualité à l'ensemble de ses administrés**. En bout de réseau, les constructions raccordées semblent parfois disposer **d'une faible pression**. Le réseau apparaît ponctuellement sous-dimensionné.

Il est par ailleurs rappelé que dans l'objectif d'assurer l'alimentation en eau potable de l'ensemble de la population, toutes les zones urbanisées et urbanisables devront être desservies par le réseau public d'adduction d'eau potable, ce qui pourrait avoir une incidence sur les pressions en eau potable.

### 4.3.2. Des secteurs isolés insuffisamment desservis contre le risque incendie

Étant concerné par le risque de feux de forêt, la commune de Saucats se doit de disposer d'une défense incendie satisfaisante. A ce titre, le réseau de défense incendie dessert l'ensemble des tissus agglomérés de la commune. Ce dernier est constitué de près de 34 poteaux et bornes incendies alimentés par le réseau d'adduction en eau potable. Plusieurs bâches et citernes assurent également la protection des hameaux et constructions isolées à savoir, les quartiers de Baudes, Biartrigues, Cassiney, Les Esclauzets-Joachim, Esperben, Lassime, le Marheuil et Le Son. Par ailleurs, plusieurs pistes DFCI garantissent un accès aux services de défense incendie.

Le réseau de production et d'alimentation en eau potable

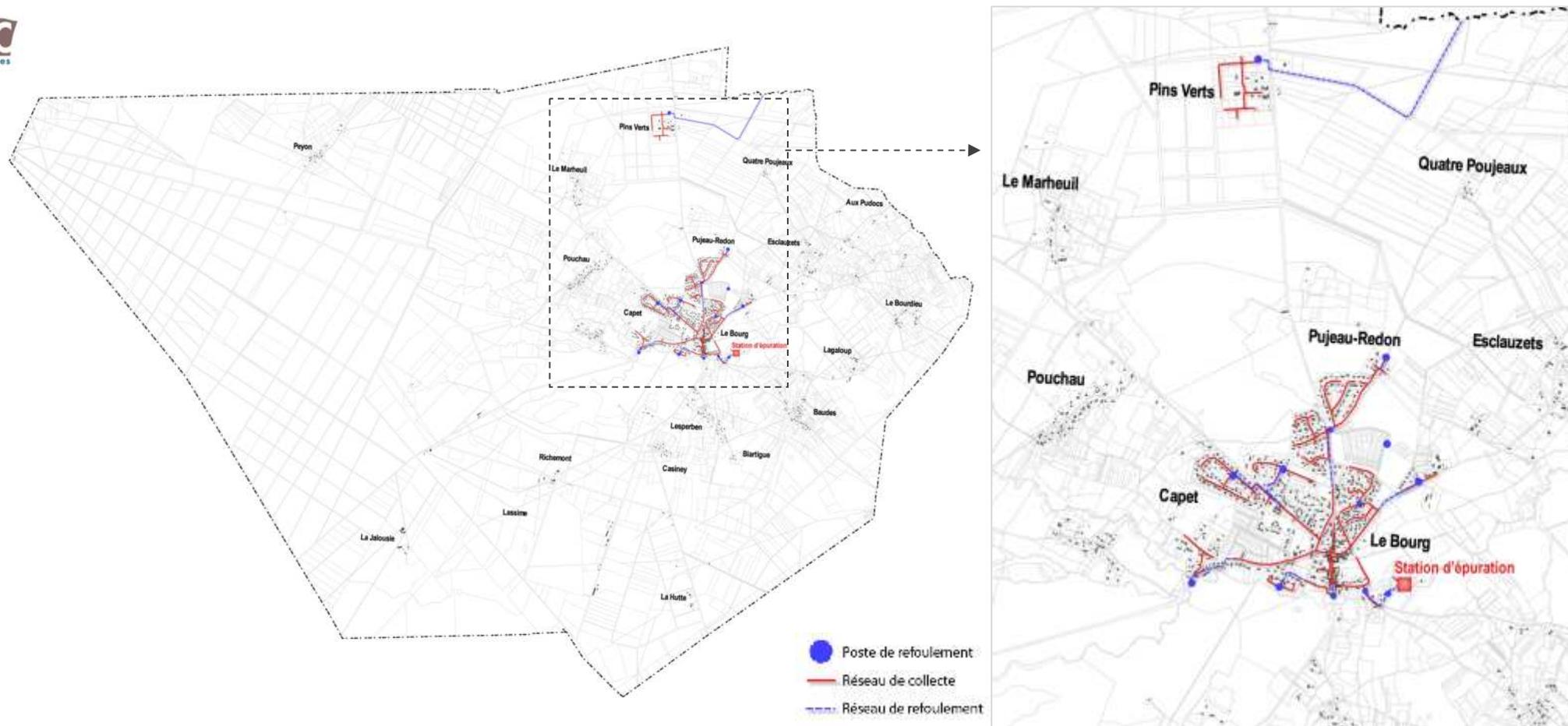


Le dernier contrôle de bon fonctionnement des hydrants publics en date de Mars 2017 met en évidence une non-conformité de plusieurs hydrants. Par ailleurs, à l'issue de la phase de consultation, le SDIS a identifié les secteurs bâtis suivants comme insuffisamment défendus : Le Pin, La Lue, Sonat, Moulin Bernachon, Lacassagne, Le Treytin, Les Barreyres, La Jalousie, Richemont, Argilas les Pins, La Hutte, Biartrigue, Laguloup, La Hargue, Ets Evertop et Verdillon. La défense contre l'incendie peut être considérée comme localement insuffisante, la présence de dispositifs de défense fonctionnels et de capacité suffisante devra être un préalable à toute urbanisation.

### 4.3.3. Un réseau d'assainissement collectif des eaux usées desservant les principales polarités du territoire

La gestion du service public d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Saucats est assurée par la commune. En revanche, la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été déléguée au S.I.A.E.P.A de Saint-Selve, qui assure pour le compte de la commune : le contrôle technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités et le diagnostic et le contrôle périodique de bon fonctionnement de toutes les installations existantes.

Le réseau collectif d'assainissement des eaux usées.



Source : Lyonnaise des Eaux

La commune de Saucats est dotée d'un réseau d'assainissement collectif de type séparatif permettant la collecte des effluents domestiques générés au niveau du bourg et ses extensions périphériques. Il assure la collecte des effluents de près de 1450 habitants en 2012. Après collecte et refoulement, les effluents sont assainis par la station d'épuration (STEP) communale d'une capacité épuratoire de 2500 Équivalent-Habitants (Eqh). La STEP est à même d'admettre un charge hydraulique maximale théorique de près de 375m<sup>3</sup>/j et une charge organique globale de 450kg/j, soit 150kg/J pour la DBO5 et 300kg/j pour la DCO.

L'épuration des eaux usées repose sur un traitement combiné de boues activées à aération prolongée et accompagné d'un prétraitement. En 2014, le volume journalier moyen observé en entrée de station approchait les 277m<sup>3</sup>/j, soit **73 % de la capacité nominale** de la station. La STEP a également traité en moyenne 95,9kg/j DBO5 et 239 kg/j de DCO, soit **74 % de la capacité nominale** de la station. A noter que sur cette période, la charge minimale constatée en entrée de la station fut de 49% de ces capacités épuratoires. La charge maximale était quant-à-elle de 115%.

En effet, la station d'épuration semble sensible à l'intrusion d'eaux claires parasites lors de très fortes pluviométries, pouvant induire des dépassements ponctuels de la charge hydraulique. En 2014, un seul dépassement de charge a été constaté. Une fois traités, les effluents sont rejetés par un émissaire dans le Saucats. En 2014, l'ensemble des contrôles de qualité effectués ont été conformes à l'arrêté préfectoral, de même que la qualité des boues issues de la STEP.

En tenant compte du nombre d'habitants desservi par abonnement, estimée à 2,19 personnes par abonnement, la station d'épuration est aujourd'hui mobilisée à hauteur de 68,8% de ces capacités de traitement. En ce sens, cette dernière dispose d'une capacité résiduelle **de l'ordre de 600 Eqh**.

La zone d'activités des « Pins Verts » est raccordée au réseau de la station d'épuration de la Technopôle de Martillac d'une capacité de 1500 Eqh. Cette dernière prend en charge les rejets industriels générés sur le site. En 2013, la charge maximale constatée en entrée de la station était de 687 Eqh et disposait par conséquent **d'une capacité résiduelle de traitement de 813 Eqh**.

Les autres hameaux, dont le raccordement au réseau public paraît inopportun au vu de leur éloignement au réseau d'assainissement collectif existant, sont **équipés de dispositifs d'assainissement autonomes. 427 habitations sont ainsi dotées de tels dispositifs**. Lors du dernier bilan de contrôle de bon fonctionnement (du 1/01/11 au 13/12/15), sur les 427 dispositifs contrôlés, seulement **163 installations ont été recensées comme non conformes aux normes en vigueur, soit environ 38% du parc ANC**. Depuis 2011, 8 installations considérées alors comme non conforme ont fait l'objet d'une réhabilitation.

La carte d'aptitude des sols qui définit dans les zones prévues en assainissement non collectif les filières adéquates de traitement et d'élimination des eaux usées domestiques, a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du zonage d'assainissement communal. Son étude révèle qu'un bon nombre de hameaux dispose de sols aux aptitudes peu favorables à la mise en place d'assainissements autonomes utilisant les sols en place, à savoir les hameaux de Peyon, Marheuil, Les Esclauzets-Joachim, Aux Pudocs, Baudes, Lesperben ou encore Casiney. Sur ces sols, il est préconisé la mise en place de filtres à sable non drainés ou de tranchées surélevées, de filtres à sable drainés ou de tertres d'infiltration.

Il convient à ce sujet de rappeler que la MISEN n'admet plus **le rejet d'eaux traitées dans le milieu superficiel**, sauf en cas d'existence d'un exutoire pérenne. Même si certains secteurs peuvent accueillir des filières d'assainissement autonome autorisées par la MISE, le développement massif de dispositifs d'assainissement autonome **ne semble pas souhaitable**, en raison de la sensibilité de la nappe affleurante et des milieux aquatiques.



La STEP communale

Le SPANC devra maintenir **une attention particulière à la vérification des installations assainies individuellement** afin de tendre vers une gestion autonome de l'assainissement respectueuse de l'environnement. Il est nécessaire de rappeler que toute installation d'assainissement non collectif nécessite un entretien afin de garantir son fonctionnement sur le long terme et donc le bon traitement des eaux. Ainsi, une fosse jamais vidangée **entraînera automatiquement des dommages irréversibles** sur tous les dispositifs en aval de celle-ci. L'arrêté du 07 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif précise que les **installations d'assainissement non collectif doivent être entretenues régulièrement** par le propriétaire et vidangées par des personnes agréées par le préfet.

Afin de répondre aux exigences de la réglementation et aux attentes des usagers du SPANC désireux d'entretenir leurs installations d'assainissement non collectif au moindre coût, les élus ont donc décidé **d'apporter à la population un service économe et simple d'utilisation**. Sans entraver la libre concurrence des entreprises, l'usager pourra au moment où il le souhaite contacter le SPANC du SIAEPA de SAINT-SELVE ou la mairie et programmer ainsi la vidange de ses ouvrages d'assainissement, aux prix négociés par la collectivité. Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte des élus d'apporter une solution économe à ses usagers et de **pérenniser ainsi des installations d'assainissement non collectif** très souvent onéreuses. A noter que ce service, essentiel pour la population, est innovant en Gironde. Le Conseil départemental de la Gironde s'est appuyé sur l'expérience du SIAEPA de SAINT-SELVE pour promouvoir la mise en place de services équivalents dans d'autres SPANC du département.

#### 4.3.4. Un réseau d'assainissement des eaux pluviales peu développé reposant principalement sur le réseau hydrographique

La gestion des eaux pluviales sur la commune Saucats est principalement assurée par le réseau hydrographique. Le bourg et les hameaux sont dotés de réseaux de fossés à ciel ouverts voire localement enterrés interconnectés au réseau du Saucats ou à un de ses affluents.

N'ayant pas de connaissance précise sur les dysfonctionnements du réseau, la municipalité souhaite lancer l'élaboration d'un **Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales**. Ce dernier permettra à la collectivité d'identifier les secteurs les plus sensibles et d'envisager la mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales vertueuse.

#### 4.4. Une collecte sélective des déchets performante

La commune de Saucats est concernée par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Gironde (PDEDMA) approuvé le 26 octobre 2007, dont la révision a été prescrite en 2013. Dans cette zone, les déchets doivent faire l'objet de collectes sélectives dans la perspective de leur valorisation.

Depuis sa création, la Communauté de Communes de Montesquieu gère la compétence " **élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés** " pour les 13 communes qui constituent son territoire. Elle assure le fonctionnement des différentes collectes, l'information au public et fixe les objectifs à moyen et long terme pour une politique maîtrisée de gestion des déchets.

L'ensemble des foyers de Saucats, et plus généralement de la CCM, **bénéficie d'un enlèvement des déchets en porte-à-porte**. Ces collectes permettent de capter sélectivement les déchets, via la mise à disposition de bacs ou de sacs poubelles dédiés aux ordures ménagères et aux emballages légers et les papiers, ramassés plusieurs fois par semaine. La collecte des encombrants et déchets verts en porte-à-porte est quant à elle plus occasionnelle, quelques fois dans l'année.

En dehors de ces ramassages périodiques, plusieurs déchetteries, destinées à la collecte et au tri des déchets non pris en charge lors des ramassages traditionnels, sont mises à disposition des usagers. Les déchetteries les plus proches de Saucats se situent à Léognan et à La Brède. La collecte du verre est garantie par **divers points d'apport volontaire** répartis sur le territoire (à Baudes, à Esperben, à La Ruhe, à la salle des fêtes, au Stade et à la zone d'activités). Par ailleurs, plusieurs **points textiles** sont également présents (à la salle des fêtes et à l'Intermarché). Après collecte, les bennes se rendent à **l'incinérateur Astria à Bègles** où les déchets seront valorisés sur place (production d'énergie) ou transférés vers les filières spécifiques en vue de leur recyclage.

Afin de réduire la production de déchets à la source, la CCM fournit moyennant une participation financière **un kit de compostage** comprenant un composteur de 350 L et une poubelle de 10L pour collecter les déchets compostables de cuisine.

Depuis une dizaine d'années, la CCM a mis en place un système et des équipements de plus en plus performants pour que chaque usager accomplisse le geste éco-citoyen du tri chez soi, dans les bornes d'apport volontaire et en déchèterie. **En 10 ans, le tonnage d'ordures ménagères collectées a chuté et le tri ne cesse de progresser, ce qui témoigne d'un service de qualité.**

## Éléments clés concernant les commerces, équipements et services à la population

### Commerces et équipements

- Une bonne dotation en équipements et services publics de proximité, mais des équipements scolaires en limite de capacité ;
- Une offre en commerces de proximité assez riche et diversifiée complétée par des activités artisanales et industrielles au sein de la zone d'activités des Pins Verts, où les disponibilités foncières sont aujourd'hui nulles ;

### La desserte numérique

- Une desserte en réseaux numériques passable sur les hameaux et constructions isolées ;

### L'alimentation en eau potable, la défense incendie et l'assainissement

- Un réseau d'alimentation en eau potable localement sous-dimensionné se traduisant par de faibles pressions en bout de réseau ;
- Une défense incendie localement insuffisante ;
- Un réseau d'assainissement collectif suffisamment dimensionné pour traiter les effluents actuellement générés sur le territoire ;
- Des dispositifs d'assainissement non collectifs majoritairement conformes ;
- Un réseau d'assainissement des eaux pluviales peu développé, dont les points de dysfonctionnements sont encore méconnus.

### La gestion des déchets

- Un dispositif de collecte en porte à porte complété par divers points d'apport volontaire, répartis en centre-bourg et en proche périphérie.

## Enjeux pressentis

### Commerces et équipements

- Prévoir le dimensionnement des équipements en lien avec l'évolution démographique attendue dans les années à venir (école) ;
- Privilégier des options de développement favorisant la fréquentation des commerces et équipements du bourg, tout en favorisant le développement d'activités non compatibles avec le voisinage d'habitations au sein de la zone d'activités des Pins Verts.

### La desserte numérique

- Prendre en compte la performance des réseaux numériques dans le cadre des choix de développement de la commune.

### L'alimentation en eau potable, la défense incendie et l'assainissement

- Garantir la présence d'un réseau en eau potable suffisamment dimensionné afin d'assurer un haut niveau de service pour tous les résidents ;
- Assurer une défense incendie de qualité sur l'ensemble du territoire par la mise en place de dispositifs fonctionnels et de capacité suffisante ;
- Veiller à la cohérence du projet développement communal avec la capacité du réseau public d'assainissement dont la commune a la responsabilité, afin de limiter autant que possible le développement des dispositifs d'assainissement non collectif.
- Favoriser une gestion des eaux pluviales au plus proche du cycle de l'eau, en lien avec la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales.

### La gestion des déchets

- Faciliter la collecte des déchets au sein des nouveaux quartiers.

## 5. UN RÉSEAU VIAIRE EN ÉTOILE ET PEU INCITATIF AUX MOBILITÉS ALTERNATIVES

### 5.1. Un réseau viaire hiérarchisé garantissant une accessibilité à l'ensemble des points d'intérêt...

La commune de Saucats est parcourue par un réseau de voiries structuré et hiérarchisé selon l'importance des trafics qu'elles supportent. On peut ainsi distinguer plusieurs des axes déplacements structurants, des axes de déplacements secondaires et de voies de desserte locale, particulièrement adaptés au flux automobile. La commune de Saucats est soumise depuis les années soixante-dix à une croissance démographique continue et soutenue dont l'une des conséquences directes est l'augmentation des déplacements. Cette mobilité quotidienne se caractérise, comme dans tous les systèmes urbains, par une forte croissance des déplacements tous motifs, même si ceux-ci restent largement conditionnés par les déplacements domicile-travail, ce qui a eu une incidence sur l'organisation du bourg et des modes de déplacements.



- Réseau primaire structurant
- Réseau secondaire
- Desserte locale

Ainsi, le territoire communal **reste fortement marqué par la présence de la R.D.651**, principale liaison Nord-Sud, avec un trafic approchant **de 4 000 véhicules/jour en 2014** (source : comptage routier départemental 2014). Ce dernier bénéficie d'un haut niveau d'accessibilité, mais s'insère dans un mode de fonctionnement dédié à l'automobile, où de réelles difficultés d'organisation des flux et des usages sont perceptibles : difficultés d'insertion sur la RD651 depuis la zone d'activités et multiplication des usages et mobilités en centre-bourg pouvant induire des contraintes aux déplacements. Malgré les travaux d'aménagement routier et d'accompagnement réalisés en entrée de bourg nord au niveau du supermarché, la traversée de la commune se caractérise par un inconfort dû à la superposition de flux de transits, mais également à l'existence de carrefours « dangereux » particulièrement mobilisés aux heures d'affluences.



Carrefour de la zone d'Activités



Carrefour du supermarché récemment aménagé



Carrefour en cœur de bourg en amont des commerces de proximité

Des voiries de moindre importance participent également au maillage en étoile du territoire. Interconnectés à la R.D.651 en un seul point, **elles forment un réseau de voiries secondaires performantes** supports aux trafics automobiles mais également de poids lourds. Près de **3280 véhicules ont emprunté quotidiennement cette route en 2014**. Près de 10% du trafic routier compté sur la RD 111 en direction du centre bourg relève d'un transit poids lourds. Bon nombre de ces poids lourds prennent la direction de l'autoroute A62 via la RD 211. Relié aux voies de desserte locales ou inter-quartier, il participe également à la desserte de bon nombre des zones résidentielles, ce qui peut être source de problèmes sécuritaires lors de sorties privatives sur ces axes routiers. A noter qu'en raison de sa dangerosité, la RD 211 a fait l'objet d'aménagements sécuritaires, par la création d'un giratoire, au point de rencontre de cette dernière avec plusieurs voies de desserte locale. A cet égard, hors agglomération, le département n'autorise plus la création de nouveaux accès sur les voiries départementales. Un giratoire a récemment été aménagé afin de sécuriser le croisement de la RD111, de la RD951 et du chemin d'accès au mémorial de Richemont. La poursuite de ces actions est indispensable à la mise en sécurité des usagers.



Desserte privative sur la RD211



Carrefour sécurisé de Branet



Carrefour sécurisé de la RD 111 et 951

L'accès aux quartiers résidentiels est quant-à-lui garanti par la présence d'un réseau de desserte local. Souvent **organisées en impasses**, ces voiries **participent au cloisonnement du territoire**, rendant parfois impossibles les déplacements alternatifs à l'automobile. La desserte des équipements publics structurants présents en centre bourg ou en proche périphérie **repose majoritairement sur le réseau de desserte locale**, impliquant dans la plupart des cas **l'usage de l'automobile pour les déplacements de proximité**.

## 5.2. ...accompagné de parcs de stationnement suffisamment dimensionnés

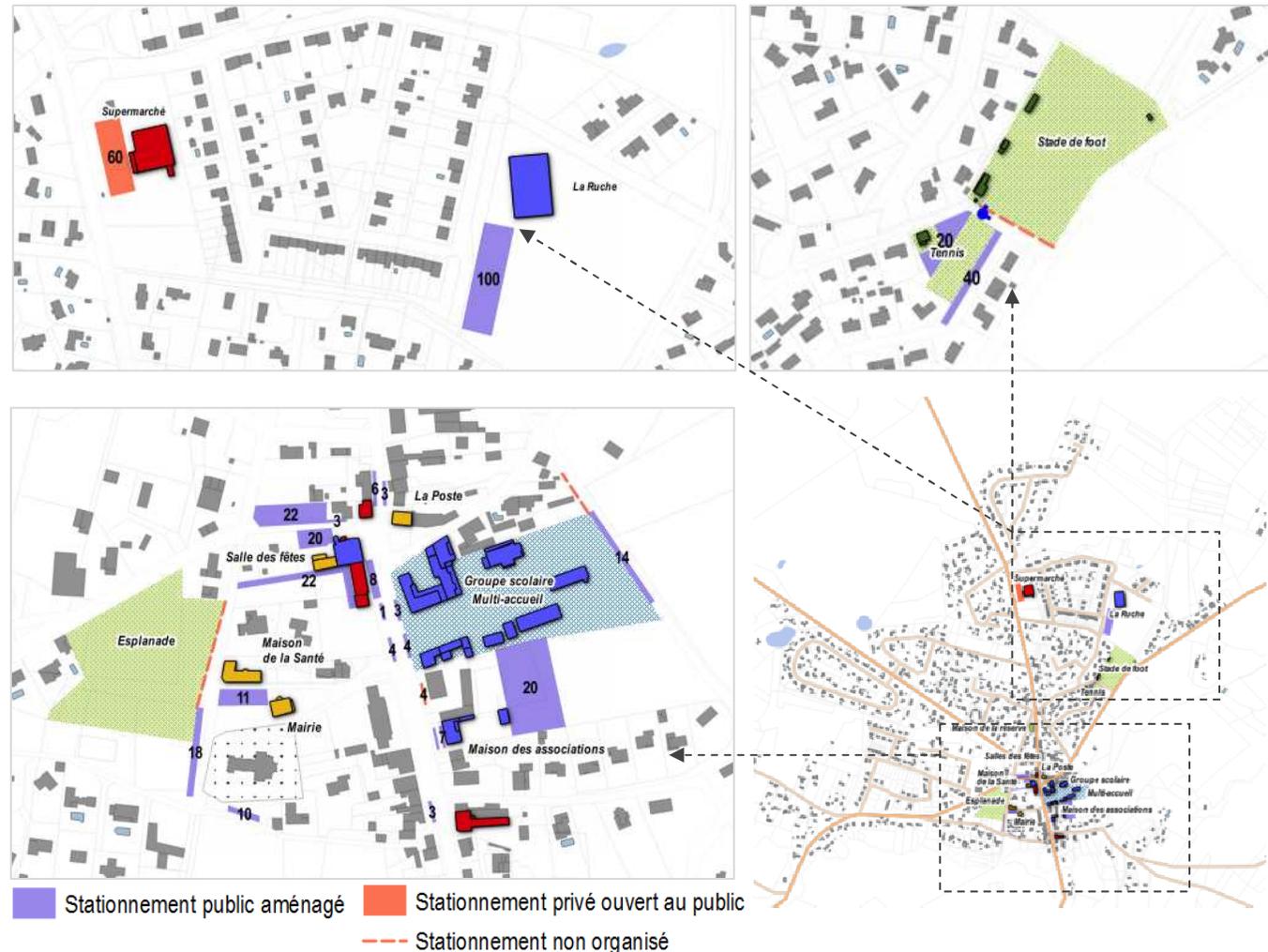
La commune de Saucats compte plusieurs parcs publics de stationnement, offrant **au total 330 places**. Localisés à proximité des équipements, commerces et services, ces derniers permettent de satisfaire les besoins en stationnement automobile ponctuels, en particulier aux heures de pointe. Aux heures creuses, ils disposent d'une capacité de stationnement **qui pourrait occasionnellement être mutualisée**, avec un besoin privatif, en particulier à proximité de l'école, où un projet de lotissement devrait prochainement voir le jour.

A noter que ces derniers sont **particulièrement orientés vers l'automobile, malgré l'absence d'espaces de covoiturage**. A noter qu'un projet d'aire de covoiturage porté par le centre routier départemental est à l'étude (implantation en centre-bourg à l'arrière des commerces). Aucun aménagement spécifique à destination des deux roues n'est prévu. Aucune borne pour véhicule électrique n'est également présente.

Hormis les stationnements présents le long de l'Avenue du Général de Gaulle et face à la salle des fêtes, il est à noter que ces stationnements semblent peu visibles. La mise en place de signalétiques permettrait une meilleure visibilité. Par ailleurs, l'absence de traitement cohérent des stationnements présents en arrière de la mairie, le long du chemin de l'église, semble porter préjudice aux qualités architecturales et paysagères du site. La réalisation **d'aménagements sommaires**, dans le cadre d'une stratégie globale de mise en valeur des espaces publics du centre-bourg, permettrait **de souligner la vocation structurante** de cet espace.

D'autres espaces de stationnements privatifs en zones résidentielles ou en lien avec les activités de la zone des Pins-verts ou du supermarché, complètent cette offre. Ils permettent de satisfaire aux besoins en stationnements des résidents, du personnel ou du public. Seuls les stationnements de l'Intermarché seraient de nature à être mutualisés, mais cette option semble peu pertinente au regard de son implantation.

Les capacités de stationnements



Source : Mairie

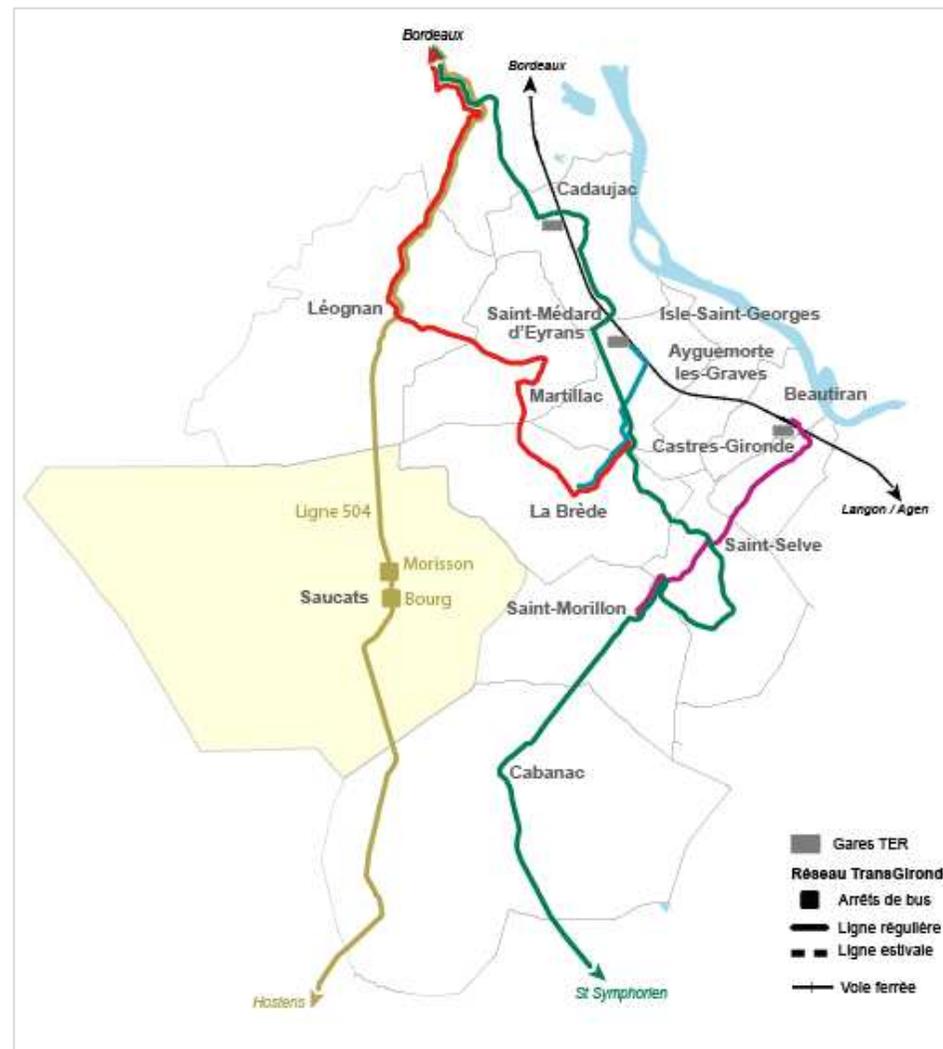
### 5.3. Une desserte en transports en commun peu concurrentielle face à la commodité des déplacements individuels

L'offre en transport collectif est assurée par le Conseil départemental de la Gironde, via le réseau de lignes Transgironde. La commune est desservie par la ligne 504 -Bordeaux - Peixotto - Hostens - Le Tuzan. Cette ligne assure la desserte de l'agglomération bordelaise, au niveau du pôle intermodal de Talence, ainsi que la commune du Tuzan. Deux arrêts garantissent l'accès à ce service. Le premier est en centre-bourg et de second, au nord de la commune, à proximité du supermarché. Même si cette ligne dessert de manière régulière le territoire et présente un intérêt pour les scolaires, elle souffre d'un intérêt limité pour les salariés travaillant au sein de l'agglomération en raison d'un très faible cadencement.

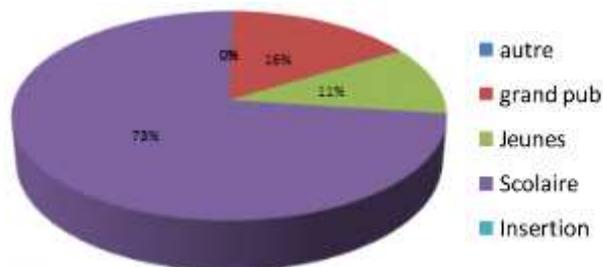
En complément de ces lignes régulières, le Conseil Général propose un service de transport de proximité à la demande (TransGironde de Proximité) et met à disposition des communes un réseau de minibus pour se déplacer sur l'intercommunalité. Ce service est réservé aux personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie, aux titulaires des minima sociaux ou en insertion professionnelle et aux personnes de plus de 75 ans résidant le territoire. Il propose, du lundi au vendredi de 8h à 19h, de larges plages horaires durant lesquelles, il est possible de réserver un trajet directement par téléphone au plus tard la veille pour le lendemain.

La compagnie TransGironde, en charge du transport de tous les enfants de la commune, propose également plusieurs circuits de ramassage selon l'école ou l'établissement fréquenté. Sur la commune de Saucats plusieurs arrêts permettent le transport des Saucatais en direction du collège de Montesquieu (Argilas, Baudes, Biartigue, Branet, Capet, Capet bis, Cassiney, Joachim, Lassime, Le Marheuil, Morisson, Pouchau, Salle des Fêtes, St Jean d'Estampes et Tennis). Certains d'entre eux permettent également la desserte du lycée des Graves (Biarthique, Bourg, Branet, Cassiney et Morisson).

Le réseau de bus Transgironde



Fréquentation de la ligne 504



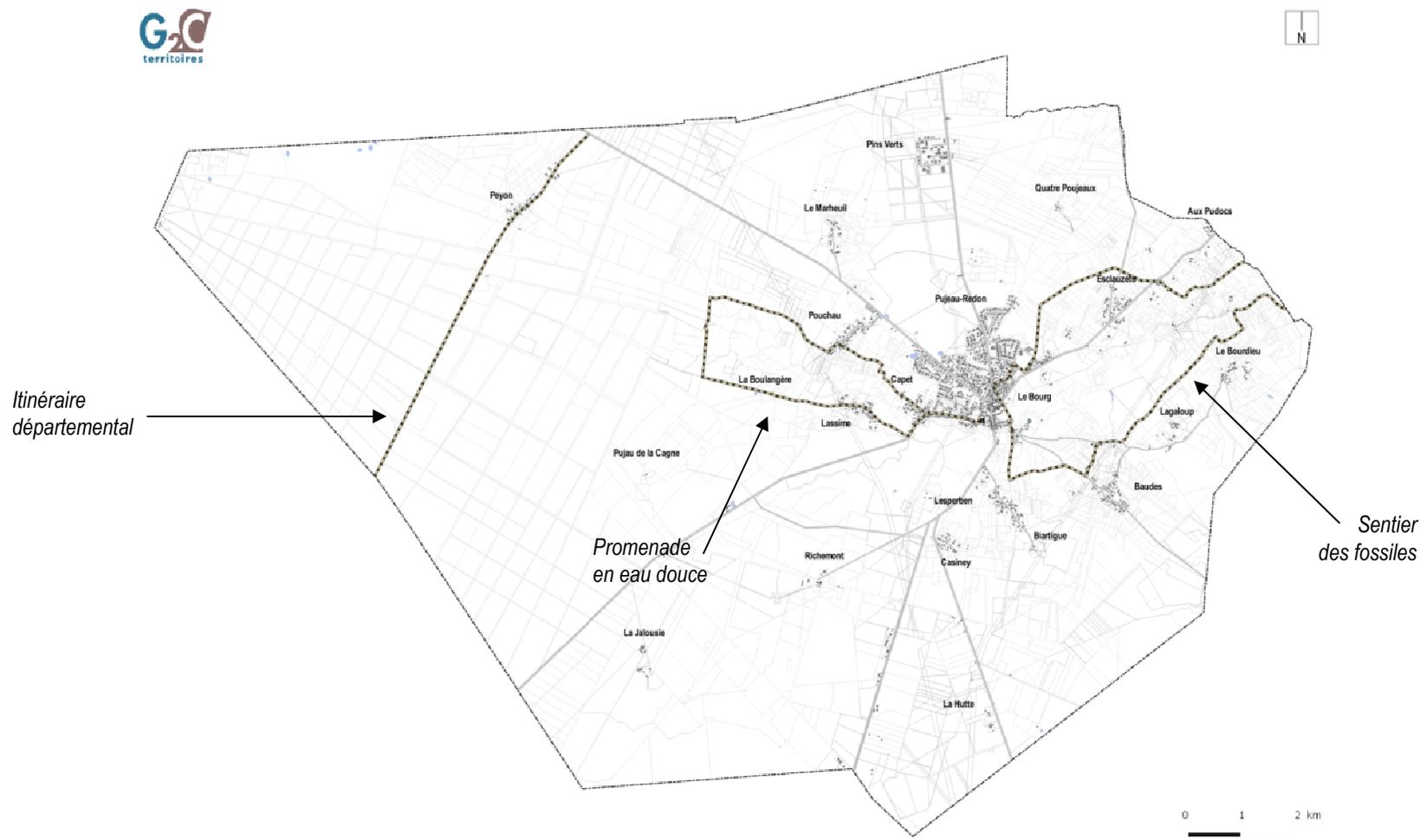
Arrêts de bus Transgironde

Source : Plan Local de Déplacement, CCM

## 5.4. Un réseau de déplacements doux à améliorer

La commune est parcourue par plusieurs itinéraires de randonnées, dont le « sentier des fossiles » et la « promenade en eau douce » permettant de découvrir la réserve géologique de Saucats-La Brède. Cette activité touristique et de loisirs, participant au renforcement de l'économie locale, s'appuie sur la qualité du patrimoine architectural, les nombreux points de vue, sur la diversité des paysages et des milieux ( dont les paysages forestiers et naturels identitaires, l'église romane ou le bâti ancien du cœur de bourg). Certains de ces chemins sont également interconnectés au réseau piétonnier du centre bourg.

### Les chemins de randonnée



Ainsi, plusieurs itinéraires piétonniers sont mis à disposition des Saucatais. Ils sont principalement présents en cœur de bourg, le long de l'Avenue du Général de Gaulle, à proximité des équipements, commerces et services, permettant d'assurer une continuité piétonne entre ces derniers.

Bon nombre de lotissements sont également dotés de trottoirs permettant d'assurer des déplacements sécurisés intra-quartier ou en direction du cœur de bourg. Deux itinéraires cyclables parfois empruntés par les piétons sont également présents.



Voie mixte route d'Arcachon

Chemin piéton en direction du Bourg

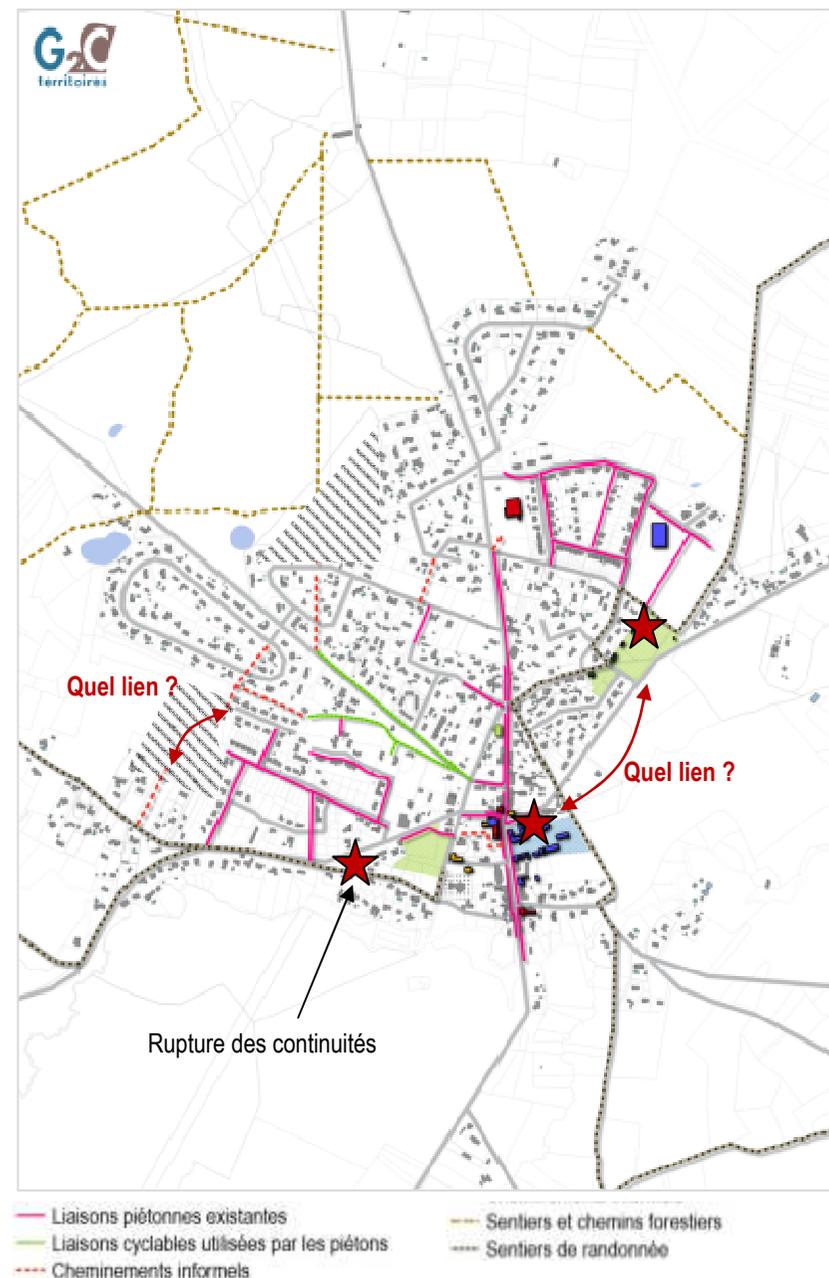
Pourtant à Saucats, la place de la voiture est prédominante, ce qui peut générer des conflits entre automobiles, stationnements, piétons et cyclistes. Même si, des efforts ont été réalisés pour réduire la vitesse des véhicules en entrées de bourg, offrir des stationnements en nombre et favoriser les déplacements alternatifs, les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur de ceux engagés en matière de desserte automobile.

En effet, une partie de ces cheminements repose sur du foncier privé, ce qui peut interroger quant-à-leur pérennité. D'autres offrent des opportunités de déplacements en proche périphérie du bourg, mais ne permettent pas d'offrir des réponses satisfaisantes dans le cas de déplacements inter-quartiers. En effet, bon nombre de chemins informels sont perceptibles sur le territoire. Ces derniers témoignent d'usages quotidiens, qui ne demandent qu'à être révélés et affirmés au travers d'aménagements légers pour une meilleure accessibilité à tous (personnes à mobilité réduite, parents avec jeunes enfants, etc.).



Continuité piétonne hors domaine public

Chemin de « renard » en direction du supermarché



Certaines sections ayant fait l'objet d'aménagements restent peu favorables aux déplacements piétons ou cyclables, car les itinéraires restent incomplets (entrée de bourg Nord, en entrée de bourg Est et Ouest).

Les aménagements réalisés ont permis une mise en sécurité des usagers par la réalisation de voies mixtes ou piétonnières, mais ces dernières semblent inachevées, ne permettant pas de desservir l'intégralité de la zone. Par ailleurs, certaines sections sont encore insuffisamment aménagées pour garantir une sécurité et une bonne accessibilité à tous les piétons.

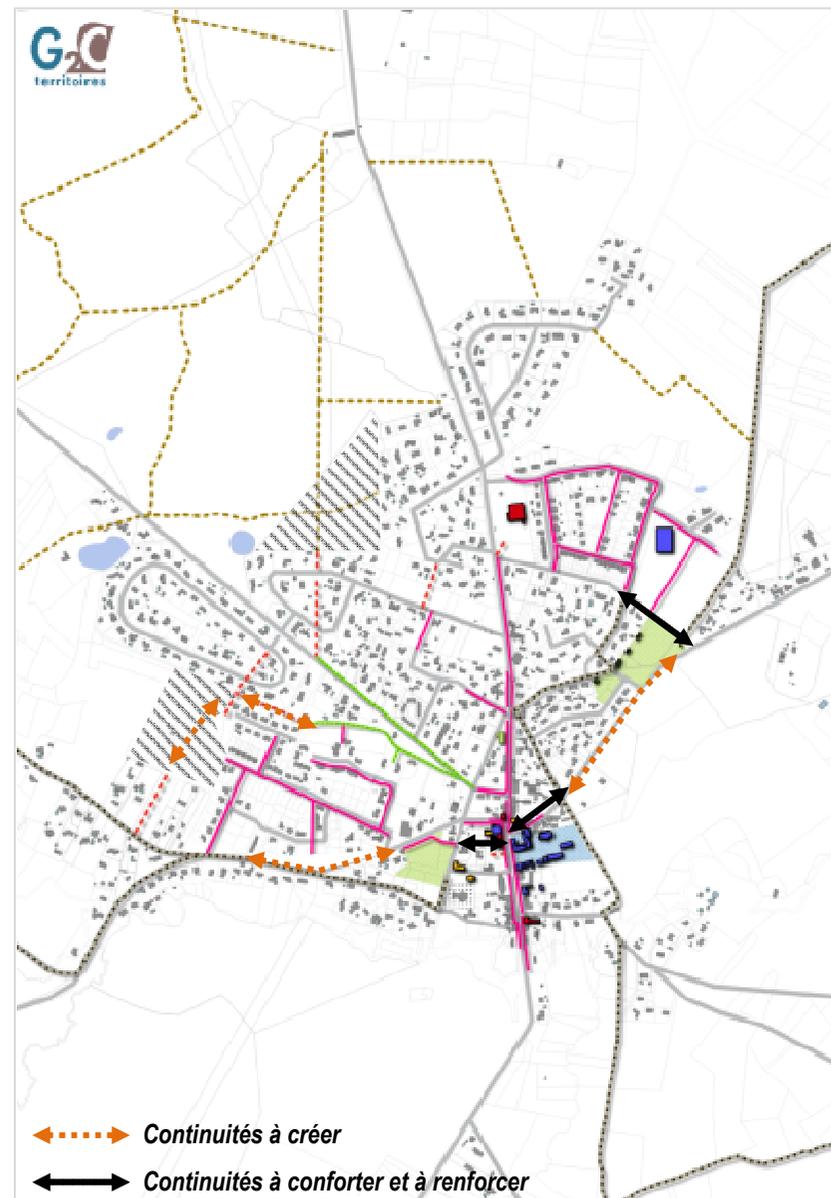


Cheminement peu sécurisant aux abords du bourg      Absence d'itinéraire sécurisé

Plusieurs chemins ruraux ou forestiers pourraient être mobilisés afin d'aménager des liaisons mixtes piétons-cyclables sécurisées et interconnectées aux cheminements existants, en entrée nord du bourg.

Les déplacements plus lointains, comme ceux pouvant être réalisés en direction de la zone d'activités des Pins-Verts, ne sont à ce jour pas garantis. La mise en place de cheminements doux en direction de la ZA semble à ce jour peu pertinente. La faible part des Saucatais travaillant au sein de la ZA des Pin-vert n'est pas de nature à rendre l'aménagement de telles liaisons douces prioritaires face à un besoin de sécurisation à proximité du bourg.

Même si les dernières opérations d'aménagement intègrent de manière systématique la création de liaisons douces, il semble pour autant **nécessaire d'établir des continuités sécurisées et accessibles à tous entre chacune des polarités** : quartier résidentiel, centre-bourg, équipements sportifs et culturels de la Ruche. La mise en évidence d'une perméabilité Est-Ouest au travers des déplacements doux, et d'une valorisation plus globale des espaces publics en centre-bourg, semble être un enjeu.



## Éléments clés relatifs aux mobilités

- Un territoire fortement marqué par la présence de la R.D.651, principale liaison Nord-Sud ;
- Des équipements, commerces et services parfaitement accessibles en automobile et accompagnés de poches de stationnement suffisamment dimensionnées ;
- Une desserte en transports en commun peu concurrentielle à l'automobile dans le cadre de déplacements domicile-travail ;
- Une pratique du covoiturage peu développée ;
- Des cheminements piétonniers, en centre bourg, parfois discontinus et incomplets ;
- Des itinéraires cyclables quasi-inexistants.

## Enjeux pressentis

- Envisager la requalification du centre bourg, de certains espaces publics et stationnements pour une meilleure lisibilité du cœur de bourg dans un axe Est-Ouest ;
- Favoriser les déplacements alternatifs par la constitution d'un réseau de cheminements piétons et cyclables cohérents ;
- Œuvrer pour une meilleur desserte en transports collectifs, en lien avec les partenaires compétents dont la future région ;
- Favoriser le report modal en permettant la réalisation d'une aire de covoiturage, en lien avec le centre routier départemental.